

# Architectures du sport

Val de Marne - Hauts de Seine



cahiers de l'inventaire



25 mars 1969

(...)

En même temps qu'il complète nos connaissances, il [l'inventaire] suggère une mise en question sans précédent des valeurs sur lesquelles ces connaissances se fondent. Les objets d'archéologie peuvent être définis en tant que témoins. On les rassemble selon des méthodes d'ordre scientifique, ou qui tentent de l'être. L'inscription inconnue rejoint l'inscription connue, et le morceau d'architrave, la colonne mutilée. Il n'en va pas de même des œuvres d'art. Au musée, dans notre mémoire, dans nos inventaires, l'objet inconnu, depuis un siècle, rejoint moins l'objet connu que l'œuvre dédaignée ne rejoint l'œuvre admirée. L'inventaire qui rassemblait les statues romaines de Provence n'était pas de même nature que celui qui leur ajoute les têtes de Roquepertuse et d'Entremont.

Il ne s'agit pas seulement d'une "évolution du goût." (Evolution troublante, comme celle de la mode, car nul n'a expliqué ce qui pousse les hommes à être barbus sous Agamemnon, Henri IV et Fallières et rasés sous Alexandre ou Louis XV). Ce n'est pas seulement le goût qui, dans les inventaires, ajoute les statues romaines aux statues romaines, et les œuvres gothiques aux œuvres romanes avant de leur ajouter les têtes d'Entremont. Mais ce ne sont pas non plus les découvertes, car les œuvres gothiques n'étaient point inconnues : elles n'étaient qu'invisibles. Les hommes qui recouvrirent le tympan d'Autun ne le voyaient pas, du moins en tant qu'œuvre d'art. Pour que l'œuvre soit inventoriée, il faut qu'elle soit devenue visible.

Et elle n'échappe pas à la nuit par la lumière qui l'éclaire comme elle éclaire les roches, mais par les valeurs qui l'éclairent comme elles ont toujours éclairé les formes délivrées de la confusion universelle. Tout inventaire artistique est ordonné par des valeurs ; il n'est pas le résultat d'une énumération, mais d'un filtrage.

Nous écartons, nous aussi, les œuvres que nous ne "voyons" pas. Mais que nous puissions ne pas les voir, nous le savons et nous sommes les premiers à le savoir ; et nous connaissons le piège de l'idée de maladresse. Si bien que nous ne tentons plus un inventaire des formes conduit par la valeur connue, beauté ou expression, qui orientait la recherche et la résurrection ; mais, à quelques égards, le contraire ; pour la première fois, la recherche, devenue son objet propre, fait de l'art une valeur à découvrir, l'objet d'une question fondamentale.

Et c'est pourquoi nous tenons à mener à bien ce qui ne peut l'être pendant cinquante ans : l'inventaire des richesses artistiques de la France est devenu une aventure de l'esprit.

ANDRÉ MALRAUX

# Architectures du sport

Éditions Connivences  
34, rue de Paradis - 75010 Paris  
Tél. 42 46 30 58

# Architectures du sport

1870 - 1940

Val-de-Marne,  
Hauts-de-Seine

Antoine Le Bas

*Introduction*

Françoise Hamon

*Photographies*

Christian Décamps



## Cahiers de l'inventaire 23

### *Ouvrage réalisé par*

le service régional de l'inventaire  
général de l'Ile-de-France  
Direction régionale des Affaires Culturelles  
et le Département du Val-de-Marne  
direction départementale des Archives.

### *Direction de la publication*

Dominique Hervier  
Conservateur régional de l'inventaire général.

### *Relecture*

Monique Chatenet, Chef du bureau  
de la méthodologie de la Sous-Direction  
de l'inventaire général.  
Françoise Hamon, maître de conférence  
à l'université de Paris IV.

### *Enquête*

Catherine Weill-Rochant  
architecte

### *Appareil critique*

Jida Vincent, documentaliste

### *Saisie*

Claude Gault  
Association pour le patrimoine  
de l'Ile-de-France

### *Maquette*

Gilbert Bornat

### *Coordination éditoriale*

Jacques Caillaudeau  
Geneviève de Lachaux  
Roger Lezni

Association pour le Patrimoine  
de l'Ile-de-France  
Grand Palais, porte C  
75008 Paris

© Inventaire général SPADEM  
Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 1991. ISBN 2-905913-06-1  
Couverture : Plongeoir sur la Marne  
photo Décamps

FRANCE. Inventaire général des Monuments et des Richesses artistiques de la France. Région Ile-de-France.  
Architectures du sport : 1870-1940 : Val-de-Marne, Hauts-de-Seine par Antoine Le Bas, Françoise Hamon ; sous la direction de Dominique Hervier ; photographies Christian Décamps ; dessins Pascal Pissot. - [Paris] : Inventaire général ; Paris : A.P.P.I.F. : Ed. Connivences, 1991 - 128 p. : ill. ; 27 cm. (Cahiers de l'Inventaire, ISSN 0762-1671 ; 23). ISBN 2-905913-06-1.

# Sommaire

Préface : <i>Michel Germa</i> .....	7
Avant-Propos : <i>Christian Dupavillon</i> .....	9
Introduction : <i>Françoise Hamon</i> .....	11
<b>1870-1914</b>	
<b>L'émergence d'une architecture du sport : <i>Antoine Le Bas</i></b> .....	17
• Spectacle populaire et pratique élitiste.....	19
• Pour un redressement physique et moral : le sport à l'école.....	41
<b>1919-1940</b>	
<b>Maturité de l'architecture du sport : <i>Antoine Le Bas</i></b> .....	59
• L'ère des équipements sociaux.....	61
• Distractions mondaines et loisirs populaires.....	95
<b>En forme de conclusion : le projet de rénovation de la piscine Molitor, à Paris : <i>Bernard Reichen</i></b> .....	111
Inventaire des édifices dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne : <i>Catherine Weill-Rochant</i> .....	115
Liste des constructeurs de canots repérés en bord de Marne.....	119
Notes.....	120
Index des noms de lieux et de personnes.....	125

## REMERCIEMENTS

Nous remercions très vivement de leur aimable concours tous les Directeurs des établissements qui nous ont aidés à la réalisation de cet ouvrage :

Les Archives départementales du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine ; les bibliothèques de l'École des Beaux-Arts et Sainte-Geneviève ; la Conservation régionale des Monuments historiques ; les directions départementales de l'Équipement du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine ; les directions départementales de la Jeunesse et des Sports du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine et de la Ville de Paris ; l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France ; l'Institut national des sports, l'École vétérinaire de Maisons-Alfort ; les lycées Michelet, à Vanves, Lakanal, à Sceaux ; les services municipaux d'Ivry-sur-Seine, Nogent-sur-Marne, Saint-Mandé, Saint-Maur, Villejuif, Asnières, Courbevoie, Le Plessis-Robinson, Suresnes

Les sociétés d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, du Steeple-Chase de France, du Racing-Club de France, du Paris Country-Club ; la Compagnie du théâtre du Campagnol ; l'Association sportive du personnel de la R.A.T.P. (stade d'Antony) ; l'association Alsacienne et Lorraine ; l'association du Tennis-Club de Bry-sur-Marne ; l'Automobile-Club de France. Et à titre particulier : Monsieur Philippe Artru, Madame Berche, Madame Lecomte-Huberson, Monsieur Rémy Rivière.

# Préface

*Par une volonté tenace, des actions diversifiées dans les domaines de l'archéologie, des archives, du livre, par la publication de l'Histoire du Val-de-Marne, le Conseil Général confirme d'année en année sa détermination à forger l'identité de notre département.*

*C'est pourquoi le Département soutient financièrement l'enquête systématique d'inventaire topographique entreprise depuis 1983 par la Conservation régionale de l'inventaire afin que l'ensemble des 47 communes bénéficie de cette action. Aujourd'hui, dans 33 d'entre elles, l'inventaire est achevé ou en passe de l'être. Signaler ce qui mérite d'être protégé, constituer une mémoire et enraciner le passé même récent dans l'avenir, voilà en effet les objectifs de l'Inventaire dans un monde en mouvement.*

*Avec cette publication consacrée aux architectures du sport, travail de recherche entrepris par l'Inventaire en 1986, le Conseil général du Val-de-Marne contribue à faire découvrir un aspect jusqu'ici peu observé, rarement reconnu et jamais inventorié de la création architecturale. C'est en effet en Val-de-Marne ou en ses confins que les premières initiatives sportives virent le jour en 1852 : fondation de l'Ecole supérieure d'éducation physique de Joinville-le-Pont, ancêtre de l'E.N.S.E.P., premières bases nautiques autour de Paris sur les bords de la Marne et rôle de la société nautique de la Marne à l'origine de l'Union des Avirons de France, premier projet très novateur, hélas non réalisé, de piscine intercommunale à Alfortville proposé par le conseil municipal d'Ivry le 24 février 1900.*

*La publication de cet ouvrage s'inscrit à la fois dans l'effort accru du Département en direction des sportifs et sa volonté de faire connaître à tous, le quotidien, le travail, les loisirs, l'environnement de celles et ceux qui nous ont précédés ici.*

*Voici un aspect du patrimoine architectural jusqu'à présent non perçu comme tel par les utilisateurs actuels. Que les Val-de-Marnais y trouvent quelques clefs pour regarder autrement ces espaces familiers et les éclairer d'un jour nouveau. C'est le but de ce livre.*

Michel Germa  
Président du Conseil général du Val-de-Marne



# Avant-propos

En proposant en 1985 de redécouvrir le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle, le ministre de la Culture entreprenait une série de mesures urgentes de protection, d'études fondamentales et d'opérations de sensibilisation en direction des élus et du grand public. Il fallait une campagne de mobilisation en faveur de ce nouveau venu dans la famille du patrimoine, pour lequel spécialistes et gestionnaires manquaient d'affection.

Il est vrai qu'au milieu de cette opulence de monuments, dont la conservation et la mise en valeur exigent tant d'efforts et de sacrifices, il est paradoxal d'octroyer à des édifices récents une dimension patrimoniale. Particulièrement paradoxal parce que ces édifices sont le plus souvent situés à la périphérie des grandes villes et qu'au cœur de ces zones en pleine restructuration, leur construction a fait l'objet d'expérimentation de techniques insuffisamment contrôlées. Ils ont alors vieilli prématurément et sont devenus des ruines sans patine ni charme.

Des cinémas, gares, cirques, cafés et bâtiments industriels, furent protégés par la Commission supérieure des Monuments Historiques. Les programmes urbanistiques et sociaux de ces banlieues, les techniques de construction utilisées pour ces édifices, firent l'objet d'études. Cinq enquêtes thématiques furent engagées sur des domaines bâtis spécifiques, absents des classiques manuels d'histoire de l'architecture : une étude des bâtiments de l'aéronautique, une enquête sur l'architecture des coopératives viticoles en Provence-Côte d'Azur, l'architecture néo-régionaliste de villégiature en Aquitaine, là où les stations balnéaires sont en pleine restructuration, enfin en Ile-de-France, l'architecture du sport. Le présent volume s'honore d'être la première publication de ces travaux. Cette démarche n'est pas propre à la France. Nos voisins anglais ont entrepris des études thématiques de leur patrimoine moderne dans le cadre de la "Royal Commission on Historical Monuments".

Au cours d'un colloque, "Les enjeux du patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle", en 1987, il était remarqué que sur deux cent quatre vingt dix-neuf édifices inscrits ou classés postérieurs à 1900, Paris et l'Ile-de-France en comptaient cent cinquante. C'est dire l'importance potentielle – en nombre et en qualité – de ces constructions en Ile-de-France. En affinant ces statistiques, on remarque qu'à ce jour, six protections seulement s'appliquent à des édifices sportifs : l'hippodrome de Saint-Cloud, un tennis ou garage à la Motte-Picquet, la piscine de la Butte-aux-Cailles, celle de l'immeuble du 13, rue des Amiraux et la piscine Molitor, porte d'Auteuil.

L'explication de cette misère serait que ces architectures sportives ne seraient guère reconnues comme des monuments par leurs tutelles autant administratives qu'académiques, que leurs matériaux – le bois éphémère ou le béton armé utilisé de façon expérimentale – ne valaient pas une restauration, d'où le découragement de ceux qui en ont la charge administrative et technique. Et d'ailleurs pourquoi restaurer un gymnase, un stade ou une piscine, si les pratiques sportives se transforment quotidiennement ? Les plus inventifs des maîtres d'ouvrage proposent de nouveaux programmes pour ces équipements. Mais pour une piscine de la Butte-Rouge à Châtenay-Malabry métamorphosée en théâtre, combien d'équipements sportifs désaffectés ! La rénovation de la piscine Molitor imaginée par Bernard Reichen et Philippe Robert, présentée ici en guise de conclusion, est porteuse d'avenir. La démarche intègre de nouvelles techniques, diversifie le programme sportif d'origine tout en le respectant. Voilà de quoi ne pas abandonner toute espérance pour le patrimoine de cette fin du XX<sup>e</sup> siècle !

Il faut savoir gré à l'Inventaire Général d'Ile-de-France, à Catherine Weill-Rochant sur le terrain et à Antoine Le Bas sous la conduite de Françoise Hamon, d'avoir donné vie à un patrimoine que ni les manuels, ni la notoriété, ne désignent *a priori* comme un domaine d'expérimentation formelle et de performance architecturale.

Ce premier Cahier de l'inventaire, consacré à l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle, a de quoi nous stimuler envers cette architecture pratiquée au quotidien dans tant de communes au pourtour des grandes villes. Comme la construction des écoles, des hôtels de ville ou des gares, celle des stades, des piscines et des gymnases, appartenait à cette volonté farouche de croissance et de progrès social, à cette revendication d'identité urbaine. Tout cela appartient, bien sûr, à l'histoire de notre patrimoine.

Christian Dupavillon  
Directeur du Patrimoine

# Introduction

En bonne logique rationaliste ou plus simplement rationnelle, l'architecture du sport, parce qu'elle relève d'une activité autonome, devrait être une catégorie bien définie de l'art de bâtir ; un nouveau programme urbain, très technique, qui répond à des besoins parfaitement définis par des règles (du jeu, de la sécurité du public...) devrait avoir nécessairement produit des structures spécifiques (pour chaque sport) et un mode d'expression formel (commun à tous les sports). Mais le sport comme activité sociale s'est si rapidement développé que l'on est en droit de se demander s'il n'a pas tout simplement réutilisé des formes préexistantes et investi des espaces destinés à d'autres usages.

On s'interroge avec d'autant plus de curiosité que Julien Guadet qui, dans son grand manuel *Eléments et Théorie de l'Architecture*, avait défini les principales catégories architecturales, ne faisait qu'une très brève allusion à ce domaine ; et que Pevsner n'en disait rien dans son ouvrage célèbre consacré aux "building types". C'est pour répondre à ces questions qu'a été lancée, modestement et sur un territoire restreint, une enquête thématique expérimentale sur les "équipements" sportifs. On ne préjugait pas du tout ce qu'on allait trouver dans des secteurs péri-urbains encore peu étudiés d'un point de vue patrimonial.

Le domaine de l'architecture sportive n'est pas entièrement neuf. Les travaux déjà publiés sur les sports à Paris, d'une part, ou sur les hippodromes d'autre part, en ont donné un bon aperçu. Mais ces premières études ont couvert soit un territoire exceptionnel, la capitale ; soit un champ très restreint, qui se situe à la limite du domaine sportif, car les courses de chevaux sont plus proches du monde du spectacle, du cirque que de celui de l'exploit physique.

Il faut donc aller voir plus loin, plus large. D'abord dans les secteurs d'urbanisation plus tardive de la périphérie parisienne, car dans ces communes socialement très contrastées, il y avait encore des réserves foncières se prêtant aux développements de grands établissements. On peut pressentir qu'elles ont conservé des témoins riches et variés de cette catégorie oubliée "*d'édifices techniques*".

Et l'enquête a montré, en effet, que la couronne parisienne a fonctionné comme un territoire d'expérimentation de nouveaux types, celui de l'établissement d'enseignement au grand air équipé pour le sport (le lycée de Vanves) ; celui du grand complexe de loisirs (l'Île Saint-Germain). Mais elle a vite cessé d'être un réservoir de terrains encore libres et de nature encore

accueillante pour se constituer en espace de vie autonome et se doter des équipements de la vie locale. Il y a des décalages dans cette évolution, et l'étude montre bien que si l'ouest de Paris est resté longtemps le parc de loisirs des beaux quartiers dont il accueillait les clubs et les stades, l'Est avait acquis une autonomie précoce.

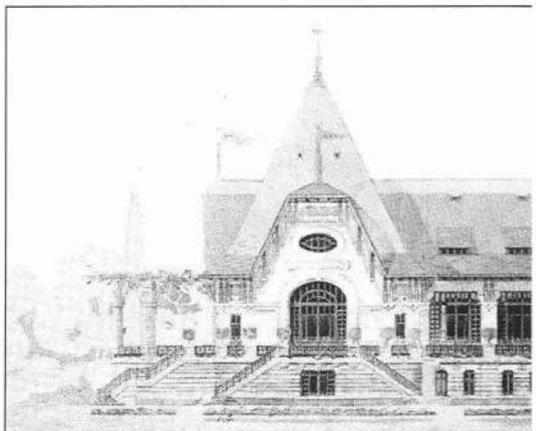
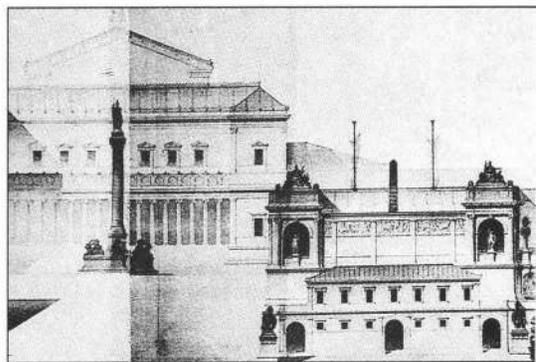
La comparaison entre les deux seules piscines qui apparaissent autour de Paris avant la Grande Guerre est à cet égard révélateur : à l'Ouest, le luxueux bassin privé d'un milliardaire américain ; à l'Est, un équipement municipal à but social.

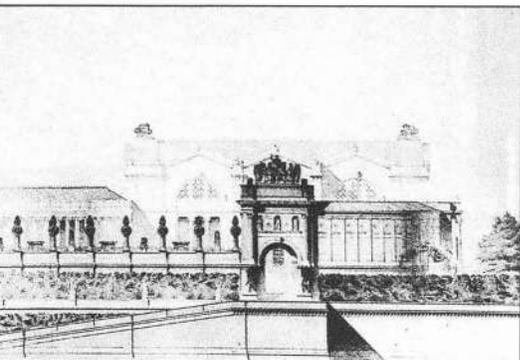
Lorsque, pour évaluer cette production "périphérique" de constructions sportives, on cherche des repères dans l'Architecture avec un grand A, celle de l'Académie, des Grands Prix et des concours, on constate que l'Institution garde une prudente réserve devant ce nouveau programme dont on ne sait pas bien s'il relève du domaine public ou privé, de la fête, du jeu ou de l'hygiène. Dès 1782, l'Académie avait imaginé de donner comme thème du prix d'émulation de janvier "un hippodrome-cirque vaste et magnifique pour y célébrer des jeux à l'occasion de la naissance du Dauphin" et le programme réapparut en 1787. Le programme était ambigu ; il s'agissait plus de dresser le décor d'un nouveau type de fête dynastique que d'élaborer un genre inédit d'architecture publique. Après ces ouvertures prometteuses, mais sans suite, l'institution attendit plus de cinquante années avant de s'intéresser à nouveau à l'exercice physique, et de façon très marginale. Ainsi, en 1831, l'établissement d'eaux thermales qui fait l'objet du concours s'accompagnera, comme à Rome, d'une bibliothèque, d'une salle de musique, et d'un jeu de paume. Enfin, le second Empire prend acte de la réalité : en 1852, on demande aux candidats au Prix de Rome un gymnase qui réponde véritablement aux pratiques sportives qui se développent à Paris. Mais Ginain, le lauréat dont la proposition fut jugée remarquable, n'eut jamais à construire pour le sport. Et quand en 1887 le gymnase fut à nouveau choisi comme thème du concours, on ne décerna pas le Premier Prix. A vrai dire, la proposition d'Eustache, premier au classement, était un hybride assez plat de hall de gare et de pavillon d'exposition universelle (Eustache sera d'ailleurs couronné en 1891 pour un projet de gare). Ses quatre salles d'exercice ont le mérite d'illustrer les variantes possibles du gymnase, en ellipse, rectangulaire ou carré, avec gradins sur le long ou le petit côté, etc... Mais il était sans doute difficile de trouver l'expression architecturale, le "caractère", qui convienne aux multiples fonctions sociales affectées au gymnase : convivialité aristocratique, spectacle populaire, ou entraînement militaire ?

On signalera pour mémoire que l'hippodrome connut un modeste retour de faveur et constitua le thème du premier essai pour le grand prix de 1893.

La renaissance des jeux olympiques après 1896, due pourtant à un français, Pierre de Coubertin, ne suscita que bien tardivement l'intérêt de l'Ecole des Beaux-Arts : il fallut attendre 1913 pour que l'important "prix de Reconnaissance des Architectes Américains" se joue sur le thème "Un stade pour les jeux olympiques". L'établissement devait se situer à proximité d'une grande ville, sur les rives d'un fleuve. Michel Roux-Spitz qui gagna la troisième place composa un programme bien organisé, et d'une esthétique triomphale proche de celle des deux Palais de l'Exposition de 1900, avec portique et colonnades colossales.

On a déjà signalé cette parenté qui unit longuement les pavillons d'exposition et les équipements du sport-spectacle : le projet de grand centre pour la société du "Sport International" proposé en 1869 pour l'île





1

1. Premier grand prix de Rome obtenu par Ginain en 1852 pour "un gymnase" : partie droite de l'élévation.
2. Projet de polo-club par Migeon, 1908.
3. Projet de cercle nautique publié par Garin en 1899.

Saint-Germain, était déjà étroitement lié à l'exposition universelle de 1867 : il en réutilisait les espaces et en empruntait les formes. Le gymnase d'Eustache en 1887 était cinquante ans plus tard, fortement contaminé par le modèle. Henri Bernard, lauréat du Prix de Rome de 1938, qui avait pour thème "un centre d'organisation des sports", reprendra les grandes lignes du projet de pavillon qui venait de gagner le concours ouvert par l'Office Technique de l'Utilisation de l'Acier.

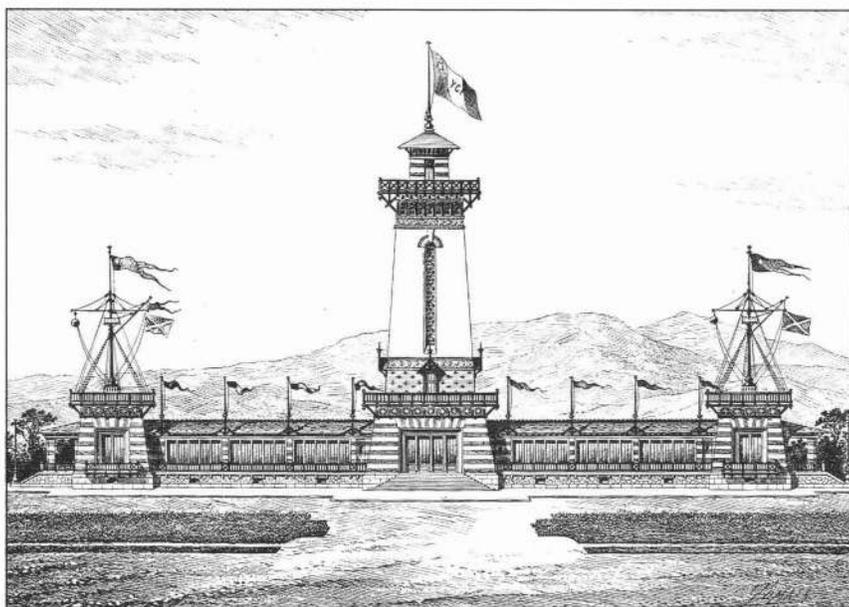
Ainsi, les grands exercices académiques n'ont aucune relation avec la production réelle d'architecture sportive telle que nous l'avons rencontrée. En revanche, les propositions spontanément présentées par les architectes dans les revues professionnelles ou au Salon annuel sont parfaitement parallèles, du point de vue du programme comme de l'expression formelle, à ce qui se développe dans la périphérie parisienne. Ainsi, l'étonnant projet de "cercle nautique" de Garin que publie *La Construction Moderne* en 1899 est l'exacte contemporaine de l'apogée des bases nautiques de la Marne, et utilise le même répertoire pittoresque ; mais son phare déploie une majesté qu'on ne retrouvera pas dans la réalité. Ainsi encore, "le polo-club du Bois de Boulogne" présenté au Salon de 1908 (par Migeon) ou le "chalet de société sportive" (salon de 1909, par Brunnarius) ou encore le "cercle des sports au bord d'une rivière" (salon de 1910, par Selheimer) accompagnent parfaitement la pratique de la construction sportive telle que nous la reconnaissons à La Fouilleuse (1900) ou au Tremblay (1906) : c'est alors le régionalisme pittoresque qui s'impose. On notera que les réalisations de nos "banlieues" sont nettement antérieures aux propositions exposées aux Salons ; ceux-ci, à dire vrai, n'ont jamais été réputés très novateurs ; il ne font que suivre et confirmer la mode.

Encore après la guerre, le cercle de Polo du Salon de 1925, ou les tribunes d'un autodrome en 1924 reflètent simplement ce qui se passe alors autour de Paris : les clubs chics qui se multiplient à l'Ouest, et l'autodrome qui s'établit à Montlhéry en 1925.

L'architecture sportive n'est donc pas une architecture de papier ;



2



3

contrairement à ce qui se passe pour les programmes bien définis, les forces institutionnelles ne diffusent pas de modèles canoniques dans les revues ou les catalogues, au moins jusqu'en 1930. Une typologie s'élabore (s'improvise ?) sur le terrain, au gré et en fonction des nécessités techniques et sociales ; d'où l'intérêt considérable de cette première enquête sur le terrain et dans la réalité des archives.

Comment cette architecture sans modèle, en quelque sorte abandonnée par les autorités reconnues, va-t-elle alors construire son image ?

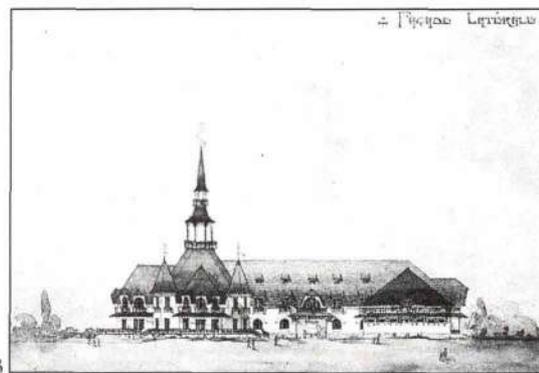
Dans une première période, avant 1880, l'édifice sportif va puiser dans le grand portefeuille de motifs que l'érudition historique et géographique, relayée par l'édition, mettait à la disposition des architectes. Les toutes premières constructions ont ainsi utilisé un orientalisme de convention, que les anglais avaient associé depuis longtemps à l'image du jeu et de la villégiature (le Royal Pavillon de Brighton, dès 1815) ; comme les établissements de bains, les hippodromes de Rohault de Fleury, de Davioud, de Hittorff y ont sacrifié franchement : l'hippodrome construit dans un parc fonctionne comme une grande fabrique de jardin. Mais cet exotisme s'efface vite, dès 1876 (Destailleurs à Auteuil) pour laisser la place à un rationalisme qu'on pourrait rapprocher des démonstrations de Viollet-le-Duc.

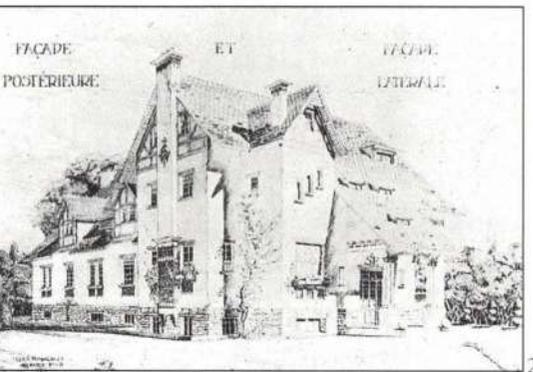
Le sport précise véritablement ses spécificités techniques (les règles du jeu, le matériel d'exercice) et sociales (la fréquentation différenciée) au moment même de la remise en cause de l'éclectisme. Il se développe lorsque la crise stylistique des années 1890-1914 conteste toutes les pratiques architecturales antérieures. La piscine va donc s'écarter de la référence orientale jusqu'alors obligée pour les bains (les bains sont nécessairement turcs), pour adopter une image technique, celle de l'industrie (structure de fer apparente, galerie de surveillance...) ; industrie à laquelle elle est organiquement associée puisqu'elle en réutilise les équipements et qu'elle fonctionne en liaison avec l'usine élévatrice des eaux. Lorsque le béton remplacera le fer la piscine française – contrairement à ce qu'on observe dans les autres pays européens – restera proche de l'atelier, ainsi la piscine de la Butte-aux-Cailles de Bonnier est comparable structurellement et formellement aux ateliers Esders de Perret. En revanche, la baignade ou la base nautique, qui n'ont rien à faire avec l'industrie, optent logiquement pour le genre pittoresque qui convient à leur environnement paysager.

Le gymnase suit le modèle anciennement codifié du manège, ouvrage civil mais depuis longtemps l'apanage des ingénieurs du Génie qui s'y exercent aux charpentes à grande portée. Comme le manège, le gymnase s'inspire de la grande halle industrielle ; le pan de fer et la charpente métallique exprimeront la modernité, le sérieux, l'utilité sociale et civique de l'entraînement sportif.

La technicité constructive investit progressivement tous les domaines du sport, y compris celui du sport-spectacle, ainsi au Tremblay (1905), avec les tribunes de l'hippodrome : structure d'acier et parement de brique, matériaux industriels et industrialisés. Le projet de piscine d'Alfortville (1900) relève de la même rationalité : un matériau économique, une brique silico-calcaire (fabriquée à proximité à Choisy-le-Roi) qui produit son propre décor, une légère frise de briques rouges, la même que celle qui court alors sur toutes les constructions des rationalistes, notamment les écoles, les usines et les cités ouvrières.

Les décors intérieurs de ces édifices sévères réservent parfois une jolie surprise, telles les couronnes végétales répétées en frise au Gymnase de Bry-





sur-Marne. Peut-être doivent-elles quelque chose à Otto Wagner qui en alignait depuis quinze ans sur toutes ses productions ? Ses publications en avaient diffusé le thème dans toute l'Europe. Mais ici, le choix du chêne en place de lauriers oriente la lecture bien différemment.

Tout change dans les années 1905-1925 ; le fait marquant dans le domaine des sports est alors la multiplication des clubs privés à l'ouest de Paris. L'image du sport qui va s'imposer sera désormais celle de la villégiature. Un régionalisme interprété par l'Art Nouveau avait déjà été importé de Deauville au Haras de la Fouilleuse et au pesage du Tremblay. Dans le domaine équestre, le genre anglo-normand est alors une référence obligée. Puis viendra, dans les années vingt, un régionalisme de synthèse et de principe, dont les citations ne sont plus identifiables. Ce nouvel avatar du régionalisme, qui semble importé de La Baule ou du Touquet, va servir à caractériser aussi bien le club élégant de l'Ouest que l'association patronale de La Suze (Maisons-Alfort) destinée aux employés de la banlieue Est en mal d'embourgeoisement.

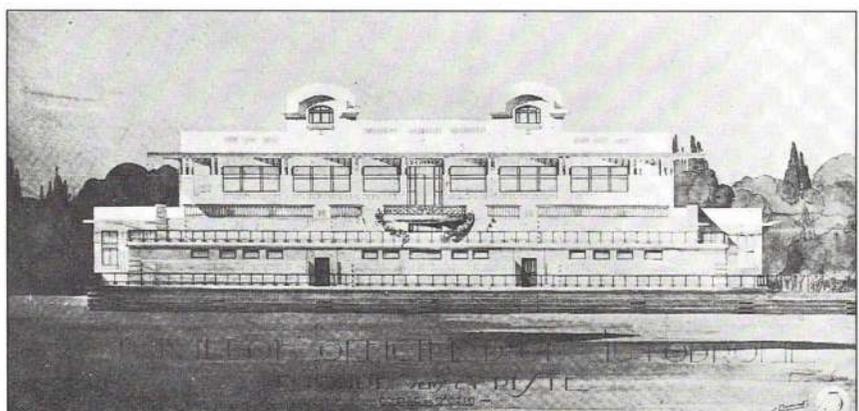
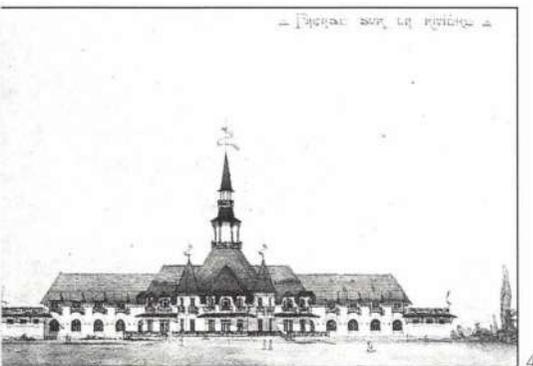
Les années folles qui se croient éternellement en vacances sont bien révolues. Vient alors l'ère des grandes entreprises sociales menées par les élus. Le sport y est résolument public, social, scolaire, et l'édifice sportif est intégré dans un ensemble. Même s'il en occupe l'axe ou le centre névralgique, il sera partie d'un tout architectural, comme il est une pièce du dispositif social et politique. Pièce maîtresse, mais pièce tout de même.

A la recherche de "l'apparat domestique" qui confèrera aux cités nouvelles de l'Ouest, Suresnes ou Châtenay-Malabry, la dignité sociale et la monumentalité urbaine, les architectes organisent les fonctions et les espaces autour d'un nouveau signal qui remplacera l'église et la mairie : axialité, frontalité, et monumentalité obtenue avec des moyens simples et économiques. La leçon pourrait être aujourd'hui encore méditée. Quelques éléments de luxe intérieur (la coûteuse mosaïque) complètent cette apparat.

Il s'agit d'autre chose à Pantin, où la piscine est un élément isolé ; sa masse compacte relève de la même idéologie et de la même esthétique radicale que les tribunes de Lurçat au complexe sportif de l'école Karl-Marx (Villejuif) : esthétique du bunker, efficace et impressionnante, absence de tout ornement, rationalité nue. Si Pantin grâce à ses hublots évoque quelque peu le voyage en mer, Villejuif reste strictement technique.

Une petite déception dans le *corpus* réuni : les stades créés pendant ces années de rigueur économique et de conflits sociaux aigus n'ont pas atteint ici le développement magnifique qu'ils connaissent dans les grandes villes

1. Projet de chalet de société sportive par Brunnarius, 1909, élévation principale.
2. Projet de chalet de société sportive par Brunnarius, 1909, élévation postérieure.
3. Projet de cercle des sports au bord d'une rivière par Selheimer, 1910, élévation latérale.
4. Projet de cercle des sports au bord d'une rivière par Selheimer, 1910, élévation sur la rivière.
5. Projet de pavillon officiel d'autodrome par E. Bessirard, 1924.



de province, à Lyon (T. Garnier) ou à Bordeaux (J. D'Welles). Ce sont des équipements associatifs ou communaux, qui relèvent d'organismes ou de collectivités sans grands moyens. Quant au stade olympique majestueux prévu par Perret à Montesson (1940) il ne sera pas construit. Ainsi pas de grand déploiement de formes audacieuses, pas de décor allégorique grandiloquent, mais des réalisations sans grand éclat, où l'effort porte sur la résolution de problèmes techniques, et particulièrement sur le porte-à-faux des auvents qui abritent les gradins. L'ordinaire de l'architecture sportive est là.

Reste une catégorie de constructions qui relève d'une nouvelle logique sportive : l'utilisation de machines mécaniques, l'avion et l'automobile. Le modeste local du premier club aéronautique est proche encore, avec son pan-de-bois, du club de golf ou d'équitation. Puis, au public de riches amateurs qui lancent l'aviation comme loisir, succédera vite une population plus mélangée d'aventuriers, trompe-la-mort et mécaniciens à la fois. L'aéro-club de Buc en acier de Beaudouin, Lods et Prouvé (1936) annoncera la technicité autant que la convivialité élégante. Objet démontable, machine lui-même, il a tout de suite été démonté par les Allemands sous l'occupation. Quant à l'automobile, elle représente des enjeux économiques étrangers au domaine du sport ; l'industriel qui a financé l'autodrome de Montlhéry n'a pas pu construire les belles tribunes que lui proposait le Salon de 1924 et la piste d'essai restera un équipement technique au service de la production.

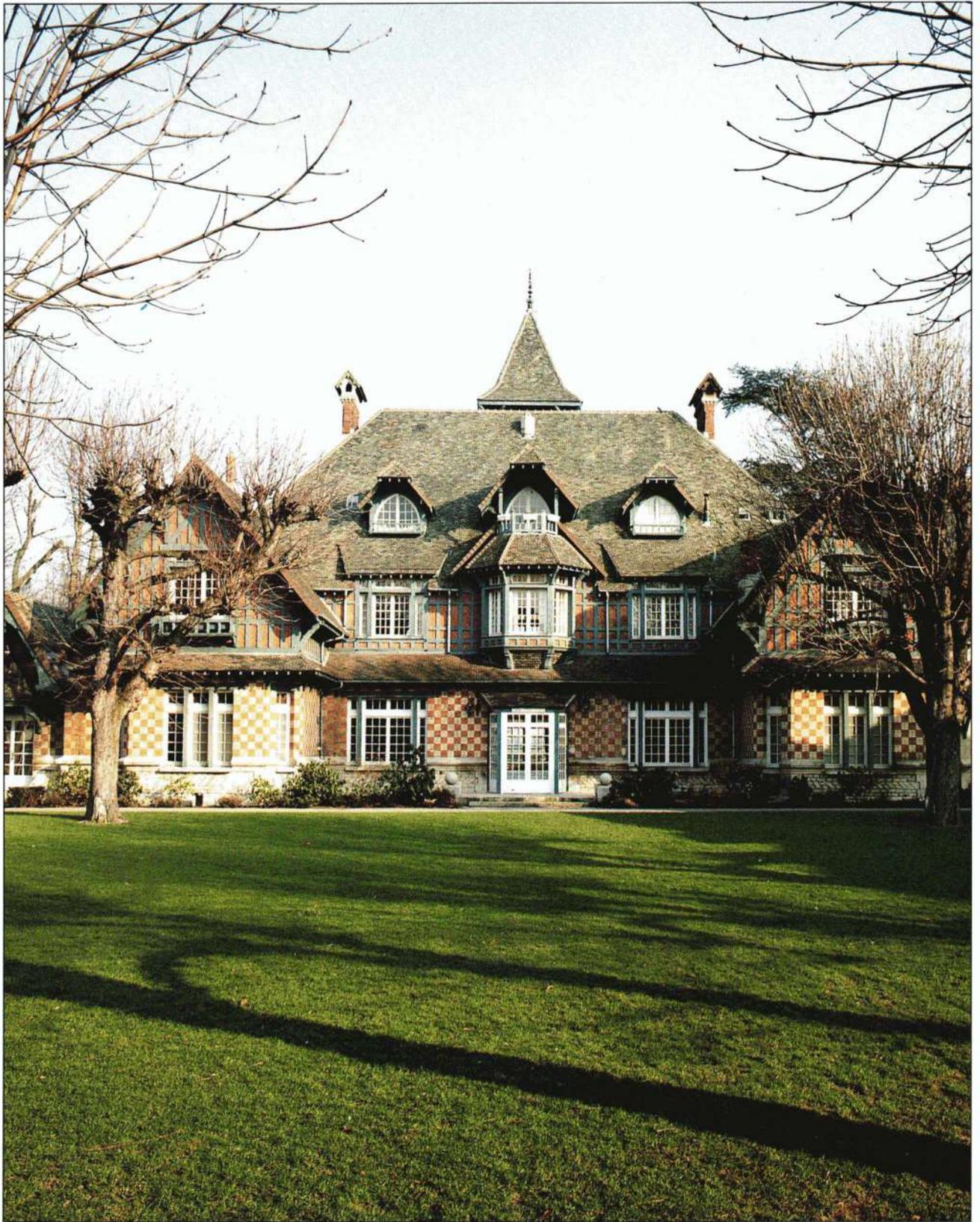
Malgré quelques déceptions, on peut donc estimer que l'entreprise n'a pas été vaine ; l'architecture du sport existe et l'Inventaire Général l'a rencontrée. C'est grâce à la mise en oeuvre de tous les types de sources, manuscrites ou imprimées, iconographiques ou textuelles, publiques ou privées, combinée avec les enquêtes sur le terrain qu'on a pu exhumer quelques éléments extraordinaires, rencontrer quelques vedettes bien connues de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle, mais surtout découvrir beaucoup de modestes réalisations qui racontent la vie sociale et politique de la banlieue, le travail sérieux et inventif des constructeurs, et les initiatives originales des sportifs et des financiers. Ce que révèlent ces enquêtes thématiques appliquées à des territoires "ordinaires", ce n'est évidemment pas une collection de grands ouvrages, de ceux qui font la couverture des manuels et des anthologies. Il s'en trouve ici pourtant d'étonnants ou de célèbres : le complexe sportif prémonitoire projeté dans l'île Saint-Germain et à plus de soixante ans de distance, celui bien réel de l'école Karl-Marx de Villejuif. Ou encore la piscine de Châtenay-Malabry autrefois associée à une usine d'incinération d'ordures (on ne craignait pas alors, dans la recherche de l'économie et la création d'édifices "à combinaison", les rapprochements audacieux). La piscine a depuis retrouvé vie comme théâtre. Voilà pour les éléments "extraordinaires".

Quant aux architectures "ordinaires", celle du gymnase de Bry-sur-Marne ou de la piscine de Pantin, elles sont tantôt les ancêtres méconnus, tantôt les sœurs cadettes des grandes célébrités. Certes moins spectaculaires mais tout aussi significatives. C'est grâce à ces témoins véridiques de la réalité bâtie, à ces modestes précurseurs, à ces jalons de l'histoire de la construction, que l'on peut dresser le véritable paysage, hiérarchisé et ordonné, de l'architecture multiforme du sport.

F. Hamon  
Maître de conférence  
à l'Université de Paris IV

1870-1914

L'Emergence  
d'une architecture  
du sport



---

# Spectacle populaire et pratique élitiste

---

Dans son Grand Dictionnaire Universel du XIX<sup>e</sup> siècle, Pierre Larousse définit le sport comme un *“ensemble d’amusements, d’exercices et de simples plaisirs qui absorbent une portion assez notable du temps des hommes riches et oisifs”*. Suit une liste des sports pratiqués en France, en tête desquels viennent les courses de chevaux, le canotage et la chasse à courre. P. Larousse poursuit : *“Tous ces amusements ou exercices doivent leur attrait principal aux nombreux paris qu’ils font engager ; la fureur des paris sur tout et à propos de tout forme un des traits saillants du caractère anglais ; cette folie se répand chaque jour davantage en France”*. Durant toute la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et plus largement jusqu’en 1914, le sport dû à l’initiative privée monopolise l’attention tant par le développement de ses installations que par l’importance du public intéressé. Il s’inscrit dans une économie de marché. Le code de commerce de 1808, amendé par la loi de 1867<sup>1</sup> lui fournit un cadre institutionnel : les organisations de courses hippiques et de régates, ou les piscines privées constituent la propriété d’actionnaires regroupés au sein de sociétés anonymes, telle *“la Société d’encouragement pour l’amélioration des races de chevaux en France”*, la *“Société d’encouragement pour l’amélioration du cheval demi-sang”* ; ou encore la *“Société des régates parisiennes”* et la *“Société d’encouragement des sports nautiques”*. Cette conception hybride du sport mêle alors loisir et affaires : la compétition de quelques professionnels est donnée en spectacle au grand public, spectacle d’un bon rapport pour ses organisateurs. Rien de bien différent, en somme, d’avec la situation actuelle. Le projet ambitieux qui vit le jour en 1854 à propos de l’aménagement de la plaine de Longchamp, après son annexion par la Ville de Paris, illustre bien ce premier aspect du sport. Eugène Chapus<sup>2</sup> en expose le contenu dans une publication para-publicitaire : *“Paris, à la faveur d’une riche association de capitalistes, se crée là un centre unique de haut sport. Cette belle étendue de terrain devient, sous la désignation des “Sports de Longchamp” un théâtre où se succéderont, en spectacles grandioses, tous les nobles plaisirs du genre - courses plates, courses en longueur pour chevaux de deux ans, steeple-chase, régates sur le fleuve, enfin la course aux lévriers et le vol ou la chasse aux faucons”*. Ce projet qui échoua (sans doute l’Empereur avait-il d’autres idées pour le Bois de Boulogne) comme bien d’autres à sa suite,<sup>3</sup> restitue fidèlement la part commerciale d’une activité qui demeurerait proche du cirque. Hommes politiques, hommes d’affaires et du spectacle figurent alors parmi les principaux “entrepreneurs” d’établissements sportifs. Sans remonter au banquier

Rueil-Malmaison, hippodrome de Saint-Cloud, façade antérieure du château.

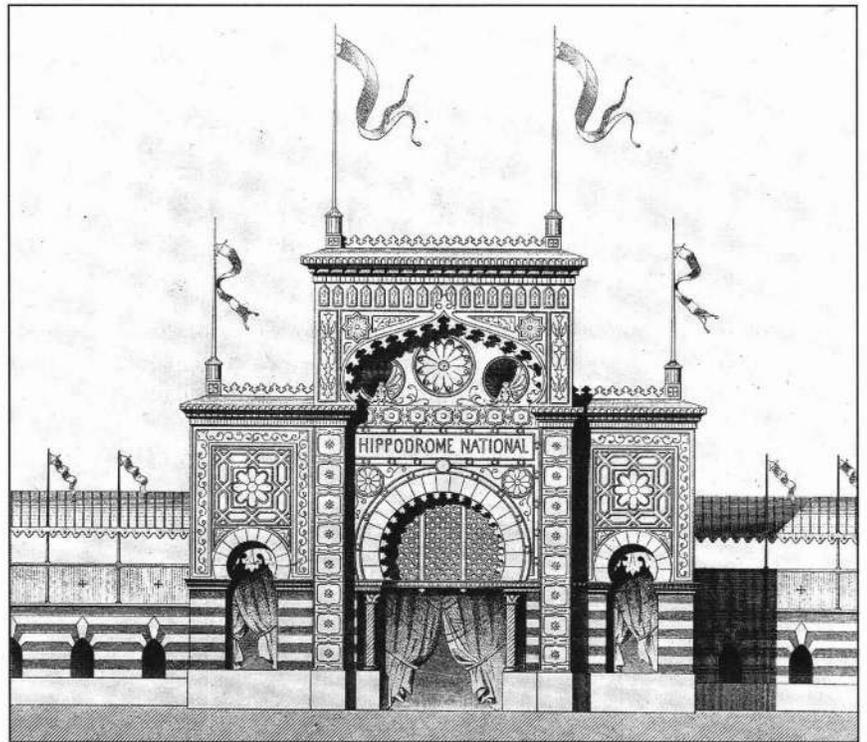
Jacques Laffitte - dont on sait le rôle déterminant dans la vocation hippique de Maisons-Laffitte<sup>4</sup> - le cas d'un Edmond Blanc reste exemplaire. Fils du fondateur de la Société des bains de mer de Monaco, E. Blanc (1856-1921)<sup>5</sup> s'était fait élire député de Bagnères-de-Bigorre ; mais son activité politique se trouva très vite orientée par son intérêt pour le monde hippique. C'est ainsi qu'il devient maire de La Celle-Saint-Cloud et que, parallèlement, sa rare compétence d'éleveur de chevaux l'amène à acquérir les haras de la Châtaigneraie (à La Celle), de Jardy (à Marnes-la-Coquette) et de Villebon (près de Palaiseau). Les besoins de l'entraînement le conduisent à faire bâtir le champ de courses de la Fouilleuse, l'hippodrome de Saint-Cloud destiné aux amateurs.

Moins connu, Joseph Oller ne manifestait pour le sport aucune prédilection particulière. Le fondateur de l'Olympia et l'inventeur des paris mutuels se rend, certes, acquéreur des prairies de Maisons-Laffitte en avril 1878 pour y établir un hippodrome ; mais c'est pour revendre celui-ci deux ans plus tard. Il se consacre alors aux sports aquatiques : en 1885, il aménage à Paris, rue de Rochechouart, dans les anciennes usines Godillot, une piscine alimentée en eau chauffée par l'industrie ; en 1886, il transforme l'ancienne salle Valentine en "Arènes Nautiques" ; on y donnait pendant l'hiver des spectacles d'exercices équestres ou de gymnastique terrestre et aquatique. Pendant l'été, le cirque devenait "piscine de natation" grâce à un savant dispositif mis au point par l'ingénieur Edoux<sup>6</sup>. Il ne fait que suivre l'exemple de Paul Christmann qui avait créé l'année précédente le premier bassin de natation privé, rue Château-Landon dont le succès permit l'ouverture en 1886 d'un second bassin, boulevard de la Gare. Paul Christmann représente, en effet, le type même de ces promoteurs du sport animés d'un esprit d'entreprise. Non content d'exploiter la concession exclusive des eaux chaudes industrielles de la Ville de Paris pour alimenter le chauffage de ses piscines, Christmann établit un gymnase dans chacune d'elles. C'est que, premier secrétaire de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, il avait déjà fait bâtir un gymnase - qui existe encore - au 57 du faubourg Saint-Denis (Paris 10<sup>e</sup>) où il donnait des leçons particulières à une clientèle aisée. Cheville ouvrière du sport français, il ouvre son gymnase pour servir en 1876 de siège social à la Société Nautique de la Marne, nouvellement créée.

Pourtant, tous les promoteurs du sport ne possèdent pas la fibre des affaires ou les capitaux nécessaires, tels le "gymnasiarque" Hippolyte Triat<sup>7</sup>. L'initiative, en ce domaine, se répartit donc inégalement entre financiers et sportifs, les premiers pesant souvent plus lourd que les seconds dans la décision. L'architecture de loisirs qui naît ainsi de l'essor des courses, des régates, de la natation et de la gymnastique est donc à la fois spectaculaire et économique. Les hippodromes en constituent le fleuron le plus brillant<sup>8</sup>.

# LES HIPPODROMES

La plupart des courses se déroulaient soit dans des espaces privés sommairement aménagés comme le parc du château du Raincy, soit en plein champ comme à la Croix de Berny. C'est Charles Rohault de Fleury qui conçut avec l'Hippodrome National du Rond-Point de l'Etoile<sup>9</sup> en 1845 le premier établissement spécifique, une oeuvre appelée à servir de prototype. L'exiguïté du terrain l'empêchant d'adopter le plan des cirques romains, l'architecte donna à son hippodrome une plus grande largeur afin d'assurer une visibilité maximale aux spectateurs. Mais c'est le décor des tribunes qui valut à l'établissement sa notoriété. Contraint par le temps et limité dans son budget, l'architecte conçut une structure légère en bois sur laquelle il appliqua des toiles ornées d'un décor peint inspiré de l'architecture mauresque. L'auteur justifiait doublement ce choix : *"le style arabe présente peu de saillies dans les reliefs et se peut imiter facilement en peinture... Un tel style rappelait convenablement, à propos de course, le goût d'un peuple renommé pour les chevaux"*. Les caractères dominants d'un demi-siècle d'hippodromes étaient trouvés : structure économique d'une architecture légère de "fabriques" ou de fêtes, décor mauresque<sup>10</sup>. Le succès fut tel que la première année suffit à payer les dépenses de l'établissement.

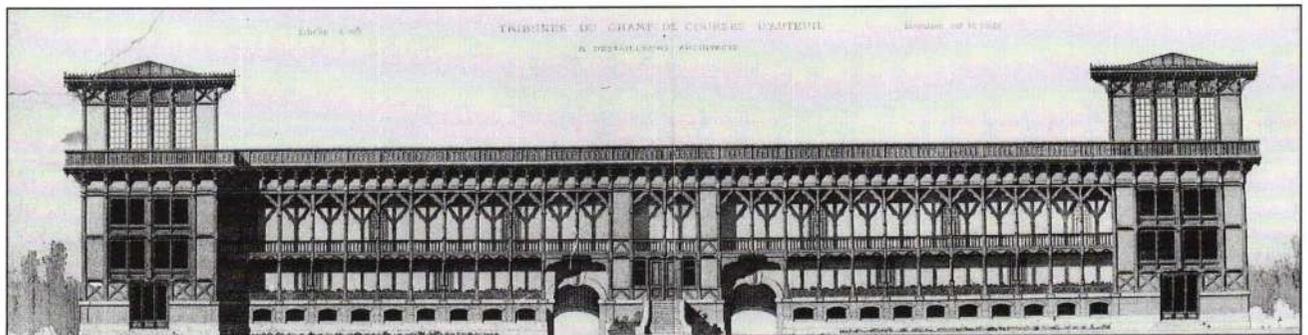


Paris, Hippodrome National, l'entrée.

C'est sans doute l'hippodrome d'Auteuil, élevé en 1873 par Destailleurs<sup>11</sup> qui s'inspire le plus directement de l'oeuvre de Rohault de Fleury. Le bois y est omniprésent : structure en pan de bois, décor de bois découpé (balcon, lambrequins, aisseliers). Les réminiscences mauresques y sont multiples. La brique est utilisée ici en remplissage au lieu des fausses briques peintes sur les murs de toile du Rond-Point. La tribune face aux pistes témoigne toutefois d'une sobriété nouvelle. Elle déploie une structure métallique, dont la légèreté – jointe à la résistance – assurait une visibilité optimale, tout en offrant une meilleure garantie contre le feu.

C'est à la suite de l'échec du projet de Longchamp soutenu par Eugène Chapus, que la "Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France" avait obtenu de la Ville de Paris en 1856 la concession d'un nouveau champ de courses dans le Bois de Boulogne ; elle devait, en contrepartie, faire élever à ses frais des tribunes pouvant abriter trois mille spectateurs<sup>12</sup>. Gabriel Davioud et Antoine Nicolas Bailly<sup>13</sup>, architectes de la Ville de Paris, en conçurent la construction, surmontant la triple difficulté de prévoir une grande capacité d'accueil, d'assurer une sécurité maximale, d'offrir la visibilité la plus grande, sans renoncer à une architecture pittoresque synonyme de plaisir. Ces contraintes se résolurent par le recours à des matériaux industrialisés : la fonte pour les colonnes, le fer pour les charpentes, la brique en remplissage des pans-de-fer. Mais ces matériaux ne sont pas retenus ici pour leurs seules performances techniques ; ils contribuent par leurs qualités propres au "charme pittoresque" salué par la presse<sup>14</sup>. La polychromie des matériaux (pierre et brique), la légèreté des structures métalliques, l'abondance du décor (chapiteaux et aisseliers de fonte, balustrades et lambrequins de bois découpé...), en se réclamant d'une architecture de "fabriques", rattachent les tribunes de Longchamp à l'ensemble des constructions conçues par Davioud pour le parc paysager du Bois de Boulogne<sup>15</sup>. Afin d'éviter un effet trop massif, la tribune se décompose en trois éléments symétriquement et hiérarchiquement disposés. Au centre, la tribune impériale, que Zola dépeint dans *Nana*<sup>16</sup> comme "un pavillon en forme de chalet"; de part et d'autre, les tribunes réservées aux actionnaires, puis les tribunes publiques, "ouvertes à tout venant, c'est-à-dire à tout payant"<sup>17</sup>.

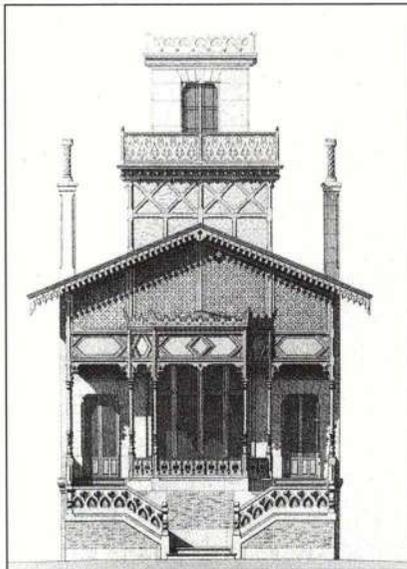
Si les matériaux modernes avaient fait une apparition modeste —mais remarquée— dans les tribunes précédentes, l'hippodrome de l'Alma leur devra tout son succès<sup>18</sup>. Implanté en plein Paris, avenue Georges V, il fut bâti en 1877-78 par l'ingénieur E. Lantrac et l'architecte Leroux pour abriter des concours hippiques et accessoirement des manifestations à grand spectacle (cirque, exhibitions de toutes sortes). Huysmans montre combien cette architecture technique, qui n'est certes en rien spécifique des hippo-



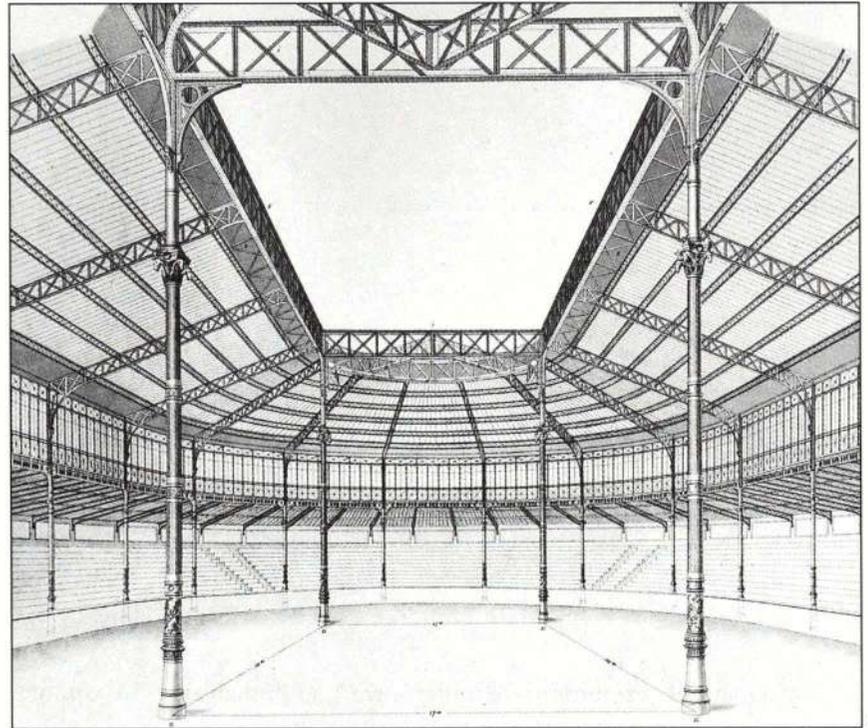
1. Paris, hippodrome d'Auteuil, élévation antérieure de la tribune.
2. Paris, hippodrome de Longchamp, les tribunes.
3. Paris, hippodrome de Longchamp, le pavillon de l'Empereur.
4. Paris, hippodrome de l'Alma.

dromes, surmonte les difficultés d'un tel programme<sup>19</sup> : *“Là, dans une prodigieuse altitude de cathédrale, des colonnes de fonte fusent avec une hardiesse sans pareille. L'élan de minces piliers de pierre si admirés dans certaines des vieilles basiliques semble timide et mastoc près du jet de ces légères tiges qui se dressent jusqu'aux arcs gigantesques de ce plafond tournant, reliés par d'extraordinaires lacis de fer, partant de tous les côtés, barrant, croisant, enchevêtrant leurs formidables poutres, inspirant un peu de ce sentiment d'admiration et de crainte que l'on ressent devant certaines machines à vapeur énormes. Si l'extérieur de ce cirque était d'une originalité, d'une valeur artistique égales à celle de l'intérieur, l'hippodrome serait certainement le chef-d'œuvre de la nouvelle architecture”.*

On mesure la rapide transformation que connut l'architecture dans ces vingt années-clés de 1880 à 1900 : de vingt ans plus jeune que celui de l'Alma, l'hippodrome de Saint-Cloud<sup>20</sup>, élevé vers 1898-1900 par l'architecte Louis Berthault pour Edmond Blanc, adopte une architecture résolument rustique et régionale, comme si son propriétaire tenait à payer ici la



2



4



3

dette du sport hippique à la Normandie, berceau mythique des pur-sang en France<sup>21</sup>. A dire vrai, l'heure est à la réaction autant contre l'historicisme que contre l'architecture des ingénieurs. A l'heure où le courant pittoresque et régionaliste inspire une bonne part de la production architecturale, c'est la Normandie "revisitée" par l'Angleterre qui fournit la source des plus élégants modèles. A Saint-Cloud, toits couverts de tuiles plates, en appentis et demi-croupes, lucarnes-pignons, charpentes à fermes débordantes, épis de faitage, matériaux contrastés (meulière, brique, bois) produisant une polychromie accentuée par leur mise en œuvre (briques en damier, bois peints, pan-de-bois) constituent autant d'emprunts sélectifs à l'architecture vernaculaire normande. Mais la référence affichée, voire cultivée, n'étouffe jamais une libre création en quête d'effet. Avec les lucarnes rampantes, la logette et le belvédère du "château", les cheminées des écuries, l'architecte de l'hippodrome interprète dans un sens pittoresque les modèles publiés dans les revues d'architecture : complication des toits, multiplicité des types d'ouvertures, omniprésence des auvents et avant-toits, importance et mise en valeur des charpentes portant des éléments



2



1

Rueil-Malmaison, hippodrome  
de Saint-Cloud,

1. Façade postérieure du "château".
2. Toiture de la tribune du pesage.
3. Ecuries et logement des palefreniers.

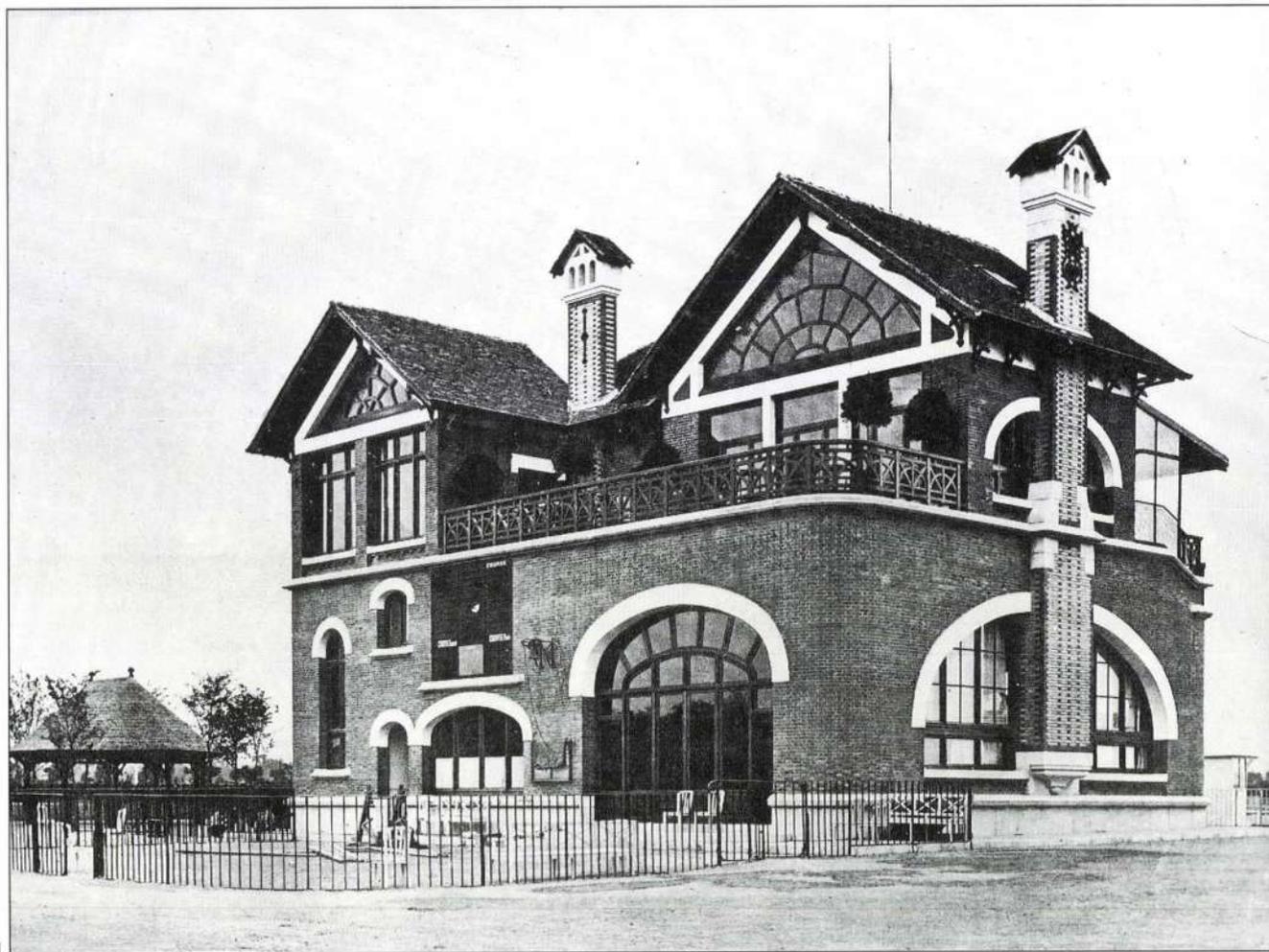
sculptés librement inspirés tantôt du Moyen Age normand, tantôt de l'art scandinave. La nouvelle mode envahit ici tous les éléments, constituant ce qui est certainement le plus pittoresque des établissements hippiques français. Mais l'extrême intérêt du champ de courses de la Fouilleuse ne se borne pas là. Pour Edmond Blanc, il devait constituer le terrain d'entraînement du haras de Jardy et le programme témoigne de ce parti d'origine : avec les équipements nécessaires à un hippodrome moderne (tribune de pesage, pari mutuel, paddocks et pavillon d'affichage, pavillon de gardien, écuries), on y trouve aussi les bâtiments nécessaires à un entraînement prolongé, conçus pour un séjour permanent des chevaux et des hommes : paddocks, immenses écuries ("enclos des stalles", "enclos des boxes"), marécha-lerie, infirmerie des chevaux, logement des lads, logement des cochers, maison de l'entraîneur.



3

Le champ de courses du Tremblay, démoli vers 1968, représentait l'aboutissement du genre par son ambitieuse modernité. Construit à Champigny-sur-Marne pour la "Société de Sport de France" par l'architecte Raquin<sup>22</sup>, et inauguré en 1906, l'hippodrome est ainsi présenté dans *La Construction Moderne*<sup>23</sup> : "jadis des tribunes et une salle de pesage suffisaient à un champ de courses ; aujourd'hui l'installation du pari mutuel, les écuries pour les chevaux venant de loin exigent des bâtiments nouveaux qui doivent être ingénieusement groupés de manière à faciliter les mouvements et les transactions tout en ne gênant ni la vue ni la circulation". Ici les installations élémentaires de l'hippodrome (tribunes, pesage, pari mutuel) se trouvent doublées par les installations élevées sur la pelouse, telles les écuries qui peuvent accueillir jusqu'à 58 chevaux ; enfin, l'hippodrome dispose d'une usine élévatrice d'eau. Le tout se répartit dans un jardin paysager, de part et d'autre d'allées sinueuses délimitant parterres et bosquets. Par la variété de leurs références, les bâtiments trahissent le flottement stylistique de l'architecture au début du siècle. On pourrait ainsi distinguer trois ensembles : les tribunes, le pesage et le pari, les écuries.

Si l'auvent des gradins offre à la vue sa structure métallique, le bâtiment accueillant les spectateurs dérobe les tribunes derrière un appareil de meulière, et de briques au niveau supérieur, conférant à l'ensemble un aspect



monumental. Ce parti sonne le glas des tribunes métalliques en Ile-de-France (leur disparition sera plus lente ailleurs). Les deux pavillons d'angle, carrés abritant les escaliers, allient la modernité d'un toit en terrasse aux décors de ferronnerie Art Nouveau.

Les pavillons du pesage et du pari mutuel traduisent beaucoup plus directement l'héritage de l'Art Nouveau nancéien<sup>24</sup>. La comparaison avec la villa bâtie par Henri Sauvage pour Louis Majorelle à Nancy en 1902 se justifie d'autant mieux que c'est Majorelle qui assura la décoration ferronnière de l'hippodrome du Tremblay. Les deux édifices expriment un parti analogue dans un vocabulaire voisin : juxtaposition de lucarnes-pignons animant la façade, jeu des cheminées se dressant au-dessus des toits, larges baies en plein cintre aux petits-bois rayonnants, développement des balcons, larges baies en arcs surbaissés du rez-de-chaussée à menuiserie également rayonnante. Quant aux écuries, elles rappellent explicitement l'appareil de briques polychromes des manoirs normands.

L'hippodrome du Tremblay est le dernier des grands équipements de la région parisienne. Désormais, on n'exécutera plus que des reconstructions partielles ; les grandes créations verront le jour ailleurs, dans les villes de villégiature notamment.



2



3

Champigny-sur-Marne, hippodrome du Tremblay,

1. Façade antérieure du pavillon du pesage.
2. Pavillon des gardes et aile des écuries.
3. Façade antérieure des tribunes.

# LES ÉTABLISSEMENTS NAUTIQUES

S'il est une discipline sportive où l'initiative associative s'épanouit en cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est bien le nautisme. Fleuves et rivières d'Ile-de-France se couvrent alors de joyeux canotiers. Les boucles de la Marne – du Perreux à Saint-Maur, en passant par Champigny, Nogent et Joinville – et les courbes de la Seine de Meudon à Bougival, connaissent plus particulièrement la faveur des sportifs. Les témoins bâtis de cet engouement demeurent encore en place sur les bords de Marne, alors qu'ils sont sérieusement menacés sur les rives de la Seine. Bien sûr, ce goût ne prend pas naissance au milieu du siècle ; mais l'ouverture en 1859 de la ligne du chemin de fer de Vincennes facilite les accès<sup>25</sup>. Très vite, des habitants du Faubourg Saint-Antoine puis les artistes et les sportifs parisiens passent leurs loisirs sur les bords de Marne. Le Club nautique de Paris, société dont le siège se tenait place de la Bastille, s'installe en 1891 quai de la Marne à Joinville. Dès 1876, trois membres du Rowing Club de Paris avaient fait sécession pour fonder la Société Nautique de la Marne, d'abord domiciliée à Paris, faubourg Saint-Denis, puis dans l'île Fanac à Joinville. Ce nautisme se distinguait par sa convivialité : pratiqué en équipe, il trouvait son cadre naturel près des guinguettes, au son des bals musettes. Témoin attentif, Zola évoque à merveille dans *Au bonheur des dames* l'ambiance de la maison Jullien, ce restaurateur parisien qui dans les années 1860 eut l'idée d'ouvrir une auberge au bord de la Marne quand celle-ci commençait à attirer les citadins. Il n'y manque que le voisinage des constructeurs de canots, nombreux dans ce secteur<sup>26</sup>. D'abord hébergées dans les "guinguettes", certaines sociétés finirent par les acheter. Le Cercle Nautique du Perreux s'installa ainsi en 1903 dans un pavillon neuf appartenant au restaurant voisin "Le Coq d'Or", avant d'acquiescer le tout. Les établissements nautiques, comme les auberges ou les ateliers de construction d'embarcations se regroupent donc dans un périmètre restreint, proche du chemin de fer : Saint-Maur, Nogent-sur-Marne, Le Perreux et Joinville pour l'est parisien, Suresnes, Chatou, Rueil, Bougival, Argenteuil pour l'ouest de Paris<sup>27</sup>.

## LA SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE LA MARNE

Doyenne des sociétés d'aviron sur cette partie du cours de la Marne -elle a été fondée en 1876- la Société Nautique de la Marne (S.N.M.) a conservé son siège, construit vers 1880 dans l'île Fanac, bien représentatif de ce type d'installation<sup>28</sup>. L'établissement nautique abrite à l'étage non inondable le bureau de la Société et entrepose au rez-de-chaussée les embarcations. Ce niveau bas s'ouvre largement sur la berge pour faciliter les manoeuvres. Sur la rivière, un ponton permet l'accostage tandis que deux rampes accèdent à la berge. Le bâtiment perpendiculaire à la rive ne présente en façade sur le quai qu'un pignon assez modeste ; à l'intérieur du rez-de-chaussée, tout en profondeur, des potences fixées aux poteaux de bois qui soutiennent le plancher permettent de garer près de cent canots.





Joinville-le-Pont, le "boat-house"  
de la S.N.M.,

1. Vue actuelle depuis la Marne.
2. Aquarelle de Riegrand, conservée sur place.
3. Le garage à bateaux.

Le premier étage comprend une salle de réunion et de réception, un secrétariat, le logement du concierge et des vestiaires. L'originalité de l'édifice tient à l'ampleur des installations : les sociétaires trouvaient là une bibliothèque, des douches, un dortoir, quelques chambres et un gymnase. De la salle de réunion, largement ouverte en façade, la vue plonge sur la Marne ; un balcon sert de tribune pour mieux suivre l'évolution des rameurs. Au sommet du pignon, abritée par l'avancée du toit, une horloge lisible depuis le fleuve permet d'organiser les parties tandis que la cloche d'un campanile juché sur le faîte, disparu aujourd'hui, rythmait les épreuves.

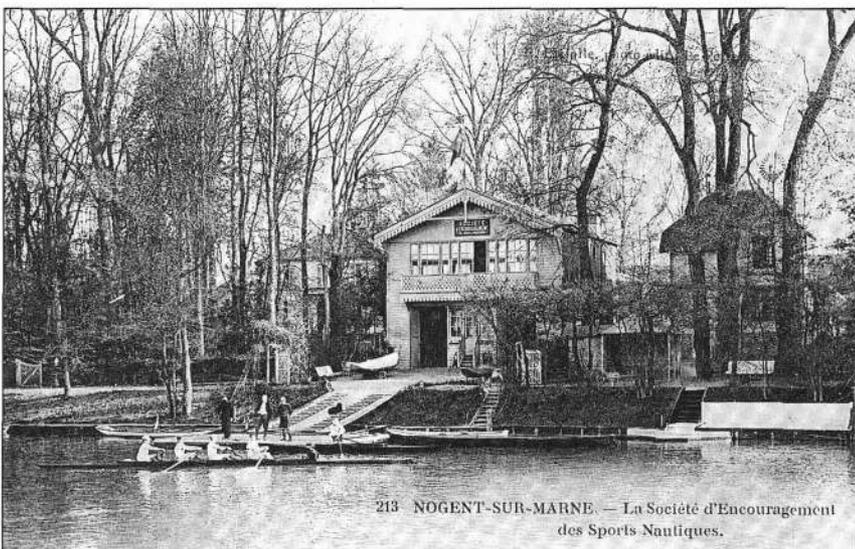
Comme la plupart de ces établissements qu'on appelait "boat-house", le siège de la Société Nautique de la Marne ne fut pas l'oeuvre d'un architecte – encore moins celle d'un ingénieur – mais celle de deux sociétaires : Louis Dossunet et Aubery. Louis Dossunet dirigeait une entreprise de construction de canots "Dossunet Embarcations" ; son expérience en la matière détermina sans doute le parti retenu. Le pavillon est ainsi construit en pan-de-bois hourdé de brique, bois et brique demeurant apparents. Un tel parti assurait économie et rapidité d'exécution sans nuire au caractère fonctionnel. Le souci décoratif n'en fut pas, pour autant, négligé : charpente et menuiseries peintes de couleurs vives, bois découpés, balcons et toit débordant relèvent de l'esthétique presque centenaire du chalet suisse devenu fabrique de jardin<sup>29</sup>.

## LES ÉTABLISSEMENTS VOISINS

Les avantages de ce parti expliquent sans peine son succès. Il se retrouve au siège de la Société d'encouragement du Sport Nautique, fondée en 1879. Installé dans l'Île-des-Loups à Nogent, le bâtiment offrait les mêmes dispositions que celui de l'île Fanac ainsi qu'un type de décor analogue. Le remplacement des briques par du bois accrut la précarité du bâtiment qui fut détruit par un incendie en 1980. Plus chanceux, le siège de la Société Nautique ou Cercle du Perreux subsiste toujours quai de l'Argonne, avec ses pans-de-bois et ses briques polychromes. Fondé en 1903 par la Société Immobilière de l'île Laroche, le Cercle Nautique du Perreux acquit, nous l'avons dit, le restaurant qui l'hébergea d'abord. Il a conservé l'ensemble de ses locaux assurant les doubles fonctions de garage et de siège associatif. La maison du constructeur et loueur de canots Pélissier, dans l'île Fanac à Joinville, présentait les mêmes caractères.

Le "*Club des rameurs*" du Perreux constitue une variante du type. Son constructeur, cédant au pittoresque de l'architecture de loisirs, plaça sur la façade deux tourelles en saillie reliées par un balcon. Ce dernier servait de tribune, les deux tourelles formant des sortes de belvédères. A Nogent, le garage Perre, "*Constructions spéciales de canoës et baladeurs*" offrait un parti identique mais sa façade a subi une extension latérale. Dès le seuil, l'impression d'espace y était d'autant plus sensible que la charpente non divisée en niveaux laissait voir la totalité de la structure intérieure en bois.

La traduction formelle de cette complémentarité fonctionnelle trouva son expression aboutie au premier siège de la "*Société Nautique En Douce*" fondée en 1886 à la limite de Nogent et de Joinville. L'auteur de l'édifice – était-ce un architecte ? – organisa en effet, un ensemble harmonieusement composé d'un corps central flanqué de deux ailes en retour. Au milieu d'un jardin, le corps principal abritait le siège de la société, tandis que les deux ailes de garages alignaient leurs pignons sur la rive. Le développement des bâtiments – deux étages pour le pavillon, un étage au-dessus des garages – rappelle que la société succéda ici à un ancien rendez-vous de chasse, "*L'horloge*", dont elle reprit et aménagea les locaux pour accueillir ses nombreux adhérents. Elle devait abandonner son siège vers 1900 à la Fédération des Rameurs Indépendants pour s'installer 67, quai de la



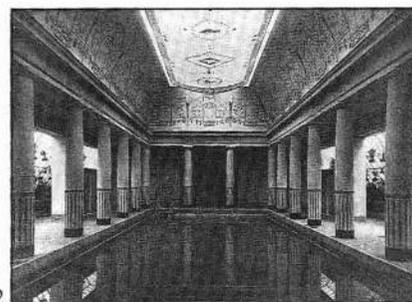
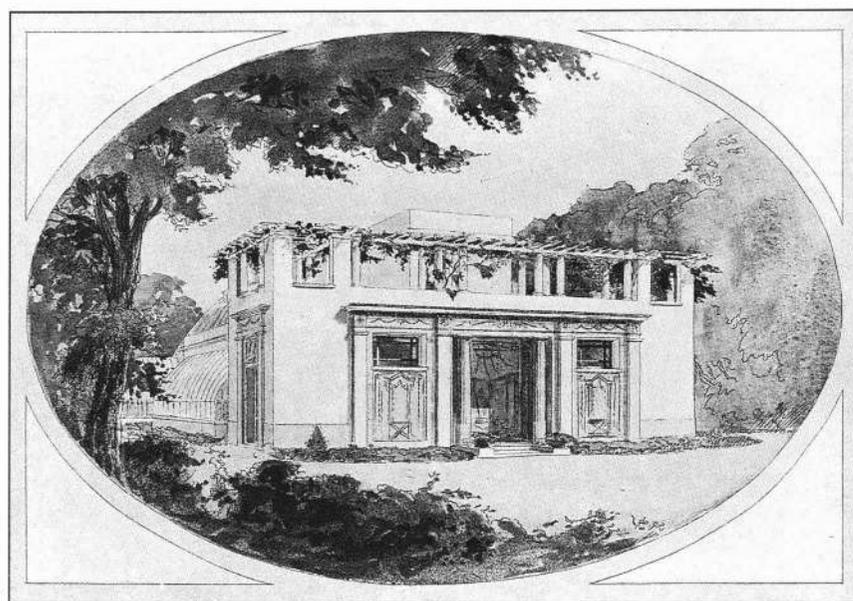
Marne à Joinville-le-Pont. Une photo aérienne<sup>30</sup> nous montre le dernier avatar de sa base nautique. Sur la mince parcelle, qui s'étire en profondeur, deux corps de bâtiments forment une équerre. Selon la tradition, le bâtiment étroit donnant sur le fleuve abrite à l'étage le siège de l'association. Au rez-de-chaussée, une large porte à deux battants livre passage vers une cour postérieure sur laquelle donne le second corps du bâtiment qui occupe l'un des côtés de la parcelle. Cette aile en retrait abrite garages et vestiaires au rez-de-chaussée, des chambres aux deux étages. L'ampleur de la fonction d'accueil s'explique aisément : de nombreux parisiens passaient ici leurs dimanches, voire leurs congés ; l'établissement se muait, à l'occasion, en auberge. L'image de cette architecture, légère et pittoresque, s'apparente à celle des guinguettes. La Grenouillère des Impressionnistes à Bougival par exemple avec son auberge, son bal-musette et son garage à canots relevait du même univers<sup>31</sup>. Leurs constructions de planches, proches des baraques foraines eussent aussi bien figuré parmi les entrepôts d'une entreprise artisanale. On est ici aux limites de l'architecture du sport.



1. Nogent-sur-Marne, le siège de la Société d'encouragement des sports nautiques.
2. Nogent-sur-Marne, le garage Perre.
3. Le Perreux-sur-Marne, le siège du Club des Rameurs.

## UNE PISCINE

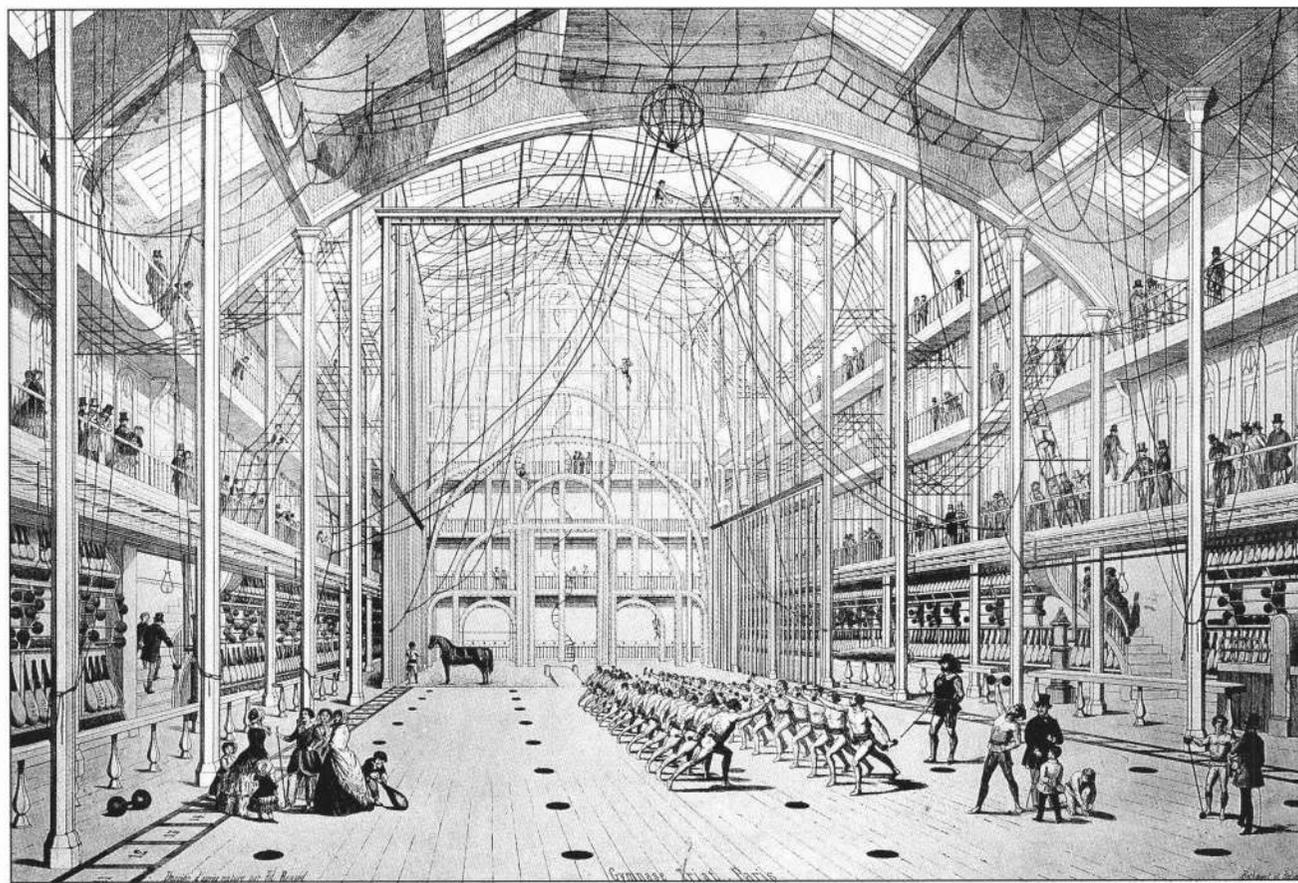
A notre connaissance la seule piscine construite avant la grande guerre à la périphérie parisienne n'est pas un établissement commercial, mais un bassin privé. Le richissime américain Franck Jay-Gould<sup>32</sup> fait bâtir un bassin près de sa demeure de Maisons-Laffitte en 1912 par l'architecte Maugue<sup>33</sup> pour ses loisirs et ceux de son entourage, genre d'établissement de sport à usage privé qui semble alors unique en France<sup>34</sup>. Le programme publié<sup>35</sup> prévoyait une piscine associée à une serre au sein du parc de la propriété. Le bâtiment rectangulaire de la piscine offrait une sorte de plan basilical, dont le bassin occupait le vaisseau central tandis que les collatéraux abritaient des serres. A une extrémité se trouvait un porche flanqué de toilettes et de locaux techniques ; à l'autre, un jardin d'hiver assurait la transition entre piscine et parc. Si la structure du jardin d'hiver s'apparentait à la formule classique des serres par son châssis vitré, le couverture de la piscine en béton armé permettait d'éviter le recours aux tirants métalliques au-dessus du bassin. Le vitrage repose sur un plancher en porte-à-faux liant les équerres qui le portent. Prolongeant les piliers du vaisseau central, l'ensemble des équerres constitue une sorte de ceinture qui empêche le dévers des poteaux vers l'extérieur. L'habileté de la formule s'explique par le souci esthétique de l'architecte de se rattacher aux thermes antiques tout en conservant une grande liberté d'invention. Le plan basilical, les colonnes d'ordre dorique grec, le porche aux colonnes *in antis* avec sa terrasse et sa pergola constituent autant de rappels stylistiques qui se combinent aux possibilités du béton<sup>36</sup> et à la transparence des serres. L'ornement intérieur (pavement de mosaïques, fresques pourpres des murs, dessins monochromes de la voussure supérieure), consacre le triomphe du "style pompéien" dans le décor des piscines<sup>37</sup>.



1. Maisons-Laffitte, propriété de F. Jay-Gould, élévation antérieure de la piscine.
2. Maisons-Laffitte, propriété de F. Jay-Gould, le bassin aujourd'hui détruit.
3. Paris, gymnase Triat, 55-57, avenue Montaigne, aujourd'hui disparu (I.N.R.P. Musée National de l'Éducation).

## LES GYMNASES PRIVÉS

Les gymnases privés élevés à cette époque, sont tous bâtis dans Paris<sup>38</sup>. Dus à l'initiative de sportifs tels que Napoléon Laisné, Hippolyte Triat, Eugène Paz ou Paul Christmann, ils répondent à la définition qu'en propose le docteur Collineau vers 1890 dans *La Grande Encyclopédie* : "le gymnase est un local clos et couvert, où l'on trouve le moyen de s'exercer sur place à des exercices corporels exigeant une énergie supérieure à celle qu'on déploie dans les exercices naturels qui se prennent en plein-air. Destiné à l'enseignement et à la pratique de la gymnastique d'application, pour être correct son agencement architectural exige certaines règles déterminées. Il faut que le local, aussi spacieux que possible, ait environ dix mètres d'élévation. La température y doit pouvoir osciller entre dix et quinze degrés centigrades. La couverture en doit être vitrée ; mais partiellement afin de fournir contre l'ardeur du soleil un moyen de protection. Il convient, en outre, que le mobilier et le vestiaire n'y occupent qu'un espace restreint et que le sol recouvert de sable fin ou de sciure de bois dans un tiers de son étendue soit planchéié dans les deux autres avec du sapin du Nord. En dernier lieu – mais c'est là un point capital – il faut qu'un appareil d'hydrothérapie, si simple soit-il, soit annexé au gymnase, chaque séance devant rationnellement avoir une douche froide pour terminaison". La réponse à ces exigences fut apportée par l'adoption de structures légères de bois (gymnase Paz) ou de métal (au second gymnase Triat de 1863)<sup>39</sup>. Par delà ces différences de matériau, on retrouve dans l'un et l'autre cas un



large vaisseau rectangulaire prenant le jour par des fenêtres hautes et bordé de bas-côtés. Mais ce qui caractérise ce sport c'est le goût du spectacle qui s'y développe. Eugène Chapus<sup>40</sup> décrit ainsi le premier gymnase de Triat construit en 1854, 36, avenue Montaigne, : "C'est une basilique élevée et profonde, autour de laquelle règnent trois rangs d'élégantes galeries en partie réservées aux spectateurs ; mais ce qui frappe tout d'abord, c'est la profusion des cordages, des poutres, des mâts, des anneaux, des échelles qui emplissent l'intérieur, se croisent, tombent de la voûte, s'élancent en fusées, se dessinent en arceaux, en trèfles, en guipures, en rosaces ; c'est une décoration fantastique où le sentiment de l'art le plus pur n'a rien à reprendre, et qui ne se compose que des indispensables auxiliaires des exercices de la gymnastique." Sans doute cette profusion de matériel était-elle destinée à séduire ou impressionner un public sensible à une mise en scène perçue depuis les "galeries réservées aux spectateurs". Aussi, abstraction faite de l'abondant matériel technique, l'architecture de ces gymnases privés tient-elle autant de la salle de spectacle que d'un espace de travail. Ces gymnases se trouvaient parfois intégrés à d'autres activités que leurs clients aimaient retrouver sous le même toit. Paul Christmann associait piscine, douche, gymnase et buffet ; le second établissement de Triat (55, avenue Montaigne) permettait aussi de pratiquer plusieurs disciplines. L'idée d'un complexe de sports et de loisirs était dans l'air ; elle devait déboucher sur plusieurs projets, dont celui du "Sport International".

## LE RÊVE D'UN SPORTIF : LE "SPORT INTERNATIONAL"

A l'heure où se multiplient les parcs de loisirs aux abords des villes, le projet du "Sport International" pourrait faire figure d'ancêtre. Conçu en 1869 pour l'essentiel par un seul homme, Hippolyte Triat, il constitue un complexe à vocation hygiénique et culturelle dans le cadre d'une entreprise privée. Le caractère très abouti de ce projet<sup>41</sup> qui ne sera jamais construit, incite à en analyser la structure juridique, le programme sportif et l'architecture.

Bénéficiaire des récentes mesures<sup>42</sup> libéralisant la création des sociétés par actions, le projet était de constituer une société anonyme au capital divisé en 6 000 actions. Les statuts de la société, installée près de la Bourse à Paris (31, rue Vivienne), furent déposés le 21 octobre 1869. La société se proposait de réaliser et d'exploiter un ensemble d'établissements sportifs, dont les bénéfices seraient partagés chaque année entre les actionnaires ; chaque action donnait droit à une carte d'entrée annuelle, équivalant à un abonnement. Le choix de l'île de Billancourt (Issy-les-Moulineaux), restée vacante après avoir accueilli la section agricole de l'Exposition Universelle de 1867, s'inscrivait dans un mouvement d'occupation résidentielle et de loisirs de l'ouest parisien. Le programme d'Issy eût pu inspirer à Eugène Chapus ce qu'il écrivait du projet de Longchamp (p. 19). L'idée était dans l'air : le projet d'Issy suit celui de Longchamp ; d'autres leur succéderont. Le "Sport International" devait séduire les souscripteurs par la distinction de ses intervenants : Jean-Pierre Barillet, dit Barillet-Deschamps<sup>43</sup>, qui avait créé en 1854, comme architecte paysagiste, le jardin d'hiver de Longchamp et conçu le plan de la section agricole de l'Exposition Universelle de 1867, se trouvait tout désigné pour concevoir le réaménagement de l'île de Billancourt. C'est à un architecte connu sur la place que l'on confia l'exé-

cution et le devis du projet : Théodore Charpentier le créateur des pittoresques hameaux Boileau et Boulainvilliers<sup>44</sup>, avait en 1848 remplacé Visconti comme architecte des fêtes publiques après avoir réalisé le jardin d'hiver de l'avenue des Champs-Élysées en 1847<sup>45</sup>. Sur l'architecte voyer, "chargé des voies plates et terrasses du Sport International", les informations abondent : entré à l'École des Beaux-Arts en 1824, Alphonse Vigoureux fut membre de la Société centrale des architectes français<sup>46</sup>. Quant au principal auteur du projet, Hippolyte Triat, "gymnasiarque" introduit auprès de la haute société de l'Empire, deux fois mentionné dans le projet (au Comité de gymnastique et à celui de construction), sa théorie et ses réalisations ont été récemment redécouvertes<sup>47</sup>. A. Lévêque en revanche, co-auteur avec H. Triat du "Sport International", demeure le seul inconnu du comité de construction : aucun dictionnaire, annuaire ou almanach ne le mentionne. Pour autant, l'identité du promoteur de l'ensemble demeure une énigme. Si Triat semble à l'origine de la conception générale, nous ignorons tout des financiers et politiques qui se cachent derrière le projet, ainsi que la part d'initiative revenant à chacun.

"Au bonheur de l'humanité", pourrait-on, en parodiant Zola, surnommer le "Sport International", tant la conception de ce projet s'apparente à celle des grands magasins alors en train de naître. Qu'on en juge plutôt d'après le programme de souscription qui prévoit : un gymnase pour

Issy-Les-Moulineaux, le "Sport International" projeté sur l'île Saint-Germain, document publicitaire publié en 1869.



hommes et un autre pour dames, une école d'équitation avec écuries de dressage et piste de courses équestres, des pistes pour les courses de piétons et de vélocipèdes, des tribunes, un champ de concours pour carrousels, une estrade pour la lutte, une école de natation pour hommes et pour dames, des tribunes pour régates et pour joutes nautiques, des stands de tir (à l'arc, à l'arbalète, au pigeon), des pistes de jeu de boules, un jeu de paume, des salles d'escrime, un centre d'hydrothérapie et, pour l'aspect pédagogique, une école normale de gymnastique. Devaient s'y ajouter des équipements culturels (salles de concert et de réunion) et commerciaux (librairie, brasserie, restaurant "de premier ordre", blanchisserie). Ce grand *bazar* du sport serait aussi à rapprocher des expositions universelles, non seulement parce qu'il succédait à la section agricole de celle de 1867, mais parce qu'il procède du même esprit, à la fois commercial, pédagogique et spectaculaire. On y retrouve les mêmes hommes (Barillet-Deschamps par exemple), un même gigantisme pour un même parti d'ensemble, articulé autour d'un axe monumental. Quant à l'architecture, elle renvoie, ici encore, à Huysmans qui rapprochait en 1881<sup>48</sup> l'hippodrome d'une halle de marché.

Le projet appelle certains éclaircissements : la disparité du public visé, d'abord, car le prix de la carte de membre (d'un montant de 50 Francs de l'époque) sélectionnait d'emblée une clientèle aisée, celle qui pratique l'hydrothérapie, la natation, les courses, l'équitation, le vélo ou l'escrime, tandis que le spectacle payant des courses équestres ou cyclistes, des régates, des joutes nautiques, de la lutte et de la course à pied attirait un public populaire. Le projet souligne déjà la diversité d'un monde où se distinguent l'amateurisme d'une élite et le professionnalisme des acteurs des spectacles de masse, la pratique sportive et le spectacle.

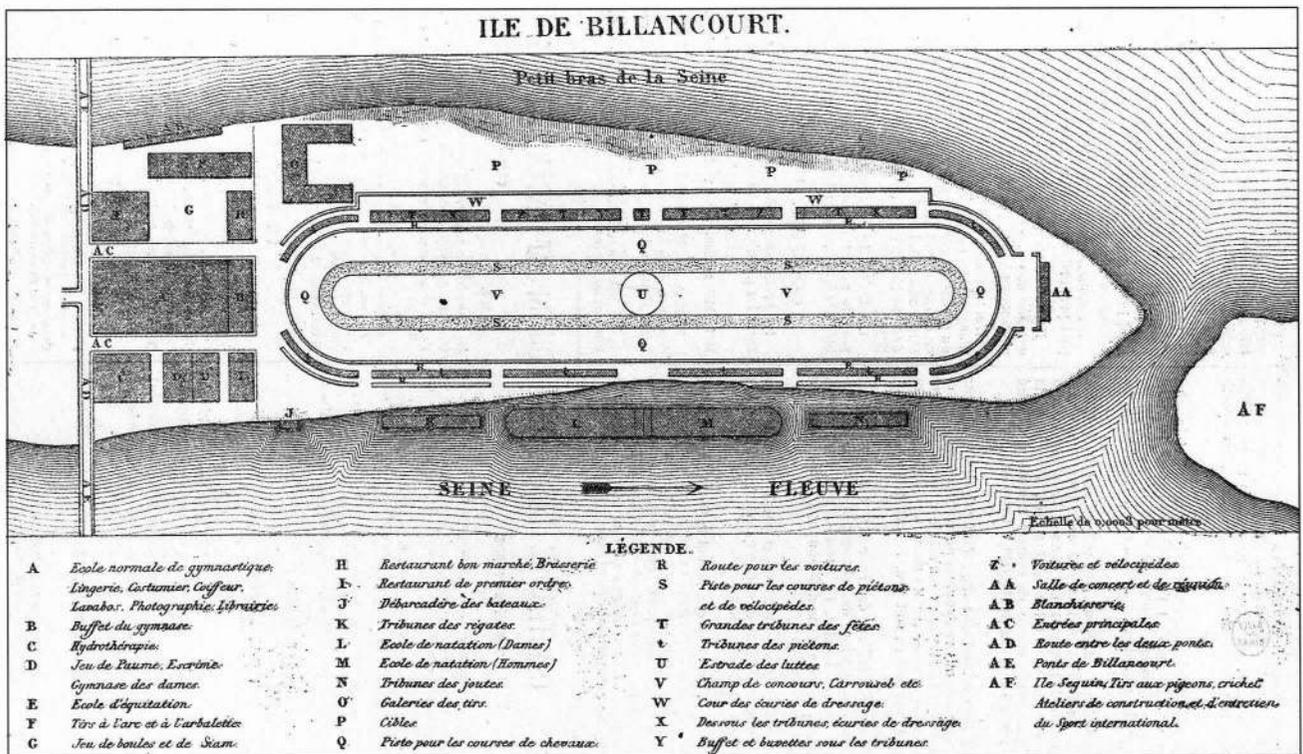
Au demeurant, l'expression "école" trois fois rencontrée (de natation, d'équitation, de gymnastique) fait problème. S'agit-il d'une école pour former des maîtres et des professionnels ou pour initier des amateurs ? Si l'école de natation prévue confirme la différenciation établie entre bains hygiéniques et sport, en revanche la présence des agrès traduit l'ambivalence du projet à la fois éducatif et festif (haute voltige sur plan d'eau). L'appellation d'école d'équitation paraît moins ambiguë. Quant au projet d'école normale de gymnastique, il répond à un besoin reconnu : former les futurs maîtres. Rompant avec le gymnase normal militaire du Colonel Amoros<sup>49</sup>, Triat oriente son projet vers le monde civil. Mais, alors même que l'Etat n'est pas encore parvenu à imposer la création systématique d'écoles normales d'instituteurs<sup>50</sup>, on imagine mal qu'un particulier s'engage dans celle d'une école de moniteurs de gymnastique. Cette contradiction invite donc à ne voir dans l'école normale de gymnastique annoncée qu'un vaste gymnase privé, destiné à former – entre autres – des moniteurs. Toutefois, fidèle à sa doctrine hygiénique et morale, Triat arbore sa devise "*Régénération de l'homme*" au pignon central de l'école. L'ambiguïté du projet, où idéalisme et pragmatisme se mêlent, trouve un écho dans la complexité qui distingue la forme des équipements et le choix des installations.

Le plan au sol et la vue à vol d'oiseau ne permettent d'analyser que les bâtiments couverts : l'école normale de gymnastique, le jeu de paume, le gymnase des dames, l'école de natation, l'école d'équitation, le centre d'hydrothérapie établis, selon le prospectus de souscription, d'une manière permanente.

Implantée au centre des équipements bâtis et commandant le passage vers toutes les installations sportives, l'école normale de gymnastique devait

occuper un espace rectangulaire d'environ 110 m de long sur 50 m de large. La couverture constituée de trois berceaux parallèles permet de restituer un plan d'ensemble à trois vaisseaux, celui du centre, le plus large, étant contrebuté par ceux des côtés. Chaque vaisseau était couvert d'une charpente métallique en berceau, recouverte de vitres. L'ensemble offrait ainsi l'aspect d'une basilique palladienne, revue dans l'esprit du Palais de l'Industrie de l'Exposition Universelle de 1855. Comme en bien d'autres constructions contemporaines, notamment les gares, la structure métallique n'est visible que sur les trois pignons vitrés, au-dessus de façades en pierre de taille. La pièce maîtresse de l'école normale devait être le gymnase, occupant l'essentiel du volume. Les réalisations antérieures de Triat permettent sans grand risque d'en imaginer les grandes lignes. Il semble, en effet, que le "gymnasiarque" ait fait preuve d'une réelle continuité dans ses choix. E. Desbonnet<sup>51</sup> décrit ainsi l'extérieur de l'édifice qu'il avait élevé en 1863 aux 55-57 avenue Montaigne<sup>52</sup> : "le bâtiment principal (à triple toit cylindrique) constituait le gymnase couvert, à l'intérieur duquel existaient tous les appareils possible de culture physique". Sa façade portait déjà la devise "Régénération de l'homme" et la mention : "Triat". Et la description qu'Eugène Chapus dresse de l'intérieur du premier gymnase élevé par Triat en 1854 au 36 avenue Montaigne permettrait de restituer la disposition interne du projet de l'île Saint-Germain<sup>53</sup>. Avec ses façades répétitives enveloppant une structure fonctionnelle, l'école normale projetée pour le "Sport International" manifeste ainsi un rationalisme bien tempéré. Faut-il voir dans la cohérence d'un parti poursuivi d'oeuvre en oeuvre (1854, 1863, 1869) le fruit d'une collaboration régulière avec le même architecte ? En l'absence d'information sur l'"auteur du projet" A. Lévêque, on est tenté de retrouver ici l'inspiration de Théodore Charpentier<sup>54</sup>, l'"architecte

Issy-Les-Moulineaux, le "Sport International" projeté sur l'île Saint-Germain, document publicitaire publié en 1869.



chargé des plans d'exécution" du "*Sport International*", qui s'était déjà illustré par le jardin d'hiver des Champs-Élysées. Erigé au centre d'un ensemble, ce gymnase aux proportions monumentales, dominant les autres installations de sa masse, constitue comme le temple de la gymnastique voué à la régénération de l'homme.

Situés à proximité de l'école, le gymnase féminin et le jeu de paume relèvent du même principe constructif, selon des proportions plus modestes. Parallèles l'un à l'autre, les deux espaces mesurent approximativement 33m de long sur 18m de large. La verrière en berceau couvrant le vaisseau central est entourée de tous côtés par un toit en appentis, selon une formule fréquemment utilisée pour les marchés couverts. Cette structure, qui dégage au sol un vaste espace central bordé par les deux bas-côtés, convenait aussi bien à un gymnase qu'à un jeu de paume. Exercices et jeux se déroulaient dans la partie médiane, tandis que les bas-côtés abritaient des galeries pour les spectateurs. L'hétérogénéité morphologique remarquée au grand gymnase se retrouve ici.

De part et d'autre de l'école de gymnastique, le centre d'hydrothérapie et l'école d'équitation présentent une disposition symétrique : de plan approximativement carré, d'environ 35m de côté, les deux bâtiments, assez bas, sont couverts d'un toit en pavillon à faible pente coiffé au centre d'un dôme. Si on apprécie volontiers l'invention formelle consistant à couvrir le manège d'équitation d'un dôme vitré, on en discerne mal l'adéquation fonctionnelle pour le centre d'hydrothérapie dont, par ailleurs, aucune installation technique (cheminée de la chaufferie par exemple) n'est visible. Sans doute l'explication d'un tel parti réside-t-elle dans la recherche de la symétrie.

L'école de natation reprend l'ancienne formule des bains flottant sur la Seine. D'une vingtaine de mètres de long, elle était partagée en deux bains destinés l'un aux hommes l'autre aux femmes. Suivant le pourtour, le pont supérieur doté d'un hémicycle à chaque extrémité constitue une sorte de promenoir dont la vue s'ouvre sur le fleuve. Entourés de cabines, les bassins sont dotés d'agrès qui donnent à ces bains l'allure d'un bateau gréé.

Les équipements dressés au-dessus de la piscine, avec leurs mâts, perches et cordages, semblent relever de la même conception. Tels qu'ils apparaissent ici, ils évoquent irrésistiblement la gravure et la description du gymnase élevé par Triat en 1854 au 36 avenue Montaigne. Les uns et les autres nous permettent ainsi de mieux entrevoir les équipements prévus au gymnase du "*Sport International*". Le projet de Triat renouvelle ainsi la formule des bains en rivière par son allure de gymnase aquatique dont les agrès devaient permettre de former des acrobates amphibies et d'organiser des spectacles.

L'image du "*champ des concours*" représente une suite impressionnante d'équipements acrobatiques ; huit portiques d'où pendent des agrès variés (cordes, échelles, perches, trapèzes) alignent des formes diverses, pyramides, arcades, etc... et portent des escaliers, des paniers ou des plates formes. Certains sont fixes, d'autres giratoires. Sans doute ne s'agit-il que des équipements permanents, auxquels devait s'adjoindre du mobilier léger, tel que tremplins, chevaux d'arçon, barres fixes ou parallèles. En somme, c'est un matériel fidèle aux conceptions du Colonel Amoros, analogue à celui dont était déjà doté en 1828 le gymnase normal militaire et civil de Grenelle.

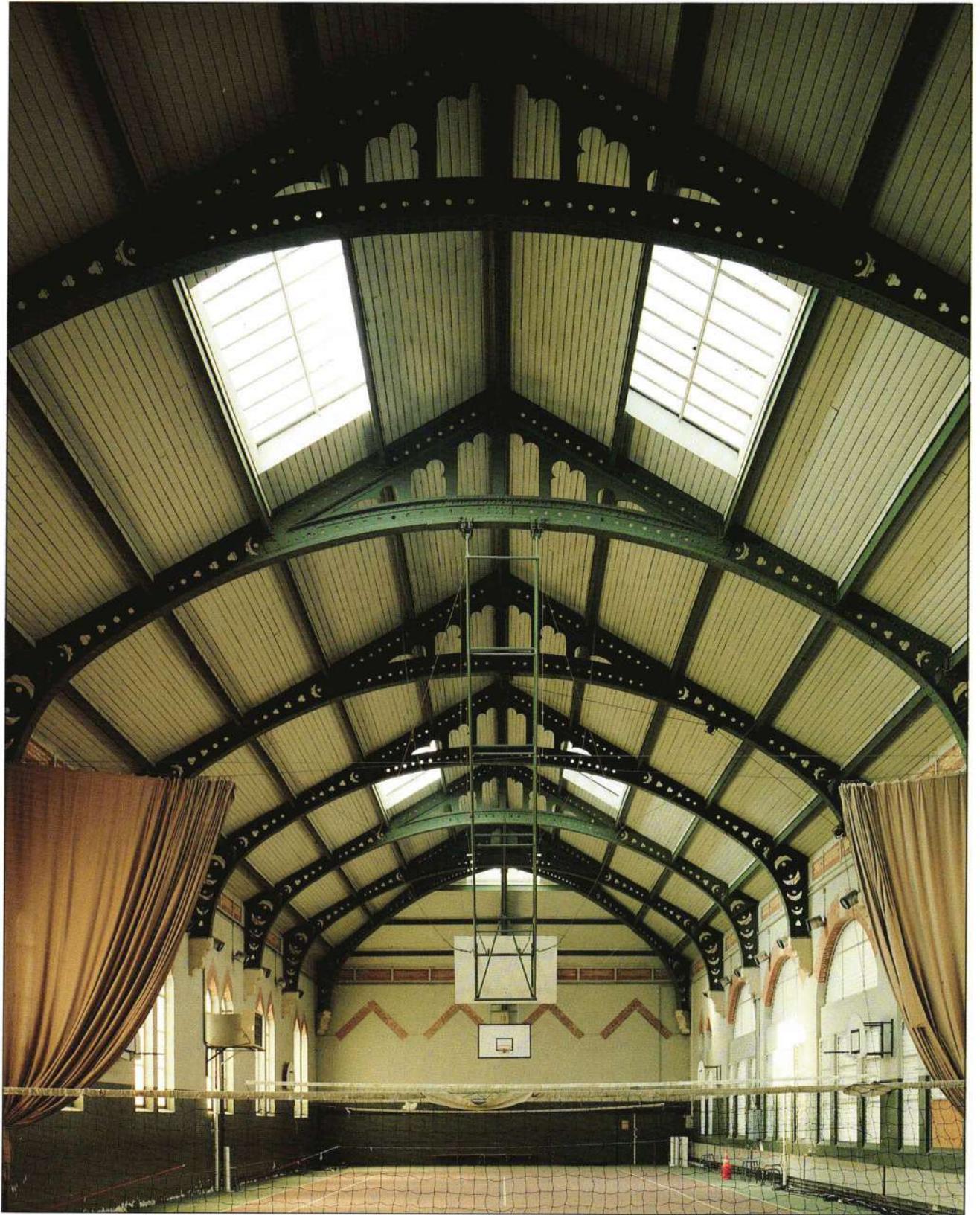
Malgré ses nombreux atouts – patronage de personnalités en vue, introduction de Triat dans le monde politique et financier, – le "*Sport*

*International*” ne vit jamais le jour. Les causes de cet échec nous semblent imputables autant à la nature du projet qu’à la conjoncture historique.

Certes, la défaite de 1870 privait Triat d’appuis déterminants ; elle absorbait les capitaux disponibles dans le paiement de l’indemnité de guerre à la Prusse et dans la reconstruction nationale. Survint la Commune : Triat lui-même, croyant trouver dans les fédérés des adeptes de la régénération de l’homme, se trouva compromis dans l’insurrection. Poursuivi, il perdit sa clientèle ; son établissement périclita. Il ne put rouvrir un gymnase que vers 1875, quelques années avant sa mort en 1881.

Mais il faut considérer cette issue comme le prix à payer pour un projet à la fois ambitieux, complexe et généreux. Triat rassemblait sous la bannière du “Sport” des pratiques souvent associées alors, et relevant selon nos catégories modernes de l’hygiène (hydrothérapie), du loisir (bains, équitation) ou du spectacle (courses, régates). Mais faire de la gymnastique – pratique éminemment éducative, relevant donc surtout de l’initiative publique, et qui n’attira jamais les foules – le pivot d’une opération à la fois commerciale et festive, tenait de la gageure. Et la présence d’activités culturelles, concerts, spectacles, ne pouvait qu’accroître la confusion. En sorte qu’à vouloir associer sports lucratifs et régénération morale, et faute d’avoir tranché entre affaires et culture, le “*Sport International*” s’exposait à l’échec.

Curieusement, l’idée devait reparaitre en 1874 sous l’appellation “*les Sports Parisiens*”<sup>55</sup>. L’auteur de cet avatar du projet de Triat, Henri Vallée, proposait de réaliser des “*établissements dans l’île de Billancourt : grand tir national, tir au pigeon, école d’équitation, de dressage et d’entraînement, école de natation, régates, canotage, bassin de patinage, grande paume, salle d’escrime et de gymnastique, grands pavillons pour les jeux de sport, etc...*”. Le projet, préalable à une souscription, s’accompagnait d’un plan des installations dessiné par l’ingénieur Jules Brunfaut. A peu de choses près, ce projet conserve l’ambition du précédent. On retrouve sa complexité : amateurisme ou professionnalisme, sport d’élite et de masse, olympisme et affairisme. Toutefois, aucune activité culturelle n’y est prévue et, si presque tous les sports y sont accueillis, la part de la gymnastique s’y trouve réduite : l’espace central cerné par les pistes de l’hippodrome ne reçoit plus de portique mais une patinoire. Néanmoins, bien que ce projet de 1874 soit plus mesuré, plus cohérent que celui de Triat et qu’il innove avec la création de patinoires, il ne connaîtra pas plus de succès. Ainsi, le “chef d’œuvre” d’Hippolyte Triat s’avère caractéristique de l’ambiguïté qui affecte le sport à la fin du Second Empire : la philosophie humaniste et l’ambitieuse vision hygiéniste qui inspirent le “*Sport International*” préfigurent à la fois la création du Racing Club de France et le développement de l’Olympisme de Pierre de Coubertin. Mais par ailleurs, son caractère d’entreprise de loisirs, et la complexité de son programme annoncent nos modernes parcs de loisirs *aqualands* ou autres complexes ludiques. Ces fonctions complémentaires -ou contradictoires ?- s’expriment dans un parti hybride, relevant de la “majesté” de l’architecture publique et du sens de l’économie de l’architecture utilitaire.



---

# Pour un redressement physique et moral : le sport à l'École

---

La devise d'Hippolyte Triat "*Régénération de l'homme*" exprimait une ambition qui dépassait les ressources d'un individu ; mais sa dimension humaniste lui interdisait les activités commerciales. Ce sont donc les pouvoirs publics qui vont reprendre à leur compte son objectif avant le vote, en 1901, des lois reconnaissant les associations à but non lucratif. L'Etat, par le relais de ses services (plus particulièrement les ministères de l'Instruction Publique et de la Guerre), ainsi que certaines municipalités, vont assurer la promotion du sport et de la gymnastique. Parallèlement l'Eglise s'appuie sur le réseau de ses nombreuses organisations pour transmettre à une jeunesse pratiquante sa conception de l'éducation physique et morale.

Dès les premières années du Second Empire, l'arrêté du 13 mars 1854 "*portant règlement sur l'enseignement de la gymnastique*" indique que celle-ci est "*facultative dans les lycées impériaux*". Cette mesure, malgré sa modestie, est révélatrice des préoccupations de l'Empereur. En effet, Napoléon III, sensible aux idées et aux moeurs de l'aristocratie britannique, se propose d'introduire dans les programmes de l'enseignement public des activités d'éducation physique. Le lycée de Vanves, alors baptisé Lycée du Prince Impérial, illustre concrètement cette politique anglo-mane. Acquis par l'Etat sous la Révolution, l'ancien château des princes de Condé doit au Second Empire d'être transformé en lycée de plein air, hors de la ville, à la manière des "*public school*" anglaises ; le vaste parc qui entoure les bâtiments permet d'y pratiquer sport et gymnastique. En 1867, l'architecte Louis-Joseph Duc y élève un gymnase couvert complétant les locaux scolaires qu'il vient d'achever. Ce faisant, il devance le décret du 3 février 1869 du ministre de l'Instruction publique Victor Duruy stipulant que "*la gymnastique fait partie de l'enseignement donné dans les lycées impériaux et les collèges communaux*". L'extension du champ d'application de la gymnastique des lycées aux collèges s'accompagne désormais d'un caractère d'obligation. Cette dernière mesure s'avère nécessaire : en vingt ans, le régime impérial n'a guère réussi à imposer la pratique du sport ni celle de la gymnastique dans le milieu scolaire. Le rapport de 1868 montre que les lycées parisiens, dans leur grande majorité, ne sont pas encore dotés des équipements nécessaires<sup>1</sup>.

La défaite de 1870 oblige à reconsidérer la politique éducative menée jusque-là. Mise au crédit de l'instituteur prussien, la victoire de Sedan sur l'armée française provoque un sursaut national, inaugurant pour plusieurs

Sceaux, gymnase du Lycée Lakanal.

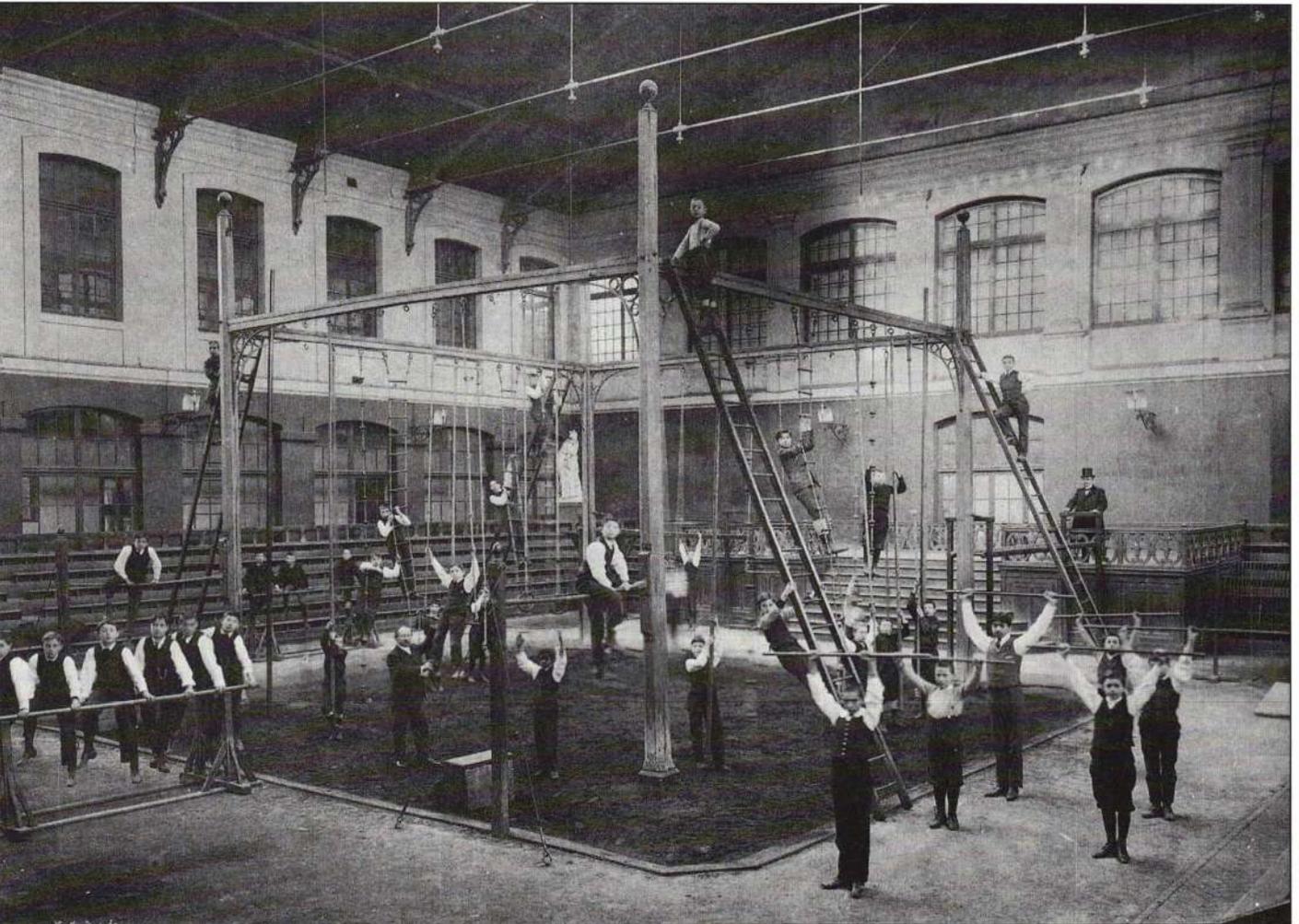
décennies l'alliance de l'école et de l'armée. Dès 1871, à Bordeaux, Gambetta tient un discours programme : *"Il faut que notre action soit double, qu'elle porte sur le développement de l'esprit et du corps ; il faut, selon une exacte définition, que dans chaque homme, elle nous donne l'intelligence réellement servie par les organes... Je ne veux pas seulement que cet homme pense, lise et raisonne ; je veux qu'il puisse agir et combattre. Il faut mettre partout, à côté de l'instituteur, le gymnaste et le militaire, afin que nos enfants, nos soldats, nos concitoyens soient tous aptes à tenir une épée, à manier un fusil, à faire de longues marches, à passer les nuits à la belle étoile, à supporter vaillamment toutes les épreuves pour la patrie"*<sup>2</sup>. Être républicain, c'est être patriote ; aussi l'installation du régime républicain va-t-elle renforcer les dispositions en faveur de l'éducation physique. Avant même la publication des lois scolaires auxquelles Jules Ferry lie son nom<sup>3</sup> la loi du 27 janvier 1880 sonne l'heure de la gymnastique républicaine et patriotique. L'article premier stipule : *"L'enseignement de la gymnastique est obligatoire dans tous les établissements d'instruction publique de garçons dépendant de l'Etat, des départements et des communes"*. Dans sa tâche, la République peut s'appuyer sur le concours actif de mouvements dévoués comme la Ligue des Patriotes ou la Ligue Française de l'Enseignement<sup>4</sup>, sur l'initiative de certaines municipalités acquises à sa cause (Paris, Asnières Saint-Mandé...), ou sur le dynamisme des clubs scolaires (fondation pour la seule année 1890 des sociétés sportives des lycées Michelet, Henri IV, Buffon, Ampère, Chaptal, Condorcet, Hoche et Saint-Louis). La loi de 1880 est complétée par celle du 28 mars 1882 – relative à l'enseignement obligatoire – qui inclut les exercices militaires dans les matières enseignées aux garçons. Cet article ne fait qu'appliquer les vœux émis par le ministre Paul Bert, le 25 juin 1882, devant la "Commission d'Education Militaire"<sup>5</sup> dont les conclusions aboutissent à la création des bataillons scolaires, par décret du 6 juillet 1882<sup>6</sup>. La coopération entre l'armée et l'école va durer jusqu'au dénouement de la crise boulangiste.

Si l'armée peut fournir l'encadrement nécessaire aux bataillons scolaires, c'est que l'institution militaire a manifesté un intérêt précoce pour l'entraînement physique. Ainsi, sous la Restauration, le Colonel Amoros convainc le ministre de la Guerre Latour-Maubourg, de créer le Gymnase Normal Militaire de la rue de Grenelle en 1819. Dès les années 1820, les sapeurs pompiers parisiens équipent leurs casernes d'un gymnase<sup>7</sup>. Cependant, l'intérêt des autorités ne va pas jusqu'à organiser une pratique réglementée. Il faut attendre l'instruction de 1846 sur *"l'enseignement de la gymnastique dans les corps de troupe et les établissements militaires"* pour constater la prise en compte officielle d'une préoccupation nouvelle. La gymnastique fait dès lors partie de la formation dispensée au Prytanée Militaire de La Flèche. Mieux, la création en 1853 de l'Ecole Militaire de Joinville-le-Pont répond au besoin de former des instructeurs ; la loi de réforme du service militaire de 1868 confirme ce souci de l'entraînement physique des appelés ; on mettra sur le compte d'un manque de préparation physique la défaite de 1870, d'où une remise en cause de la formation militaire, parallèle à celle de l'enseignement. Ainsi, toutes les casernes parisiennes bâties dans les années 1880 sont pourvues d'un gymnase où l'on s'entraîne à franchir des obstacles<sup>8</sup>. Proche des conceptions du Colonel Amoros, l'enseignement dispensé aux armées obéit désormais à des objectifs pratiques.

La seconde force morale du pays, l'Eglise, ne demeura pas inactive devant la poussée de la laïcité républicaine. Ressentie comme une sanction divine contre un peuple infidèle, la défaite de 1870 doit s'expier par un

retour total à la Foi. Les responsables religieux mènent la lutte idéologique contre la République par le relais des patronages<sup>9</sup>. Mais la conjugaison des menaces pesant simultanément sur le pays (la nation) et l'Église amène la hiérarchie ecclésiastique à promouvoir une éducation à la fois chrétienne et patriotique fondée sur les vertus de l'ordre et de l'autorité, dont l'armée constitue le modèle et le bras privilégié. Sous la devise *"Pour Dieu et pour la Patrie"*, les patronages poursuivent la régénération physique et morale du pays. En 1872, le docteur Michaux fonde à Nancy la *"Société de gymnastique pour patronages ouvriers"*. Le succès de ces oeuvres à travers le pays aboutit à la *"Fédération des sociétés de patronages ouvriers"*. Parallèlement à ces mouvements nationalistes catholiques, d'autres organisations privées d'inspiration confessionnelle, comme l'*"Union Chrétienne de Jeunes Gens"* d'origine américaine et protestante, assurent grâce à leurs installations de loisirs et de sport un soutien moral et matériel à une jeunesse citadine désorientée<sup>10</sup>.

Vanves, gymnase du Lycée Michelet. Photo vers 1890, avec le matériel de gymnastique de l'époque. (Archives Municipales).



# LES GYMNASES

## LES GYMNASES SCOLAIRES

Le gymnase que l'architecte L.-J. Duc responsable des lycées parisiens bâtit en 1868 dans le prolongement des nouveaux locaux du Lycée du Prince Impérial, répond aux impératifs énoncés par le Dr Collineau (voir *supra* les gymnases privés, p. 16). C'est un local clos et couvert, affectant la forme d'un rectangle massé de 28 m de long sur 24 m de large. L'espace ainsi délimité offre à la vue et à l'évolution des élèves un volume que n'entrave ni pilier ni cloison : sa charpente métallique à fermes Polonceau se passe de supports intermédiaires. Les murs s'ouvrent par une série de huit fenêtres hautes complétant l'éclairage zénithal apporté par un lanterneau en verre ; la combinaison de ces deux éclairages procure à l'exécution des exercices une sécurité optimale. La grande hauteur des murs – une dizaine de mètres – assure un volume d'air suffisant, aisément renouvelé. Le sol était parqueté à l'exception de l'étroite aire des agrès couverte de sable. A la périphérie, six gradins de bois permettaient d'assister aux évolutions des gymnastes. Ces derniers pouvaient, après l'exercice, profiter de bains et pédiluves récemment installés.

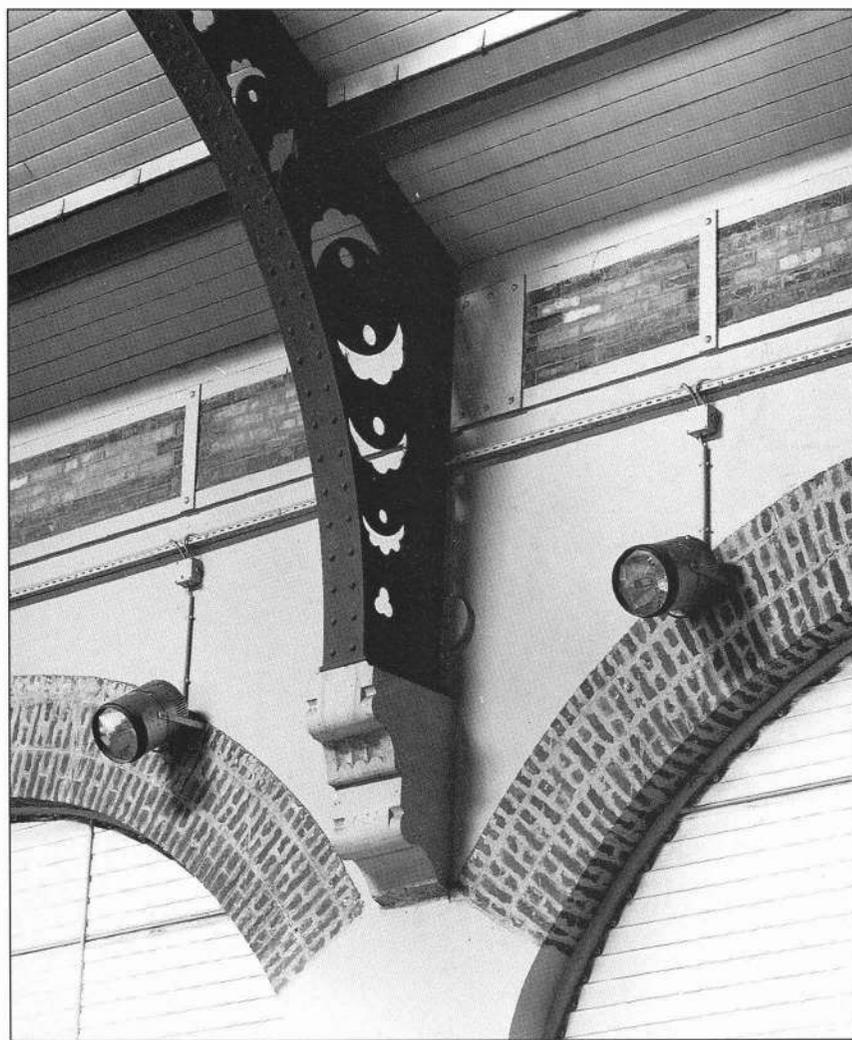
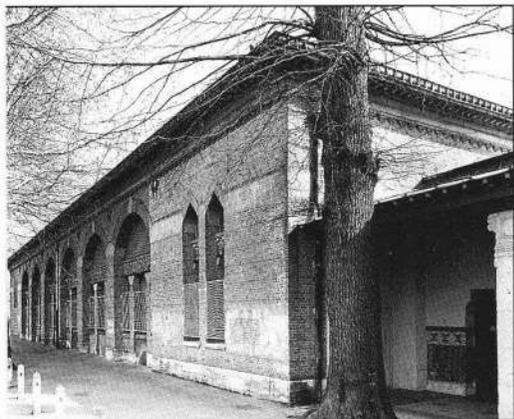
Mais ce qui apparaît comme un trait majeur de ce bâtiment, – le premier du genre – c'est son aspect fonctionnel. Dépendance utilitaire d'un ensemble prestigieux voué à l'étude, le gymnase n'est pas un local que l'on



1. Vanves, gymnase du Lycée Michelet. La charpente du type Polonceau se caractérise par l'emploi d'arbalétriers reliés à un tirant qui permet d'éviter tout écartement. Economie, légèreté, longue portée caractérisent ce système.
2. Sceaux, gymnase du Lycée Lakanal, Elévation sur la cour.
3. Sceaux, gymnase du Lycée Lakanal, une ferme de tôle ajourée.

montre. Comme les “communs” d’un château, il se greffe sur la façade postérieure et s’inscrit à l’extrémité des bâtiments, entre la salle des fêtes et deux préaux. Alors que le corps principal du lycée étale une façade en pierre de taille, la brique – sous enduit – a paru suffire ici au gros oeuvre. A l’opposé des espaces de loisir qu’animait un Hippolyte Triat ou un Eugène Paz, ce sont la commodité, la sécurité, l’économie qui ont dicté la conception de ce gymnase scolaire.

Dix-huit ans plus tard, alors que l’enseignement républicain et patriotique bat son plein, le gymnase du lycée Lakanal à Sceaux s’insère dans un internat conçu par Anatole de Baudot et achevé en 1886<sup>11</sup>. A l’extrémité de l’une des deux ailes formant la “*cour des grands*”, il ouvre de plain-pied par six portes-fenêtres sur la “*cour des exercices militaires*”. Proche de la chapelle, il fait face à un préau – qu’il peut éventuellement servir à doubler – en position avancée dans le parc du lycée. Le gymnase mesure environ 50 m de long sur 13 m de large ; le long rectangle porte huit fermes métalliques en tôle ajourée à faux-entrait reposant sur des consoles, qui déterminent autant de travées. Les voligeages posés sur les pannes sont interrompus par des verrières dispensant un éclairage zénithal. A chaque travée, les



baies jumelles à arc en mître font face aux portes-fenêtres. Comme à Vanves, les élévations du gymnase contrastent avec les façades en pierre de taille donnant sur le parc de Sceaux : il est bâti en brique apparente, traitée à la fois comme matériau de gros oeuvre et comme élément de décor pour souligner baies, linteaux et corniches. Enduite à l'intérieur, la brique n'apparaît que pour marquer le dessin des baies, faisant écho au rythme des fermes métalliques.

Pourtant, certains éléments techniques font ici défaut : la gravure de *La Construction Moderne* montre ainsi un sol entièrement parqueté et dépourvu d'aire sablée ; l'absence d'agrès laisse supposer l'usage de matériel léger et mobile. L'architecte semble avoir négligé l'une des recommandations du Dr Collineau : après l'exercice, il était mal commode et malsain de devoir traverser le lycée dans toute sa longueur pour accéder à la salle des bains située à l'autre bout de l'établissement. En revanche, les heureuses proportions du local, l'éclairage généreusement équilibré ainsi qu'un emploi habile de matériaux économiques confèrent au gymnase l'agrément d'un cadre soigné. Loin d'afficher une technicité austère ou combattante, le gymnase doit être polyvalent : en l'absence de salle des fêtes, il saura accueillir le public convié aux cérémonies scolaires, telle la distribution de prix.

Si les textes de 1869 et de 1880 provoquent, dans les années qui suivent, la construction d'équipements sportifs dans les lycées de Paris et des environs, leur effet sur les écoles primaires se traduit beaucoup plus rarement par la réalisation de gymnases<sup>12</sup>. Celui du groupe scolaire municipal Paul Bert à Saint-Mandé en 1889, sur les plans de l'architecte Albrizio<sup>13</sup>, revêt donc un caractère exceptionnel dû, sans doute, à la personnalité d'un maire aux idées avancées. L'implantation au centre d'un terrain occupé par des écoles de garçons et de filles ainsi que par une école maternelle, permet l'accès de tous les élèves sans pour autant en interdire l'entrée depuis la rue au public communal.



Saint-Mandé, gymnase du groupe scolaire Paul-Bert,

1. La charpente de la nef centrale est constituée de fermes de Dion, d'une grande portée malgré l'absence de tirant ; ces fermes en treillis métallique reposent sur le sol par leur piedroit.
2. Porte réservée au public.



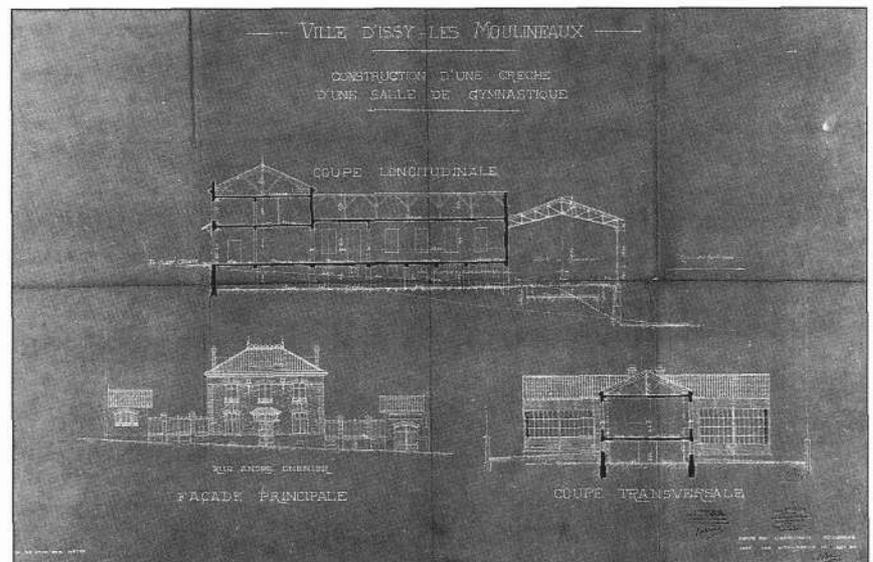
Le gymnase qui s'inscrit dans un court rectangle possède trois vaisseaux de six travées, le vaisseau central étant plus haut et plus large que les collatéraux. Les murs en pan-de-fer portent des fermes métalliques en arc brisé sans entrait de type de Dion. De vastes fenêtres hautes, assurent un éclairage oblique. Conformément aux instructions<sup>14</sup>, une poutre indépendante des fermes soutenue par deux poteaux métalliques, porte les agrès. L'utilisation du gymnase partagée entre les écoles exigeait une division du local : l'architecte a donc disposé des volets métalliques amovibles, coulissants entre les poteaux de fer, et permettant de créer, à volonté, soit un espace unique soit trois vaisseaux indépendants. En outre, le niveau du sol du gymnase, plus élevé que celui des cours de récréation voisines, contraignit à munir les espaces latéraux de sols amovibles abaissés ou rehaussés, selon le besoin, soit au niveau de la partie centrale, soit au niveau du sol extérieur, les vaisseaux latéraux pouvant s'ouvrir sur les cours par de larges baies.



## LES GYMNASES MUNICIPAUX

Comme la Ville de Paris<sup>15</sup>, Saint-Mandé engage donc dès les années 1880 une politique essentiellement tournée vers les élèves des classes primaires. Asnières offre un autre exemple, celui d'une cité qui inscrit progressivement autour de l'hôtel de ville un ensemble d'édifices édilitaires, témoins de préoccupations et d'ambitions nouvelles des municipalités républicaines<sup>16</sup>. Le premier élément de cet ensemble (1881) est l'actuel gymnase Paul et René Colas qui se dresse aujourd'hui entre la poste et l'école, dont il semble être le prolongement mi-social, mi-culturel. Il est constitué par une structure économique en pan-de-fer hourdé de briques enduites, portant une série de fermes de Dion. L'espace intérieur consiste en un vaisseau unique dont les extrémités abritent des services municipaux. Dépourvu d'équipements techniques spécifiques (ni poutre pour agrès, ni cuve à sciure, ni matériel) et d'un décor particulier, ce premier bâtiment municipal devait pouvoir assurer des fonctions polyvalentes. Le caractère atypique du gymnase Paul et René Colas s'explique autant par l'émergence progressive d'une architecture édilitaire diversifiée (souvent freinée par le manque de ressources) que par la lenteur avec laquelle les élus perçurent la spécificité d'une architecture du sport.

A ce titre, le gymnase d'Asnières illustre l'amorce d'une évolution touchant l'architecture municipale du sport, dont la technicité ira en s'affirmant, pour trouver sa véritable expression à la veille de la Grande Guerre. Un projet pour un gymnase associé à une crèche, en 1913, à Issy-les-Moulineaux, signale la spécialisation progressive des équipements municipaux. L'architecte Emile Delaire – un spécialiste du logement social – proposait d'élever un bâtiment en pan-de-fer hourdé de brique portant une charpente à fermes de Dion. Le local, un vaisseau unique de 27,55 m de long sur 10 de large et autant de haut, devait être assez vaste pour permettre l'exercice simultané de plusieurs groupes ; la cuve à sciure nécessaire à l'utilisation des agrès était prévue. Des accès indépendants devaient accueillir le public venant de la route des Moulineaux. Mais seule la crèche a été bâtie, ce qui montre qu'un tel équipement n'était pas encore tenu pour indispensable en 1914.<sup>17</sup>



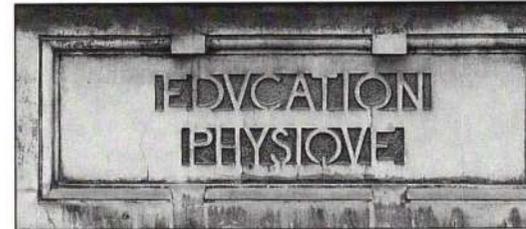
1. Asnières-sur-Seine, le gymnase municipal Paul et René-Colas.
2. Issy-les-Moulineaux, projet de gymnase associé à une crèche. Seule la crèche a été réalisée.

## LES GYMNASES ASSOCIATIFS

Le gymnase que la Société d'Enseignement Moderne fit bâtir en 1913 à Bry-sur-Marne sur les plans de l'architecte Théo Petit poursuivait les mêmes objectifs. Fondée à l'initiative de l'industriel et homme politique Léopold Bellan, la S.E.M. réalisait deux volets (enseignement populaire, loisirs par les sports et les arts) d'une oeuvre philanthropique qui en comportait un troisième : le soulagement des souffrances (hôpitaux et orphelins). L'Association Léopold Bellan, destinée à poursuivre l'oeuvre entreprise, gère encore aujourd'hui le gymnase de Bry-sur-Marne.

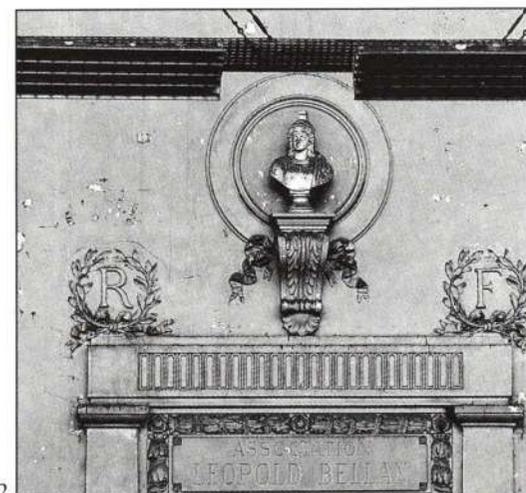
Bien qu'actuellement occupé par un club de tennis, le gymnase a conservé son parti d'origine : un bâtiment rectangulaire, d'environ 45m de long sur 25 m de large et 10 m de haut, composé d'un vaste corps central flanqué sur les deux longs côtés d'un corps en appentis s'élevant à mi-hauteur. La salle de gymnastique occupe le vaisseau central tandis que les services indispensables à l'exercice du sport et au siège d'une association (vestiaires, douches, cuisine, salle de réunion, logement du gardien) s'abritent dans les espaces latéraux. On retrouve ici le pan-de-fer hourdé de brique enduite portant une charpente métallique de type de Dion. Un lanterneau et des fenêtres hautes dispensent en abondance un éclairage combiné, zénithal et oblique. Des tribunes adossées aux murs et portées par de minces colonnes de fonte, entourent l'espace central, interrompues par l'estrade médiane du jury.

Le gymnase de l'Association Léopold Bellan retient moins l'attention par un parti architectural déjà rencontré que par l'inspiration patriotique dont témoigne son décor. L'iconographie déployée à Bry-sur-Marne vise à rappeler au sportif le sens de son effort dans le cadre d'une pratique destinée à doter le pays d'une jeunesse conquérante et victorieuse. La façade-pignon s'ouvre par trois baies en plein cintre encadrées de colonnes doriques couronnées de pots à feu dont les linteaux annoncent le programme : *Préparation militaire, Jeux et sports, Education physique*. Destinée aux athlètes, cette entrée est traitée comme un arc triomphal débouchant dans l'arène. A l'intérieur, la porte d'accès des juges, dont le décor constitue la toile de fond de l'estrade du jury, s'orne des initiales RF laurées, surmontées d'une Marianne casquée, telle Minerve. L'identité du modèle justifie son choix pour ce lieu : c'est le buste, réduit, de la grande figure provisoire de la République, commandée à Jean-Baptiste Clésinger pour accueillir le public à l'entrée de l'Exposition Universelle de 1878. Cette effigie de Marianne, destinée à célébrer la récente victoire des Républicains, devait incarner l'identification de la République à la France<sup>18</sup>. A la partie supérieure des murs court une frise peinte représentant des couronnes de feuilles de chêne<sup>19</sup> alternant avec des cartouches portant des noms de batailles. Ils rappellent, non sans arrière-pensées belliqueuses, l'héroïque résistance opposée à l'ennemi (à Amiens, Belfort, Bapaume, Bitche, Buzenval, Champigny, Paris) lors du conflit de 1870. Enfin, les initiales de la Société d'Enseignement Moderne figurent dans un cartouche peint sur les faces internes des pignons ; des phylactères en portent la devise: "*La Force au service du Droit*".



Bry-sur-Marne, gymnase de la Société d'Enseignement Moderne,

1. Inscriptions des baies de la façade-pignon.
2. Décor surmontant l'entrée du jury.
3. Détail de la frise peinte en partie supérieure des murs intérieurs.
4. La charpente à fermes métalliques de Dion.





3

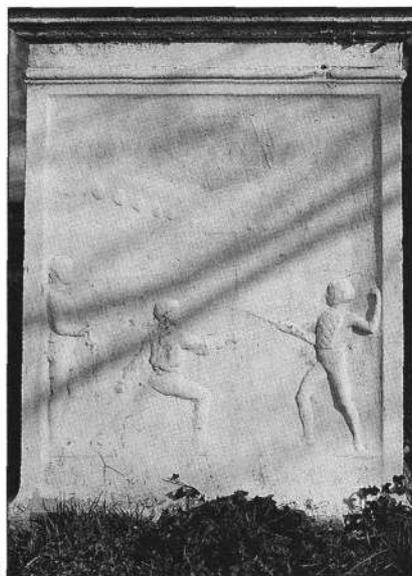


4

## LES MANEGES PUBLICS

Il faut attendre le Second Empire et une conception plus hygiéniste de l'éducation pour que l'équitation prenne place dans les programmes sportifs de l'école, à titre facultatif. Encore la réalisation de manèges scolaires (Maisons-Alfort, Vanves, Sceaux) n'advient-elle qu'après l'instauration de la République. Sans doute faut-il envisager alors l'essor de cette pratique dans le cadre d'une préparation militaire : le décor du monument "Le Vengeur" érigé au Lycée Michelet autorise cette interprétation. En effet, le monument ainsi nommé qui fut élevé à la mémoire des élèves du lycée morts en 1870 constitue un programme bien plus qu'un hommage. Sous la statue de fonte figurant un élève debout en uniforme d'artilleur, le piédestal porte quatre bas-reliefs représentant l'équitation, l'escrime, l'éducation physique et l'étude. Mais cette puissante évocation du sport se justifie par l'idée de revanche. Au registre supérieur court une citation de Virgile "Exoriare ossibus nostris aliquis ultor"<sup>20</sup>. La signature et la date "C. d'Astanières. 1890" portées sur le socle, révèlent l'identité de l'auteur : un officier de hussards qui, blessé en 1870, se reconvertit dans la sculpture et devint l'élève de Falguière<sup>21</sup>. Ses oeuvres *Un gymnasiarque*, *La Régénération*, *Exoriare* ou *Le Vengeur de Vanves* et son pendant *A la frontière* destiné au lycée Jeanson de Sailly, traduisent sa quête de régénération physique et morale. Le programme sculpté résume l'éducation républicaine dispensée à Vanves.

La parenté formelle des manèges et des gymnases ainsi que leur fréquente association invite Julien Guadet à écrire : "C'est encore à l'enseignement que je dois rattacher des salles où il se rencontre également des maîtres et des élèves. Tels sont les manèges."<sup>22</sup> De fait, hormis les manèges militaires<sup>23</sup> et ceux des palais nationaux<sup>24</sup>, les manèges relevant du domaine public se trouvent tous dans des établissements d'enseignement. Voici comment "La Grande Encyclopédie", sous la plume de Charles Lucas, définit vers 1890 un manège : "enceinte close, de forme circulaire ou rectangulaire, le plus souvent couverte et destinée aux exercices d'équitation ou au dressage des chevaux ... les grands manèges comprennent, en outre, des galeries ou des tribunes permettant au public d'assister aux leçons, et parfois un service spécial d'hydrothérapie... Les bâtiments élevés spécialement à destination de manège comportent une construction légère, dont le principal élément peut être la brique avec pans-de-bois ou pans-de-fer"<sup>25</sup>. Julien Guadet précise : "Le Manège est une salle rectangulaire ; la longueur est trois fois la largeur, ces mesures prises pour l'espace libre laissé à l'équitation. Si donc il y a des tribunes, ce sera en dehors de cet espace. La salle doit être bien éclairée, par des jours élevés, répandant une lumière diffuse sans ombres portées trop vives. Le mieux est certainement d'avoir des fenêtres sur toutes les faces ou au moins sur les deux grands côtés. Ces jours verticaux peuvent d'ailleurs se compléter par un châssis de toiture, et il faut prévoir un renouvellement facile de l'air, comme partout où manoeuvrent les chevaux... Aucune saillie n'est admissible jusqu'à la hauteur de deux mètres trente-huit environ ; dans cette hauteur, les murs sont revêtus de lambris en planches ou en frises, unis, et assez inclinés. Il faut, en effet, que si le cheval longe les murs dans sa course, le cavalier ne soit pas blessé aux genoux ou aux épaules. Les angles de la salle ne doivent jamais être émoussés par des pans coupés ou des parties rondes, l'un des exercices les plus fréquents étant précisément de faire tourner court le cheval dans l'angle de deux murs. Il importe que le manège soit en communication assez directe avec les écuries ; le cheval est souvent tout mouillé de sueur après la séance, et il y aurait danger à l'exposer sans

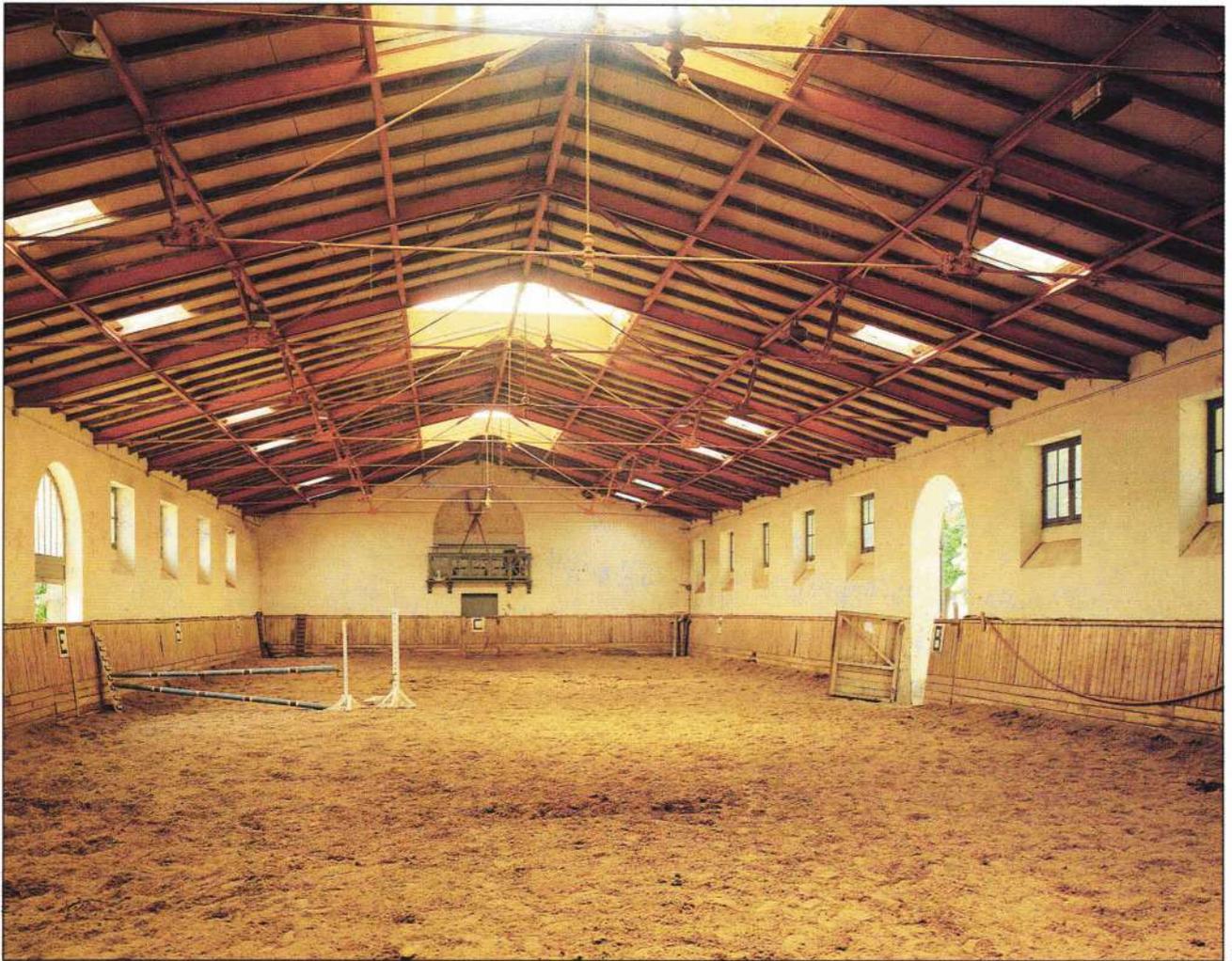


1. Vanves, Lycée Michelet, le monument "Le vengeur".
2. Vanves, le bas-relief représentant l'escrime.
3. Maisons-Alfort, Ecole vétérinaire, état actuel du manège.

*transition au froid extérieur. Il est bon aussi qu'il y ait des vestiaires ou cabinets de toilette pour les élèves*<sup>26</sup>.

Près de trente ans auparavant, l'architecte Diet avait construit en 1872 pour l'Ecole Vétérinaire d'Alfort déjà centenaire un manège selon les règles rappelées par Guadet : un rectangle allongé, d'environ 30 m de long sur 10 m de large et 7 m de haut<sup>27</sup>. Les murs, de maçonnerie épaisse, portent une charpente métallique enjambant l'espace sans support intermédiaire grâce à l'emploi de fermes Polonceau articulées. Un éclairage zénithal est assuré par des lanterneaux tandis que dix baies percées en haut des murs dispensent une lumière oblique. On accède au manège par deux portes piétonnes à un battant communiquant avec les écuries placées à chaque extrémité ; deux portes cavalières en plein cintre à deux battants percées dans la longueur ouvrent d'une part sur la carrière, d'autre part sur les jardins. Si la proximité des écuries constituait un élément de confort pour les chevaux, les cavaliers, en revanche, ne disposaient d'aucun vestiaire proche.

L'installation d'un manège dans un établissement d'enseignement secondaire devait se faire quatre ans plus tard. Dès 1876, en effet, le lycée de Vanves décidait de proposer à ses élèves des leçons d'équitation<sup>28</sup>. La construction comprenait deux éléments : un manège implanté à l'intérieur

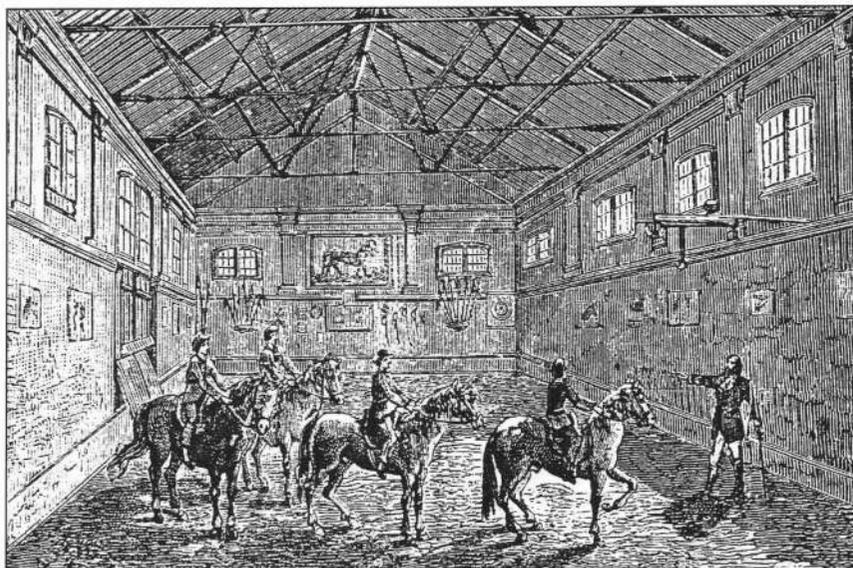


3

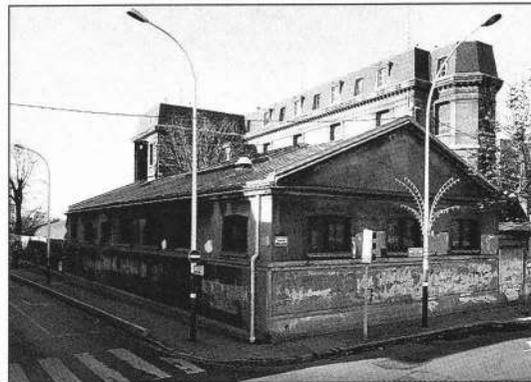
du parc, un bâtiment abritant écuries, sellerie, grenier à fourrage et chambre de palefrenier, établi dans la ferme du lycée. Le manège proprement dit dû à Signeux, l'architecte du lycée, consiste en un modeste bâtiment, d'environ 30 m de long sur 10 m de large. Ses murs en pan-de-fer, hourdé de brique enduite, portent une légère charpente à fermes Polonceau. L'éclairage intérieur tombe régulièrement de fenêtres oblongues percées à 3 m du sol. Selon une gravure de Sellier, Sneeton et Tilly<sup>29</sup>, il n'y avait pas de tribune. Les murs, scandés dans leur partie supérieure de pilastres, sont ornés dans leur partie inférieure de cibles et d'épées, comme si le local, ouvert aux arts martiaux, accueillait des exercices d'inspiration militaire.

Le manège de Vanves, le plus ancien manège scolaire de France, n'est pas d'une conception totalement satisfaisante. Les murs ne portent apparemment aucun lambris protecteur. Il est implanté à l'écart des bâtiments scolaires, alors que les écuries, logées dans la ferme du lycée, se trouvent à l'autre extrémité du parc. De plus, bien que placé à un carrefour du centre-ville, le manège passe presque inaperçu : il se trouve traité avec la discrétion de communs, alors même que sa mise en valeur monumentale aurait pu flatter l'image sociale du lycée.

Le manège du lycée Lakanal – aujourd'hui détruit – présentait le même paradoxe. Alors que la réputation de l'établissement repose, en bonne part, sur le caractère hygiénique d'un enseignement alternant étude et sport, dans un cadre de verdure, le manège se trouve relégué hors de portée des regards. Il se révèle même difficile d'en préciser la forme et le programme, tant il a été évincé de l'imagerie du lycée. Telle apparaît la place du sport dans l'architecture scolaire de cette fin de siècle : de modestes annexes dans l'ombre de prestigieuses façades.



1



2

Vanves, Lycée Michelet, le manège,

1. L'intérieur, gravure de 1889.

2. L'extérieur en 1990.

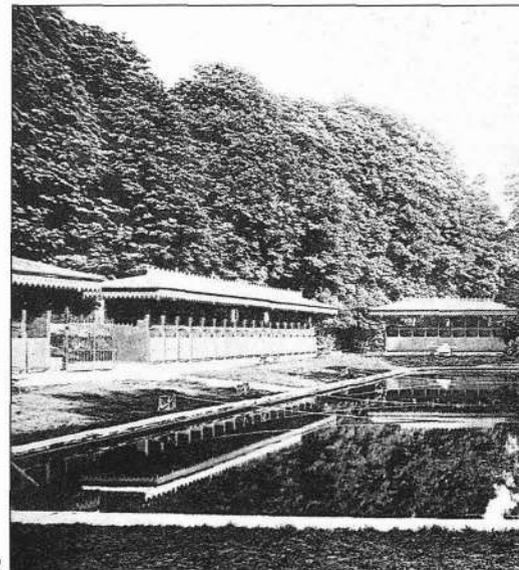
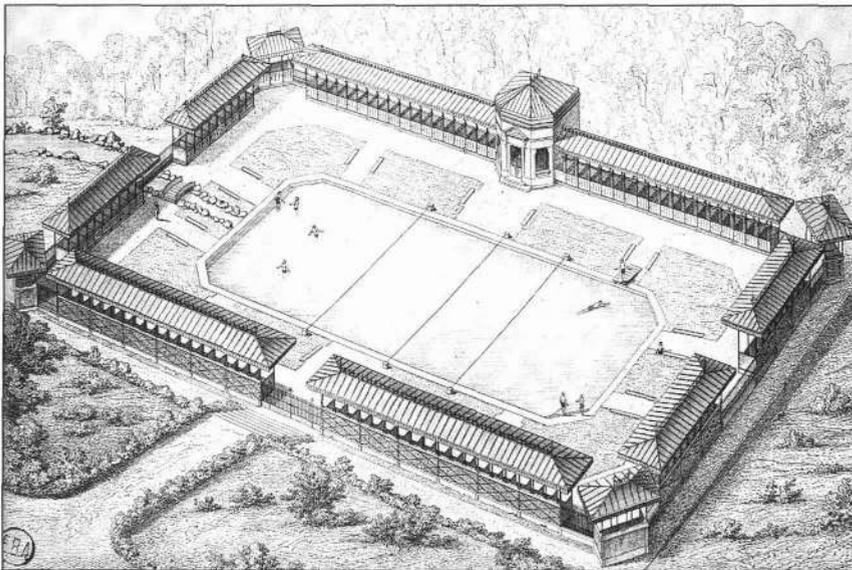
## LES PISCINES PUBLIQUES

L'enseignement de la natation semble n'avoir intéressé les pouvoirs publics que tardivement, d'ailleurs à l'initiative de l'armée. Ainsi l'article 146 de l'Instruction de 1846 sur *l'enseignement de la gymnastique dans les corps de troupe* indique : "On profitera, dans les corps, de toutes les occasions pour faire apprendre à nager aux sous-officiers et aux soldats. Une partie du temps consacré aux exercices gymnastiques est employée à la natation pendant la saison des bains". Pour apprendre les mouvements, le commandant d'Argy composa avec Napoléon Laisné une théorie de "Natation à sec" publiée en 1849. Mais, ni instruction ni méthode ne surent empêcher la catastrophe d'Angers en 1850 : le 16 mai 1850, le passage au pas cadencé du 3<sup>e</sup> Bataillon du 11<sup>e</sup> Léger sur le pont suspendu de la Basse-Chaine d'Angers provoqua la chute du pont ; deux cents soldats périrent noyés dans les eaux de la Maine. Après quoi, le ministère de la Guerre publie en 1851 *L'Instruction pratique pour l'enseignement élémentaire de la natation dans l'armée*, complétée en 1852 par une notice due au général de Saint-Arnaud. Pourtant, les équipements nécessaires à l'instruction des troupes continuent de faire défaut, et même les élèves de l'Ecole Normale Militaire de gymnastique de Joinville doivent s'exercer dans la Marne. Un avocat de la natation comme P. Christmann peut ainsi s'écrier : "Tous les hommes devaient savoir nager. On y parviendra avec les piscines de natation"<sup>30</sup>. Il faudra attendre l'ouverture, en 1884, à Paris, de la première piscine pour pouvoir exécuter le vœu sénatorial du 24 juin 1879, demeuré jusque-là lettre morte, selon lequel "la natation a été décrétée obligatoire en France pour les écoles et pour l'armée". Auparavant, le monde scolaire se trouvait dans une situation aussi paradoxale. Certes, la natation figurait depuis 1868 dans les programmes d'enseignement des lycées, mais faute d'équipement, ces prescriptions, comme celle du Sénat, restaient sans effet, à de rares exceptions près. Ainsi, dans les années 1876-1878, le lycée de Vanves confie-t-il à l'architecte Alfred Normand la réalisation d'une piscine dans son parc. L'Institution Saint-Nicolas d'Issy-les-Moulineaux en avait sans doute installé une peu de temps avant<sup>31</sup>. Mais, hormis quelques cas privilégiés, l'enseignement public de la natation ne prit son véritable essor à Paris qu'avec l'ouverture des piscines de la rue Château-Landon en 1884 et celle du boulevard de la Gare en 1885. L'année suivante, sous l'impulsion du ministre Jules Ferry, Anatole de Baudot, édifiant le lycée Lakanal à Sceaux, installe une piscine à côté du gymnase et du manège. C'est le début d'une série de constructions et de projets inaboutis.

A la rubrique "piscine" de la Grande Encyclopédie (1890), on ne trouve encore qu'un développement sur les thermes romains et les piscines liturgiques : l'auteur de la rubrique semble ignorer l'existence des récents bassins de natation<sup>32</sup>. Pourtant, la première piscine publique française fut creusée dès 1876 au Lycée Michelet de Vanves. Certes, de l'aveu même du pro- viseur en 1875, "il y a longtemps que nous avons mis à l'étude la question d'un établissement de bassins de natation" ; mais il ajoute "Le moment est venu, toutefois, de reprendre la question..."<sup>33</sup>. Alfred Normand, architecte du gouvernement chargé des lycées et collèges<sup>34</sup> assurera la conception et la réalisation d'un bassin de natation pour bains froids". Après l'échec du projet d'école thermique de natation d'hiver et d'été, première piscine prévue sur le sol ferme projetée aux Champs-Élysées vers 1850<sup>35</sup>, c'est donc la réalisation de Vanves qui inaugure le nouveau type d'équipement présenté en 1882 dans la presse d'architecture<sup>36</sup>. Alfred Normand aménage un bassin central

creusé en pleine terre entouré d'une galerie couverte abritant les cabines. Le bassin de 32 m de long sur 16 m de large, offre grand et petit bains. Bien que l'appellation de "bains froids" se justifie par l'alimentation en eau de source, celle-ci est tiédie par une chaufferie placée en amont du bassin et relayée par des appareils disposés dans l'épaisseur du radier. Les 108 cabines forment une enceinte dotée d'un pavillon pour la lingerie et de latrines placées aux angles. Entre cabines et bassin s'étendent des parterres gazonnés. La paroi extérieure des cabines est réalisée en briques polychromes traitées en "tapisserie" qui rappelle celle des pavillons du Bois de Boulogne. Deux ans avant la publication d'un Lacroux<sup>37</sup>, avant celles d'un Chabat<sup>38</sup> liées à l'Exposition Universelle de 1878, Normand démontre, après Davioud, qu'un matériau comme la brique, aussi économique fût-il, peut devenir lui-même objet de décor pourvu qu'il soit habilement mis en oeuvre. Cette quête du pittoresque au moindre coût explique le succès de la brique dans les constructions sportives : les hippodromes de Longchamp, de Saint-Cloud et du Tremblay en déclinent l'inépuisable répertoire. A Vanves, la couverture de zinc de la piscine, ornée d'une crête faitière de métal estampé, réunit les cabines en huit corps ; des grilles ouvragées ferment l'ensemble. L'emploi de matériaux industrialisés et leur mise en oeuvre standardisée limitèrent le coût de la réalisation, tout en assurant une exécution rapide. Ici le dépaysement ne menaçait guère les habitués des bains flottants. Ils y retrouvaient leur univers clos à ciel ouvert. D'ailleurs, l'eau de source alimentant la piscine par une rivière artificielle renforçait l'ancienne impression de contact avec la nature. La légèreté de l'architecture n'avait rien pour surprendre : les cabines, traitées en fabriques de jardin, assuraient une harmonieuse insertion dans les frondaisons du parc ; le discret retrait des éléments techniques (chaufferie, cheminée) et l'ample dégagement des parterres gazonnés constituaient un cadre privilégié dans ce coin de nature.

Désormais, savonnage et baignade sont dissociés. Aux barbotages se substitue la natation qu'enseignent des maîtres-nageurs. On souhaiterait pouvoir mesurer l'apport personnel de l'architecte Normand et connaître ses modèles. En 1875, le proviseur écrit ainsi : "j'ai reçu la note demandée sur la

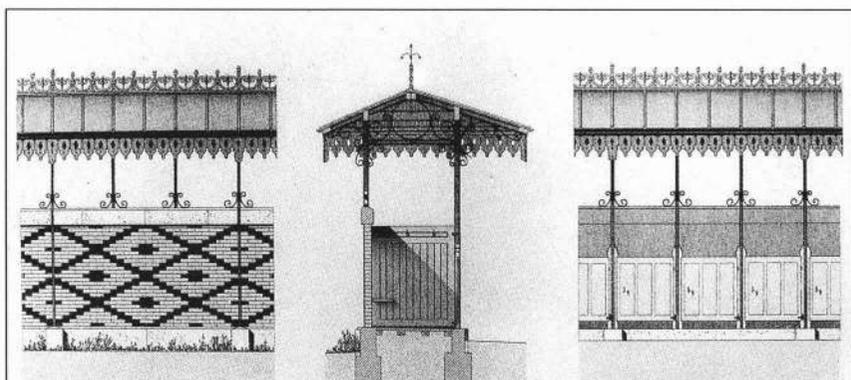


*piscine de l'établissement Saint-Nicolas d'Issy*<sup>39</sup>. Le bassin de l'institution voisine, réalisé sans doute depuis peu, présentait, en effet, bien des analogies : bassin découvert creusé en pleine terre, enceinte de cabines d'une architecture légère, implantation dans un parc. Mais on ne sait rien sur le bassin d'Issy qui permette une comparaison<sup>40</sup>. Pour novatrice qu'elle fût, la piscine du lycée de Vanves présentait cependant une forme d'inconvénient : malgré le désir de l'architecte, le ministère n'autorisa pas la couverture du bassin limitant ainsi son usage à *"la saison des bains"*.

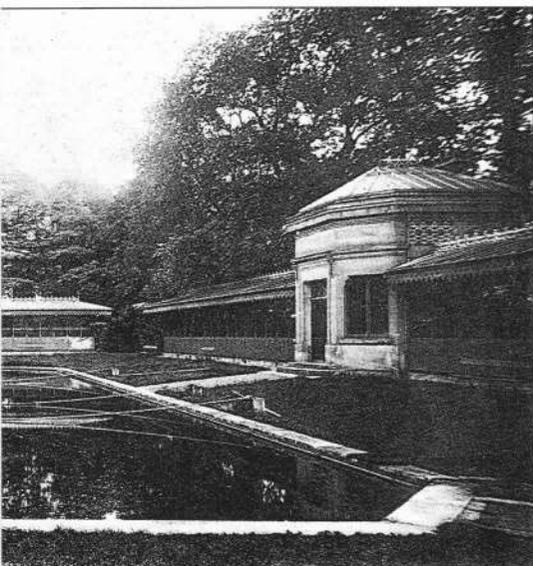
C'est ce parti qui devait inspirer en 1886 Anatole de Baudot à Sceaux. Bien qu'il soit difficile, faute d'image, de restituer l'élévation de la piscine du lycée Lakanal, un plan de l'établissement nous permet de constater qu'elle présentait avec celle de Vanves bien des ressemblances : même situation dans le parc, un bassin découvert creusé dans le sol et alimenté en eau de source ; comme à Vanves, c'est l'architecte du lycée chargé des locaux d'enseignement qui réalise aussi les équipements sportifs. Mais la piscine du lycée Lakanal marque la fin d'une formule expérimentale. Apparue dans le cadre de l'architecture scolaire, cette formule devait laisser la place aux piscines couvertes mieux adaptées à la nécessaire régularité de l'entraînement et aux exigences des compétitions.

Vanves, Lycée Michelet, la piscine,

1. Gravure publiée en 1881.
2. Photographie ancienne de la piscine démolie vers 1960 (Bibl. Forney).
3. Plan, coupe et élévation d'une travée de trois cabines, publiés en 1881.



3

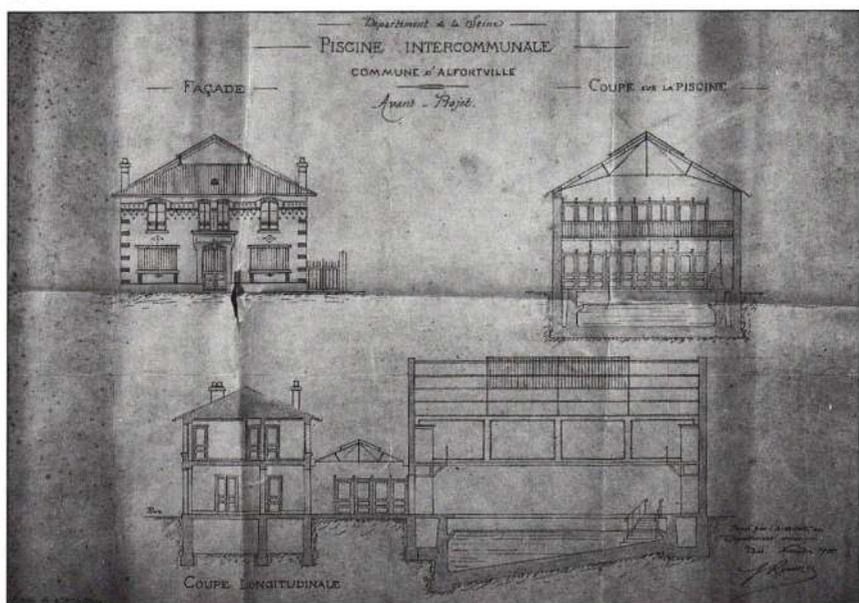


## LES PISCINES MUNICIPALES

Les années 1880 sont celles de la floraison à Paris des piscines commerciales. Face au succès des bassins privés, les collectivités publiques reprennent bientôt l'initiative. A l'instar de la Ville de Paris qui, après avoir négocié avec la société de P. Christmann, réalisa les piscines Rouvet (1891), Hébert (1895) et Ledru-Rollin (1897), la commune d'Alfortville commanda à l'architecte départemental Roussier le projet d'une piscine intercommunale qui ne fut pas réalisée. Lors de la séance du 24 février 1900 du Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine, le maire présenta ainsi le projet : *"Citoyens, j'ai l'honneur de soumettre au Conseil un vœu émis par le conseil municipal d'Alfortville tendant à ce que le département veuille bien faire établir à ses frais une piscine intercommunale à la Bosse de Marne, dans le genre de celle qui est établie avenue Ledru-Rollin, près le pont d'Austerlitz à Paris"*<sup>41</sup>. Justifiant la référence citée, l'architecte va tirer profit des expériences parisiennes réalisées au cours des deux décennies précédentes. Aux trois fonctions essentielles – hygiène, exercice, services – correspondent ainsi trois corps de bâtiments, distribués sur la profondeur d'une étroite parcelle. On accède à la piscine depuis la rue par l'intermédiaire du pavillon d'accueil

qui abrite au rez-de-chaussée les services techniques et administratifs (lingerie, bureaux) et les logements du personnel à l'étage. La piscine offre ainsi sur la rue l'aspect d'un simple pavillon de briques polychromes, parfaitement intégré au paysage de la banlieue. De l'entrée, on parvient au bassin de natation en traversant la salle des douches qui fait office de sas, avec 18 pommes de douche. Encadré par les murs du pavillon d'entrée et ceux de la piscine elle-même, le bâtiment en rez-de-chaussée est couvert d'une charpente métallique à fermes Polonceau. Au-dessus, une verrière dispense un éclairage zénithal tandis qu'un lanterneau assure l'aération indispensable. La piscine proprement dite est abritée dans une construction rectangulaire (de 17,90 m de long sur 11 m de large) contenant un bassin creusé dans le sol en pente progressive et mesurant 12,25 m de long sur 7,80 m de large. L'édifice est couvert d'une verrière dispensant l'éclairage, qui repose sur une charpente métallique à fermes Polonceau. L'aération est assurée par un lanterneau. Le projet indique que l'eau chaude fournie devait être récupérée des eaux de condensation d'une machine à vapeur dont l'origine reste imprécise (machine élévatrice des eaux, sans doute). Il semble, en revanche, qu'aucune disposition n'ait été prévue pour compenser la perte de chaleur provoquée par l'absence d'isolation. Les petits côtés du local portent trente-cinq cabines réparties sur deux niveaux. La disposition de la piscine d'Alfortville présente donc un parti hésitant : la situation des douches ne permet pas d'établir un véritable parcours hygiénique préalable au bain. Mais douches et natation sont nettement dissociées. On peut, donc, prendre une douche sans utiliser la piscine ou accéder au bassin sans douche préalable.

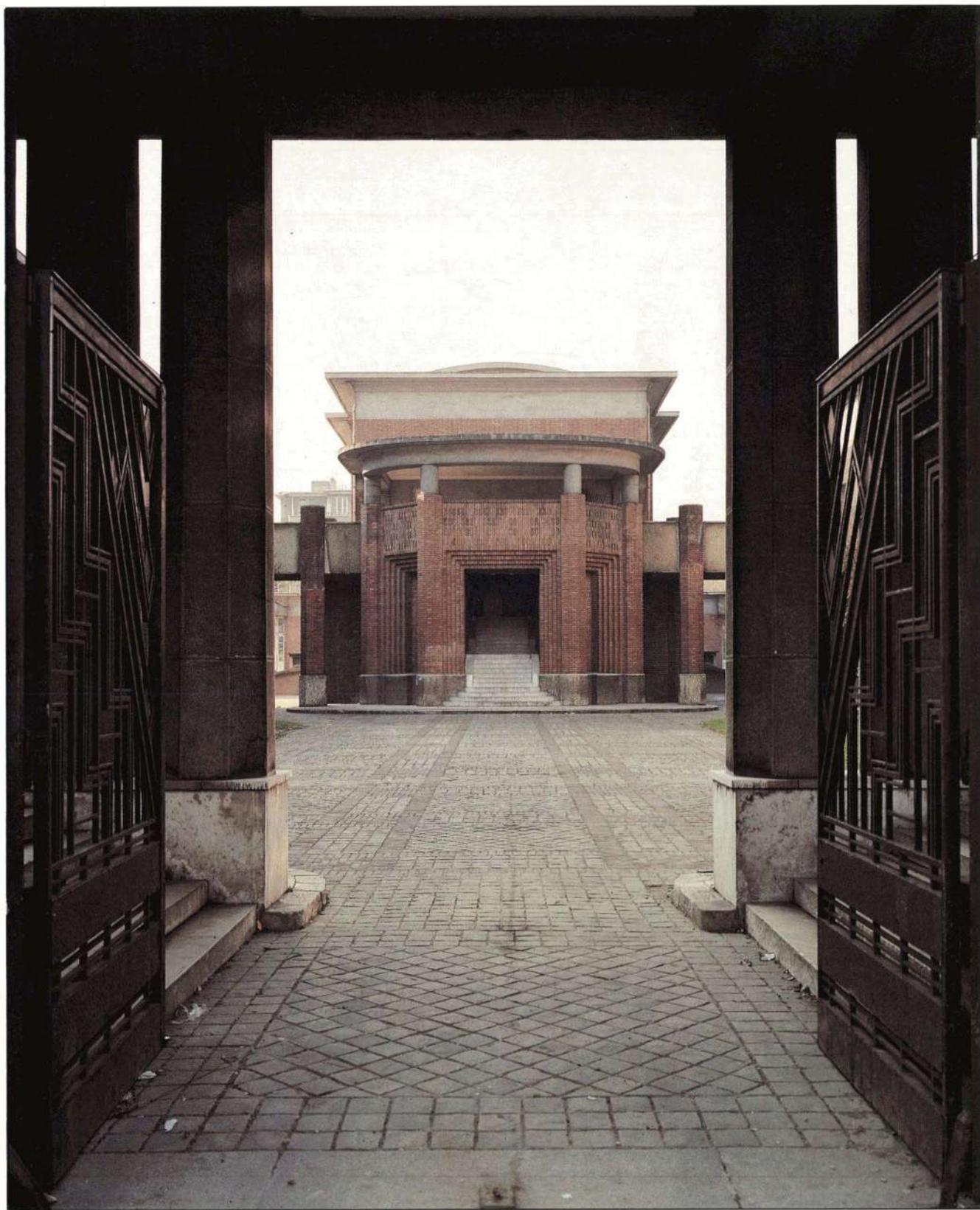
Le projet devait rester dans les cartons du maire ; manque de moyens, mauvaise coordination des élus ? Il reste que le projet en dit long sur la politique sociale dynamique des communes de l'est parisien, qui dès 1889 s'équipent de gymnase (Saint-Mandé) et dès 1900 tentent d'obtenir du Conseil Général la création d'une piscine intercommunale. Le premier bassin public n'apparaîtra hors de Paris qu'après la guerre, vingt-cinq ans plus tard, lorsque les villages devenus villes auront vu grandir à la fois leur population et leur ressources<sup>12</sup>.



Ivry-sur-Seine, projet de piscine intercommunale (Arch. départ.).

1919-1939

Maturité  
de l'architecture  
du sport



---

# L'ère des équipements

---

## sociaux

---

### LE SPORT DANS LA VILLE

Si, dans le domaine sportif, quelques constructions publiques conçues ou commencées avant guerre (piscine de la Butte-aux-Cailles à Paris, stade Gerland à Lyon) se poursuivent au-delà du conflit, leur conception générale a considérablement changé. L'évolution des principes urbanistiques contraint désormais l'architecte à penser le gymnase, la piscine ou le stade en terme "d'équipement". Enrichi des réflexions d'un Tony Garnier sur "*La Cité industrielle*" ou d'un Marcel Poète sur l'évolution de Paris<sup>1</sup>, l'urbanisme s'impose en France après la guerre aux architectes comme aux hommes politiques. La convergence des mouvements hygiénistes<sup>2</sup> des réformateurs sociaux et des hommes attachés à défendre l'esthétique urbaine se manifeste à l'occasion du vote de la loi du 14 mars 1919 – dite Loi Cornudet – contraignant toutes villes de dix mille habitants à dresser un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension dans un délai maximal de trois ans<sup>3</sup>. Le cadre législatif mis en place oblige ainsi les principales villes à repenser leur urbanisation en leur donnant les moyens d'intervenir dans le secteur constructif par le développement de l'économie mixte<sup>4</sup>. La reconstruction des zones ravagées par les combats<sup>5</sup>, l'effort de construction destiné à rattraper le retard pris dans le domaine du logement social pendant le conflit, l'évolution démographique du pays dont la population citadine devient majoritaire dès 1931<sup>6</sup>, expliquent la prépondérance de la commande publique dans ce sursaut architectural où chaque programme de logement social s'accompagne presque nécessairement d'équipements socio-culturels parmi lesquels le sport est rarement oublié<sup>7</sup>. L'impulsion donnée par le législateur reçut un accueil variable, selon la personnalité du maire et la valeur de l'architecte-conseil<sup>8</sup>. Le maire de Puteaux, Marius Jacottot, confie aux frères Niermans la reconstruction des principaux édifices publics de sa ville (mairie, écoles dotées d'une piscine). A Boulogne-Billancourt, Albert Morizet dote sa commune d'un plan d'aménagement ponctué d'équipements publics d'une grande qualité (mairie par Tony Garnier, écoles par Debat-Ponsan). Ailleurs des quartiers nouveaux se créent à l'initiative de maires entreprenants : Henri Sellier, qui préside également l'Office Départemental des H.B.M de la Seine, installe dans sa

Suresnes, gymnase-piscine de la cité-jardin.

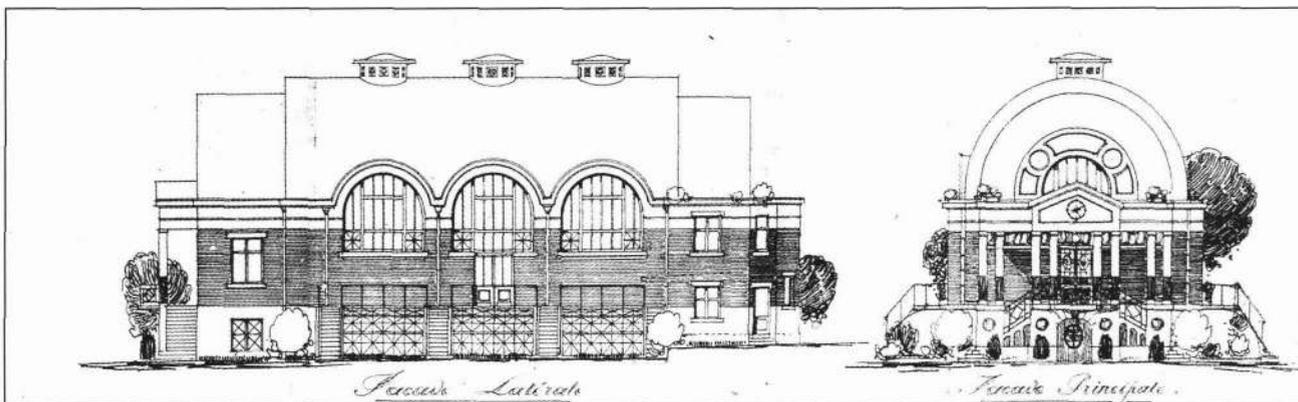
commune de Suresnes une cité-jardin pourvue d'écoles, d'un gymnase et d'une piscine dus à Alexandre Maistrasse, tandis que l'édile de Villejuif, Paul Vaillant-Couturier, organise le nouveau quartier Karl-Marx autour du pôle constitué par le groupe scolaire et le stade conçus par André Lurçat<sup>9</sup>. Des communes encore presque rurales comme Châtenay-Malabry ou Le Plessis-Robinson doivent leur nouvelle dimension urbaine à la création d'une cité-jardin qui associe équipements collectifs et logements sociaux. Dans le sillage du directeur du Service de l'architecture de la Ville de Paris, Louis Bonnier, se constitue ainsi une "famille" d'architectes urbanistes et hygiénistes parmi lesquels Henri Sauvage, puis Alexandre Maistrasse, Maurice Payret-Dortail, et le trio composé de Joseph Bassompierre, Paul de Rutté et Paul Sirvin. Moins soucieux d'élaborer un style que de penser la construction d'une manière neuve, ils partagent tous ce goût de l'équipement public et de l'œuvre sociale<sup>10</sup>. Les rejoignent occasionnellement des architectes plus engagés dans les débats d'idées ou de forme comme les frères Niermans ou André Lurçat. *L'Architecte* (organe de la S.A.D.G. créé en 1924) et *L'Architecture d'aujourd'hui* (née en 1931) diffusent une réflexion sur l'architecture du sport, à l'occasion d'articles sur telle ou telle catégorie d'édifice ; en 1934, C.E. Sée publie une série de réflexions sur les piscines dans *La Construction Moderne*<sup>11</sup> ; la revue propose, en conclusion, le plan-type d'une piscine élaboré à la demande de la Fédération Française de Natation par les architectes J. Chollet et J.B. Mathon<sup>12</sup>. *L'Architecture d'Aujourd'hui* consacre son n° 3 de la même année 1934 aux "constructions sportives", et son n° 10 de 1936 aux piscines. De son côté, la presse sportive se fait l'écho des besoins des clubs ou de l'inexpérience des élus : la revue *Très Sport* publie régulièrement durant l'année 1927 des pages pratiques expliquant aux édiles ou aux associations sportives comment se doter d'équipements économiques homologués<sup>13</sup>.

Car les premières années du siècle ont vu croître le mouvement olympique dont l'une des premières tâches consista à élaborer les règles des épreuves sportives ainsi qu'à en normaliser les établissements. Construit pour accueillir les Jeux de Paris en 1924, le stade de Colombes fut ainsi le premier stade olympique français.

Grands ou modestes, ces équipements témoignent toujours du même souci technique (circulation, sécurité, hygiène), économie et commodité demeurant les maîtres-mots des metteurs en scène du sport. Sans atteindre à la célébrité de tels stades lyonnais ou bordelais, le sport inspira à l'architecture moderne d'Ile-de-France quelques réalisations remarquées pour leur effet monumental ou leur souci de "l'apparat domestique".

1. Suresnes, piscine du Lycée Paul Langevin. Projet de 1924.

2. Châtenay-Malabry, piscine-usine

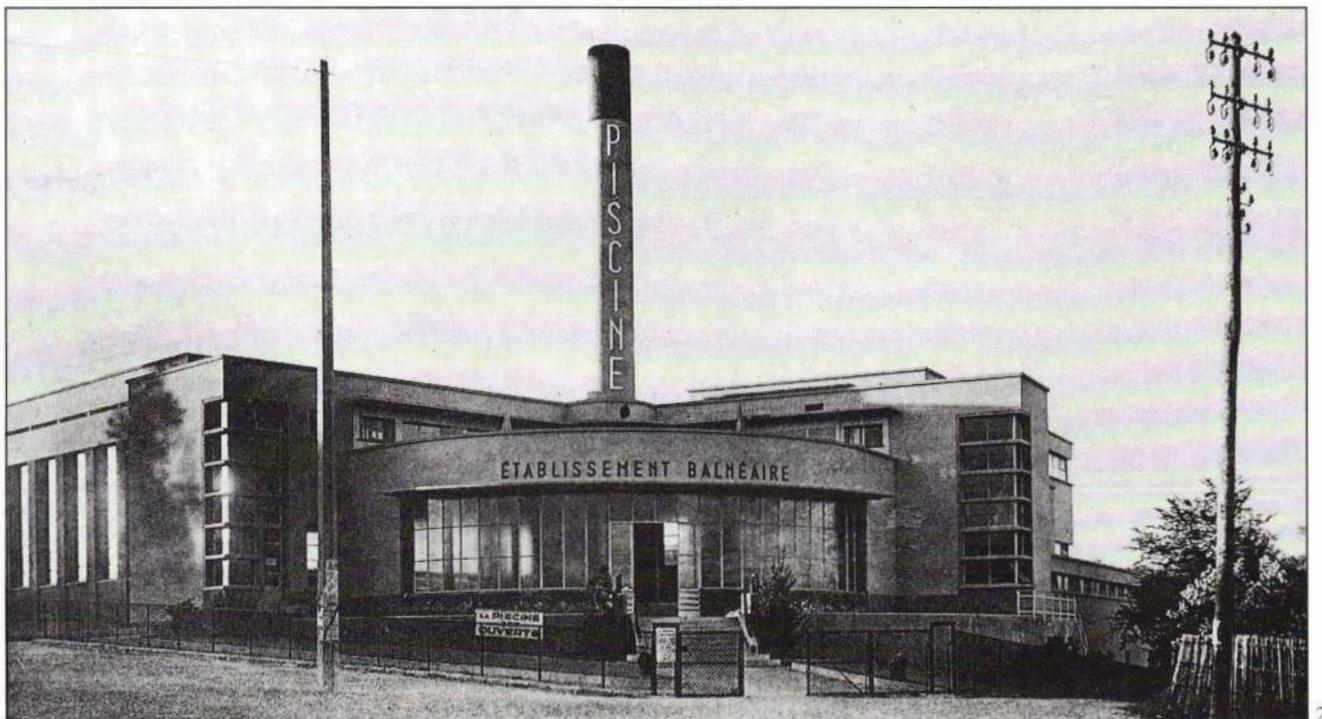


# INTÉGRATION, POLYVALENCE, JUXTAPOSITION

La notion "d'équipement" sous-entend l'insertion du sport dans une conception globale et harmonieuse de la vie urbaine. De même que Tony Garnier, dans sa "*Cité industrielle*", implantait stade et gymnase parmi les équipements socio-culturels du dispositif urbain, de même la plupart des auteurs d'édifices sportifs pratiquèrent une architecture intégrée à la ville, au quartier, au lotissement. Les architectes de la cité-jardin de Châtenay-Malabry jouent ainsi sur le thème de la piscine comme noyau de l'organisation de la trame urbaine. Plus modestement, des édifices municipaux sont complétés par un bâtiment sportif : le Centre administratif et social d'Asnières intègre un gymnase à côté des bureaux, du tribunal et des garages qu'il abrite<sup>14</sup> ; le groupe scolaire Karl-Marx de Villejuif comprend un gymnase et un stade<sup>15</sup>.

D'autres établissements sportifs jouent la polyvalence : un gymnase peut se transformer à l'occasion en salle des fêtes ainsi le stade Karl-Marx à Villejuif ou le gymnase de la cité-jardin à Suresnes.

Enfin, quand ils ne sont ni intégrés ni polyvalents, bien des équipements de sport se trouvent associés à d'autres constructions. Les architectes de la cité-jardin de Châtenay-Malabry ont ainsi marié piscine et usine de traitement de déchets urbains en un double bâtiment (la combustion de ceux-ci chauffant l'eau de celle-là). Deux préoccupations majeures des urbanistes (assainissement et pratique sportive), trouvent ici une solution dont la traduction formelle est particulièrement réussie<sup>16</sup>.



# PISCINES MUNICIPALES

Les Français au lendemain de la Victoire ne possèdent que quelques piscines quand leurs voisins anglo-saxons ou germaniques en sont largement pourvus. Une prise de conscience progressive de ce décalage conduit les municipalités de plusieurs capitales régionales à s'en doter<sup>17</sup> ; Paris (jeux olympiques de 1924 obligent !) et la banlieue sont partie prenante de cet effort.

## LE MODELE DE LA BUTTE-AUX-CAILLES

Un projet de bassin à la Butte-aux-Cailles (Paris 13<sup>e</sup>), ajourné en 1905, est repris en 1920 alors que la natation commence à gagner un public populaire. Louis Bonnier, se trouve chargé d'agrandir les anciens bains-douches et d'y adjoindre une piscine. Celle-ci devra comporter un bassin homologué (de 33,33 m de long) surmonté d'une tribune pour le public des compétitions ainsi qu'un local réservé aux clubs.

La cuve du bassin, portée par des piles de béton, est indépendante du reste du bâtiment : ce parti novateur sera érigé en norme. Le bassin lui-même est couvert d'une voûte en plein-cintre en béton reposant sur sept arcs-doubleaux ; ces derniers portent un lanterneau assurant un éclairage oblique. L'éclairage zénithal vient de coupoles en béton translucide qui coiffent chaque travée. La succession des arcs en plein-cintre s'apparente à celle, lancée dès 1919, par les frères Perret au-dessus des ateliers Esders. Bonnier exploite un parti très technique pour couvrir d'une seule volée le bassin de 16,6 m de portée sur une hauteur de 15,2 m. Vestiaires et chaufferie s'alignent de part et d'autre du bassin. Deux circuits indépendants permettent d'une part l'accès direct du public à la tribune, d'autre part un cheminement hygiénique des baigneurs vers le bassin à travers vestiaires, douches et pédiluves incontournables. La commodité de cette piscine (facilité d'entretien des céramiques intérieures, solidité du matériau, aération abondante, isolation efficace, habile distribution) et sa réussite esthétique (ampleur du volume, décor adapté aux matériaux) contrastant avec le traditionnel pittoresque des bains-douches, érigèrent la Butte-aux-Cailles en modèle et lui valurent un grand succès de la critique<sup>18</sup>.

## SAINT-DENIS

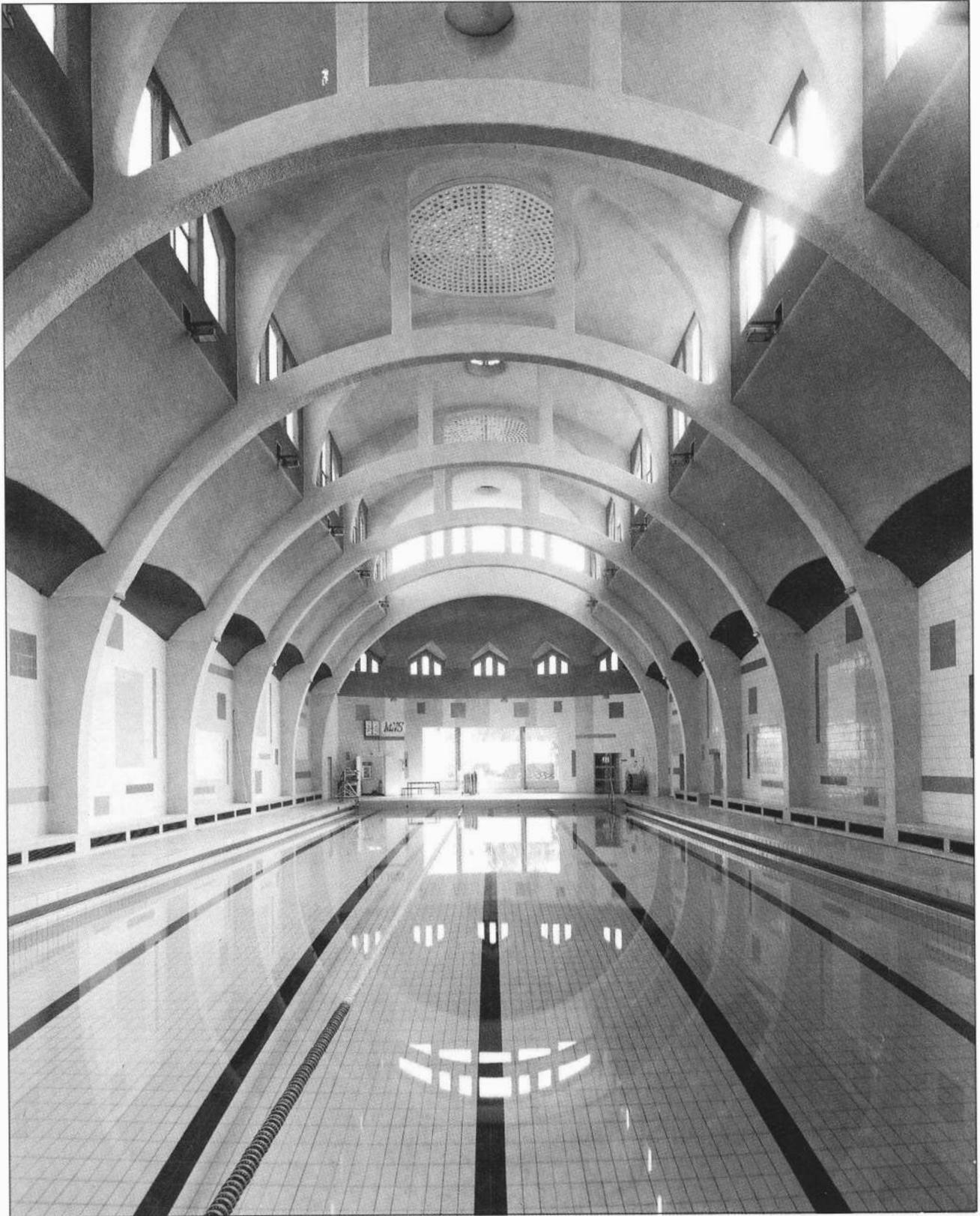
La piscine municipale de Saint-Denis, élevée en 1933 par l'architecte Gaston Dollat<sup>19</sup> sous la municipalité de Jacques Doriot, constitue la réplique fidèle, à onze ans d'intervalle, de l'oeuvre de Louis Bonnier. Dollat reprend la couverture du bassin par des arcs doubleaux, mais allège ces derniers, sans toutefois en profiter pour accroître l'éclairage interne. Vestiaires et bassins se trouvent ici aussi séparés, même si les premiers ne bordent qu'un côté du second. La piscine de Saint-Denis est liée à la construction en 1928 par la Société "Le Gai Logis" d'un ensemble de logements sociaux soutenue par l'Office départemental des H.B.M. Alors que le modèle parisien conçu en 1913 poursuit une brillante et longue carrière dans la presse, la piscine municipale de Saint-Denis témoigne encore vingt ans plus tard de son impact auprès d'une profession en quête de modèles facilement reproductibles et adaptables.



1

1. Saint-Denis, piscine municipale.

2. Paris, piscine de la Butte-aux-Cailles.



2

## LES RÉALISATIONS DE HENRI SELLIER À SURESNES

Administrant depuis 1915 l'Office Public des H.B.M. de la Seine, Henri Sellier pratiquait dans sa mairie de Suresnes une politique municipale d'équipements sociaux qui devait être le modèle de la politique volontariste menée à l'échelle départementale. Il souhaitait *"obtenir la meilleure utilisation possible des emplacements propres à la construction"* en demandant à *"ses"* architectes de tenir compte *"à la fois des conditions topographiques des terrains, de l'orientation (éclairage, aération), des règles d'esthétique"*<sup>20</sup>. La municipalité lança en 1920 un concours pour la construction rue Voltaire (actuelle rue M. Payret-Dortail) d'un groupe scolaire doté d'un gymnase et d'une piscine (actuel Lycée Paul Langevin). L'architecte Maurice Payret-Dortail, déjà lauréat du concours des H.B.M. de la Ville de Paris en 1913, remporta l'épreuve en 1924. Le projet définitif, accepté en 1925, fut réalisé en 1927 comme l'indique l'une des multiples inscriptions qui ornent les façades : *"Ce groupe scolaire où l'on enseigne l'amour de la France, de l'Humanité et de la Patrie, fut bâti en 1927"*. Sur la pente d'un coteau, le groupe scolaire déploie des bâtiments étagés, correspondant aux diverses sections (garçons, filles, maternelle) implantés au milieu de jardins et d'espaces libres, dans l'esprit des collèges anglo-saxons. Au centre de la composition, la piscine occupe un bâtiment à demi-enterré adapté à la déclivité du terrain. Isolé, en retrait de l'alignement des façades, son bâtiment offre la sobriété d'un parallélépipède en brique dont la façade est couronnée par un attique dissimulant un toit en terrasse ; c'est en son centre, marqué par une sorte de loggia, que l'escalier d'accès à la piscine prend son départ. A l'intérieur, elle s'inscrit dans une salle rectangulaire, couverte d'une dalle de béton qui porte le gymnase de l'étage et qui prend le jour par des fenêtres hautes. On accède au bassin depuis les cabines du vestiaire, par les douches, puis le pédiluve ; flanquant la piscine, la salle de douches est couverte d'une voûte surbaissée de béton, dont la partie médiane, en briques de verre, assure un éclairage vertical. Le bassin, aux dimensions modestes (très au-dessous des normes, il ne mesure que 12 m de long sur 7,50 m de large) est entièrement revêtu de céramique colorée, comme la partie inférieure des murs. Une statue, figure féminine qui se reflète dans l'eau, complète le décor. La piscine de Suresnes surprend par la précocité et la clarté du parti. Parfaitement intégrée à un ensemble dont elle constitue l'axe et reprend le parement en briques de Dizy, elle en renforce le caractère rationnel et hygiénique de l'ensemble déjà sensible dans l'orientation est-ouest et l'espacement des bâtiments, dans l'ouverture généreuse des façades, et dans l'emploi de matériaux économiques. Le succès, justifié par le faible coût de la construction et l'organisation rigoureuse, saine et fonctionnelle, dont la presse se fit l'écho, donna à l'édifice valeur de modèle, à Suresnes notamment.

En effet, lorsque le jeune maire de Suresnes avait pris la direction de l'Office des H.B.M. de la Seine, il se proposait d' *"édifier des agglomérations propres à assurer le décongestionnement de la Ville de Paris et de ses faubourgs, à servir d'exemple aux lotisseurs qui depuis trente ans ont littéralement saboté la banlieue, et à montrer comment tout en tenant compte des conditions économiques et morales de la vie urbaine, il est possible d'assurer à la population laborieuse, manuelle et intellectuelle, un logement présentant le maximum de confort matériel, des conditions hygiéniques de nature à éliminer les inconvé-*



Suresnes, piscine du Lycée Paul-Langevin,

1. Le local des douches.
2. La façade-pignon, encadrée par le groupe scolaire.
3. Le bassin, état actuel.

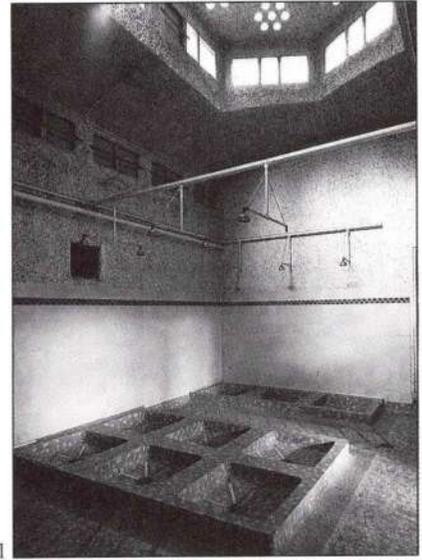


2

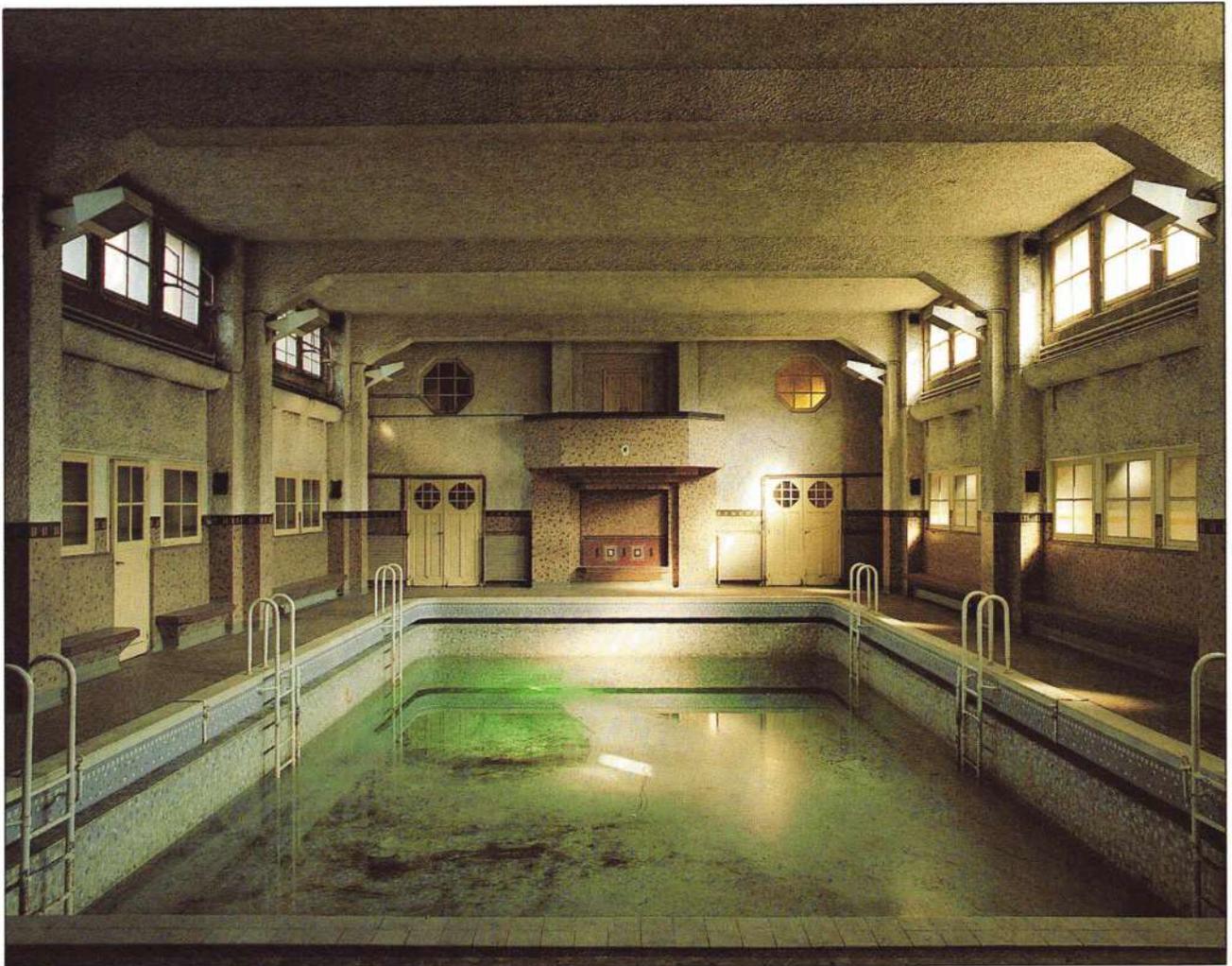


3

nients des grandes villes et des modes d'aménagement esthétique contrastant singulièrement avec la hideur des formules antérieurement pratiquées<sup>21</sup>. La cité-jardin de Suresnes, déclarée d'utilité publique en mars 1919, comprenait, outre des logements, des équipements collectifs (écoles, église, théâtre) parmi lesquels un dispensaire et une piscine. La conception de l'ensemble fut confiée à un architecte de la Ville de Paris, Alexandre Maistrasse, lauréat de plusieurs concours d'H.B.M. qui avait déjà eu l'occasion d'appliquer ses convictions hygiénistes lors de la construction de l'hôpital Trousseau (Paris 12<sup>e</sup>) en 1908. Témoignant d'un réel sens urbanistique, l'architecte insère la piscine dans un triple emboîtement : la piscine occupe le niveau inférieur d'un local abritant un gymnase à l'étage supérieur. Ce bâtiment est situé sur l'axe de symétrie ordonnant tous les éléments d'un groupe scolaire : les écoles servent de pôle à un îlot dont la perspective centrale répond à celle de la place de l'église. L'intégration de la piscine bénéficie d'une mise en perspective : le portique qui introduit encadre sa masse rectangulaire ; ses colonnes engagées y trouvent comme un écho. Un porche en hémicycle, donnant accès à la piscine et au gymnase, adoucit cette sévère composition en abîme.

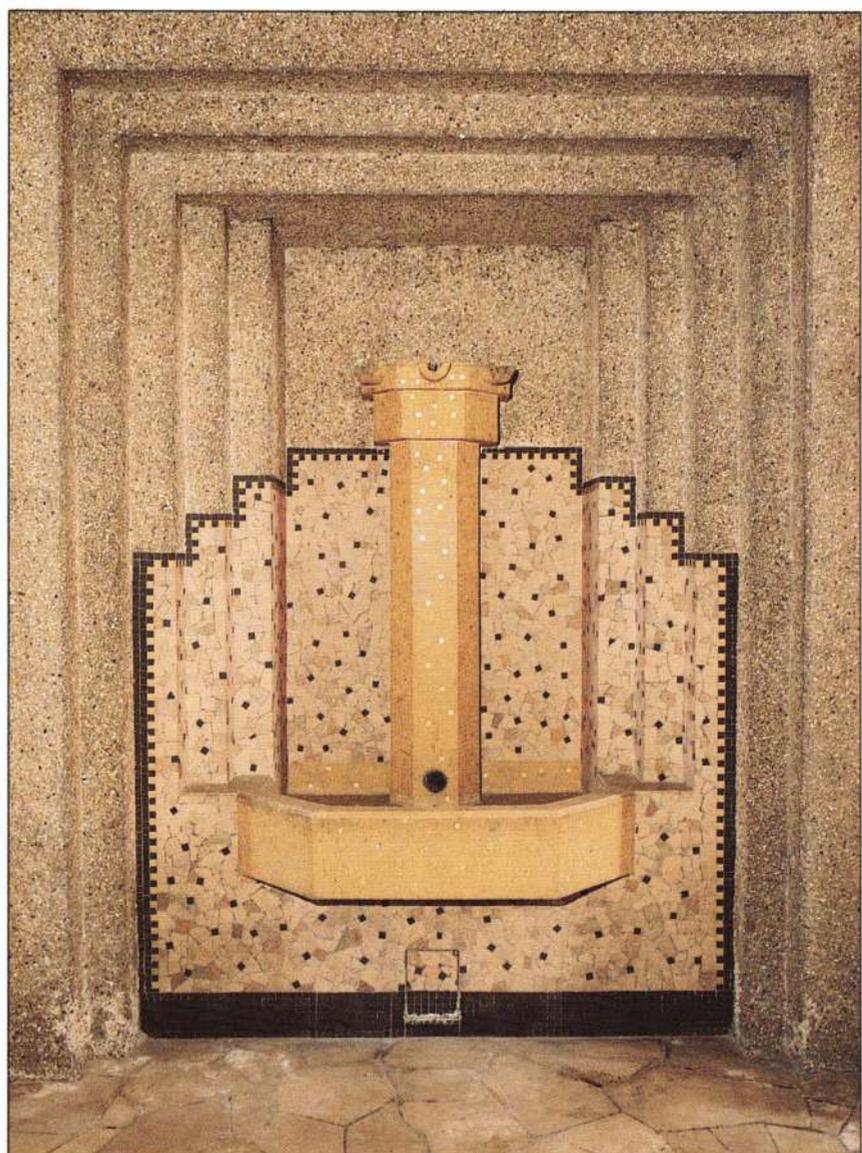
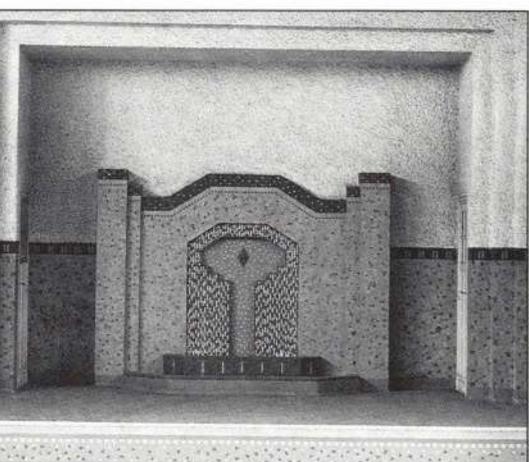


1



2

Dans le cadre de la cité-jardin, la mise en valeur de la piscine témoigne d'un traitement urbanistique très élaboré ; sa conception intérieure révèle, en revanche, une filiation évidente avec celle de l'École Maurice-Payret-Dortail. La même division spatiale s'y retrouve (piscine en soubassement ; gymnase au-dessus). Une structure analogue préside à l'organisation interne : la pièce rectangulaire contenant le bassin est modeste ; deux vaisseaux latéraux abritent les douches. Le décor se limite aux effets de mise en oeuvre des matériaux (carreaux, grès cassés et mosaïque polychrome et dorée), ainsi qu'aux jeux de lignes (bassin, baies, tribunes). La sobriété esthétique obéit à une logique architecturale tendant à évacuer un mobilier rapporté. Fidèle à la leçon de Tony Garnier<sup>22</sup>, Maistrasse érige ici chaque élément mobilier (banc, fontaine, tribune) en autant d'objets architecturaux créant un espace logique et dépouillé dont le traitement monumental souligne le caractère fonctionnel.



Suresnes, piscine de la cité-jardin,

1. Les douches.
2. Le bassin dominé par sa tribune.
3. Une borne-fontaine.
4. Un lavabo.

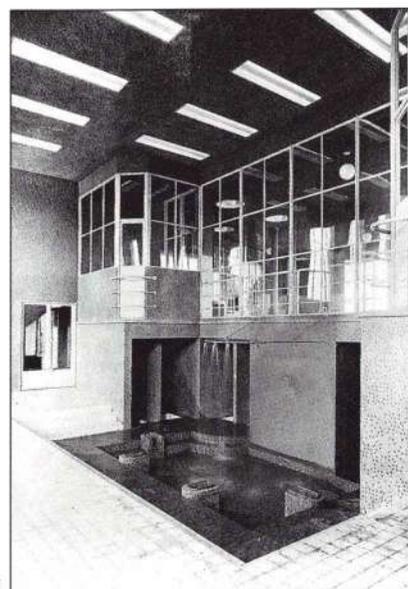
## LA CITÉ-JARDIN DE CHÂTENAY-MALABRY

Les architectes J. Bassompierre, P. de Rutté et P. Sirvin réalisaient en 1929 leur première piscine, encore eux aussi sous l'influence de Louis Bonnier : la piscine Blomet (Paris 15<sup>e</sup>) est l'héritière directe de celle de la Butte-aux-Cailles<sup>23</sup>. En 1931, le trio affirme son indépendance à Châtenay-Malabry en signant une oeuvre accomplie.

La "Cité-jardin du Grand Paris" projetée par J. Bassompierre, P. de Rutté et P. Sirvin, primée en 1920 lors du concours d'idées lancé par la Ville de Paris "en vue de l'établissement du projet d'aménagement, d'embellissement de l'extension de Paris" n'avait pu voir le jour faute de moyens. En dédommagement, l'Office départemental des H.B.M. leur confia l'aménagement d'une cité à Châtenay-Malabry. Après plusieurs projets, les travaux commencèrent en 1931 et la piscine fut achevée en 1935<sup>24</sup>.

Autant celle de Suresnes se trouvait en quelque sorte enrobée dans le cocon urbain, autant la piscine de Châtenay-Malabry se dresse en monument-phare aux portes de la cité nouvelle.

Mais si, par son implantation, la piscine-usine d'incinération des ordures ménagères s'affiche en une sorte de "manifeste", son insertion dans



Châtenay-Malabry, piscine  
de la Butte-Rouge,

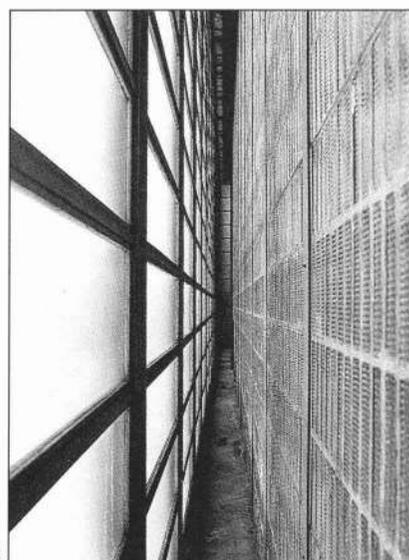
1. Le pédiluve.
2. L'usine de traitement des ordures ménagères.
3. Etat actuel, après la transformation de la piscine en théâtre.

l'équipement hygiénique de la ville s'avère totale. De son triple rôle : signal de la cité, équipement sportif, complexe d'assainissement, elle tire l'originalité de son parti : le hall en arc de cercle, ponctué de sa haute cheminée, relie les deux ailes en équerre, celle de la piscine et celle de l'usine. Une mosaïque de grès cérame dessinant des animaux marins stylisés (étoiles de mer, poissons, coquillages), décore le sol. A la simplicité des volumes extérieurs répond la clarté des dispositions intérieures. La piscine, vaste pièce rectangulaire couverte en terrasse, s'ouvre largement sur les terrains de sport voisins par les baies verticales percées sur trois côtés ; le quatrième côté communique avec le hall par une verrière tandis que la tribune reçoit son jour du solarium. Le bassin de natation, homologué, y puise un éclairage inusité. Parachevant l'alliance de la propreté et de la logique architecturale, le "parcours hygiénique" trouve ici son expression la plus radicale : le vestiaire et les douches sont logés du côté de l'usine, et le pédiluve assure la jonction avec le bassin. Le savant équilibre des lignes et des volumes, le jeu de la lumière et de la transparence, le choix du site enfin, confèrent à la piscine-usine de Châtenay-Malabry une dimension symbolique : un phare, figurant le rayonnement du sport et montrant le chemin vers la cité heureuse de l'avenir.



## PUTEAUX

Parmi les équipements sportifs associés à un établissement social, la piscine du groupe scolaire Marius Jacotot de Puteaux<sup>25</sup> tient une place toute particulière, comme ses architectes ont joué un rôle très singulier. La ville de Puteaux devait à Henri Sellier, qui n'était encore que l'un de ses conseillers municipaux<sup>26</sup>, d'être la sixième ville de France à disposer d'un office municipal d'H.B.M. dont la loi du 23 décembre 1912 autorisa la création. De 1921 à 1932, trois importants groupes d'habitations virent ainsi le jour, provoquant un afflux de population considérable et la nécessité de renouveler les équipements municipaux. Les frères Niermans, architectes, grand prix de Rome qui avaient gagné le concours de l'Hôtel de Ville<sup>27</sup>, remportèrent en 1935 celui du groupe scolaire Marius Jacotot où une piscine devait être intégrée. Il s'agissait d'un établissement scolaire du premier degré, et la piscine destinée à initier les enfants à la natation élémentaire ne comporte donc qu'un seul bassin, dit d' "initiation", et non homologué (long de 20 m). Les architectes ont su tirer parti de la forte déclivité du terrain. Logée à l'étage inférieur, la piscine sert d'assise à l'école qui se déploie au-dessus en gradins. La dalle de béton de sa couverture devient ainsi la cour de récréation des élèves, le jour pénétrant latéralement sur un flanc du bassin. Au regard des réalisations antérieures, cette piscine se distingue du lot par l'habile originalité des partis retenus : le double accès (pour l'école des garçons et celle des filles) se traduit par les deux obliques puissantes des volées divergentes des escaliers. La douche préalable au bain fournit le prétexte d'une tribune. Enfin, les contraintes d'éclairage et d'isolation se résolvent par une double paroi, en vitre et en briques de verre. Bien qu'il s'agisse d'un équipement public où l'hygiène constitue la préoccupation constante des architectes, l'édifice dépasse un fonctionnalisme élémentaire et déploie la séduction de lignes énergiques, de formes vives et de matériaux gais (le nom Jacotot fournit l'occasion d'un élégant ornement graphique) selon les principes de Sellier. Le non-conformisme tranquille de la piscine naît, sans doute, de cet espace clair et confortable.



## LA PISCINE MUNICIPALE DE PANTIN

L'édifice récapitule tous les traits propres aux piscines de l'époque<sup>28</sup>. D'abord par son articulation avec les grands équipements urbains : proche de la mairie, la piscine s'élève sur un terrain bordé par le groupe scolaire Carnot. Sa construction en 1937 bénéficia de la création récente d'une usine de pompage et de traitement des eaux réalisée par la C.G.E., lui fournissant une eau à 26 degrés. L'intégration de l'édifice obéit donc à un schéma déjà rencontré. Le contexte humain lui aussi. Le tandem maire/architecte se mue ici en trio : le maire de Pantin Charles Auray confie à son fils Charles, alors jeune architecte de vingt-quatre ans, l'occasion de réaliser sa première oeuvre ; mais celui-ci est encadré par Jean Molinié, un ingénieur expérimenté de la C.G.E.<sup>29</sup>.

La piscine dispose d'un bassin aux normes de compétition. Les matériaux et le parcours hygiénique, l'accueil des groupes qu'autorise sa grande capacité, sa gestion économique même, sont hérités des équipements municipaux de la décennie précédente. Mais ses dispositions intérieures la rapprochent aussi des piscines privées parisiennes récemment construites telles Molitor ou Pontoise : cabines desservies par galeries entourant le bassin, balcon pour les spectateurs, salle de gymnastique associée constituent autant d'éléments à la mode, dont la presse se fait largement l'écho<sup>30</sup>.

Si ce massif dépouillement semble trahir l'emprise de contraintes économiques, il suggère aussi le rapprochement avec une certaine villa de La Chaux-de-Fonds qui a déjà plus de vingt ans d'existence. Les ouvertures fournissent ici l'occasion d'heureuses variations sur le thème des pleins et des vides où se répartissent hublots, baies horizontales et cages d'escalier vitrées. La brique rouge des "Comptoirs Tuiliers du Nord" assure à l'ensemble un revêtement coloré qui renvoie au modèle néerlandais.



1. Puteaux, piscine du groupe scolaire Marius-Jacottot, le bassin d'initiation.
2. Puteaux, piscine du groupe scolaire Marius-Jacottot, l'escalier à volées divergentes.
3. Puteaux, piscine du groupe scolaire Marius-Jacottot, la double paroi de verre.
4. Pantin, piscine municipale, la façade antérieure.



1

## LES GYMNASES



2

La gymnastique récolte dans l'entre-deux-guerres le fruit de l'activisme des nombreuses sociétés locales nées avant-guerre<sup>31</sup>. L'éducation physique, obligatoire dans les écoles depuis 1880, incarne alors aux yeux des élus la pratique hygiénique populaire par excellence. Tout maire sensible au bien-être de ses électeurs doit donner à ceux-ci les moyens de la pratiquer. Mieux, ce type d'équipement a des exigences modestes – comparativement à la complexité et aux coûts de réalisation et d'entretien d'une piscine – et il se loge facilement dans presque tous les types de bâtiments publics. On l'associe donc aussi bien à une piscine qu'à une école, des bains-douches, un stade, une salle des fêtes, une cantine ou un tribunal.

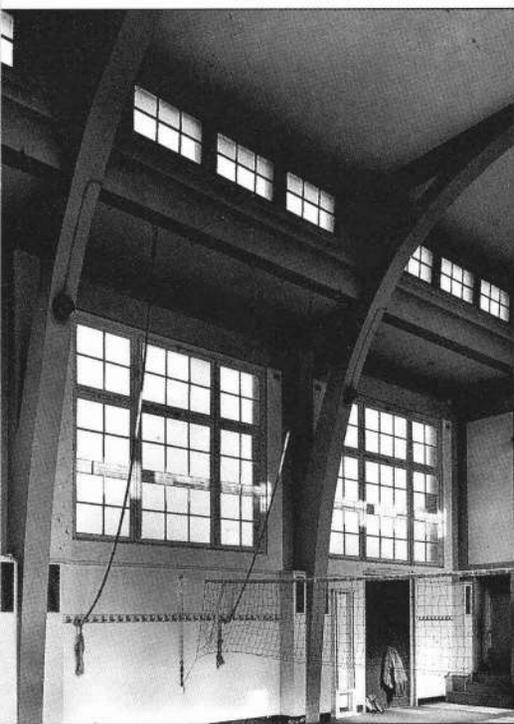
1. Pantin, piscine municipale, tribune et escaliers.
2. Le Plessis-Robinson, gymnase du groupe scolaire Anatole-France, la façade-pignon.
3. Suresnes, gymnase du Lycée Paul-Langevin.

### SURESNES ET LE PLESSIS-ROBINSON

Les architectes du logement social se font une spécialité de la construction du gymnase. On a vu que Maurice Payret-Dortail en dote le groupe scolaire de Suresnes (dans l'actuelle rue Payret-Dortail) élevé en 1925. Logé dans un bâtiment isolé, au-dessus de la piscine (voir p. 66), il est entouré de pelouses qui en constituent le prolongement pour les exercices de plein-air. L'aménagement intérieur se conforme aux impératifs techniques : plan allongé, facilitant les exercices de groupes, larges fenêtres hautes dispensant un éclairage abondant et régulier, et laissant disponible la partie inférieure des parois pour les exercices au mur ou le rangement du matériel. Ces dispositions amples, claires et aérées sont dues à la structure originale du gymnase : les "portiques" soutenus par quatre arcs paraboliques en béton armé portent la couverture en terrasse. Reposant sur les reins des arcs, deux poutres longitudinales reçoivent les agrès. Grâce aux arcs, le poids de la couverture et du plancher du gymnase se reportent sur les fondations de la piscine ; cette dernière peut donc s'éclairer aisément entre les arcs. Le gymnase se convertit, à l'occasion, en salle des fêtes ou de spectacle, grâce à la scène et aux tribunes placées à chaque extrémité. Ce parti s'inscrit à la croisée des recherches d'une lignée d'entrepreneurs et d'ingénieurs tels les frères Perret ou Freyssinet, et des préoccupations d'une génération d'architectes chargés de créer les décors de la vie collective.

Lorsque six ans plus tard, en 1931, Alexandre Maistrasse se voit confier la conception et la réalisation du gymnase associé à la piscine de la Cité-jardin de Suresnes, il se souvient de la structure créée par Payret-Dortail : en tant que membre du jury du concours préalable à la construction du groupe scolaire, il avait pu en apprécier la commodité. Aussi ne cherchera-t-il pas à dissimuler sa dette. Il emprunte à son modèle sa couverture en terrasse portée par des arcs paraboliques en béton armé, l'éclairage latéral abondant, la disposition des agrès et jusqu'à la convertibilité en salle de spectacle grâce à une scène et une tribune. Il n'est jusqu'au programme du porche-tribune qui ne s'inspire du modèle.

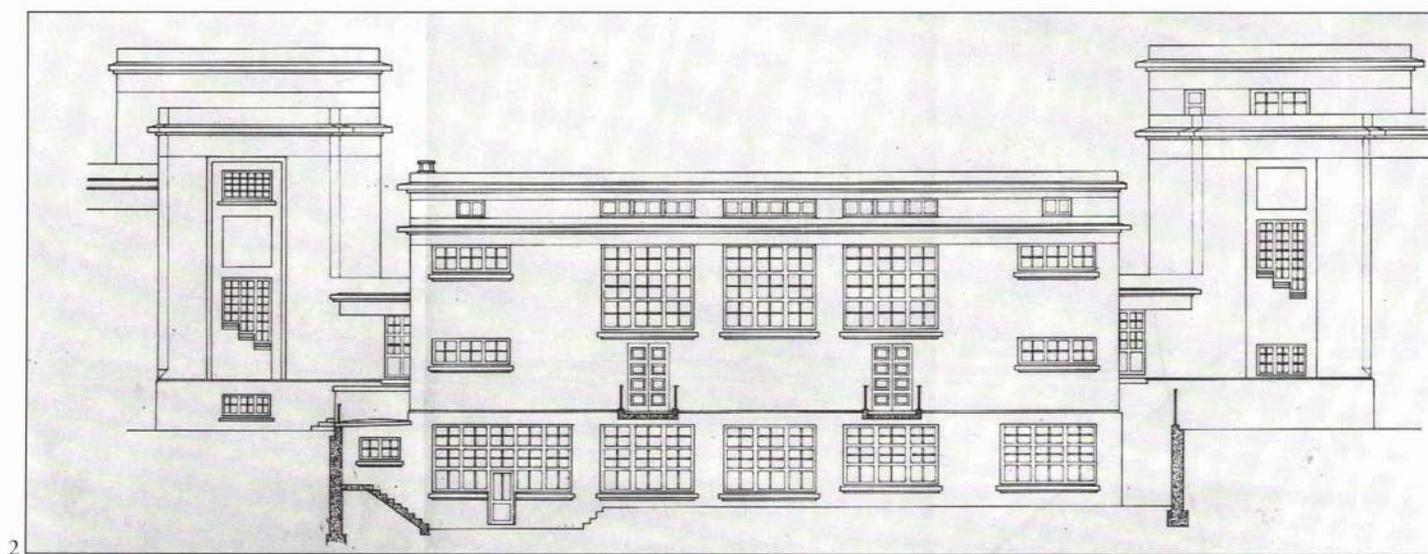
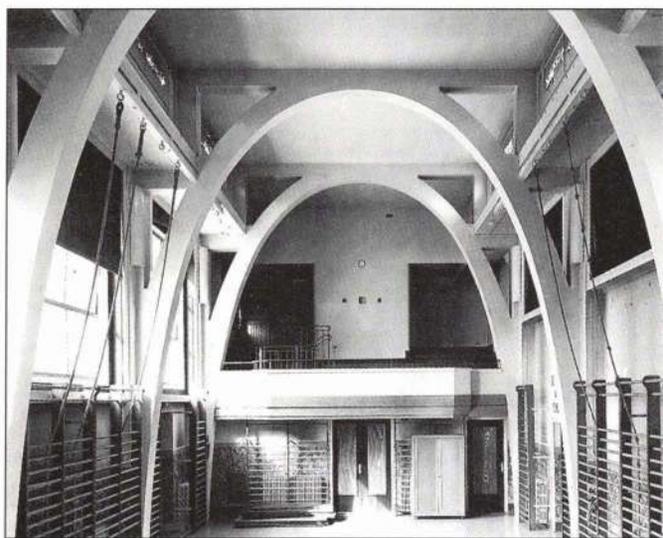
Au Plessis-Robinson, Payret-Dortail reprend en 1931 son heureuse for-



3

mule de 1925. Il s'agit alors d'équiper d'un gymnase le groupe scolaire Anatole France de la Cité-jardin. On retrouve ici les principes qui ont fait le succès de la formule : arcs paraboliques en béton, éclairage réparti entre les supports, couverture en terrasse et convertibilité. Toutefois, le niveau inférieur n'abrite plus une piscine mais la cantine scolaire. La situation change : le gymnase n'appartient pas à un bâtiment sportif autonome ; il s'intègre à un corps qui constitue l'axe de l'édifice et qui abrite divers services (administration, logement de fonction, infirmerie...). L'élévation principale est ici le long côté du rectangle ; l'entrée principale du gymnase est reportée latéralement et ne fait l'objet que d'un modeste traitement comparable à celui d'une entrée de service.

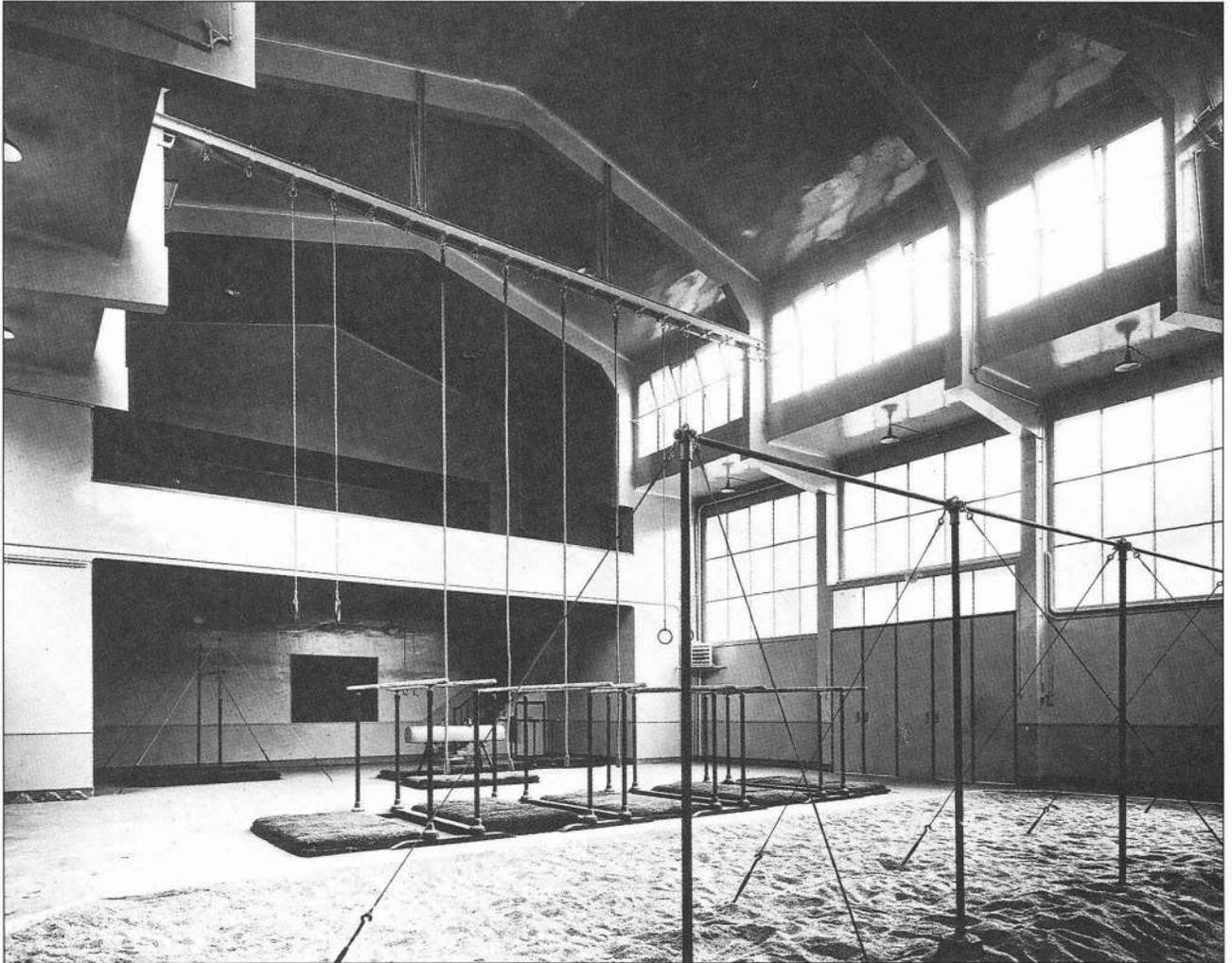
Les équipements sportifs des écoles de Suresnes et du Plessis-Robinson forment ainsi un groupe cohérent, issu d'un même esprit, guidé par un souci d'hygiène, de commodité et d'économie. Leur sobriété monumentale s'est vue récemment qualifiée de "rigueur spartiate", seulement "adoucie par des détails de confort"<sup>32</sup>.



## ASNIERES

Loin du cadre privilégié des cités-jardins, la ville d'Asnières, aux portes de Paris, doit, entre les deux guerres, affronter une explosion démographique qui la fait passer de 31 336 habitants en 1901 à 63 654 trente ans plus tard<sup>33</sup>. La municipalité réagit alors par une politique active de logements sociaux et d'équipements publics. La Société Immobilière des chemins de Fer de l'Etat entreprend un ensemble de 130 logements rue Paul-Bert. Le maire E. Billiet confie aux architectes de la ville A. Chevallier et M. Launay la construction d'un ensemble d'H.B.M., avenue Emile Zola, et celle du Groupe Scolaire Aulagnier. Les mêmes architectes reçoivent la commande du "Centre de culture, de sport et de loisirs" abritant le nouveau gymnase. Cet établissement socio-culturel prend place parmi les équipements municipaux – mairie, école, poste, bourse du travail – qui bordent le parc de l'hôtel de ville. Le centre abrite des services aussi divers qu'une bibliothèque, un tribunal (justice de paix) et un complexe sportif comprenant salle de gymnastique, vestiaires, lavabos-douches, salle d'escrime ou de boxe. Le gymnase proprement dit occupe un rectangle de 21 m de long sur 15 m de large à deux pans coupés sur le côté oriental. A l'extrémité

1. Suresnes, gymnase du groupe scolaire de la cité-jardin.
2. Le Plessis-Robinson, gymnase du groupe scolaire Anatole-France, élévation latérale.
3. Le Plessis-Robinson, gymnase du groupe scolaire Anatole-France, la tribune.
4. Asnières-sur-Seine, gymnase du Centre de culture, de sport et de loisirs, la tribune.

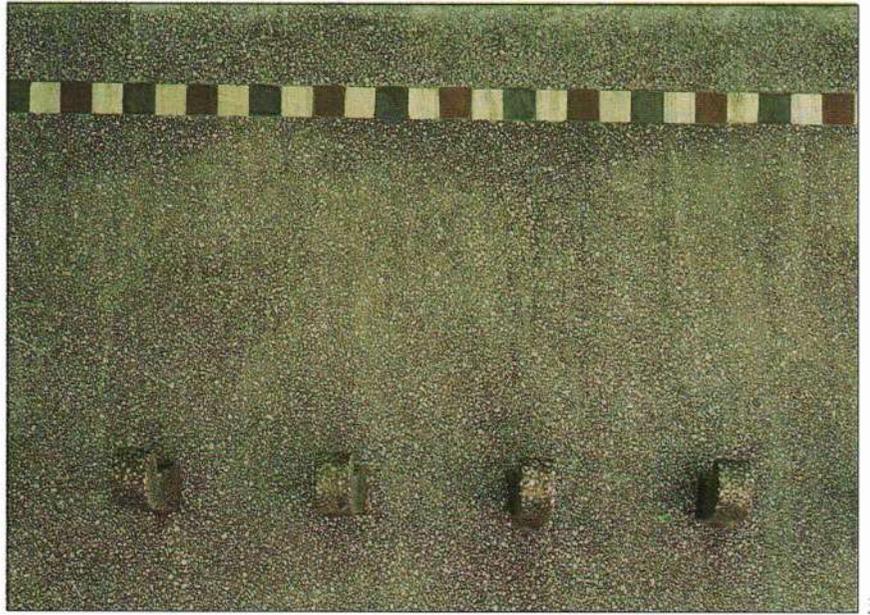


occidentale, une tribune assez vaste peut accueillir, au choix, entraînement ou épreuves d'escrime ou de boxe. Moins que son programme, somme toute banal, c'est la structure du gymnase qui retient l'attention : une charpente de béton reposant sur des poteaux en un audacieux porte-à-faux. La formule apporte une réponse nouvelle au problème de la couverture d'un large espace, sans support intermédiaire. L'usage du porte-à-faux dans tous ses développements pour les tribunes de stade par exemple bénéficie alors de la recherche des ingénieurs (Luigi Nervi, au stade Giovanni Berta à Florence par exemple). Ici, la performance technique s'allie à l'élégance d'un original couverture en béton à longs pans et croupe polygonale. L'empreinte du coffrage sur la dalle ajoute au matériau un effet esthétique. La structure permet d'ouvrir dans les murs non-porteurs de grandes surfaces de verre sur les deux niveaux. De plus, renonçant à trancher l'alternative ossature en façade en retrait, les architectes ont retenu du parti hybride un double effet : l'ossature légère structure l'espace intérieur, tandis que l'affleurement des poteaux à l'extérieur souligne le jeu complexe des volumes emboîtés. Quant aux vestiaires, douches et lavabos, ils ont bénéficié d'une recherche à la fois fonctionnelle et décorative.

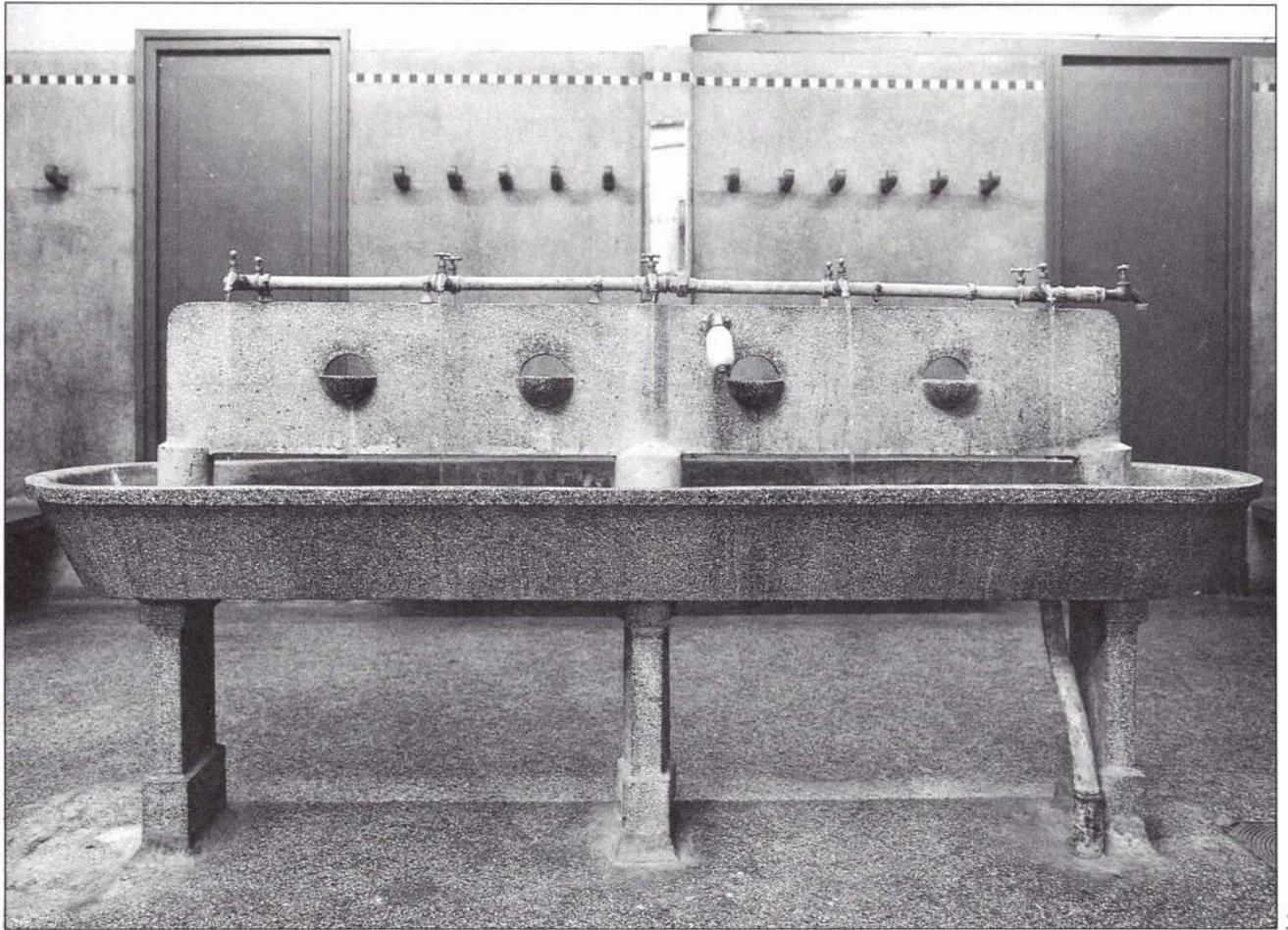


Asnières-sur-Seine, gymnase du Centre de culture, de sport et de loisirs.

1. L'abside polygonale.
2. Le lavabo des vestiaires.
3. Détail du revêtement mural des vestiaires.



3



2

## VILLEJUIF

*“La plus belle école, la plus rationnelle, la plus moderne de France a été construite pour la municipalité communiste de Villejuif”*. C’est en ces termes que le public fut invité à l’inauguration du groupe scolaire Karl-Marx et de son gymnase, présidée le 9 juillet 1933 par le maire Paul Vaillant-Couturier ; ce dernier, dans son discours, informait l’auditoire que *“ce groupe scolaire n’était qu’un commencement et que le prochain serait construit par le soviet des ouvriers de sa ville”*<sup>34</sup>.

L’ensemble avait été conçu et dirigé par l’illustre architecte André Lurçat qui professait, en tant qu’artiste adhérent au Parti Communiste Français, une pensée théorique *“révolutionnaire”*<sup>35</sup>. Pour lui, la pratique de l’architecture devait être totalement remise en question afin de s’accorder aux conditions sociales et techniques de la vie moderne. Lurçat revendiquait une architecture porteuse d’inspiration sociale, la forme traduisant le contenu idéologique. C’est dans cette perspective symbolique qu’il faut appréhender l’ensemble socio-éducatif formé par les écoles, le gymnase et le stade.

La construction s’inscrivait dans l’aménagement d’un nouveau quartier périphérique de Villejuif ; l’ouverture de l’avenue Karl-Marx en constituait l’axe principal, répartissant les écoles d’un côté, le gymnase et le stade de l’autre. Bien que ces derniers fussent ouverts à la population voisine, un passage souterrain les reliait à l’école pour faciliter l’accès des scolaires auxquels ils étaient plus particulièrement destinés.

Si le gymnase se trouve associé à un stade, seul le premier relève de l’architecture car le second se limite à l’aménagement de pistes et terrains de sport. La petite tribune ménagée sur la terrasse du gymnase illustre leur modeste complémentarité. Le gymnase se compose d’une vaste salle d’éducation physique (24 m sur 12), d’une salle de douche, d’un escalier à chaque extrémité menant à la tribune ainsi que d’une cabine de projection. Bâti sur un sol autrefois marécageux, le gymnase repose sur des pieux de béton (F. Hennebique était l’un des ingénieurs-conseils)<sup>36</sup>.

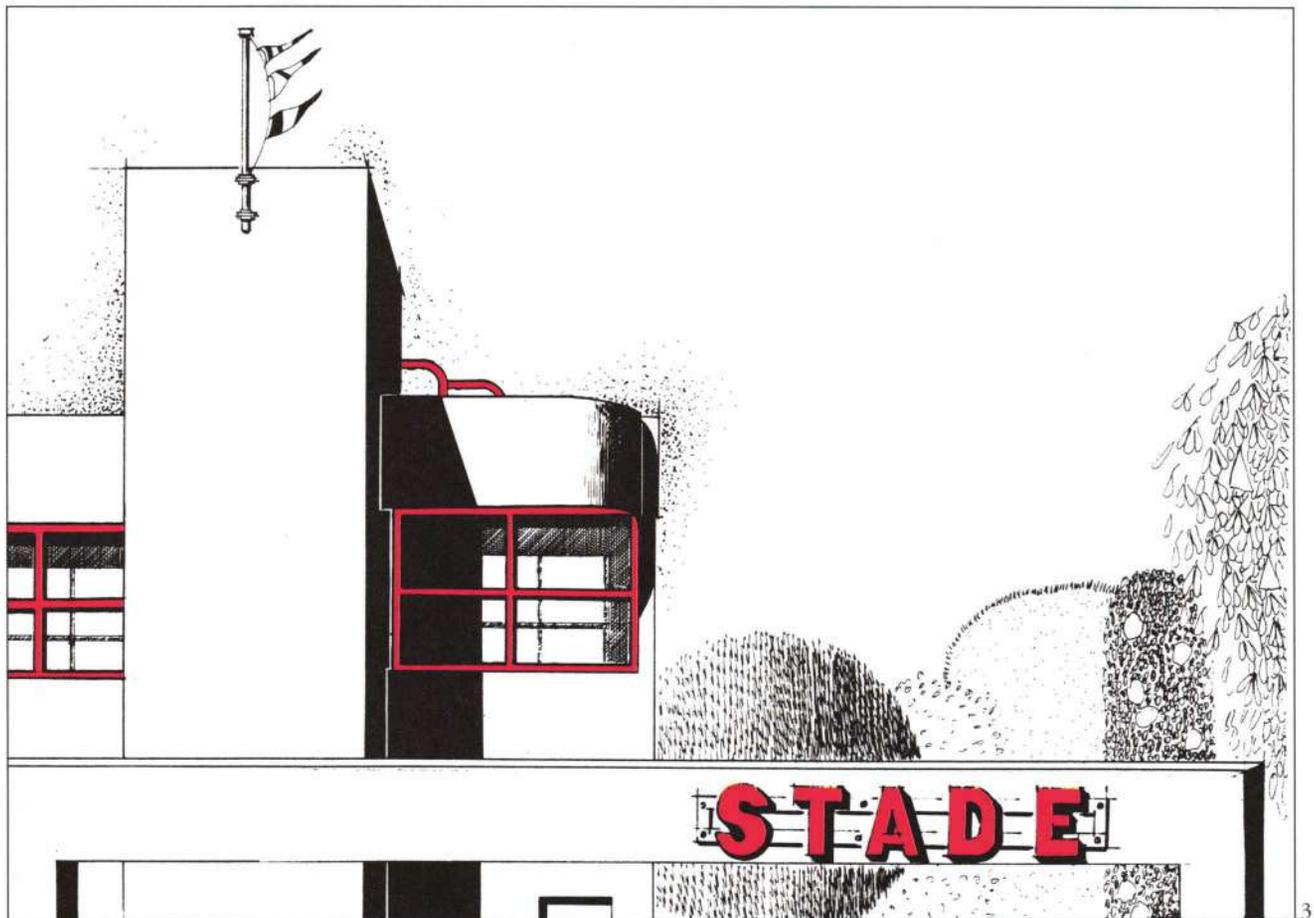
Le gymnase trouvait une nouvelle forme de polyvalence : une cabine de projection permettait d’utiliser la pièce pour des conférences ; la tribune pouvait servir indifféremment à assister aux épreuves sportives disputées sur le stade ou à tenir des meetings face à un public massé sur le stade. Surtout connu jusqu’alors pour ses immenses demeures, André Lurçat signe ici sa première grande commande publique et réalisation sociale qui lui donne l’occasion d’illustrer ses idées. Il y fait preuve d’un fonctionnalisme affirmé, tout en rationalisant la construction grâce à un contrôle permanent et collectif de l’évolution du chantier et à la mise en oeuvre de matériaux économiques (béton, caoutchouc). Il y traite avec bonheur le problème des relations entre les éléments de l’ensemble (école, rue, gymnase, stade). La composition du gymnase, pleine et harmonieuse, se fonde sur une vigoureuse affirmation de volumes cubiques. La rigueur des formes des escaliers et de la tribune, que n’affadit aucun décor superflu, répond au rationalisme de l’organisation intérieure. L’équilibre des pleins et des vides, – notamment dans la façade du stade –, trouve un prolongement dans l’habile animation des surfaces (décrochements, courbes, ouvertures...). L’ensemble de Villejuif s’inscrit parmi les classiques du courant international<sup>37</sup> ; il demeure une réussite isolée dans la production des équipements sportifs publics français.

Villejuif, gymnase-tribune du stade Karl-Marx,

1. Le gymnase-tribune vu du stade.
2. Le gymnase et sa cabine de projection.
3. Elévation du pignon oriental.

Dessin Pascal Pissot. 1990.



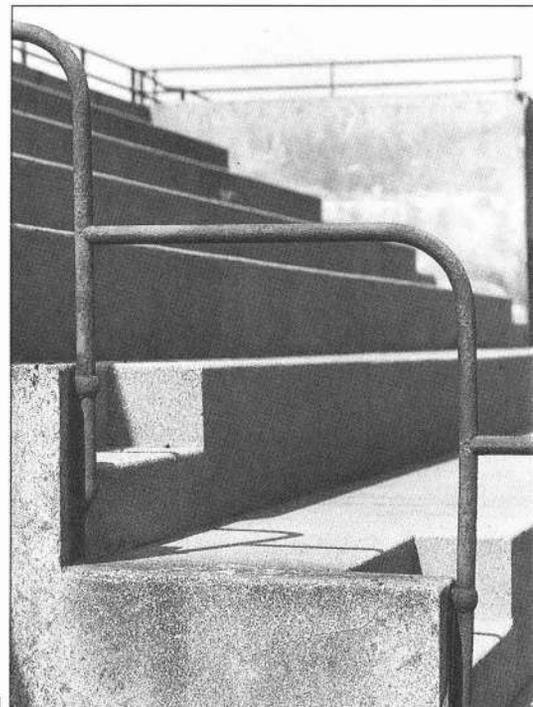


# LES STADES

D'après le dictionnaire Robert, le terme "stade" qui désignait jusqu'alors une mesure grecque (180 mètres) aurait acquis son acception contemporaine en 1896, année de la résurrection des Jeux Olympiques. La sémantique révèle ainsi une évolution sociale redevable, pour une part, à des mouvements qui, comme l'Union des Sociétés Françaises de Sport Athlétique (née en 1889), contribuèrent à la diffusion d'une notion ludique et démocratique du sport<sup>38</sup>.

## LES COMPOSANTES DU STADE

L'intérêt critique rencontré par les stades dans les publications de l'époque s'explique autant par leur nouveauté que par leur multiplication soudaine. Les stades doivent impérativement satisfaire trois exigences - commodité des accès, distribution des services, bonne visibilité- sous trois conditions économie, sécurité et simplicité du parti : *"La largeur et le nombre des accès, des circulations, la nécessité d'avoir une série de locaux à destinations diverses, groupés, autant que possible, dans le bâtiment même de la tribune, l'économie qu'il faut réaliser et qui doit être d'autant plus grande que l'ensemble s'annonce important, la multitude et la variété des éléments et des organes dont la cohésion harmonieuse réalise l'ouvrage, tout ceci guide les architectes vers la conception d'une architecture ossaturée en béton armé. Ce matériau forme un ensemble parfaitement homogène et se prête aussi bien à la réalisation des points d'appui et linteaux que des fermes, consoles, paillasse, gradins, marches et contre-marches"*<sup>39</sup>. Plus qu'un matériau, le béton armé constitue vite la base d'un vocabulaire original : *"Cette nécessité d'épure, de faire abstraction de tous les éléments qui n'intéressaient pas directement la vitalité de l'oeuvre, l'impossibilité d'ajouter souvent une simple couche d'enduit, et encore moins d'éléments dits décoratifs, ont créé une architecture de race"*<sup>40</sup>. C'est la tribune qui focalisa le talent des architectes. La tribune elle-même comprend fréquemment plusieurs composantes, quoique les gradins en constituent le seul élément nécessaire. Ils doivent être surélevés, si possible abrités. L'abri fait parfois défaut comme au stade Karl-Marx de Villejuif ou au stade nautique des Tourelles à Paris. Des services annexes sont généralement logés sous les gradins. Ceux-ci se composent des sièges, des supports des sièges et des accès : ce sont les variations auxquelles ces trois éléments ont donné lieu, qui déterminent plusieurs catégories de tribunes. L'Antiquité adossa ses gradins sur la pente naturelle de sites accidentés. Cette insertion simple des gradins dans le relief naturel a également été pratiquée en Ile-de-France : à la Croix de Berny (Antony), l'ingénieur en chef Vrolix du stade de l'Union Sportive Métropolitaine utilise la pente d'un terrain descendant vers la Bièvre. A Saint-Maur-des-Fossés, l'architecte du stade Adolphe-Chéron (1920-1923), E. Balley, adosse la tribune au coteau surplombant une boucle de la Marne<sup>41</sup>. Mais entre cette architecture "en creux" et la tribune édifiée au-dessus d'une surface plane - qui constitue la majorité des cas recensés en Ile-de-France-, il existe deux formules intermédiaires.



1. Villejuif, gymnase-tribune du stade Karl-Marx, la tribune.
2. Antony, stade de l'Union Sportive Métropolitaine, la tribune du vélodrome.

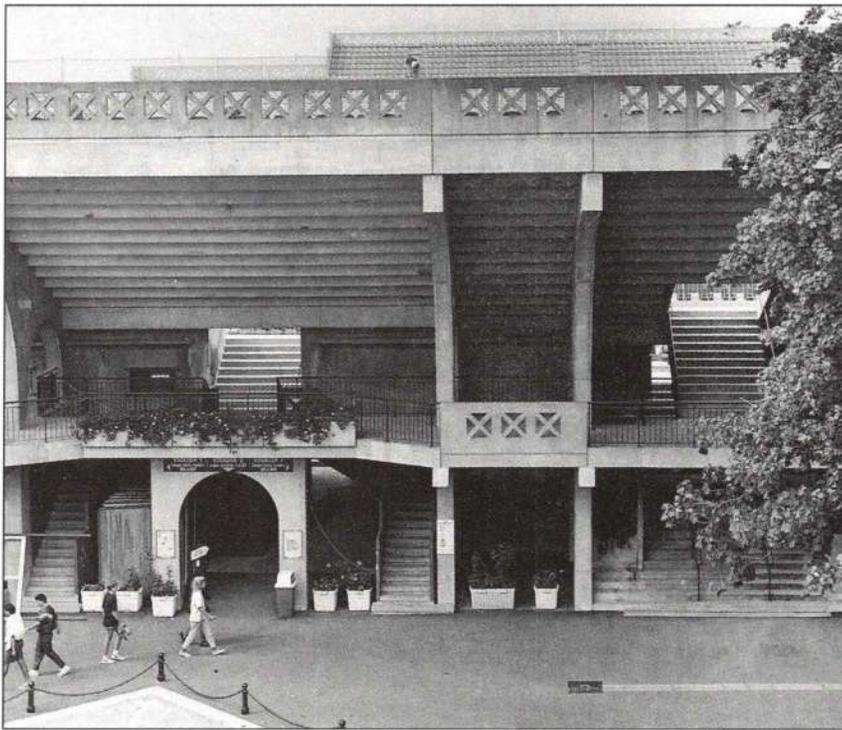
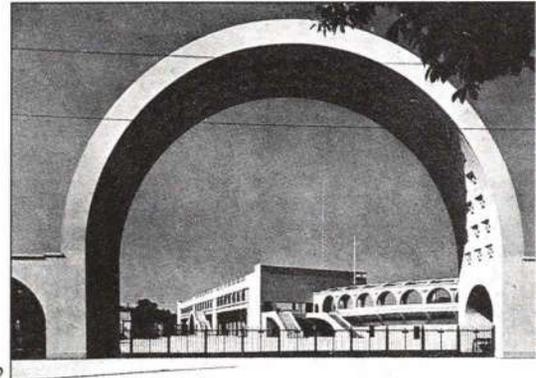
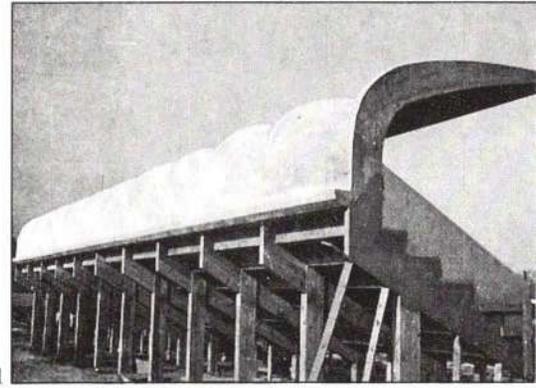
La première consiste à creuser une dépression dans laquelle s'installe le stade, à utiliser la terre ainsi dégagée pour réaliser un remblais, à asseoir enfin la tribune sur la pente constituée moitié par la dénivellation créée, moitié par le talus remblayé. Les architectes du stade-vélodrome du Parc des Princes (Paris 16<sup>e</sup>) J. Haour et Aymoff eurent recours à cette formule pour concilier deux impératifs apparemment contradictoires : concevoir de très vastes gradins pour accueillir le plus grand nombre possible de spectateurs, tout en respectant la hauteur de 14 m au-dessus des voies environnantes, imposée par la Ville de Paris<sup>42</sup>.

L'autre formule intermédiaire, absente de l'Île-de-France, consisterait à réaliser un talus artificiel assez élevé pour supporter toute la hauteur des tribunes. Cette formule n'a jamais été qu'envisagée parce qu'assez onéreuse<sup>43</sup>. C'est ainsi que les gradins du stade olympique de Colombes reposent, en partie inférieure sur un remblai dû à l'aplanissement du terrain, en partie supérieure sur une ossature de béton armé. Cette solution mixte, justifiée par des raisons financières permet, en outre, de construire le stade olympique sans empêcher le Racing Club de disputer des matchs sur le terrain central pendant les travaux.



Le support de la tribune, organe qui inspira des oeuvres fameuses (au stade Giovanni Berta de Florence par P.L. Nervi en 1930-1932, par exemple) a donné lieu à plusieurs réussites en Ile-de-France. La modeste tribune que Tony Fillon élève au stade de Bourg-la-Reine offre une jolie structure rythmée par des piliers de béton armé. Plus ambitieuse, la puissante ossature du stade olympique de Colombes a été traitée par l'architecte Louis Faure-Dujarric dans l'esprit monumental des amphithéâtres antiques<sup>44</sup>. Le même architecte dresse les supports du stade Roland Garros selon un savant porte-à-faux dont l'audace, en l'absence de mur de soutien, égale l'élégance. Pleins et vides y composent une subtile alternance où structures et accès s'organisent avec efficacité. Les garde-corps ajourés qui forment un couronnement en croix de Saint-André, à la romaine, offrent comme un hommage à Tony Garnier. Les accès du stade donnent aux architectes l'occasion de motifs grandioses. Un Garnier à Gerland (Lyon) ou un D'Welles à Bordeaux s'illustreront par des portes spectaculaires, véritables arcs élevés au triomphe du sport. Faure-Dujarric affectionne lui aussi les arcs en plein-cintre qui participent à l'infrastructure du stade Roland Garros. Leur répétition dans la paroi presque aveugle de la tribune du stade de Colombes leur confère une monumentalité digne des grands cirques de la Rome impériale. L'entrée d'honneur du stade du Parc des Princes ouverte dans l'une des deux tribunes plante une ordonnance robuste dans la tradition des équipements publics.

Point sensible des équipements collectifs, l'escalier fait l'objet d'un traitement tout particulier. Au stade Jean-Bouin (Paris 16<sup>e</sup>) le profil de la tribune doit son animation à l'escalier tournant dont le porte-à-faux équilibre celui de l'avent<sup>45</sup>. La tribune du stade Charléty (Paris 14<sup>e</sup>)<sup>46</sup> s'encadre de deux escaliers monumentaux à trois volées droites dont l'ample développement dégage une solennité majestueuse. Les escaliers intérieurs de Roland-



1. Bourg-la-Reine, tribune du stade municipal.
2. Bordeaux, entrée du stade municipal.
3. Paris, stade Roland-Garros, accès et supports des tribunes.
4. Paris, stade Charléty, escalier droit à deux repos.
5. Lyon, stade Gerland.
6. Colombes, stade Yves-Dumanoir, façade antérieure.



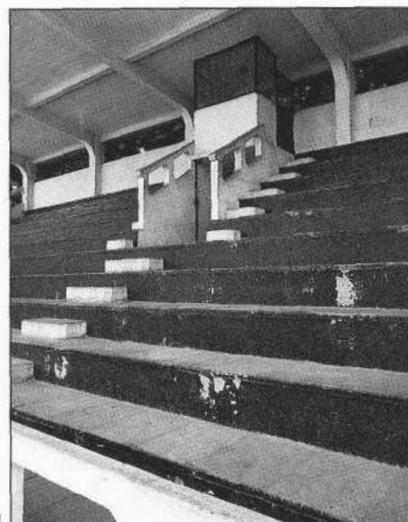
5



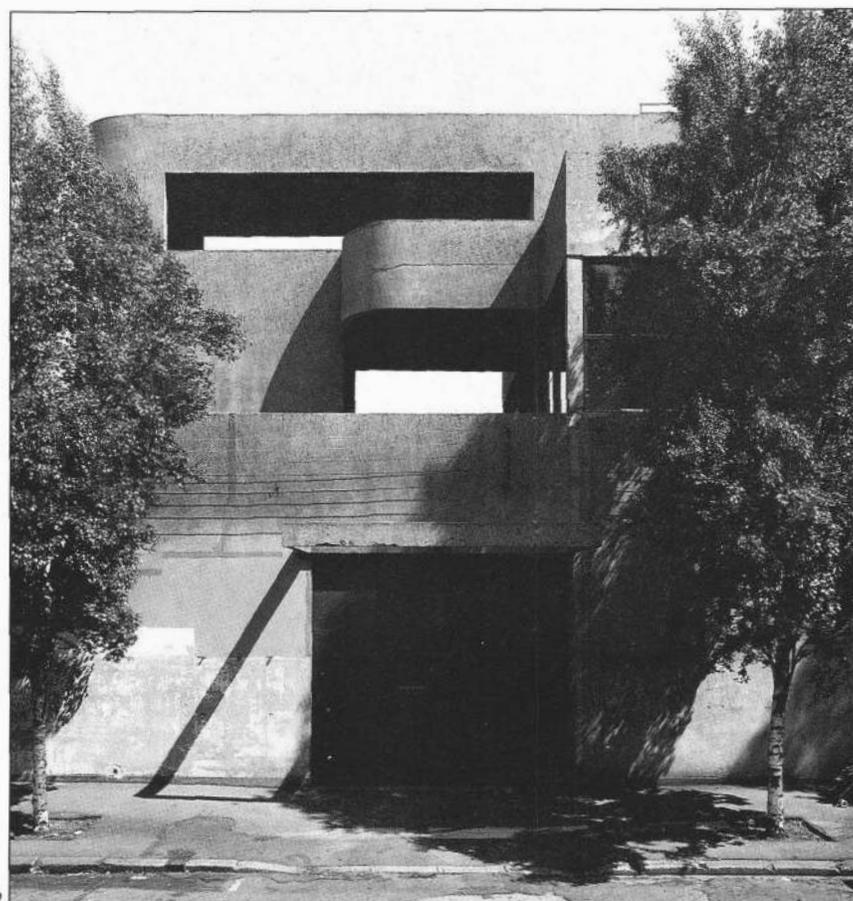
6

Garros, tout comme celui du stade Adolphe-Chéron de Saint-Maur animent l'espace intérieur de la tribune. A Courbevoie, l'architecte Florent Nanquette ordonne l'organisation propre de la tribune par un jeu d'escaliers symétriques. Enfin, les deux escaliers opposés de la tribune du stade Karl-Marx de Villejuif constituent les éléments caractéristiques de sa silhouette : le profil en pouce de navire, les larges baies horizontales, la courbe des cages contribuent à l'animation de l'édifice. A Courbevoie, également, la saillie verticale des cages d'escaliers encadrant l'entrée scande le volume général de la façade (qui n'est pas sans ressemblance avec la façade de la piscine de Pantin) par le jeu symétrique de leurs masses hors-oeuvre.

Il n'existe pas toujours de galerie de desserte des gradins ou de la tribune, certains architectes préférant multiplier les accès directs (Roland-Garros), d'autres choisissant d'utiliser l'espace inférieur des gradins pour loger des services. Au stade Jean-Bouin une galerie court sous les gradins, en dessert la moitié inférieure, tandis qu'une seconde, suspendue à la façade postérieure de la tribune, donne accès à la partie supérieure. La première prend le jour par une série d'oculi percés sur l'arrière des tribunes et qui s'ouvrent comme un rang de hublots ; la seconde, en porte-à-faux, constitue une claire-voie. Plus inventive, la galerie inférieure du stade de Colombes abrite une piste d'entraînement logée sous la première volée de gradins dont la structure porteuse est ainsi mise en scène ; la piste occupe un espace difficilement logeable, où les athlètes peuvent s'entraîner à l'abri du public et des divers services installés sous la volée des gradins supérieurs.



1



2



3

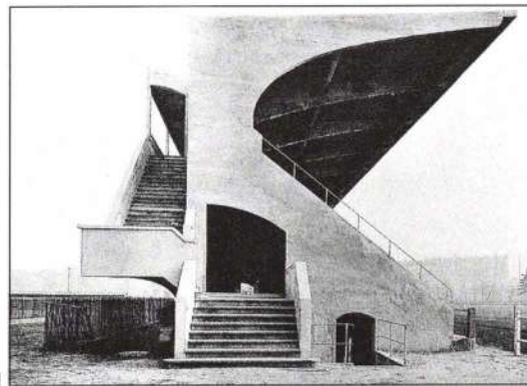
1. Saint-Maur-des-Fossés, tribune du stade Adolphe-Chéron.
2. Colombes, stade Yves-Dumanoir, galerie inférieure réservée à l'entraînement des athlètes.
3. Villejuif, stade Karl-Marx, massif à claire-voie de la cage d'escalier.
4. Colombes, stade Yves-Dumanoir, charpente métallique de la tribune.



4

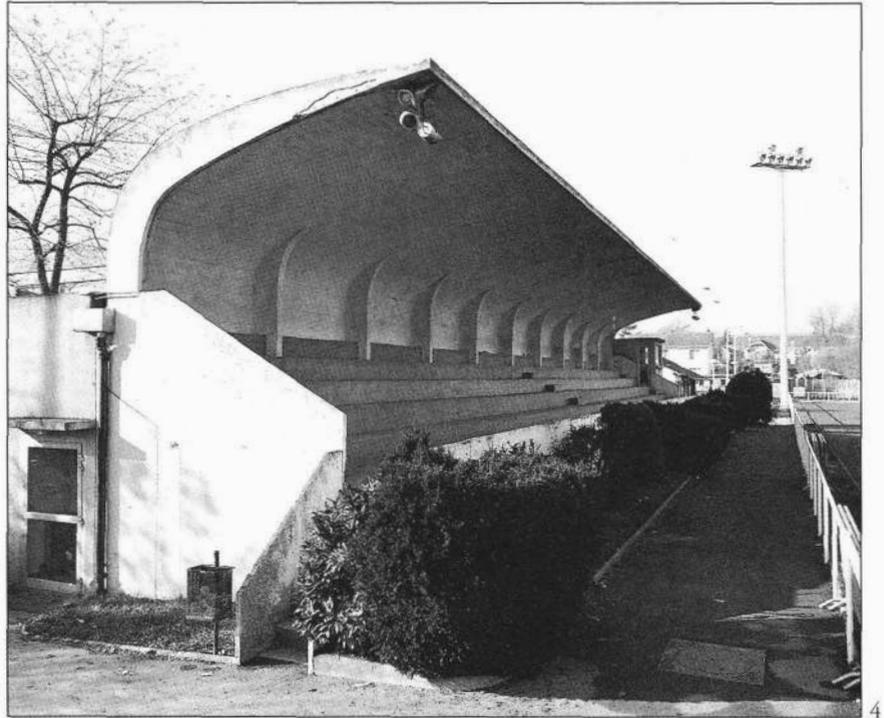
La plupart des tribunes sont dotées d'un auvent, ou devaient, à l'origine, en être dotées. Parallèlement au triomphe du béton armé qui constitue majoritairement l'ossature des tribunes, la charpente métallique retrouve, pour les auvents, un emploi archaïque et économique. Au stade de Colombes, en 1924, l'architecte couvre ses tribunes longues de 144 m d'un auvent métallique en porte-à-faux de 17 m réduisant les points d'appui à dix poteaux pour préserver la visibilité. La couverture de la tribune du Parc des Princes de Haour et Alymoff est également assurée par une charpente métallique dont le porte-à-faux ne dépasse pas 16 mètres. Au stade de Courbevoie, c'est une charpente métallique qui supporte la couverture en dalles de béton. Cette rare réalisation en matériau mixte indique des contraintes budgétaires serrées. Partout ailleurs, structure portante et couverture n'utilisent que le seul béton.

Certes, aucune réalisation de la région parisienne n'égale le lyrisme des formes conçues en 1933-38 par J. D'Welles et R. Jourdes pour le stade de Bordeaux<sup>47</sup>. Pourtant quelques réussites techniques et plastiques plus discrètes témoignent d'une heureuse inspiration. La tribune du stade de Saint-Maur-des-Fossés est coiffée d'un léger "voile mince" de béton porté par des poteaux espacés et élancés. A Bourg-la-Reine, Tony Fillon abrite sa



1. Paris, stade Jean-Bouin, cage de l'escalier animant le pignon.
2. Bordeaux, stade municipal, les tribunes.
3. Saint-Maur-des-Fossés, stade Adolphe-Chéron, auvent formé d'un voile de béton.
4. Bourg-la-Reine, stade municipal, coque de béton de l'auvent.
5. Antony, stade de l'Union Sportive Métropolitaine. La structure de l'auvent s'affiche.

tribune sous une coque de béton que rythment les nervures- consoles<sup>48</sup>. A Paris, les architectes du stade Jean-Bouin (J. Lambert, G. Saacké et P. Bailly) conçoivent une ample tribune couverte d'une coque légère ; l'audacieux porte-à-faux et la courbe enlevée créent une dynamique aérienne. A Antony, l'auteur du parc des sports de l'Union Sportive Métropolitaine a choisi d'afficher ostensiblement le système constructif : les tribunes du stade, ainsi que plusieurs petits abris, sont couverts de demi-voûtes en porte-à-faux, dont la portée atteint 7 m aux tribunes. Les tirants de la couverture suspendue qui assurent un équilibre mécanique se découpent, éléments à la fois décoratifs et structurels ; les modestes abris retiennent ainsi l'attention par la légèreté et l'originalité de leur couverture.

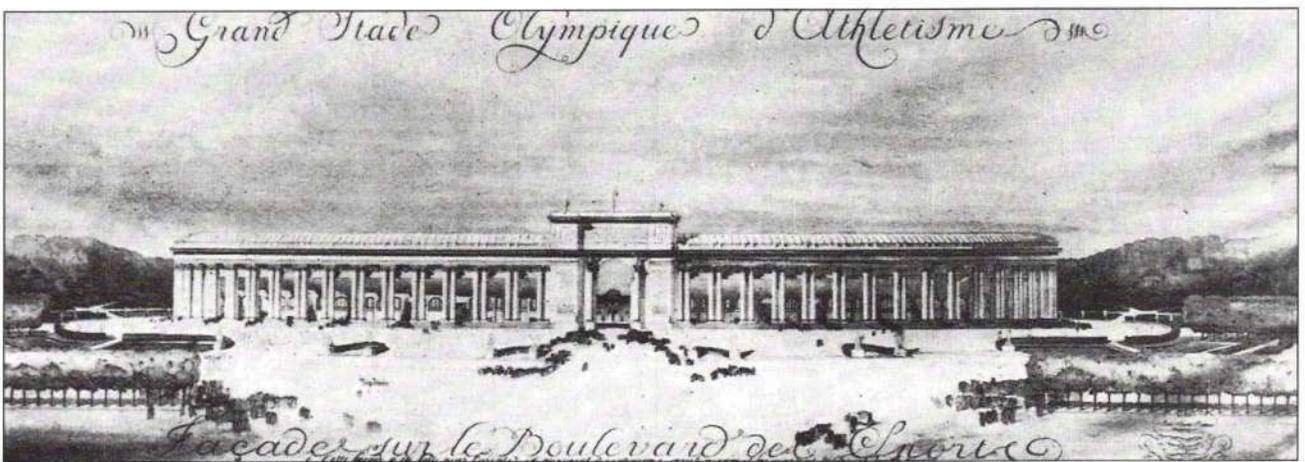
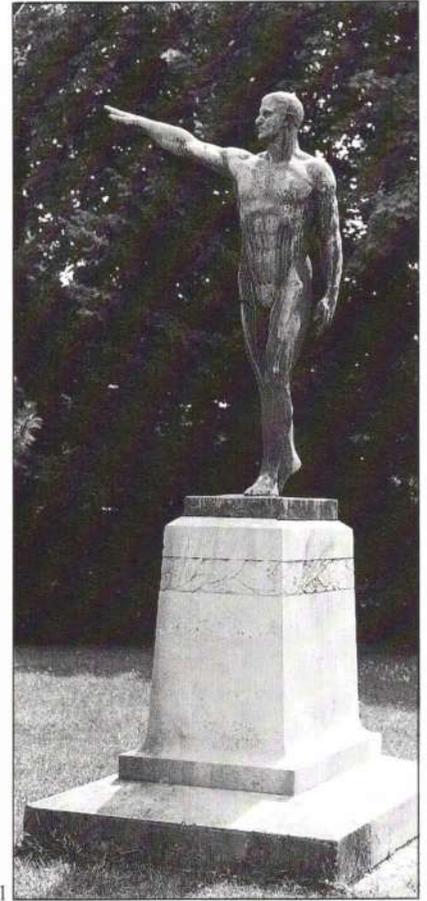


## LE STADE OLYMPIQUE ET LES AUTRES

L'ambition des programmes détermine l'ampleur des annexes qui s'intègrent souvent à la tribune. On pourrait ainsi dégager plusieurs sortes de stades selon l'importance de ces espaces.

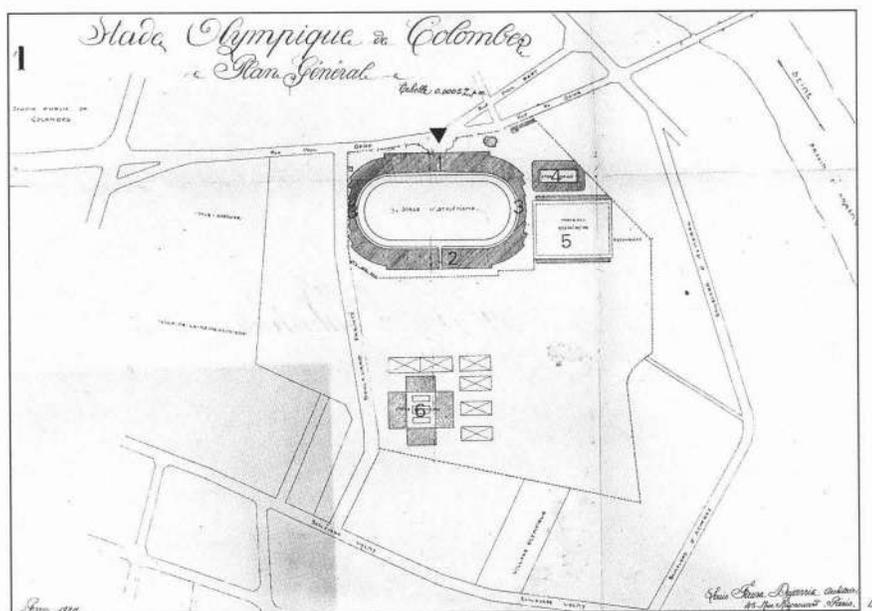
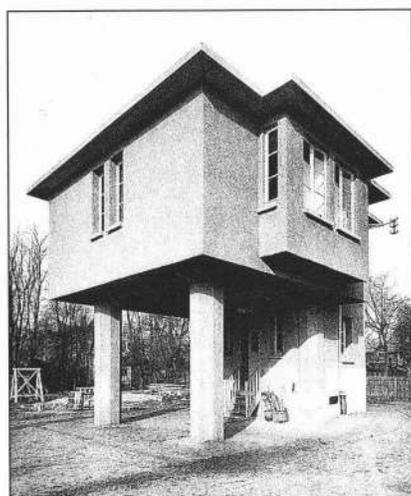
Les Jeux Olympiques de 1924 furent l'occasion de créer en région parisienne le plus grand complexe jamais réalisé en France. Lorsque le Comité Olympique Français fut choisi pour organiser les huitièmes rencontres, communes, département et Etat se mobilisèrent pour élever les multiples installations nécessaires. Paris fut pressenti, mais les contraintes d'une politique municipale d'économie drastique ne permettaient pas d'élever dans la capitale les installations nécessaires<sup>49</sup>. Les terrains proposés par le Racing Club de France à Colombes, vastes et bien desservis, furent donc retenus. Un concours architectural avait été lancé ; Louis Faure-Dujarric, dont le projet prévu à l'origine à Paris avait été primé, fut chargé de réaliser le stade olympique de Colombes selon un programme revu à la baisse. L'ensemble des installations comprenait le stade principal dit stade d'athlétisme, chargé d'accueillir la plupart des épreuves (athlétisme bien sûr, mais aussi football, rugby, cyclisme...). Avec ses soixante mille places (dont vingt mille places assises et couvertes), il constituait, à l'époque, le plus grand stade français et l'un des plus importants du monde. Le flanquaient un stade d'entraînement, un stade d'escrime, un stade nautique, enfin un stade de tennis. Le stade nautique, construit autour d'une piscine de 50 m de long sur 18 m de large, offrait trois mille places assises, tandis que le stade de tennis avec ses trois courts et ses six autres terrains de jeux de balle, pouvait accueillir dix mille personnes. S'y ajoutaient une piste d'entraînement pour la course et plusieurs terrains pour les jeux d'équipe (football, rugby, autres sports). Enfin, un village olympique formé de simples baraquements fut aménagé pour héberger les sept mille concurrents attendus. En dehors du stade d'athlétisme, l'ensemble des installations, de caractère provisoire, ne firent l'objet que d'un modeste investissement architectural. On réalisa aussi des économies sur les épreuves qui se passaient ailleurs : les épreuves hippiques profitèrent des hippodromes parisiens existants, la pelote basque<sup>50</sup> se déroulait au fronton parisien du 16<sup>e</sup> arrondissement. En raison de son programme exceptionnel, le stade de Colombes ne joua pas un rôle de modèle, mais il constitua pour les sportifs comme pour les architectes une source de références dont il est aujourd'hui difficile de mesurer le retentissement.

Plus modestement, associations, entreprises ou municipalités, créèrent



alors hors agglomération des stades pour entraîner leurs équipes ou accueillir des rencontres sportives. Le stade Adolphe-Chéron à Saint-Maur-des-Fossés offre ainsi des pistes d'athlétisme, un terrain de football, un gymnase, une salle de danse avec les indispensables bureaux et logement de gardien, le tout dans un vaste parc planté. L'entrée du stade s'orne d'une statue de bronze représentant un athlète effectuant le salut olympique. Commandée en 1924, mais érigée seulement en 1936, cette statue est l'œuvre du sculpteur Maurice Guiraud-Rivière<sup>51</sup>. Le jeune homme qui salue est nu : cette réapparition du nu sur la place publique s'inscrit dans un retour à l'antique illustré par Bourdelle, puis par Tony Garnier, et que conservera le néo-classicisme des années Trente<sup>52</sup>. Dans l'antiquité, le nu était l'apanage de l'athlète et du héros, deux symboles de l'énergie : ce parti convient évidemment à l'athlète olympique, nouveau héros d'un monde traumatisé par la Grande Guerre, en quête d'humanisme pacifique. Le thème récurrent du serment trouve, dans ce contexte, sa juste place. L'olympisme, qui fut aux loisirs ce que la Société des Nations fut à la politique, scella dans le serment la Foi des temps modernes. La reproduction de ce geste sur des monuments aux athlètes morts pour la France (stade de l'Alsacienne-Lorraine du Perreux sculpté par Pierre Jatu en 1923, et au gymnase de Bry-sur-Marne) confirme ce pacifisme militant du monde sportif. A la Croix de Berny (Antony), l'Union Sportive des agents du métropolitain décide en 1928 d'équiper pour ses adhérents trois terrains de football, deux de rugby, deux de hockey, un stade pour enfants, un gymnase, trois courts de tennis et une piscine avec plongeur à trois niveaux. Le gymnase est convertible en salle de bal, de conférence ou de cinéma. S'y ajoutent des magasins, des locaux sociaux, des cabinets médicaux et dentaires, sans compter les vestiaires et loges de gardien. L'auteur du stade, Gaston Vrolix<sup>53</sup> réalise en 1938, avec la collaboration d'un architecte hollandais, un vélodrome, réplique en béton de la piste de bois de Vigorelli à Milan. Installé sur une pente bordant la Bièvre, l'ensemble s'étage en autant de terrasses successives que d'activités ; la dénivellation constitue ici la plus économique des clôtures.

1. Saint-Maur-des-Fossés, stade Adolphe Chéron, le "Salut Olympique", à l'entrée du stade.
2. Le projet de stade d'athlétisme de L. Faure-Dujarric primé pour les Jeux Olympiques de Paris en 1924.
3. Paris, stade Jean-Bouin, maison du gardien.
4. Colombes, ensemble des installations olympiques.



Sur la "ceinture verte" de Paris, le stade Jean-Bouin s'entoure de terrains de basket, volley, handball et d'agrès. Sa tribune, que la galerie inférieure traverse de part en part, ne pouvait abriter des services. C'est donc un ensemble de bâtiments voisins qui loge les athlètes, et abrite vestiaires et fonctions annexes. Si ces locaux, à toit en terrasse sur piliers de béton, sont dépourvus de tout intérêt plastique ou technique, il n'en va pas de même de la maison du gardien dont les pilotis ne s'imposaient pas.

Le stade de Courbevoie fut conçu en 1930 par l'architecte de l'office municipal des H.B.M., Florent Nanquette dans le parc d'un château du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>54</sup>. Après ses réalisations scolaires pour Montreuil et Rosny, Nanquette élève ici le groupe Aristide-Briand qu'il prolonge par un parc des sports. L'ensemble est situé dans un quartier encore à l'écart du centre mais qui va bientôt connaître un développement urbain intense avec la construction d'un dispensaire, d'un central téléphonique et l'établissement d'une desserte ferroviaire. Le complexe sportif présente la particularité de répartir ses installations – tribunes, tennis, gymnase, salle des fêtes, vestiaires – tout autour des pistes. Afin de ménager au public un accès grandiose, l'architecte élève entre la tribune et la rue un bâtiment à façade monumentale. Des fonctions techniques qui, jusqu'alors trouvaient plutôt refuge à l'abri des tribunes, reçoivent ici un traitement architectural spécifique. L'entrée encadrée par les deux tours d'escaliers symétriques rappelle le parti déjà adopté par Nanquette au groupe scolaire Jean-Jaurès de Rosny<sup>55</sup>.

Courbevoie, stade municipal,

1. Façade antérieure.

2. Façade latérale.





2



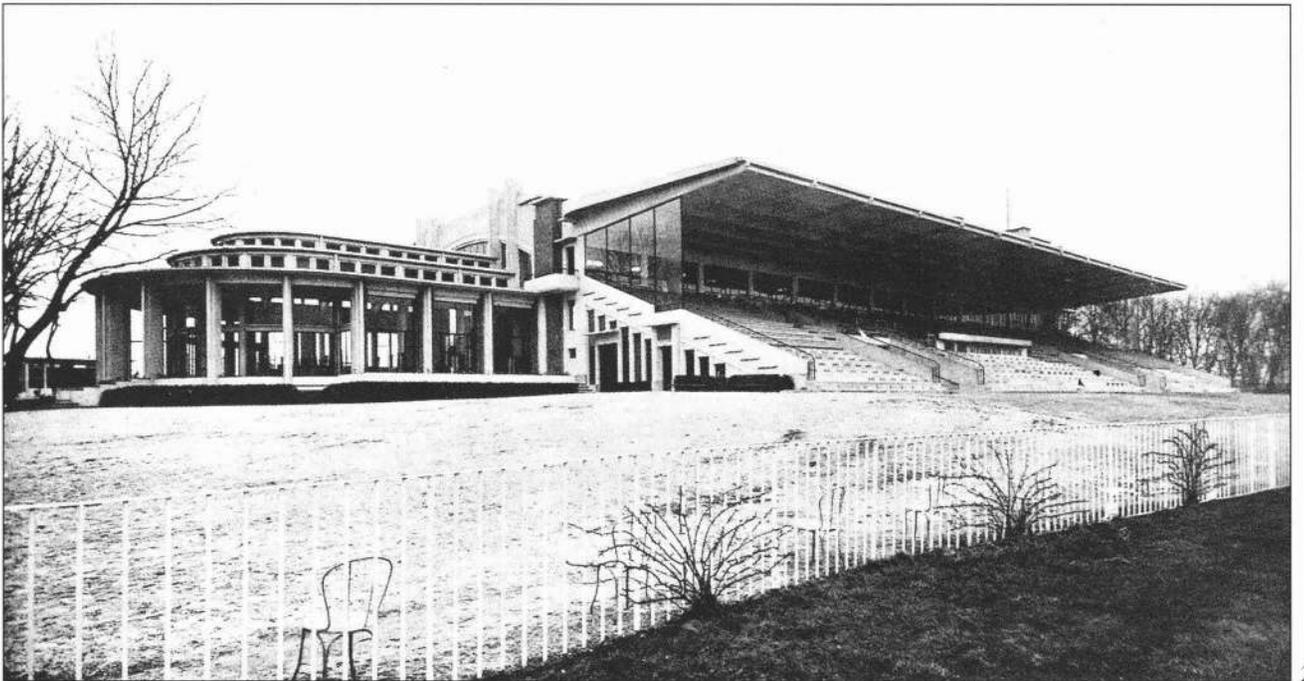
---

# Distractions mondaines et loisirs populaires

---

C'est avec l'horreur de la Grande Guerre pour toile de fond que se dessinent les installations sportives privées de la période 1919-1939. La société, traumatisée par le nombre de ses morts et de ses mutilés, réagit en affirmant dans le sport, comme dans les spectacles et la parure, son appétit de vivre. La prospérité qui caractérise la première décennie de l'après-guerre (1919-1929) favorise l'éclosion d'un nouvel art de vivre que traduit la construction d'installations privées de loisirs et de sport. Loin de cesser totalement, ces constructions adopteront un rythme moins soutenu durant la décennie suivante. On retrouve, certes, les commanditaires d'avant-guerre : les sociétés de course renouvellent leurs tribunes (Longchamp, Auteuil); des stations thermales s'équipent (hippodrome d'Enghien); les clubs privés se dotent d'installations nouvelles (Automobile Club de France à Paris, Aéro-club Roland-Garros de Buc). Mais les hommes

1. Nogent-sur-Marne, base nautique de l'I.N.S., le bassin de natation en rivière.
2. Enghien-les-Bains, l'hippodrome.



d'affaires et les industriels, anciens ou nouveaux riches n'hésitent plus à s'équiper de locaux sportifs. Cette clientèle internationale s'adresse de préférence à une catégorie d'architectes qui travaillent pour les riches particuliers, pour les casinos, les hôtels de tourisme, les compagnies commerciales transatlantiques ou aériennes par exemple<sup>1</sup>. Ces créateurs font oeuvre d'architecte-décorateur, tant architecture et décor sont techniquement et esthétiquement liés dans ces réalisations : que serait l'Etablissement balnéaire d'Auteuil sans ses verrières et ses mosaïques bichromes ?<sup>2</sup>. La géographie de ces installations épouse celle de la haute société à Paris (Étoile, Champs-Élysées, Auteuil, Bois de Boulogne) ou aux environs (Maisons-Laffitte, Garches, Saint-Cloud, Nogent-sur-Marne, le Perreux, Enghien).

Si la périphérie de Paris n'a pas vu s'élever alors une seule piscine privée, elle voit surgir un équipement d'un type nouveau : la plage aménagée en bord de rivière, qui s'inspire des luxueuses installations des plages sportives parisiennes, par exemple ceux de la piscine Delormel, véritable centre de loisirs avant la lettre, ou du Lido, plus proche des traditions d'Europe centrale<sup>3</sup>.

Hors de Paris, les bains en rivière constituèrent longtemps une distraction aussi improvisée qu'appréciée, jusqu'à leur interdiction entre les deux guerres pour cause de pollution. Faute de piscine urbaine couverte, certains entrepreneurs eurent l'idée d'aménager à proximité des berges, des baignades découvertes, alimentées en eau de source. A Chennevières-sur-Marne "Le Lido" dresse dès 1937 sa pergola sur l'île de Conge<sup>4</sup>. La société *Beach Sports Nautiques* créée en juin 1933, propose encore à Saint-Maur-des-Fossés les éléments qui firent le succès des baignades passées : une piscine découverte, alimentée en eau de ville, implantée en bord de Marne, quai Winston Churchill. Aux charmes d'un cadre champêtre protégé des risques de pollution, "Le Beach" joint l'agrément d'un parc ombragé et d'une terrasse comportant restaurant et buvette. Le maître d'oeuvre (on ne trouve pas trace d'architecte) a su tirer de cette plage à la fois sportive et commerciale une heureuse composition où cabines, pergola et jeux aquatiques proposent des heures joyeuses. La plage de sable fin, le toboggan remplaçant le tremplin concourent par la combinaison de leurs lignes, de leurs couleurs et de leur pittoresque au caractère balnéaire de cet espace de loisir<sup>5</sup>.



2



1

1. Saint-Maur-des-Fossés, le "Beach", état actuel du bassin.
2. Saint-Maur-des-Fossés, le "Beach", les cabines.
3. Nogent-sur-Marne, base nautique de l'I.N.S., les locaux techniques.

## LES ÉTABLISSEMENTS NAUTIQUES

Héritier des plages en rivière par son bassin de natation et son plongeur à trois niveaux, l'actuel établissement nautique de l'I.N.S. (Institut National des Sports, l'ancienne Ecole Normale Militaire de Joinville) s'inscrit principalement dans la tradition des clubs d'aviron<sup>6</sup>. L'ensemble reste mystérieux : on ne sait rien de son maître d'oeuvre, de son destinataire d'origine, pas même la date précise de sa construction. Installé vers 1930 à Nogent-sur-Marne, l'établissement tourne le dos à la rue pour déployer ses installations le long des rives de la Marne. Un corps de bâtiment principal accueille au rez-de-chaussée le garage à bateaux et à l'étage, une salle de réunion, des vestiaires et des locaux techniques. Une aile basse occupée par des bureaux relie ce bâtiment au pavillon du gardien. L'ensemble, couvert d'un toit en terrasse, est construit en béton armé enduit de blanc. On retrouve ici tous les traits qui caractérisaient déjà les bases d'aviron d'avant-guerre : une construction sur deux niveaux, le développement donné aux ouvertures transformant l'étage en tribune. Mais au pittoresque d'antan succède ici la savante rigueur de l'art-déco : par le jeu complexe de volumes variés – composition générale en équerre, saillies arrondies des oriel, les



3

larges baies horizontales – par le traitement homogène des entrées et des ouvertures, – escalier d'accès à l'étage lancé comme une passerelle de navire, fenêtres en hublot, rampes et mains-courantes rappelant les bastinages, baies transformant l'étage en pont supérieur, – l'édifice cultive les références à l'architecture nautique. Ce "style paquebot" se justifiait sans doute ici ; mais son usage par trop répandu, finit par agacer la critique. J.-P. Sabatou écrivait ainsi en 1934 dans *L'Architecture d'aujourd'hui* : "Le formalisme de certaines constructions sportives apparaît surtout dans les clubs nautiques. Quels que soient la latitude et le cours d'eau qui baigne leurs fondations, nous retrouvons trop souvent cette facilité d'user, et même d'abuser, de formes, de plagiats plus ou moins heureux, d'éléments constructifs et techniques d'un paquebot(...)"<sup>7</sup>.

Entre les deux guerres, les "bases" nautiques nouvelles concernent la voile qui connaît alors un grand essor technique. Ces nouveaux établissements ont besoin d'un large fleuve ; ils s'installeront sur la Seine, en aval des boucles, à Triel, Meulan ou Villennes-sur-Seine<sup>8</sup>. Il faut attendre les lendemains de la seconde guerre mondiale pour voir renaître le "rowing" populaire : la Société Nautique de la Marne se dote en 1958 d'un tank à ramer tandis que l'Aviron de Joinville<sup>9</sup> se fait construire une nouvelle base dans les années cinquante.



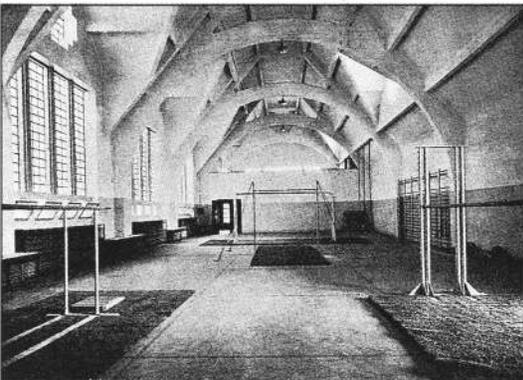
## STADES PRIVÉS ET CLUBS SPORTIFS

En principe la spécificité des sports modernes impose à l'architecte des données techniques particulières et donc logiquement des moyens d'expression individualisés. Pourtant, la plupart des clubs relèvent tous de la même esthétique. C'est que seul le siège du club a, d'ordinaire, bénéficié d'une véritable recherche architecturale. Les fonctions annexes (gardienage, hygiène, réunions, repos et loisirs) s'offrent alors comme autant de sujets de composition secondaire. L'architecte demeure libre d'en privilégier, selon son goût, le caractère fonctionnel ou l'aspect décoratif.

## LES STADES PRIVÉS.

Les dispositions du stade de la Suze, à Maisons-Alfort (1935), illustrent bien la spécificité d'un équipement sportif privé<sup>10</sup>. La Société de La Suze confie aux architectes M. Brillaud de Laujardière et R. Puthomme<sup>11</sup> la réalisation d'un stade à proximité de ses établissements pour l'entraînement sportif et la distraction de son personnel. L'ensemble des terrains de sport (football, basket, tennis) joint aux pistes (de course, de saut et de lancer) et aux jeux divers (boulodromes, jeux pour enfants) occupe une superficie totale de 18 000 m carrés, répartis dans un parc verdoyant que structurent des contours de haies vives. Les constructions se résument à une sorte de grosse villa, dont la couverture, prolongée en auvent, protège une modeste volée de gradins. Le bâtiment accueille sous son large toit une salle de gymnastique, deux salles de réunion (pour les filles et les garçons) tandis qu'une aile en retour abrite le logement du gardien et des bureaux. L'une des formes du loisir associatif consiste à regarder les autres s'exercer ; ce spectacle permet, par comparaison, d'améliorer ses propres performances, et d'entretenir, en dehors de la pratique directe d'un sport, l'esprit qui fait l'agrément d'un club. Un vaste bow-window devenu véritable abside à cinq pans éclairant une salle de réunion s'ouvre sur un des pignons de La Suze ; ses larges baies tournées vers les pistes offrent une vue confortable sur les évolutions sportives. La gymnastique, qui demeure la discipline de base, occupe l'espace central sur lequel s'articulent les autres activités (salles d'armes, bibliothèques, vestiaires, salle de réunion).

Le bâtiment des sports adopte un régionalisme original. Son allure d'immense cottage sans étage, sa référence à une imaginaire maison d'Ile-de-France dont il accuse certains traits jusqu'à la caricature (toits à longs pans débordants, pignons découverts, tuiles plates, murs de moellons calcaire) le rattachent à un courant qui a produit durant l'entre-deux-guerres force villas, hôtels ou casinos<sup>12</sup>. Pourtant, il faut saluer ici l'effort d'authenticité que traduit cet emprunt au régionalisme d'Ile-de-France alors que la



3

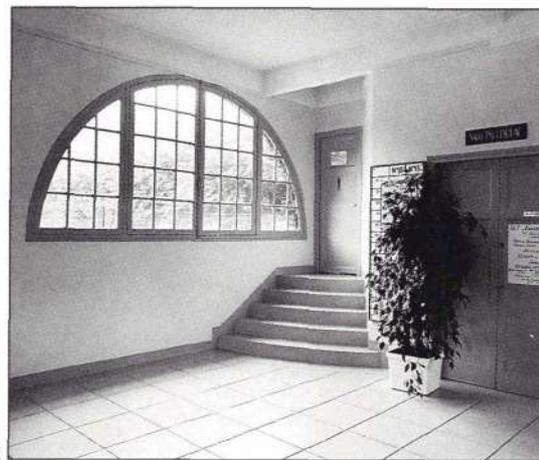


2

1. Nogent-sur-Marne, base nautique de l'I.N.S., le plongeur en rivière.
2. Maisons-Alfort, stade de la Suze, disparu aujourd'hui, l'ensemble des installations.
3. Maisons-Alfort, stade de la Suze, disparu aujourd'hui, la salle de gymnastique.

référence normande ou basque s'imposait partout ailleurs pour le sport. On est ici dans la période qui précède immédiatement l'Exposition Universelle de 1937, avec son "Village Français" où le régionalisme tentera de se renouveler par l'abandon des détails pittoresques et le recours à une stylisation qui ne retient que l'essentiel, la silhouette générale et les matériaux.

Le stade de la Suze était un ensemble architecturalement et chronologiquement homogène. Les bâtiments du stade de la *Société d'éducation physique alsacienne et lorraine de Paris*, (installés au Perreux), représentent le cas opposé, puisque leur construction s'étend tout au long du XX<sup>e</sup> siècle : la maison du gardien est construite en 1926 par l'architecte Georges Guenet et le "club-house" bâti dix ans plus tard par H. Baillière<sup>13</sup>. Modestes bâtiments à structure de béton isolés dans un parc ombragé, ils adoptent le genre "cottage". Le "club-house", rebaptisé de nos jours "pavillon des vestiaires", abrite deux niveaux de comble sous une haute toiture à longs pans en tuiles plates rustiques dont la saillie de rive forme auvent. La façade principale, un large pignon, est percée au rez-de-chaussée de trois baies cintrées éclairant un vaste hall d'où partent deux escaliers menant à l'étage des vestiaires. Là encore, la présence des escaliers dans la grande salle du club relève de l'esthétique du cottage anglais, où les éléments de circulation (escalier, galerie) animent l'espace de réception. Les bâtiments de l'*Alsacienne et Lorraine*, par le parti de leur implantation en village, de leurs pignons en faux pan-de-bois et leurs hautes toitures de tuiles plates, relèvent d'une référence incertaine au régionalisme en vogue, combinée à quelques standards du moment : les grandes baies en plein cintre avec piédroits très courts par exemple<sup>14</sup>.



1. Le Perreux-sur-Marne, stade de la Société Alsacienne et Lorraine, le club-house, façade antérieure.
2. Le Perreux-sur-Marne, stade de la Société Alsacienne et Lorraine, le club-house, le hall.
3. Garches, golf de Saint-Cloud, le hall du club-house.

## LE GOLF

Ce sport, grand consommateur d'espace, ne peut trouver place à proximité immédiate de Paris. Parmi les quelques greens alors créés (Saint-Germain, Croissy, Versailles, Fourqueux, Bois de Vincennes et de Boulogne...), seul celui de Saint-Cloud mérite l'attention pour sa qualité architecturale<sup>15</sup>. Le club-house, la maison du gardien et le pavillon de l'horloge ont été bâtis de 1922 à 1925 sur les plans de l'architecte Albert Hébrard<sup>16</sup>. Disséminés dans la verdure d'un terrain jouxtant la forêt domaniale de la Malmaison, ils ont en commun une structure en béton armé qui permet toutes les variations de parti. Le pavillon de l'horloge et la maison du gardien déclinent toute la grammaire décorative du régionalisme. Le pavillon de l'horloge, entrée monumentale du golf, s'apparente à une entrée de ferme (voir les projets d'architecture rurale dressés pour le concours de la reconstruction des provinces dévastées en 1917) avec un étage carré porté en partie par une voûte en anse de panier, en partie par des poteaux à corbeau ; le toit en pavillon à quatre grandes lucarnes-pignons se rapproche d'un toit à double bâtière. On accède à l'étage par un escalier de bois extérieur en équerre, un élément familier du répertoire rus-



3

tique, comme le faux pan-de-bois sans traverse ou écharpe et la toiture complexe. A proximité, la maison du gardien, avec son toit à demi-croupe et son faux pan-de-bois, apparaît comme une sage construction utilitaire. Plus ambigu se révèle le parti du club-house. Son toit à longs pans brisés et son fronton-pignon dénotent une recherche pittoresque puisée dans le vocabulaire régionaliste ; la disposition intérieure de la salle renouvelle le dispositif anglais du grand hall. La pièce de plan carré de double hauteur est ceinturée par une tribune circulaire portée par quatre colonnes. Le dispositif traduit bien le caractère convivial du "cercle" sportif tout en assurant la distribution de l'étage. Ce foyer présente, comme au théâtre, une qualité à la fois intimiste et spectaculaire et confirme la référence anglaise qu'impose l'origine de ce sport.

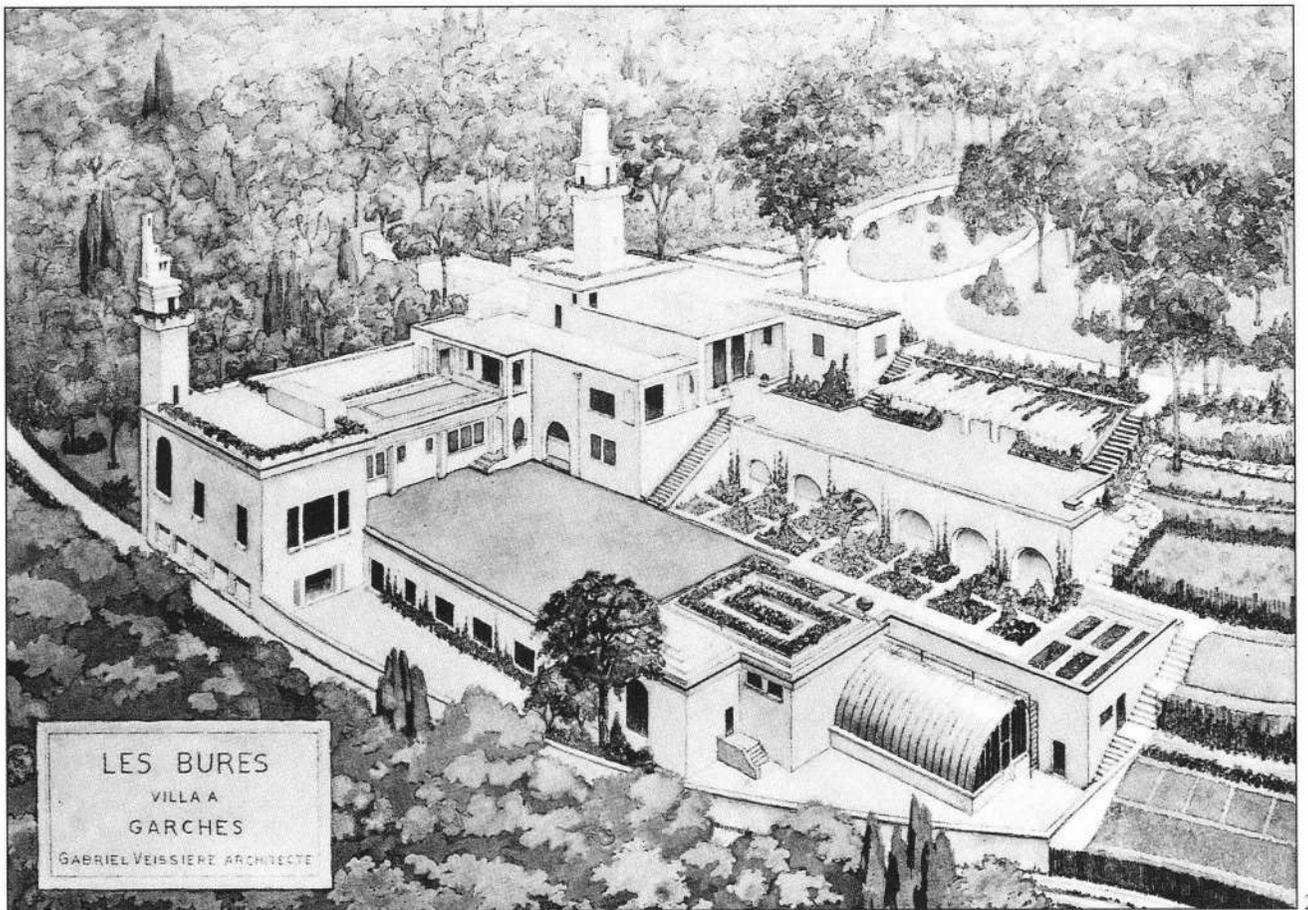


1. Garches, le pavillon de l'horloge du golf de Saint-Cloud.
2. La villa "Les Bures", publiée en 1931.

## LE TENNIS : CLUBS ET COURTS

Le "Lawn-tennis", comme on l'appelait alors, vit le jour en Angleterre, lorsqu'en 1873-1874, le major Wingfield, s'inspirant d'anciens jeux de balle, en édicta les premières règles. Son succès -d'abord en Grande-Bretagne puis aux Indes- lui valut d'envahir l'Amérique avant de passer sur le Vieux Continent où il se développa surtout après-guerre. Si la Fédération internationale de Lawn-tennis fut fondée en 1913, c'est seulement en 1923 que s'élèvent, en Angleterre, le nouveau Wimbledon et l'actuel Central Court, et qu'en 1924 le stade Roland-Garros est construit à Paris.

Faut-il donc s'étonner que la plus ancienne installation recensée à ce jour en Ile-de-France soit construite en 1920 à Maisons-Laffitte<sup>17</sup> pour un riche américain Franck Jay-Gould ? Celui-ci élève près de sa piscine particulière un court de tennis réservé à ses amis. On assiste ici au transfert en Europe du mode de vie de la riche société américaine, phénomène inverse de ce qui s'était passé dans les années 1870-1900 où la France exportait son architecture privée et ses pratiques sociales. Ce qu'il y a de plus remarquable dans le projet de tennis déposé par l'architecte Foucault, c'est le dédoublement des espaces de convivialité : un premier bâtiment à usage mondain (avec grand salon, petit salon, fumoir...) l'emporte en développement et en luxe sur le second réservé au sport proprement dit. Le pavillon de réception, comme les clubs, est marqué par le régionalisme anglo-nor-



mand : faux pan-de-bois à l'étage, toiture complexe (avec demi-croupe débordante, lucarne-pignon, auvent à deux pans brisés et à demi-croupe, épi de faitage), combinée à des formes rustiques, appareil de moellon calcaire, chaînes en bossage des baies du rez-de-chaussée)<sup>18</sup>. La logique d'un tel parti trouve son aboutissement dans la disposition du premier étage : le grand salon communique avec une tribune donnant sur le court couvert lui-même. La structure métallique du tennis hourdée de brique et couverte d'une charpente à fermes de Dion surmontée d'un lanterneau relève de l'architecture industrielle et de celle des gymnases ; aussi le pavillon de réception dissimule-t-il cet espace trop technique.

Le succès du tennis s'accusant chaque saison davantage, la place qu'on lui accorde dans l'architecture sportive se développe dès le début des années Trente. D'abord relégué hors de la vue à Maisons-Laffitte, le court devient l'objet d'un parti ostentatoire, voire publicitaire<sup>19</sup>. La vie "moderne" qui implique hygiène, sport et mouvement, l'exhibe volontiers. Mieux qu'intégré, le court se montre désormais associé aux villas, immeubles et résidences dont il utilise le toit en terrasse et auxquels il assure une caution "moderne". Dans un quartier résidentiel de Garches avoisinant le "Saint-Cloud Country Club" (le golf), l'architecte Gabriel Veissière édifie en 1930 une demeure complexe<sup>20</sup> étagée sur une pente d'où l'on découvre les vallées de Garches, Marnes-la-Coquette et Vaucresson. L'architecte en articule les divers éléments (logement, serre, maison du jardinier, chambres de domestiques, salle de squash) autour d'un court central, qui forme une cour à la fois close et largement ouverte vers l'extérieur. C'est le court, espace non construit qui organise les éléments construits assemblés autour de lui. Terrasses, escaliers, tours et jardins, retraites et saillies n'existent que pour lui composer l'écrin d'une tribune.

Il faut noter que le tennis demande, en fin de compte, assez peu d'espace, c'est ce qui explique l'apparition tardive du *Club* hors de la capitale ; dans les banlieues élégantes, le tennis reste une activité privée, comme l'était le croquet au siècle précédent. C'est dans Paris que se développe le court de tennis commercial, loué à l'heure, qui n'est pas, lui non plus, un club. Le culte du sport, de la vitesse et de la machine provoque alors une curieuse association, déjà remarquée par H. Guéné : celle de l'automobile et du tennis<sup>21</sup>. On connaît ainsi à Paris quatre garages portant des courts en partie supérieure : le "Grand Garage Banville", le "Garage de La Motte-Picquet", l'"Auto-Tennis" à Montparnasse, enfin, le Garage Saint-Didier<sup>22</sup>.

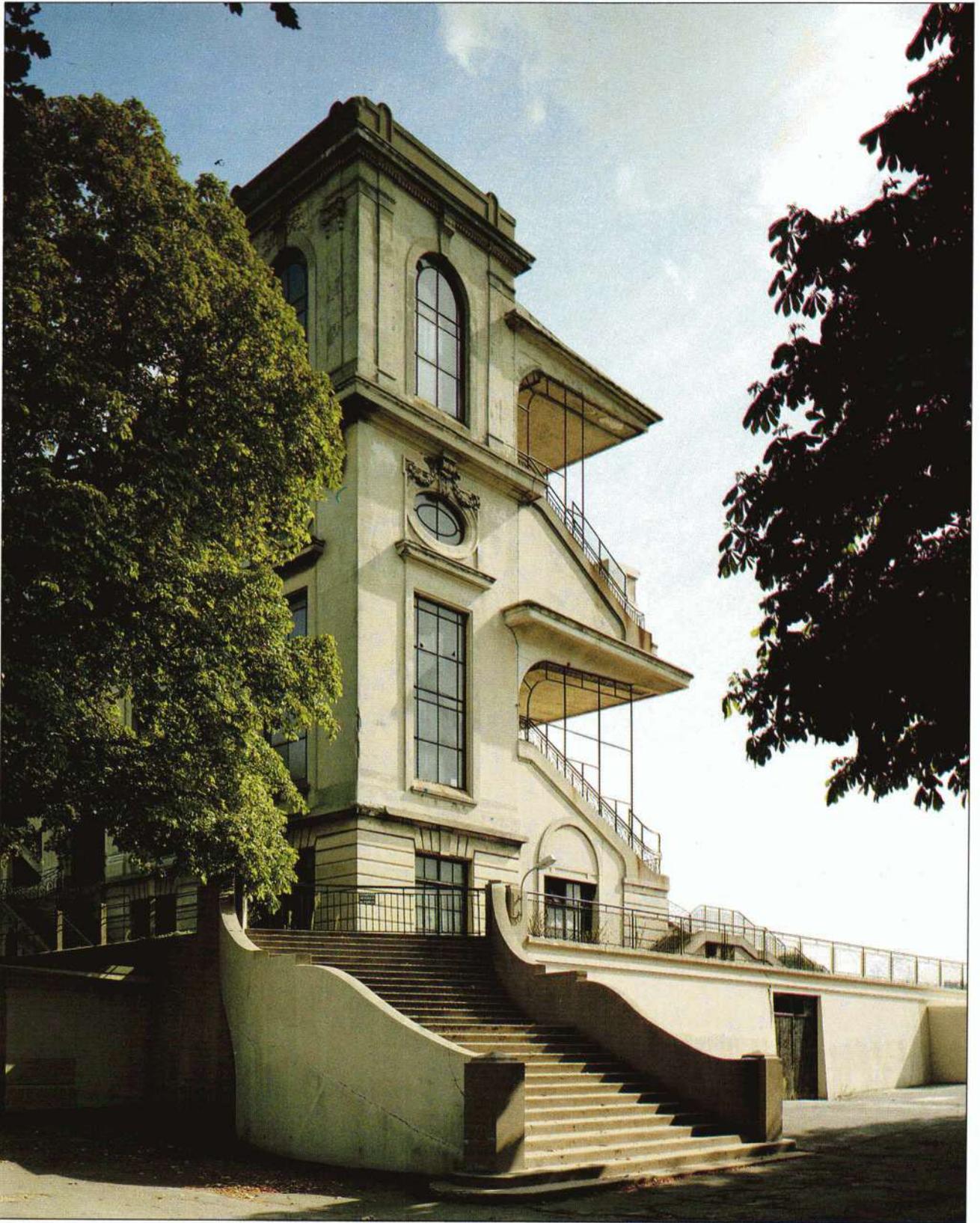
## LES HIPPODROMES

L'entre-deux-guerres connaît une démocratisation des courses, notamment sous l'effet du P.M.U., sans que pour autant ces dernières perdent leur clientèle aristocratique : c'est alors l'époque glorieuse des hippodromes. A la multiplication des prix répond le nombre croissant des manifestations mondaines dont les hippodromes sont alors le théâtre : défilés de mode, remises de décorations, réceptions solennelles ou spectacles divers. Les anciennes tribunes se révèlent désormais insuffisantes et désuètes ; elles seront tour à tour remplacées.

L'aînée des sociétés hippiques de France, la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang renouveau, la première, les tribunes du seul hippodrome qu'elle possède en Ile-de-France à Longchamp (en plus de Chantilly et de Deauville), qui datent de 1857 et de 1904. En 1921, l'architecte de la Société d'Encouragement, Charles Adda<sup>23</sup> élève de vastes tribunes en béton armé, à deux niveaux (avec places assises couvertes et places debout découvertes). A la base, de larges passages y donnent accès directement à la pelouse. Sur la piste, l'élévation des tribunes est scandée par le jeu symétrique d'escaliers à deux volées divergentes. La façade postérieure doit son rythme à une suite de tours abritant autant d'escaliers. Un large auvent de béton armé assure la liaison entre les deux façades. Son ossature complexe est constituée par des grandes consoles indépendantes étrépillonnées par les dalles de la couverture.<sup>24</sup>

Paris, hippodrome de Longchamp.

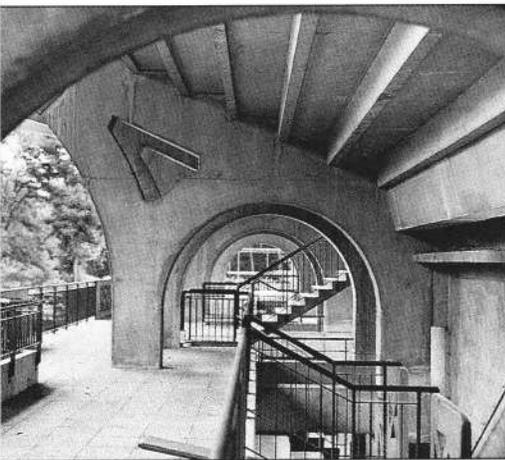




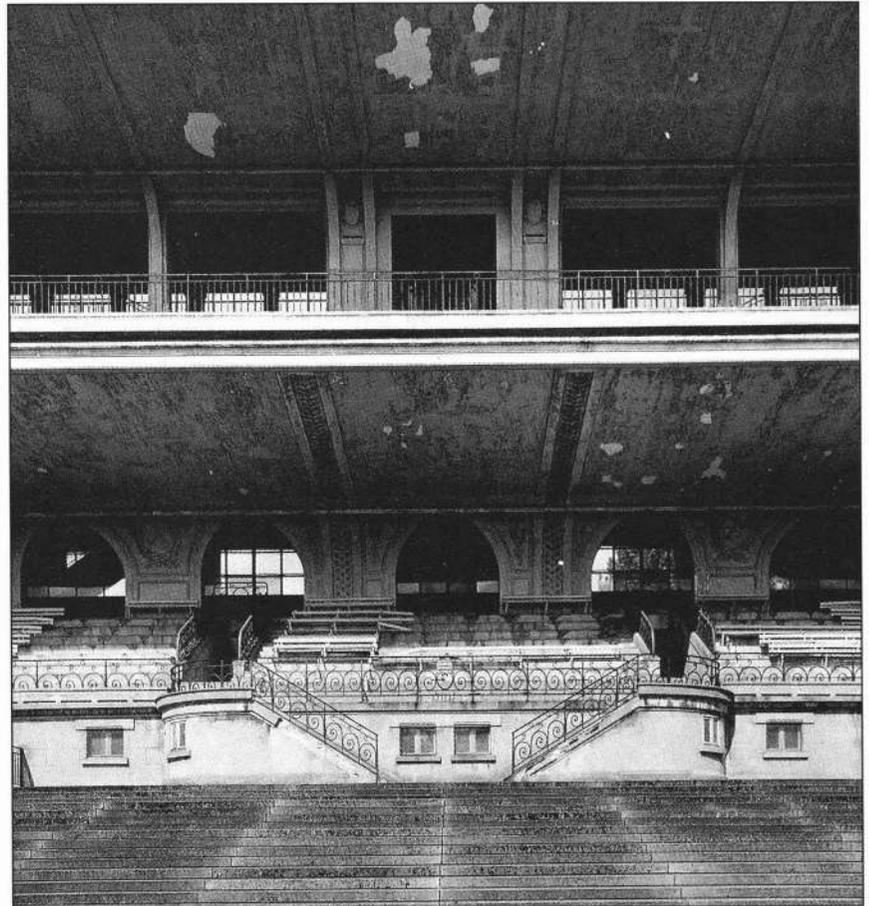


3

A Auteuil, la Société des Steeple-chases de France, qui ne possède que ce site pour accueillir ses quarante-cinq courses d'obstacle annuelles, décide dès 1921 de reconstruire les tribunes de l'hippodrome. Albert-Emmanuel d'Hondt<sup>25</sup> conçoit un ensemble à deux niveaux couverts chacun d'un auvent. L'ossature complexe déjà utilisée à Longchamp trouve ici une version plus audacieuse encore : le porte-à-faux du premier niveau porte lui-même les gradins du niveau supérieur. La distribution de ce dernier est assurée par une galerie postérieure desservie par plusieurs escaliers. Les tribunes s'ornent d'une suite de médaillons figurant chacun une ou deux têtes de cheval. Ces bas-reliefs moulés dans le béton sont dûs au sculpteur Léon-Eugène Lambert<sup>26</sup>. Ils constituent quasiment le seul décor sculpté repéré dans les bâtiments sportifs privés de cette période alors que, nous l'avons vu, ce type d'édifice se distingue volontiers par l'esthétisme de son architecture ou le raffinement d'un décor intégré. L'artiste trouve ici un mode d'expression particulièrement adapté au cadre et au sujet. Placés dans l'écoinçon séparant les arcades, ces médaillons servent habilement une architecture monumentale. S'ils se rapprochent de la médaille par leur forme et l'art du bas-relief, ils n'en possèdent pourtant pas le réalisme pittoresque : on chercherait ici en vain une galerie de portraits des célébrités chevalines. Au contraire, le choix du bas-relief se révèle parfaitement adapté à l'expression d'une tension qui suggère la course plus qu'il ne la représente.



4



2

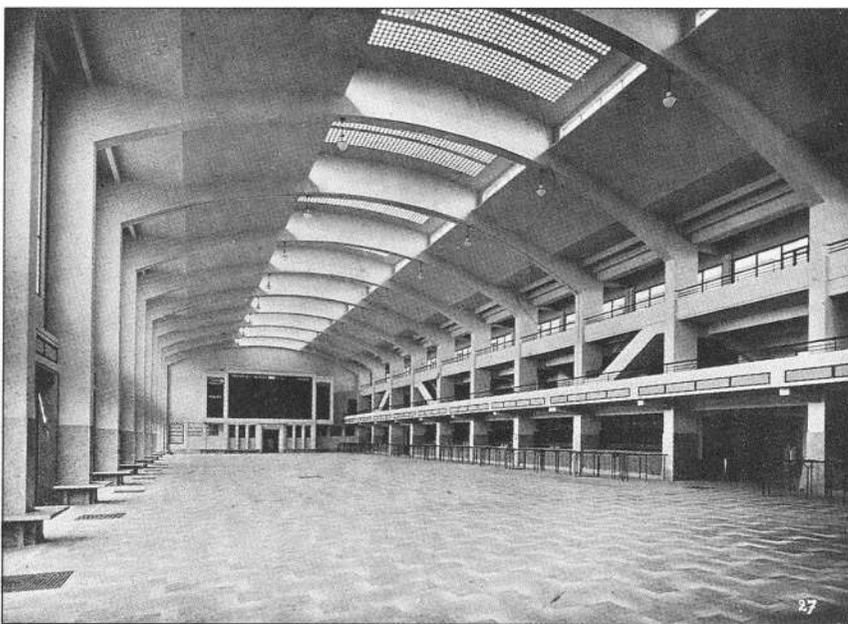
Paris, hippodrome d'Auteuil, les tribunes,

1. Façade latérale.
2. Façade côté pelouse.
3. Médaillon de L.E. Lambert.
4. La galerie inférieure.

Quant à l'hippodrome d'Enghien conçu vers 1933 par l'architecte J. Papet, qui n'en était pas à son coup d'essai,<sup>27</sup> il répond aux conseils du critique J. Imbert : *"Il faut prévoir à proximité [de la tribune] un vaste hall pour le public avec bureau distributeur, caisses, tableaux d'affichage, restaurants-bar, toilettes, vestiaires, de même que services et bureaux de répartition. L'emplacement de ce hall derrière et contre les gradins facilite, d'une façon générale, la réalisation du porte-à-faux de l'auvent"*<sup>28</sup>. Tel est le parti adopté à Enghien : le hall d'accueil du public, couvert d'une ample voûte parabolique en "béton translucide" équilibre le porte-à-faux de la tribune, en un vaste complexe enlevé, lumineux et fonctionnel.



1



2

1. Enghien-les-Bains, l'hippodrome, le grand hall du pesage.
2. Enghien-les-Bains, l'hippodrome, le hall aménagé sous la tribune de la pelouse.
3. Buc, pavillon de l'aéro-club Roland-Garros.

# LES SPORTS MÉCANIQUES

## L'AUTODROME DE LINAS-MONTLHÉRY

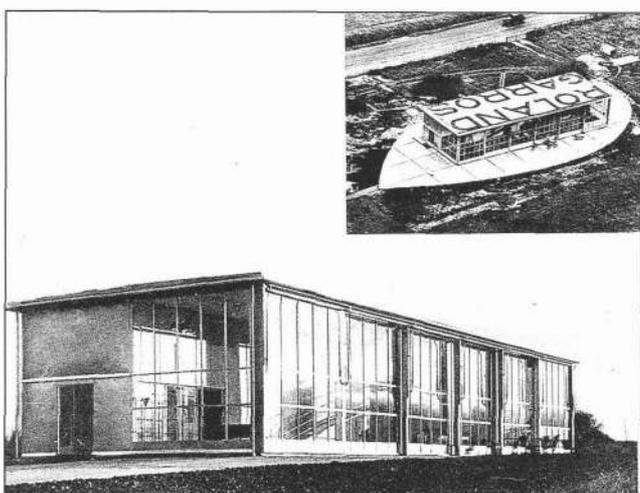
L'échec des marques françaises dans la compétition internationale d'automobiles fut attribué à l'absence de piste d'essai ; le constat aboutit à la création d'un circuit automobile. Il revient à l'architecte-ingénieur Raymond Jamin de réaliser le projet de l'industriel Alexandre Lamblin<sup>29</sup>. Dans son premier état, l'anneau de vitesse ouvert en 1924 à Montlhéry consiste en une piste longue de 2 548,24 m, d'une largeur projetée à l'horizontale de 18 m (dans les virages relevés, la largeur projetée atteint 21,20 m). L'intérieur de l'anneau comporte une bordure de sécurité de 20 m de large. Mais l'originalité du circuit tient à son infrastructure en béton armé. Son ossature, à la fois légère et rigide, faite d'une structure en treillis, supporte les nappes en béton des virages. "Elle se compose essentiellement de poteaux au nombre de 3 300 réunis par des poutres et poutrelles longitudinales (8 000 en tout), elles-mêmes contreventées par des entretoises disposées transversalement (7 000 environ)<sup>30</sup>. De cet enchevêtrement surgit une fantastique futaie supportant les virages, tels une coque au bassin de radoub. Il s'agit davantage dans ce domaine de dispositifs techniques plutôt que d'architecture, nous ne faisons donc ici qu'effleurer la question.

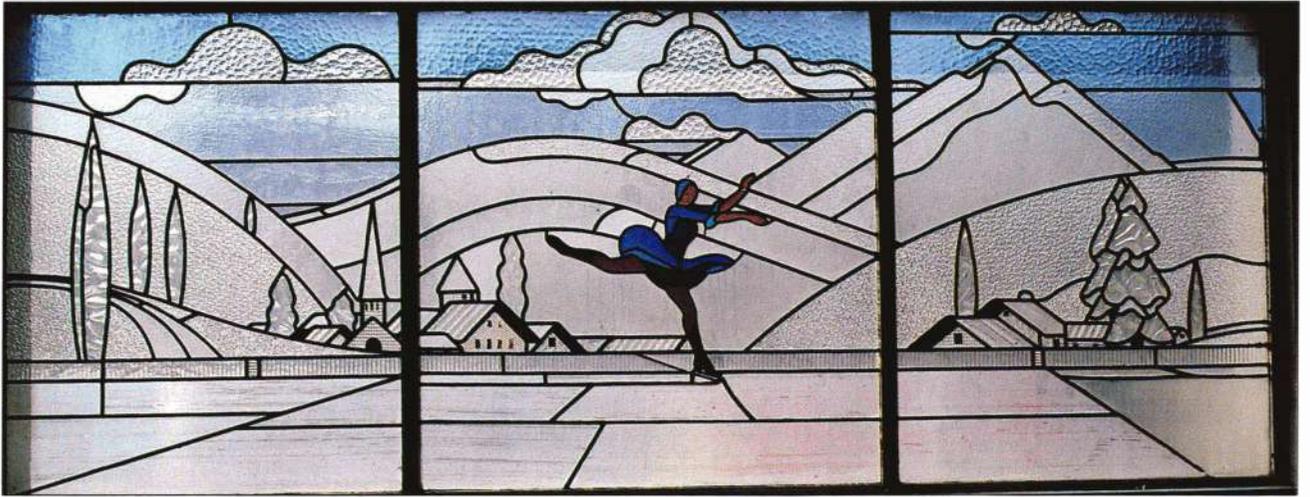
## LES AÉRO-CLUBS

La séduction exercée par la machine et la vitesse sur les acteurs du "courant moderne" fit de l'avion le symbole de la libération de l'homme par le progrès technique. Les quelques constructions relatives à l'aviation (aéro-clubs, aéroports, hangars pour avions ou dirigeables) réunirent ainsi les artistes les plus "avancés"<sup>31</sup>.

Candidats malheureux au concours pour l'aérogare du Bourget, les architectes Eugène Beaudouin et Marcel Lods allaient, en 1936, prendre leur revanche et pratiquer cette "heureuse synthèse du calcul et du sentiment"<sup>32</sup> en réalisant le pavillon de l'aéro-club Roland-Garros de Buc, en collaboration avec l'ingénieur Jean Prouvé<sup>33</sup>. L'apport de ce "prince de l'acier", selon la formule d'Albert Laprade, se révèle ici décisif. Le pro-

gramme prévoyait un pavillon économique, transparent, aisément démontable. Le pavillon de Buc, avec son ossature légère en tôle d'acier pliée, inaugure l'emploi industriel du mur-rideau. La structure métallique usinée et légère qui constitue colonnes, cloisons, châssis de baies, planchers et couverture, permet de dégager la vue au maximum et d'obtenir une architecture aérienne. Cette transparence amplifie la perméabilité du parti intérieur. La vaste salle qui réunit habituellement au rez-de-chaussée les membres du club occupe presque toute la surface au sol (seulement réduite par le vestibule, la loge du gardien et une cuisine) tandis que la salle des cartes en mezzanine fait tribune au-dessus du niveau inférieur. L'un et l'autre bénéficiaient – grâce au mur de verre – d'une vue directe et totale sur les évolutions aériennes. Beaudouin, Lods et Prouvé signent, à Buc, une oeuvre qui, par sa technique nouvelle de la préfabrication légère devait faire date dans l'architecture moderne. Ils y montraient qu'un parti économique (production industrielle des matériaux et mise en oeuvre standardisée) et fonctionnel (visibilité et communication) pouvait contribuer à renouveler le vocabulaire architectural et créer des formes symboliques. Le bâtiment démontable fut en effet démonté dès 1940 par les Allemands. Près de vingt ans plus tard, en 1953, J. Prouvé collaborera avec Le Corbusier pour la construction de l'aéro-club du bassin de Briey à Doncourt-lès-Conflans en Lorraine qui reprend les mêmes principes<sup>34</sup>.





1



2

# En forme de conclusion

## LE PROJET DE RÉNOVATION DE LA PISCINE MOLITOR À PARIS

### UNE PLAGE L'ÉTÉ, UN ÉTANG L'HIVER

En 1929, la piscine Molitor introduisait un nouveau rapport entre l'eau et la ville. Cette conception ludique, très vite populaire, préfigurait la société des loisirs en proposant dans Paris un espace extérieur vivant l'été comme l'hiver.

L'architecte Lucien Pollet qui inventa, dessina, construisit et géra le lieu, en fit aussi un endroit à la mode en le "médiatisant" avant la lettre. C'est ainsi qu'Aileen Riggins et Johnny Weismuller, champions olympiques de natation mais pas encore Tarzan en devinrent les premiers maîtres nageurs le temps de l'été 1929.

Ainsi était lancé un mythe qui fait de Molitor un monument inscrit dans la mémoire des parisiens bien au-delà des critères objectifs que l'on peut maintenant développer sur les raisons de conserver le bâtiment.

Molitor n'est pas une oeuvre majeure de l'architecture Art-Déco. La piscine emprunte ses formes au style "Paquebot" du moment, cet effet étant encore accentué par la forme triangulaire de la parcelle qui présente une étrave orientée vers Paris.

En fait, les qualités principales du bâtiment tiennent aux éléments suivants :

L'espace extérieur de la piscine d'été et de la patinoire qui forme une arène encadrée par trois étages de cabines répétitives.

La façade d'entrée au sud où sont regroupés les principaux décors Art-Déco de la mer qui entourent le portail en plein cintre.

Dans ces conditions, la question pouvait se poser, pour l'Etat, de savoir quoi protéger. Nous avons, pour notre part, considéré que l'inscription en totalité à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques serait dans l'attente d'un projet, une incitation à une réflexion globale sur l'esprit du lieu, sur sa forme passée et future et sur la place des décors.

Le formidable intérêt du public pour la conservation de Molitor ne peut être analysé uniquement comme un réflexe nostalgique et conservateur. Il exprime d'abord pour nous le besoin de conserver en vie des lieux symboliques et généreux parlant à l'imagination plus qu'à la mémoire.

Paris, piscine-patinoire Molitor,

1. Verrière de L. Barillet décorant le restaurant ouvrant sur la patinoire.
2. Le bassin d'été en 1989.

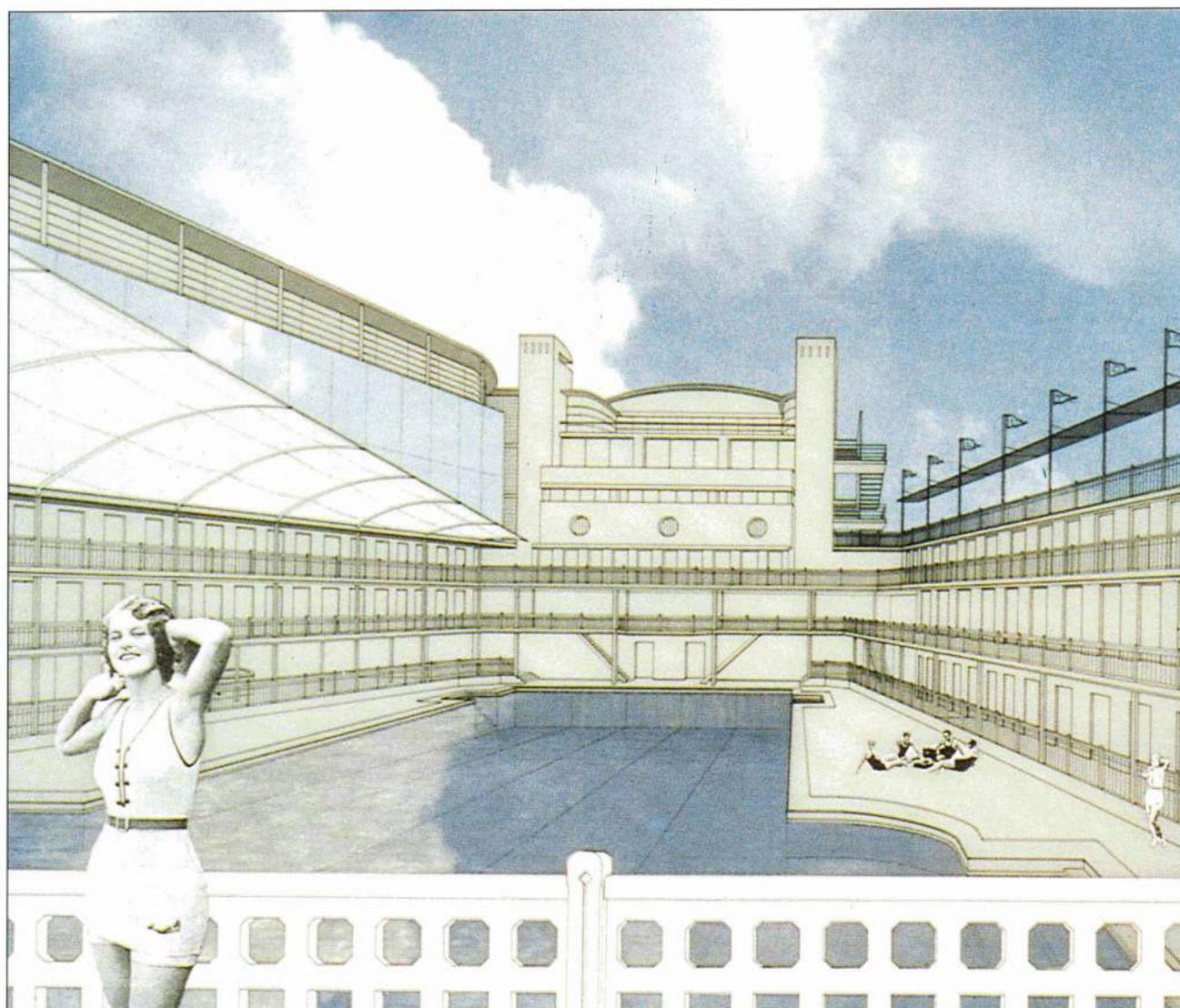
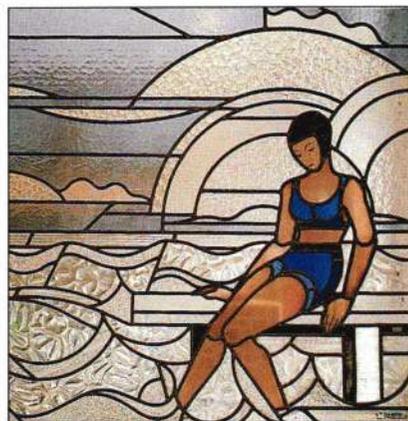
Nous avons voulu relever le défi : proposer un nouveau Molitor traitant de l'esprit et de la forme de l'édifice dans un contexte totalement différent de celui de 1929. Il s'agit de continuer l'histoire et non de figer un objet dans un état initial.

Conserver, développer, organiser ces trois objectifs sont à la base de notre réflexion.

Même s'ils peuvent sembler contradictoires, ils conditionnent le renouveau de Molitor. Les nouveaux espaces créés ont pour but d'engendrer de nouvelles pratiques en même temps que sera préservé l'esprit du lieu.

#### Conserver

Au-delà du charme de l'endroit, l'ensemble de bâtiments qui composent Molitor n'est pas homogène et une première démarche a consisté à en faire une lecture critique pour analyser les raisons et les conditions de la réhabilitation.



Nous nous proposons ainsi de conserver en l'état :

- le volume du Bassin d'Hiver, le pavillon d'entrée et les pavillons latéraux,
- la totalité des bâtiments Sud longeant l'avenue de la Porte Molitor y compris le pavillon à l'angle de la rue Nungesser et Coli,
- le Bassin d'Été et son entourage de trois niveaux de cabines.

Cette conservation s'accompagne de la restitution et de la mise en valeur des détails architecturaux et plus précisément des vitraux qui ornent le grand portail d'entrée. Nous proposons en outre de rétablir la patinoire, composante essentielle de l'histoire de Molitor.

#### Développer

Au-delà de la simple conservation, la nouvelle histoire de Molitor justifie un développement du projet qui permette l'adaptation du lieu à de nouvelles exigences fonctionnelles et économiques.

Nous proposons pour cela un processus de "stratification".

Construire au-dessus, en-dessous ou à côté est une démarche essentielle dans la production des villes européennes.

La confrontation raisonnée de styles, de formes et d'époques permet ainsi d'enrichir le paysage urbain et plus simplement de continuer la ville.

A partir d'un esprit -une plage dans Paris-, d'un style -l'architecture Steam Liner des années 1930-, et d'un ensemble de couleurs -le blanc à l'extérieur, le bleu, l'ocre et l'or à l'intérieur- nous proposons de compléter l'édifice de la façon suivante :

- la façade Nord-Ouest (déjà largement modifiée) sera reconstruite pour abriter de nouvelles fonctions de restauration et de gestion. Elle sera conçue de façon contemporaine en respectant cet esprit d'un paquebot ancré aux portes de Paris,
- une superstructure prolongera cet ouvrage au-dessus du Bassin d'Hiver pour créer un lieu de rencontre et de réunion,
- une infrastructure permettra ensuite d'implanter de nouvelles fonctions sportives sous le Bassin d'Été qui, à cette occasion, sera modernisé et reconstruit selon son dessin actuel.

#### Organiser

Cet ensemble complexe, articulé autour des coursives existantes ou créées et empruntant à l'esprit du paquebot fera cohabiter les fonctions les plus diverses autour d'un thème unique : le sport.

Ces fonctions doivent pouvoir évoluer, se modifier, s'adapter aux besoins.

C'est dans cet esprit que nous avons conçu des "espaces capables" analysés en termes de qualité et de valeur d'usage, et qui permettent dans une forme unique d'implanter des fonctions diverses.

Ces espaces sont desservis sur tout le pourtour de l'édifice.

- Avenue de la Porte Molitor, l'entrée traditionnelle desservira toutes les fonctions sportives,
- Boulevard d'Auteuil, seront disposées les entrées des bureaux destinés aux associations sportives, des restaurants et du centre de réunions,
- Rue Nungesser et Coli sera placée l'entrée des parkings et de la salle de danse,

De cette façon, les trois rues seront bordées par des façades "actives" et le sentiment d'un arrière d'immeuble que l'on ressent actuellement sur le boulevard d'Auteuil sera supprimé.

Bernard Reichen  
architecte du projet  
Novembre 1990.

Paris, piscine-patinoire Molitor,

1. Le projet de réhabilitation du bassin d'été.
2. Le vitrail de L. Barillet utilise des verres doublés par des miroirs, produits par la verrerie Damon.
3. L'entrée du bassin d'été est surmontée d'une verrière décorée de nageuses.





# Inventaire des édifices sportifs étudiés\*

par Catherine Weill-Rochant

## HAUTS-DE-SEINE

### Asnières-sur-Seine

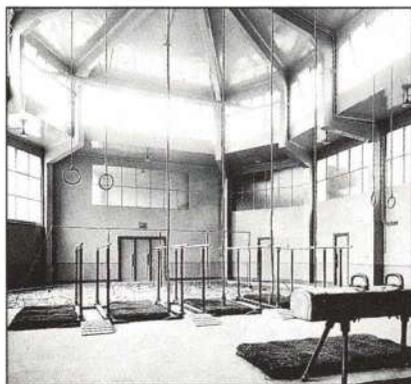
*Gymnase Paul et René Colas*

- 5, rue Edmé-Perrier
- Construit en 1881. Fosse à sciure installée en 1894. Restauré en 1971-2.



*Etablissement de culture, sciences, sports, loisirs*

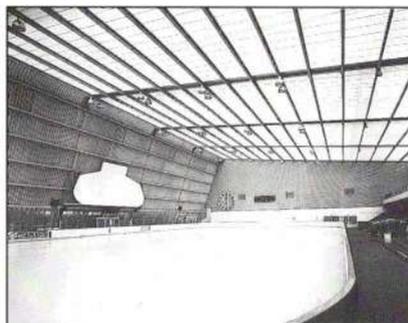
- 16, place de l'Hôtel de Ville, 5, rue Edmond Fantin
- 1935.
- Architectes A. Chevallier et M. Launay architectes de la ville d'Asnières.



### Boulogne-Billancourt

*Patinoire fédérale*

- Rue Victor-Griffuelhes
- 1955.
- Architecte Louis Saint-Calbre, Ingénieur Georges Guyonnaud.
- Comporte aussi une salle de danse et un bar.
- Décoré de peintures figurant des scènes de sport.



### Châtenay-Malabry

*Piscine-usine de la Butte-Rouge*

- Avenue de la division-Leclerc
- 1935.
- Architectes Joseph Bassompierre, Paul de Rutté, Paul Sirvin.
- Associant une piscine à une usine d'incinération d'ordures ménagères dans le cadre de la cité-jardin.
- Reconvertie en 1985 en théâtre par l'agence Reichen et Robert.

### Colombes

*Stade Olympique Yves Dumanoir*

- 12, rue François-Faber
- 1<sup>er</sup> concours de stade olympique à Paris organisé en 1922 ; 1<sup>er</sup> projet primé : Louis Faure-Dujarric.
- Construit de 1922 à 1924.
- Architecte Louis Faure-Dujarric ; entrepreneur en béton armé : Edmond Coignet ; entrepreneur en charpente métallique J. Haour.
- Propriété du Racing Club de France.

### Courbevoie

*Etablissement de culture, sciences, sports, loisirs, dit stade municipal.*

- 7, boulevard Aristide-Briand
- Premier projet en 1925 ; bâti en 1930, inauguré en 1935.
- Architecte Florent Nanquette, architecte de l'office municipal des H.B.M. de Courbevoie, Montreuil et Rosny.
- Stade d'abord lié au groupe scolaire Aristide-Briand.
- A abrité, pendant un certain temps, un cynodrome.



\* Au cours d'une enquête d'inventaire conduite par Catherine Weill-Rochant, architecte, de 1986 à 1988, 99 édifices sportifs ont été repérés dans les Hauts-de-Seine, 73 dans le Val-de-Marne, 32 d'entre eux ont fait l'objet d'un dossier consultable au Centre de Documentation du patrimoine (DRAC, inventaire général, Grand-Palais, porte C, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8<sup>e</sup>. Tél. : 42 25 03 20).

## Garches

*Country Club de Golf de Saint-Cloud*

- 6, rue du 19 janvier
- Architecte Albert Hébrard.
- Club-House, maison de gardien et pavillon de l'horloge bâtis de 1922 à 1925.

## Le Plessis-Robinson

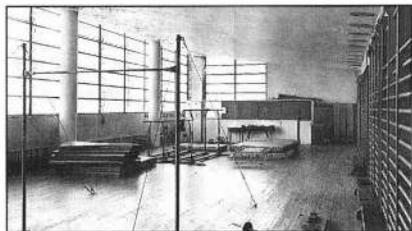
*Ecole Anatole France* (gymnase)

- Rue Marc-Sangnier
- 1931.
- Architecte Maurice Payret-Dortail, puis J. Demay et Jean Festoc pour l'Office Public des H.L.M. de la Seine.

## Malakoff

*Lycée d'Enseignement Professionnel* (gymnase)

- 85, rue Louis-Girard
- 1954.
- Architecte Sogorre.



## Marnes-la-Coquette

*Haras de Jardy*

- Bâti pour Edmond Blanc entre 1890 et 1898.
- Complété après 1898 par le Centre d'entraînement de la Fouilleuse et l'hippodrome de Saint-Cloud.



## Puteaux

*Groupe scolaire Marius Jacottot* (piscine)

- 48, rue Fernand-Pelloutier
- 1935-1936.
- Architectes Edouard et Jean Niermans (ils avaient déjà réalisé l'hôtel de ville de Puteaux).

## Rueil-Malmaison, Saint-Cloud

*Hippodrome*

- Domaine de Fouilleuse : 121, rue du Lieutenant-Colonel Montbrison, Rueil-Malmaison ; rue du Camp canadien, Saint-Cloud.
- Bâti entre 1898 et 1902.
- Architecte : Louis Berthaud.
- A rapprocher du haras de Jardy à Marnes-la-Coquette.
- Tribunes reconstruites en 1954 par l'architecte Eugène Lizero.
- Aujourd'hui, l'hippodrome appartient à la Société Sportive. d'Encouragement tandis que les écuries d'entraînement ont été acquises par le Paris Country Club vers 1982.

## Sceaux

*Lycée Lakanal* (gymnase)

- 3-7, avenue Franklin-Roosevelt
- 1886.
- Architecte Anatole de Baudot.

## Suresnes

*Ecole Maurice Payret-Dortail, actuel Lycée Paul-Langevin* (piscine, gymnase).

- 2, rue Maurice Payret-Dortail
- 1<sup>er</sup> projet en juillet 1923
- Bâti en 1927.
- Architecte Maurice Payret-Dortail

*Ecole de la Cité-jardin, actuel groupe scolaire Henri Sellier* (piscine, gymnase).

- 7, boulevard Aristide-Briant
- Bâti entre 1930 et 1931
- Architectes Alexandre Maistrasse et Julien Quoniam.

- A rapprocher du gymnase-piscine de l'école Maurice Payret-Dortail à Suresnes même.



## Vanves

*Lycée Michelet* (gymnase, piscine, manège)

- 2, rue Jullien
- Gymnase : – élevé en 1867-1868 par l'architecte Louis-Joseph Duc ; aujourd'hui désaffecté.
- piscine bâtie entre 1876 et 1879 par l'architecte Alfred Normand ; démolie vers 1960.
- Manège bâti en 1876 par l'architecte du lycée, Signeux ; des écuries sont aménagées dans la ferme du lycée. Le manège subsiste aujourd'hui, bien que transformé, tandis que les écuries ont disparu avec la destruction de la ferme.

# VAL-DE-MARNE

## Alfortville

*Etablissement de bains-douches-lavoir, actuel Gymnase Robert Blairon.*

- 92-94, rue Véron
- 1933
- Architecte L. Lallande



## Ivry-sur-Seine

*Stade*

- 3, rue Lucien-Selva
- 1952-1957.
- Architecte E. Durand



*Etablissement de bains Le Banc de Sable*

- 7, quai Gabriel-Péri
- Bâtiment du début du XX<sup>e</sup> siècle, reconstruit en 1953.

*Groupe scolaire Jules Ferry (gymnase Roger Chapon)*

- 47, rue Polangis
- 1938
- Architecte Roger Vilminot.



## Bry-sur-Marne

*Stade Léopold Bellan, ancien gymnase de la Société d'Enseignement Moderne (S.E.M.)*

- 67, bis avenue de Rigny
- 1913
- Architecte Théo Petit ; entrepreneurs J. Chaussivert et C. Vincent.
- Propriété de l'Association Léopold Bellan ; accueille actuellement le Tennis Club de Bry-sur-Marne.



## Joinville-le-Pont

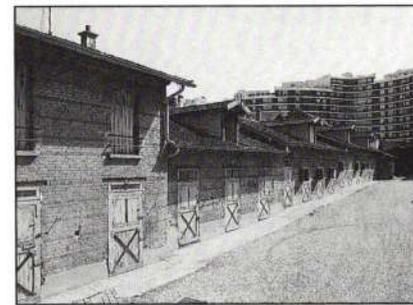
*Base nautique de la Société Nautique de la Marne (S.N.M.)*

- 11, île Fanac
- Bâtie vers 1880
- Auteurs : Louis Dossunet, entrepreneur en constructions nautiques et Aubery, sociétaire
- Locaux rachetés vers 1985 par la municipalité.



*Quartier des écuries de courses de l'hippodrome de Vincennes :*

- Écuries de courses :  
17, impasse des Canadiens, rue des Réservoirs, 14, rue Halifax  
Entre 1900 et 1914.
- Maison d'éleveur :  
5, rue Halifax.  
Entre 1900 et 1914.



## Le Perreux-sur-Marne

*Stade de l'Association d'Education Physique Alsacienne et Lorraine de Paris*

- 76, allée Guy-Mocquet
- Baignade du début du siècle, aujourd'hui détruite
- Maison du gardien, bâtie par l'architecte Georges Guenot en 1926.
- Club-house construit par l'architecte H. Ballière en 1936.
- Gymnase élevé en 1961 par l'architecte Louis Saint-Calbre
- La piscine ne consiste qu'en un bassin découvert.

## Maisons-Alfort

*Ecole vétérinaire (manège)*

- 7, avenue Charles-de-Gaulle
- 1872
- Architecte A.S. Diet.



## Nogent-sur-Marne

*Institut National des Sports (base nautique).*

- 17, boulevard de la Marne.



## Saint-Mandé

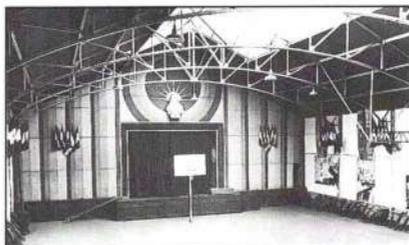
*Groupe scolaire Paul-Bert (gymnase)*

- 1, rue Paul-Bert
- 1889
- Architecte Edmond-Charles Albrizio
- Gymnase d'abord conçu en complément de l'école de garçons, sur lequel se sont articulées l'école des filles et l'école maternelle.

## Saint-Maur-des-Fossés

*Stade Adolphe-Chéron*

- 2, avenue de Neptune
- Entre 1920 et 1923
- Bâti par l'architecte F. Balley pour l'Union des Sociétés d'Education Physique et de préparation au service militaire
- Gymnase restauré en 1963 par l'architecte J. Becheur
- Théâtre de verdure et tribunes démolies.



*Groupe scolaire Michelet (piscine)*

- 2, avenue Michelet
- 1950
- Bâtie par l'architecte Duroisselle
- Restaurée en 1986.



*Piscine Le Beach*

- 11-15, quai Winston-Churchill
- Vers 1948
- Restaurée
- Devenue aujourd'hui propriété publique.

## Saint-Maurice

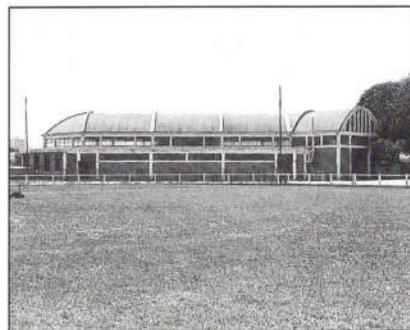
*Club hippique Saint-Georges (manège)*

- 29-31, chemin des Presles
- Vers 1920.

## Thiais

*Stade Jack-Baudequin*

- 34-40, rue Louis-Duperey
- 1939.



## Villejuif

*Stade Karl-Marx*

- Avenue Karl-Marx
- Architecte André Lurçat
- 1933
- Stade et gymnase associés à un groupe scolaire.



# Liste sommaire des constructeurs de canots repérés en bord de Marne.\*

## Joinville-le-Pont

- Perre (successeur : Alexandre Lein, Dossunet Louis, Pierre)  
87, quai de la Marne.
- Seyler (Eugène). 15, quai de la Marne.
- Kauff (Jean-Baptiste, successeur de Strologgo);  
successeur B. Renault ; successeur : De Soever,  
71, quai de la Marne ;
- Pelissier, île Fanac.
- Michel (D.) ( successeur : Alfred Plé ; successeur : Freddy Plé),  
81, quai de la Marne.
- Matonnat, quai de la Marne.

## Le Perreux

- Chevalier (A.), 160, Chemin de halage.
- Delnez et Cie, 153, quai de halage.
- Gavenis (A.), 45, quai de l'Artois.
- Hérouard dit Palan, 3 bis, impasse Sadi-Carnot.

## Nogent-sur-Marne

- Robert (A), 16, rue Hoche.

## Saint-Maur

- Ansel (A.), 81, quai de la Pie.

---

\* Etablie d'après RIOUSSET (Michel), *Les Bords de Marne du Second Empire à nos jours*, Dammarie-les-Lys, éd. Amatteis, 1984.  
ARTRU (Ph.), RIVIERE (R.), *Deux Siècles d'architecture...*

# Notes

## 1870-1914 : SPECTACLE POPULAIRE ET PRATIQUE ELITISTE

1. La loi de 1867 supprimait le contrôle des pouvoirs publics lors de la constitution d'une société anonyme par actions.
2. CHAPUS (Eugène). *Le Sport à Paris*. Paris : Hachette, 1854, p. 290.
3. Voir p. 34 et suivantes, l'étude du projet du "Sport international".
4. POISSON (Georges) *De Maisons-sur-Seine à Maisons-Laffitte*. Sartrouville, 1973.
5. LOISELEUR DES LONGCHAMPS (Philippe). *La Celle-Saint-Cloud, cellule d'histoire*. Pontoise : Graphedis, 1979, p. 221-223.
6. *Le Génie civil*, 6 mars 1886 ; ARTRU (Ph.) et RIVIERE (R.). *Deux siècles d'architecture sportive à Paris : piscines, gymnases*. Paris : Délégation à l'Action artistique de la Ville de Paris, 1984, p. 125-131.
7. A propos de Triat voir *infra* p. 34 et suivantes.
8. Les réalisations architecturales issues des sports équestres ne se limitent pas à celles des hippodromes. A Paris ou dans les communes résidentielles de la périphérie (Neuilly-sur-Seine, Boulogne-Billancourt, Levallois-Perret...) des manèges existèrent à usage privé ou commercial, annexes d'hôtels particuliers ou logés à l'intérieur de parcelles urbaines bâties. Ils n'ont encore fait l'objet d'aucun recensement ni d'aucune publication systématique. Emile de Labédollière (*Le Nouveau Paris*. Paris : G. Barba, 1860.) recense l'existence de sept écoles d'équitation situées respectivement 12, rue Duphot, 82, avenue des Champs-Élysées, 49 bis, rue de la Chaussée d'Antin, 2, rue de Fleurus, 42, rue d'Enghien, 90 bis, rue de Varenne et 5, cité Fénelon. Un manège couvert doté d'écuries, est bâti pour un particulier dans l'île de la Grande Jatte à Neuilly-sur-Seine par l'architecte Fouquiau (*Le Moniteur des architectes*, 1877, pl. 47-48 et 50-51). Voir aussi le somptueux manège du "Tattersall français" boulevard de Monceaux et rue Baujon, par Azemar (*Revue générale de l'architecture*, 1862).
9. *L'Encyclopédie d'architecture*, vol. 2 (1883), p. 82, pl. 901.
10. HAUTECOEUR (Louis). *Histoire de l'architecture classique en France*. T. 11, *La fin de l'architecture classique 1848-1900*. Paris : Picard, 1957, p. 242-244.
11. *Le Moniteur des architectes*, 1876, pl. 11, 12, 17, 18 ; 1877, p. 473 et suivantes.
12. *La Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, vol. 26 (1868), pl. 12-13, 15-18 ; vol. 27 (1869), pl. 7-12.
13. L'architecte Jacques-Ignace Hittorff qui avait été désigné par l'Empereur pour diriger les travaux au Bois de Boulogne, avait conçu les tribunes d'un nouvel hippodrome, avant d'être dessaisi du projet par le préfet Haussmann en 1855. Dans le droit fil de l'Hippodrome national, ces tribunes présentaient des formes nettement orientalisantes agrémentées d'une vive polychromie. La tribune de l'Empereur, composée de deux niveaux de galeries aux arcs outrepassés, était couronnée d'une sorte de tente d'un rouge antique. (*Hittorff, un architecte du XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Musée Carnavalet, 1986-1987, p. 213-215).
14. *Revue générale d'architecture*, vol. 27 (1869), col. 73.
15. *Gabriel Davioud architecte, 1824-1881*. Paris : Ville de Paris, 1981, p. 30-34.
16. ZOLA (Emile). *Nana*. Paris : Gallimard, 1977, p. 359. (Folio n° 9561).
17. *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, vol. 27 (1869), col. 73, p. 50-51.
18. LEMOINE (Bertrand). *L'architecture du fer, France, XIX<sup>e</sup> siècle*. Seyssel : Ed. du Champ Vallon, 1986, p. 246, 250.
19. HUYSMANS (K.J.). *L'art moderne*. Paris : G. Charpentier, 1883, p. 219 (publié dans le *Salon officiel de 1881*).
20. WEILL-ROCHANT (Catherine). *Haras de Jardy... : Monuments historiques*, janvier-février 1990, p. 40-45.
21. L'architecte Louis-Emile Berthault, né en 1873 à Saint-Cloud, fut à l'Ecole des Beaux-Arts l'élève de Girault, promotion 1891 (DELAIRE (E.). *Les architectes élèves de l'Ecole des Beaux-Arts*. Paris : Librairie de la Construction moderne, 1907, p. 103).
22. Le même architecte s'était illustré par la construction d'écuries remarquées à Maisons-Laffitte. Voir dossiers d'inventaire topographique, 1990, par Sophie Cueille, (Inventaire général d'Ile-de-France, Paris).
23. *La Construction moderne*, 17-24 novembre 1906.
24. *Nancy, architecture 1900*. Nancy : Ville de Nancy, 1976, p. 42, 63.
25. L'information générale sur l'histoire des bords de Marne à cette époque a été puisée dans RIOUSSET (Michel). *Les bords de Marne du Second Empire à nos jours*. Dammarie-les-Lys : Ed. Amatteis, 1984, 284 p.
26. Voir p. 119, la liste sommaire des constructeurs de canots repérés en bord de Marne.
27. La présente étude s'appuie sur un repérage rapide des bords de Marne. Elle ne peut donc qu'être incomplète et succincte, et ne saurait prétendre qu'à ouvrir des perspectives.
28. Les archives de la Société nautique de la Marne déposées aux Archives départementales du Val-de-Marne, permettent une étude sérieuse de cette société.
29. PÉROUSE DE MONTCLOS (Jean-Marie). *Le chalet à la Suisse, Fortune d'un modèle vernaculaire : Architectura*, vol. 17 (1987-1), p. 76-96.
30. RIOUSSET (M.). *Les bords de Marne du Second Empire à nos jours*, Dammarie-les-Lys : éd. Ammateis, 1984, p. 131.
31. *La belle équipe* de Jean Renoir relate, 50 ans plus tard, dans le contexte du Front populaire, une aventure probablement analogue à celle de nombreux clubs : l'histoire de copains s'unissant pour construire une baraque en bois, destinée à accueillir canotiers et fêtards des bords de Marne.
32. Franck Jay-Gould était le fils et l'un des héritiers du milliardaire américain Jay Gould (1836-1892), financier redouté et principal actionnaire de plusieurs compagnies de chemin de fer et d'entreprises de presse. (*Dictionary of american biography*. New-York : C. Scribner's sons, 1931, vol. 7, p. 454-455).
33. Jean-Gaston Mauge, né en 1875 fut un architecte parisien exerçant 15, rue de Grenelle ; il était diplômé de l'Ecole des Beaux Arts, après avoir été l'élève de Guadet et de Paulin (DELAIRE (E.), *Les architectes...*, p. 343).
34. La piscine a disparu aujourd'hui. Voir les dossiers d'inventaire topographique de Maisons-Laffitte, 1990, par Sophie Cueille (Inventaire général d'Ile-de-France, Paris).
35. *La Construction moderne*, n° 17 (1914), p. 159-163, pl. 34-35.
36. L'inspiration du porche serait à rapprocher de l'interprétation qu'un Tony Garnier fait, vers la même époque, de l'architecture antique et méditerranéenne.
- PINON (Pierre). *Le Béton et la méditerranée*. In CINQUALBRE (O), GUIHEUX (A.) et TOUTCHEFF (N.). *Tony Garnier, l'oeuvre complète*. Paris : Ed. du Centre Pompidou, 1989, p. 103-135).
37. La référence au style pompéien pour les piscines privées de l'avant-guerre serait à rapprocher du décor des piscines de certains paquebots. Ainsi celle du Bismarck (publiée par J.-M. BRINNIN et K. GAULIN dans *Transatlantiques, style et luxe en mer*. Paris : Laffont, 1989, p. 38) s'inspirait nettement de l'architecture de Pompéi. Les bains de l'"Imperator" lancé en 1913, comptent parmi les réalisations pompéiennes les plus remarquables du décorateur Mewes (BOUVET (Vincent). *Mewes, une révolution esthétique : Monuments historiques*, janvier 1984, p. 44-48).
38. Emile de Labédollière, mentionne onze établissements de gymnastique (*Le Nouveau Paris*, p. 335) :
  - le gymnase normal, civil et orthosomatique, dirigé par M. Roux, 1, rue Bayard.
  - le gymnase du Mont-Blanc, dirigé par A. Tarlé, 50, rue Saint-Lazare.
  - le gymnase de la Chaussée-d'Antin, dirigé par Ch. Girrebeuk.
  - le gymnase hygiénique de la Madeleine, dirigé par le Dr Courtillier.
  - le gymnase du Luxembourg, dirigé par M. et Mme Pascaud, 42, rue de l'Ouest.
  - le gymnase du Marais, dirigé par M. et Mme Pascaud, 18, rue Saint-Gilles.
  - le gymnase moderne, dirigé par H. Triat, 36, avenue Montaigne.
  - le gymnase Foucard Frères, 103, rue de Lille.
  - le gymnase Jules Gsell, 139, rue de la Harpe.
  - le gymnase E. Mathian, 14, boulevard du Temple.
  - le gymnase Thévelin, 68, rue de Ponthieu.

Pour une étude plus systématique des gymnases à Paris, se reporter à Ph. ARTRU et R. RIVIÈRE, *Deux siècles d'architecture...*, p. 40-69.

39. Gymnase Triat, 55-57, avenue Montaigne mentionné par Ph. ARTRU et R. RIVIÈRE, *Deux siècles d'architecture...*, p. 40 ; Gymnase Paz, 40, rue des Martyrs, *ibidem*, p.48.
40. CHAPUS (E.), *Le Sport à Paris...* p. 248.
41. Ce projet se présente sous forme d'un bulletin de souscription comportant au recto les statuts de la société "Le Sport international" accompagné d'un exposé de ses objectifs, et au verso un plan et une vue à vol d'oiseau (Centre de documentation du Musée de l'Île-de-France, Sceaux. Dossier Issy-les-Moulineaux). Les illustrations ainsi qu'un résumé du projet furent publiés dans le *Journal illustré* du 19 décembre 1869. Depuis, les illustrations ont figuré sans commentaire dans l'article *Des stades* (*Feuilles*, n° 12 (1985), p. 44) tandis qu'une mention est faite du projet, dans la communication sur *La Gymnastique commerciale* (*Les athlètes de la République*, Toulouse : Privat, 1987, p. 172).
42. Voir note 1.
43. Nommé jardinier en chef de la Ville de Paris, il participa, sous la direction d'Alphand, à l'aménagement des Champs-Élysées, des bois de Boulogne et de Vincennes, et à la création des parcs Monceau et des Buttes-Chaumont (*Dictionnaire de biographie française*. Paris : Letouzey, 1951, t. 5, p. 466).
44. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (Emile), AUVRAY (Louis). *Dictionnaire général des artistes de l'École française*. Paris : H. Loones, 1882, t.1, p. 236.
45. BAUCHAL (Ch.). *Nouveau dictionnaire des architectes français*. Paris : Librairie générale de l'architecture et des travaux publics, 1887, p. 692. Il devait être aussi chargé de la décoration de la place de la Concorde et des Champs-Élysées pour les fêtes du 4 mai en 1850 et 1851, avant de poursuivre la construction de plusieurs hôtels de la place Saint-Georges, celle de la Villa Montmorency à Auteuil, et du village d'Enghien-les-Bains.
46. Il réalisa en 1845 la fontaine du square de Notre-Dame de Paris, puis intervint à la fontaine Cuvier rue Linné, avant d'être nommé de 1859 à 1863 architecte voyer de la Ville de Paris ; il occupa enfin de 1876 à 1881 les fonctions d'architecte du Ministère des Finances.
47. ARTRU (Ph.) et RIVIÈRE (R.), *Deux siècles d'architecture...*, p. 48 et suivantes, ainsi que LEGRAND (F.-G.) et LADEGAILLERIE (J.). *L'Éducation physique aux XIXe et XXe siècles*. Paris : Colin, 1970, p. 100-126. La revue *Culture physique* a publié dans ses n°s 783, 784 et 785, plusieurs articles sur Triat.
48. Voir note 19.
49. Le colonel Amoros avait proposé de former des éducateurs sportifs dans le cadre d'un "gymnase normal civil et militaire" ; le projet ayant été adopté en 1819, l'école fonctionna jusqu'en 1838.
50. La loi Guizot de 1833 sur l'enseignement primaire se proposait de créer une école normale d'instituteurs dans chaque département.
51. DESBONNET (E.). *Pour devenir fort et le rester*. Paris, s.d., p. 154.
52. Réunion électorale : Dessin de Cosson et Smeeton. *L'Illustration*, 15 mars 1869, p. 309.
53. CHAPUS (E.), *Le sport à Paris*, p. 248.
54. LEMOINE (B.). *L'architecture du fer...*, p. 132-136.
55. VALLÉE (Henri). *Les sports parisiens*. Paris : Société Les sports parisiens, vers 1874, 14 p., cité par ARTRU (Ph.) et RIVIÈRE (R.), *Deux siècles d'architecture...*, p. 71.

#### 1870-1914 : POUR UN REDRESSEMENT PHYSIQUE ET MORAL : LE SPORT A L'ÉCOLE

1. ARTRU (Ph.) et RIVIÈRE (R.), *Deux siècles d'architecture...*, p.10, 58 et note 11 p. 69.
2. Extrait du discours de Gambetta à Bordeaux le 26 juin 1871 lors de la réunion des délégués des Comités républicains de la Gironde (*Les athlètes de la République*, p. 26).
3. Loi du 16 juin 1881 sur la gratuité de l'enseignement primaire ; loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire laïc et obligatoire.
4. La Ligue des patriotes, fondée le 18 mai 1882 par Paul Déroulède et Henri Martin se proposait de "développer les forces civiques et morales de la nation" ; La "Ligue française de l'Enseignement, fondée par Jean Macé, avait pour devise "Pour la Patrie, par le livre et par l'épée".

5. A l'occasion de la première réunion de la "Commission d'éducation militaire", Paul Bert déclarait notamment : "L'éducation patriotique est la question la plus importante. Je dis la plus importante, car un ministère dont le véritable nom devrait être le ministère de l'éducation nationale, ne doit pas avoir pour seule pensée de fournir aux intelligences des éléments de culture ; il devrait se préoccuper aussi, avant tout, peut-être par dessus tout, de préparer pour la nation des citoyens dévoués, jusqu'au sacrifice suprême, dans les luttes où peuvent être engagés les intérêts de la France, sa liberté et sa gloire" (*Les athlètes de la République*, p. 31).
6. BOURZAC (A.). *Les bataillons scolaires en France*. In *Les athlètes de la République*, p. 41-62.
7. N'étudiant pas ici les gymnases intégrés aux casernes militaires ou aux casernes de sapeurs pompiers de Paris, nous renvoyons sur ce sujet à ARTRU (Ph.) et RIVIÈRE (R.), *Deux siècles d'architecture...*, p. 63-64 et à DALLEMAGNE (D.). *Les casernes françaises*. Paris : Picard, 1990, p. 134,198. Signalons toutefois que des communes de la banlieue parisienne dotèrent de gymnases leurs casernes de pompiers. Tel fut le cas de Nanterre qui vers 1900 fit bâtir une caserne comportant un gymnase destiné à ses pompiers, mais également ouvert au public communal. La façade du gymnase, aujourd'hui désaffecté, tranche sur les autres bâtiments de la caserne par des proportions monumentales ainsi que par la large baie en plein cintre, laissant imaginer l'ampleur de la nef qui se développe en profondeur. La tour d'entraînement se dresse toujours à ses côtés, facilitant l'identification de ce type d'équipement. Voir les dossiers d'inventaire topographique de Nanterre, 1990, par Catherine Boulmer (Inventaire général d'Île-de-France, Paris).
8. ARTRU (Ph.) et RIVIÈRE (R.), *Deux siècles d'architecture...*, p. 62-63.
9. DUBREUIL (B.). *La fédération catholique et la République*. In *Les athlètes de la République*, p. 205-221.
10. Pour une étude approfondie du gymnase de l'U.C.J.G., consulter ARTRU (Ph.), *Les bâtiments de l'Union chrétienne de Jeunes Gens de Paris*. (Mémoire de maîtrise : Paris : 1982).
11. *La Construction moderne*, 20 février 1886, p. 221-222, ill., p. 235-236, pl. 37 à 41.
12. Pour une présentation détaillée des gymnases des lycées parisiens entre 1870 et 1900, consulter ARTRU (Ph.) et RIVIÈRE (R.), *Deux siècles d'architecture...*, p. 64-65.
13. L'architecte Edmond Albrezio (1847-1906) fut l'élève de Vaudremer à l'École des Beaux-Arts (promotion 1867). Ayant remporté le premier prix d'un concours public concernant l'église Notre-Dame et le groupe scolaire Paul-Bert de Saint-Mandé, il en dirigea les travaux. Il travailla, durant l'essentiel de sa carrière, comme architecte de la Ville de Paris. (DELAIRE (E.), *Les architectes...*, p. 158).
14. L'instruction du 18 janvier 1887 concernant la construction, le mobilier et le matériel d'enseignement des écoles primaires élémentaires (complétée ultérieurement par la loi du 25 juillet 1893 et le décret du 25 octobre 1894) prévoyait notamment :
  - pour les écoles de trois classes ou moins : un préau couvert avec gymnase (art. 32 : "A défaut d'une salle spéciale pour l'enseignement de la gymnastique, une partie du préau ou abri sera affectée à l'installation des appareils") ;
  - pour les écoles de plus de trois classes : un gymnase. L'instruction fut confirmée par la notice ministérielle de 1891 selon laquelle "les appareils seront suspendus à des portiques isolés du bâtiment et jamais à la charpente".
15. Se reporter à la présentation des gymnases parisiens (Jean-Jaurès, Saint-Lambert, Huygens) et à celle des marchés transformés en gymnases (Jappy, Ronsard) par ARTRU (Ph.) et RIVIÈRE (R.), *Deux siècles d'architecture...*, p. 66-67. Voir aussi CHEMETOV (P.), DUMONT (J.-M.) et MARREY (B.). *Paris-banlieues, 1919-1939*. Paris : Dunod, 1989, p. 26-27, pour le gymnase Jean-Jaurès établi dès 1888 et reconstruit en 1914.
16. La loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale stimula l'initiative des conseillers municipaux, notamment en matière sociale et culturelle (hygiène, enseignement), même si le maintien de la tutelle préfectorale limitait l'autonomie financière des communes.
17. Information confirmée par Florian Gouttagneux (Musée d'Issy-les-Moulineaux). Un gymnase sera construit au sous-sol de la salle des fêtes durant l'Entre-deux-Guerres (A.D. de la Seine : Issy. D.O 3.119)
18. AGULHON (Maurice). *Marianne au combat*. Paris : Flammarion, 1979, p. 218-219.

19. Elles rappellent celles qu'Otto Wagner a multipliées quelques années plus tôt sur ses œuvres viennoises.

20. VIRGILE. *Enéide*, chant 4, vers 625 : "Qu'un vengeur naisse un jour de ma cendre !".

21. *Dictionnaire de biographie française*. Paris : Letouzey, 1939, t. 3, col. 1332-1333.

22. GUADET (Julien). *Éléments et théorie de l'architecture*. Paris : Librairie de la construction moderne, 1902-1904, t. 2, p. 304.

23. Les manèges militaires dépendant des casernes parisiennes d'artillerie, de cavalerie ou de la Garde Républicaine n'ont fait, à ce jour, l'objet d'aucune étude d'ensemble. On peut toutefois se reporter à F. DALLE-MAGNE, *Les casernes françaises*, p. 200, 243-244 ainsi qu'à Claude TRABUC et Michel JANTZEN, *L'École militaire de Paris* et au colonel DE BEAUREGARD, *Manège et écuries du Centre de Saumur : Monuments historiques*, n° 167 (février 1990).

24. NICOT (Guy). *Ecuries et manège du Palais du Louvre : Monuments historiques*, n° 167 (février 1990), p. 60-65 et *Ecuries de l'Empereur à l'Alma : ibidem*, p. 66-68. L'étude de cette catégorie d'établissements est exclue ici car, œuvres d'exception, elles ne sont nullement représentatives d'un genre et mériteraient une monographie.

25. *La grande Encyclopédie*, sous la direction de Marcellin Berthelot, t. 22, p. 1136.

26. GUADET (J.), *Éléments...*, p. 304-305.

27. Pour l'œuvre de l'architecte A.-S. Diet, se reporter à HAUTECOEUR, *Histoire de l'architecture...*, t. 7, p. 135-138. Sur l'École vétérinaire de Maisons-Alfort, se reporter au dossier d'inventaire topographique, 1989, par Marie-Agnès Féral (Inventaire général d'Ile-de-France, Paris).

28. A.N. AJ 16-474. Lettre du proviseur du Lycée de Vanves au Recteur de l'Académie de Paris du 7 avril 1876 relative au projet d'installation d'un manège et d'une écurie ; lettre du Directeur de l'Enseignement secondaire au Vice-Recteur de l'Académie de Paris, du 27 juin 1876 : "J'ai reconnu qu'il y avait lieu d'autoriser l'installation d'un manège au lycée de Vanves" ; lettre du Directeur de l'Enseignement secondaire au Vice-Recteur de l'Académie de Paris, du 18 janvier 1877 : "Vous me faites connaître que l'installation d'un manège au lycée de Vanves a été accueillie par les familles avec la plus grande faveur et que quatre-vingts élèves sont inscrits pour suivre des cours d'équitation. Je me félicite avec vous de cet heureux résultat."

29. *La Seine-et-Oise illustrée*, n° 167 (1889), p. 115 (Musée de l'Ile-de-France, Sceaux).

30. CHRISTMANN (Paul). *La natation et les bains*. Paris, 1886, p. 25.

31. La pédagogie d'avant-garde de certains établissements privés comme l'Institution Saint-Nicolas d'Issy-les-Moulineaux, le Collège Stanislas ou l'École alsacienne à Paris n'est plus à démontrer. Il resterait, cependant, à étudier précisément leur rôle dans l'essor des activités sportives du monde scolaire, notamment en ce qui touche les équipements.

32. *La grande Encyclopédie*, t. 26, p. 977. D'après le dictionnaire Robert, l'expression "piscine de natation" apparaît en 1864 ; le terme de "piscine" employé seul dans son sens sportif ne semble apparaître qu'après la première guerre mondiale.

33. A.N. AJ 16.473. Lettre du proviseur du Lycée de Vanves au Recteur de l'Académie de Paris, du 28 avril 1875. Outre la correspondance citée, le bassin d'Issy a été repéré sur un plan du Ministère de l'Équipement au 1/10 000<sup>e</sup> des années 1950 ; nous tenons ces dispositions générales d'un témoignage oral qui nous a confirmé la destruction du bassin vers 1960.

34. SADDY (Pierre). *Alfred Normand, architecte, 1822-1909*. Paris : Caisse nationale des Monuments historiques et des Sites, 1978, p. 10.

35. Lithographie de Champion, vers 1855 (Bibliothèque du Musée des Arts décoratifs, Paris : Fonds Maciet).

36. *L'encyclopédie d'architecture*, vol. 10 (1881), p. 94, pl. 759, 767, 768.

37. LACROUX (J.). *Constructions en briques. La brique ordinaire du point de vue décoratif*. Paris : Ducher, 1878.

38. CHABAT (Pierre). *La brique et la terre cuite, étude historique*. Paris : Morfé, 1881-1888. 2 vol.

39. A.N. AJ 16 473 (voir note 33).

40. Le problème des sources qui ont pu inspirer à Normand le parti de "fabrique" retenu pour Vanves se pose d'autant plus quand on sait que les bains qu'il édifia en 1860 pour l'hôtel pompéien du prince Jérôme se récla-

maient de la tradition mauresque. Faut-il voir dans le parti choisi pour le Lycée Michelet un reflet de la piscine isséenne, ou y discerner le désir de créer une architecture du sport dictée par le cadre de plein-air, l'économie et la sobriété de l'architecture scolaire ?

41. A.D. Val-de-Marne. Série E, Dépôt Saint-Maurice, 1 M 9.

42. L'exemple de l'"établissement balnéaire de la Butte-aux-Cailles" montre que même à Paris, au début du siècle, les équipements sportifs ne constituent pas encore une priorité. Prévu dès 1898 par le conseil municipal, le dossier de piscine alimentée par le puits artésien récemment foré, d'un débit quotidien de 6000 mètres-cubes, reçut un accord de principe en mars 1904. Le service technique des travaux sanitaires de la Ville mit donc au point un projet comportant bains-douches et piscine. Mais le 12 juillet 1905 le conseil municipal ne vota que les crédits correspondant à la construction des bains-douches, réalisée en 1909. Pour le financement de la piscine, l'administration municipale s'en remettait à la générosité du Ministère de l'Intérieur.

## 1919-1940 : L'ÈRE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

1. SITTE (Camillo). *L'art de bâtir les villes*. 1889 (Traduction française, 1902) ; GARNIER (Tony). *Une cité industrielle*. Paris : Vincent, 1917. POËTE (Marcel), *Introduction à l'urbanisme*. 1929. L'auteur enseigne à l'Institut d'Urbanisme de Paris dès 1919.

2. La France de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle reste le seul pays européen à la fois menacé par des épidémies fréquentes et désastreuses (typhus, choléra, tuberculose) et dépourvu d'une législation concernant l'hygiène publique et l'habitat insalubre. Dès 1883 se crée le Comité consultatif d'hygiène publique. Les lois de 1902 et 1903 relatives à la protection de la santé publique vont permettre de prendre toutes les mesures sanitaires, sociales et urbanistiques pour enrayer les épidémies. Vers 1900, un bureau de l'assainissement de l'habitation est ouvert à la préfecture de la Seine ; en 1905, naît l'Association nationale des hygiénistes et techniciens municipaux. Sous l'impulsion d'architectes hygiénistes se crée en 1903 la Société des logements hygiéniques à bon marché pour laquelle travailleront Henri Sauvage et Charles Sarrazin. Cinq ans plus tard est fondée la Société des logements populaires hygiéniques. Enfin, c'est en 1913, que voit le jour la Fédération internationale des cités-jardins et de l'urbanisme.

3. Loi du 14 mars 1919 complétée par la loi du 19 juillet 1924.

4. Le décret du 5 décembre 1926 "autorise l'intervention des communes dans les entreprises ayant pour objet le fonctionnement des services publics, d'assistance, d'hygiène et de prévoyance sociale..." ; divers articles du décret du 31 décembre 1926 permettent la participation des communes à des entreprises privées ; le règlement d'administration municipale du 17 février 1930 fixe les modalités de la participation des communes à des entreprises privées (titre VI, art. 49 à 60).

5. FOUSTIER (M.). *La reconstruction de Reims : La Construction moderne*, 13 et 27 novembre 1927. Les exemples ne manquent pas dans le nord et l'est de la France.

6. En 1931, 51 % de la population française est urbaine, 52,5 % en 1936 (DUBIEF (Henri). *Le déclin de la Troisième République*. Paris : Le Seuil, 1976, p. 96).

7. DUMOÛNS (B), POLLET (G.), BERJAT (M.). *Naissance du sport moderne*. Lyon : La Manufacture, 1987, p. 66-69.

8. Un premier bilan en est dressé en 1928 par R. Danger : *Les municipalités françaises devant la loi de 1919-1924*. (*La Construction moderne*, 4 mars 1928, p. 265-270).

9. Une situation analogue se retrouve en province : si le tandem lyonnais Edouard Herriot/Tony Garnier est devenu exemplaire, celui de Bordeaux (Adrien Marquet/Jacques D'Welles) a été récemment révéilé (*Bordeaux et l'Aquitaine, 1920-1940 : urbanisme et architecture*. Paris : *Techniques et architecture*, 1988, p. 101-115) tandis que celui de Villeurbanne (Goujon/Morice Leroux), dans une moindre mesure, mériterait d'être mieux connu, tout comme la collaboration de Henri Tasso avec H. Plouquin à Marseille et celle d'Etienne Billières avec l'architecte Montariol à Toulouse (*Toulouse, 1920-1940, la ville et ses architectes*. Toulouse : Ed. Ombre, 1990, 250 p.).

10. CHEMETOV (Paul), *Paris-banlieues...*, p. 1-16.

11. *La Construction moderne*, 18 et 25 mars, 1<sup>er</sup> et 8 avril, 13 mai et 2 décembre 1934.

12. Le plan type de piscine parut dans *La Construction moderne*, 1<sup>er</sup> avril 1934, p. 463-464 ; une note explicative servait de commentaire à ce plan.
13. GUILLOT (Emile). *Edifices publics pour villes et villages*. Paris : Dunod, 1927, p. 691-699. L'auteur y propose, à l'intention des élus, tout ce qu'il faut savoir pour s'équiper d'un stade, d'une piscine, d'un hippodrome ou d'un gymnase.
14. BANQUIN (Louis). *Les grands travaux d'Asnières : La Construction moderne*, 27 octobre 1935, p. 71-81.
15. Une forme d'intégration originale se rencontre au gymnase-piscine du groupe scolaire de Suresnes. Pourtant ce couple d'équipements sportifs n'est pas créateur de formes architecturales spécifiques. C'est pourquoi nous nous tiendrons à une présentation distincte de chaque type d'équipement, la notion d'équipement intégré nous semblant ici primordiale.
16. A Villeurbanne, Morice Leroux systématisa le processus à l'échelle urbaine : une centrale thermique utilisant les déchets de la ville fournissait un réseau de distribution de chaleur à usage domestique et industriel. Ce chauffage urbain assurait, en particulier, celui de tous les équipements municipaux (mairie, écoles, piscine...) ainsi que de tous les logements sociaux : MARGERAND (J.-L.). *Le nouveau centre de Villeurbanne : La Construction moderne*, 8 juillet 1934, p. 714-740 ; PINGUSSON (G.-H.). *Le nouveau Villeurbanne : L'Architecture d'aujourd'hui*, septembre 1934.
17. E.G. Drigny, le secrétaire général de la Fédération française de natation et de sauvetage, écrit : "La construction d'une piscine moderne doit, en effet avant tout s'inspirer uniquement de l'étranger qui, grâce à son expérience de la question, a véritablement réalisé, à la suite de nombreux tâtonnements, la formule idéale tout à la fois économique, hygiénique et pratique" (*Encyclopédie des sports*. 1924, art. Natation, p. 408). Conscient de l'avance de nos voisins étrangers, Louis Bonnier, chargé de construire la piscine de la Butte-aux-Cailles, visita préalablement quelques réalisations étrangères, notamment la piscine du groupe scolaire Josaphat à Schaerbeek, Bruxelles, et les grands établissements de bains de Strasbourg élevés pendant l'occupation allemande de l'Alsace.
- Par ailleurs, Aragon évoque dans son roman *Aurélien*, dont l'action se situe vers 1920, le faible nombre de piscines parisiennes : "il y avait alors très peu de piscines à Paris. Les Tourelles n'avaient pas encore ouvert. A part la rue de Chazal et le Claridge, il n'existait que quelques piscines dans les quartiers populeux." (*Aurélien*. Paris : Gallimard, 1947, p. 125). Parmi les piscines dont se dotent alors les grandes villes, signalons entre autres celle de Tony Garnier à Lyon (1928), de Montariol à Toulouse (1931), de Henri Ploquin à Marseille (1934) et de D'Welles à Bordeaux (1933-38).
18. En voici quelques éléments, sans prétendre à l'exhaustivité : *Le Génie civil*, 19 juillet 1924, *La Construction moderne*, 25 mars 1934, p. 426-7 ; *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 3, avril 1934 ; *Le Béton armé* ; *L'Encyclopédie de l'architecture*. T.5 piscines, stades, clubs de sport. Paris : A. Morancé, vers 1939, pl. 42.
19. *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 9, 1931, p. 55. L'architecte Gaston Dollat obtint son diplôme en 1920 mais n'adhéra pas à la S.A.D.G. On ne connaît rien de sa carrière en dehors de la piscine de Saint-Denis pour laquelle il conçut plusieurs projets préliminaires, aujourd'hui conservés aux archives municipales.
20. SELLIER (Henri). *Habitations à bon marché du département de la Seine*. Paris : Massin, 1921 (cité par CHEMETOV (P.) dans *Paris-banlieues...*, p. 137).
21. Voir note 20.
22. CINQUALBRE (O.), GUIHEUX (A.), TOUTCHEFF (N.), *Tony Garnier...*, p. 13-14.
23. *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 9, 1931.
24. *La piscine de la Butte-Rouge : L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 2, 1938, p. 2-44.
25. *La Construction moderne*, t.1 (1938-1939), p. 135-145 ; *Technique et architecture*, janvier-février 1942, p. 22-35.
26. CHEMETOV (P.), *Paris-banlieues...*, p. 189-190.
27. PINCHON (Jean-François). *Jean et Edouard Niermans : Du Trocadéro à la Maison de la Radio*. Bruxelles : Mardaga, 1986.
28. *La Construction moderne*, 6 novembre 1938, p. 57-64.
29. CHEMETOV (P.), *Paris-banlieues...*, p. 188-189.
30. *La Construction moderne*, mars, avril, mai et décembre 1934.
31. ARNAUD (P.). *La naissance du mouvement sportif associatif en France*. Lyon : P.U.L. 1986 ; DUMONS (B), POLLET (G.), BERJAT (M.), *Naissance du sport moderne...*, p. 23-54, 105-108 ; *Les athlètes de la République...*, p. 339-384.
32. CHEMETOV (P.). *Paris-banlieues...*, p. 199.
33. BANQUIN (L.). *Les grands travaux...*, p. 71-81.
34. *La Construction moderne*, 6 août 1933, p. 680.
35. L'étude la plus récente sur cet architecte est celle de J.-L. COHEN. *L'architecture d'André Lurçat (1894-1970) : autocritique d'un moderne*. Thèse présentée pour le Doctorat de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, sous la direction de Hubert Damisch, Paris, octobre 1985, 550 p.
36. Aux côtés de Flament et G. Videlaïne (*La Construction moderne*, 6 août 1933).
37. L'oeuvre connut un grand succès critique, tant en France qu'à l'étranger (*La Construction moderne*, 6 août 1933, p. 678-680 ; 3 décembre 1933, p. 146-150 ; *L'Architecte*, 1933, p. 83-86 ; *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 1, janvier-février 1933, p. 54-57 ; *Chantiers*, n° 3, avril 1933, p. 20-37).
38. Voir *supra* notes 11 à 13.
39. IMBERT (José). *Les stades, leur architecture : L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 3, avril 1934, p. 19-45.
40. *Ibidem*.
41. L'oeuvre de l'architecte F. Balley reste encore méconnue. Il n'adhéra ni à la Société centrale, ni à la S.A.D.G.
42. SEE (C.-E.). *Le stade-vélodrome du Parc des Princes : La Construction moderne*, 29 septembre 1935, p. 1034-1043.
43. En effet, malgré les apparences, le remblai ne permet de faire des économies qu'à concurrence de 2,25 mètres de hauteur, au-delà de quoi une ossature de ciment armé se révèle moins coûteuse (ROD (Francis). *Le stade olympique de Colombes : Le Génie civil*, n° 2191, 9 août 1924, p. 1-7).
44. LEMOINE (Bertrand), RIVOIRARD (Philippe). *L'architecture des années Trente*. Paris : La Manufacture, 1987, p. 130.
45. Stade Jean-Bouin. Architectes J. Lambert, G. Saacké, P. Bailly, vers 1939. (*L'Encyclopédie de l'architecture*, t. 5, pl. 4).
46. Stade Charléty (Paris 14<sup>e</sup>). Architectes P. Marcel et B. Zherfuss, entre autres, vers 1950.
47. *Bordeaux et l'Aquitaine...*, p. 187-191.
48. GUERIN (A.). *Traité du béton armé*. T. 5 : *Toitures, voûtes, coupoles*. Paris : Dunod, 1975.
49. *VIIIe Olympiades*. Paris : Racing Club de France, 1924.
50. Parallèlement à l'épanouissement des mouvements régionalistes, on assiste alors au développement des sports régionaux. La pelote basque, qui regroupait deux jeux fondamentaux, le rebot et le blaid, s'inséra aux côtés de la boxe française, de la canne et du canoë canadien parmi les démonstrations hors programme. Le blaid, qui se joue en place libre ou au trinquet, devait, en région parisienne, être surtout pratiqué par les clubs ou organisations privées (*Encyclopédie des sports*. Paris : Larousse, 1961, p. 355-373).
51. Le sculpteur Maurice Guiraud-Rivière, formé à l'Ecole des Beaux-Arts, fut l'élève de Mercié (EDOUARD-JOSEPH. *Dictionnaire biographique des artistes contemporains, 1920-1930*. Paris : Art et édition, 1931, t.2, p. 166). Artiste introduit, il reçut des commandes publiques et privées. Il réalisa, par exemple, un bas-relief monumental pour décorer le restaurant parisien "Chiquito" construit par l'architecte Charles Siclis et orné de verrières de L. Barillet (*La Construction moderne*, 16 septembre 1928, p. 601, pl. 204). L'inventaire général des sculptures de la Ville de Paris mentionne la commande à M. Guiraud-Rivière d'une oeuvre représentant "un athlète sauteur" pour la Ville de Saint-Maur (arrêté du 10 novembre 1924) ; l'artiste sera payé 10 400 F par le département et 2 600 F par la commune de Saint-Maur. Sans autre explication, le dépôt à cette ville est daté de mai 1936 (Information communiquée par Daniel Imbert, Musée du Petit Palais, Paris).
52. *Cinquantenaire de l'Exposition internationale, Paris, 1937*. Paris : Institut français d'architecture, 1987, p. 348-363.
53. Gaston-Hippolyte-Jean Vrolix (1889-1955), d'abord employé au Génie à Rabat, fit une carrière d'ingénieur du chemin de fer métropolitain. Il y créa en 1928 l'Union sportive métropolitaine et fut, à ce titre, désigné pour en réaliser le stade, élevé de 1928 à 1938. (informations aimablement communiquées par sa fille, Madame Toubignac).
54. CHEMETOV (P.). *Paris-banlieues...*, p. 228 ; *La Construction moderne*, 12 janvier 1936, p. 31-37.
55. *L'Architecture d'aujourd'hui*, janvier-février 1933, n° 1, p. 77.

## 1919-1940 : DISTRACTIONS MONDAINES ET LOISIRS POPULAIRES

1. L'architecte Georges-Henri Pingusson, auteur malheureux d'un projet pour l'aéroport du Bourget doté d'une piscine l'hôtel "Latitude 43" qu'il bâtit à Saint-Tropez. L'architecte du réseau des chemins de fer de l'Etat, Henri Pacon, réalise en tant qu'architecte de la Compagnie générale Transatlantique, l'aménagement intérieur des paquebots "De Grasse" (1924) et "Normandie" (1932) dont le programme incluait une luxueuse piscine. Les architectes du Tennis-Club de Nice, Charles et Marcel Dalmas sont également les auteurs du Casino Ruhl et du Nouveau Grand Casino de cette ville. Marcel Oudin, architecte de plusieurs hôtels de commerce à Lyon et Paris, de restaurants et de cinémas parisiens, élève la piscine de Dinard, en plus du golf-club et de nombreuses villas.
2. Dossier d'urgence réalisé par Catherine Weill-Rochant en septembre 1989. La piscine Molitor a été inscrite en totalité à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments historiques, par l'arrêté du 27 mars 1990.
3. *La Construction moderne*, 10 février 1935, p. 430-437 ; 10 juin 1928, p. 433-439 ; et 18 juin 1928, p. 451-454.
4. Malgré une série de recherches dans les fonds d'archives accessibles, il demeure difficile de dater ces établissements et d'en identifier les auteurs, il serait particulièrement intéressant de savoir s'ils étaient architectes, ingénieurs ou entrepreneurs locaux.
5. Lorsque, sur les paquebots, les piscines remonteront des profondeurs à la surface du pont, leur architecture se bornera, le plus souvent, à l'aménagement d'une plage dont celle du Rex constitue un bon exemple, BRINNIN (J.M.) et GAULIN (K). *Transatlantiques, style et luxe en mer*. Paris : Laffont, 1989).
6. Aucun fonds d'archives accessibles n'a livré jusqu'à maintenant ni le nom de l'architecte de la base, ni sa date de construction, ni son affectation d'origine. Toutefois, en 1930 : "L'école de Joinville n'a pas encore de piscine... L'installation d'aviron de l'école comprend un garage loué... un ponton avec machine à ramer et un vestiaire". (LABROSSE (Colonel). *L'Ecole de Joinville, 1852-1930*. Joinville-le-Pont, 1930, p. 94-95).
7. *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 3, avril 1934, p. 87.
8. La base de Villennes-sur-Seine fut publiée dans la livraison du 13 octobre 1935 de *La Construction moderne*, p. 34-41.
9. Située au 97 du quai de la Marne à Joinville-le-Pont.
10. *La Construction moderne*, 27 octobre 1935, p. 82-88.
11. Ils sont également les auteurs de la piscine de Trouville et de l'église Sainte-Agnès de Maisons-Alfort.
12. HAMON (Françoise). *L'Architecture balnéaire, le régionalisme et l'art-déco : 303, arts, recherche et création*, n° 22, 1989, p. 19-25.
13. L'architecte Georges Guenot (1884-1980) fut l'élève de Defrasse. Diplômé en 1911, il adhère la même année à la S.A.D.G. Installé à Paris, il y élève plusieurs immeubles ou hôtels particuliers, ainsi que la "Carrière aux Daims" à Chantilly et une maison de rapport à Arras (Archives S.F.A.). L'architecte H. Baillières reste inconnu à ce jour ; il ne fut membre ni de la Société Centrale ni de la S.A.D.G.
14. Cet usage fréquent, voire systématique d'un vocabulaire "régionaliste" dans le décor architectural des clubs sportifs inspirait au même J.-P. Sabatou plus que des réserves. Le fait que les sports de plein-air se pratiquent dans un cadre agreste "a entraîné bien souvent les admirateurs du toit de chaume et de la tuile de pays, à des divagations dans le domaine du régionalisme, divagations qui n'ont aucun rapport avec la fonction sportive, et souvent fort peu avec la région même" (*L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 3, avril 1934, p. 85).
15. Situé, 6, rue du dix-neuf janvier à Garches.
16. L'architecte Albert Hébrard, né en 1866, fut l'élève puis l'associé de Paul Ginain. Diplômé en 1894, il adhère l'année suivante à la S.A.D.G. Ancien architecte des Bâtiments civils et Palais nationaux, il fut nommé expert près le Conseil de la Préfecture de la Seine. Il réalisa plusieurs cercles parisiens (Amicitia, Concordia), divers établissements ou hôtels de stations thermales (Evian), ainsi que plusieurs pavillons d'habitation près de Mantes-la-Jolie et à Montmorency (Archives S.F.A.).
17. Dossier d'inventaire topographique de Maisons-Laffitte, 1990, Sophie Cueille, (Inventaire Général d'Ile-de-France, Paris).
18. A Nice, Charles et Marcel Dalmas conçoivent le "Lawn Tennis Club" dans le même esprit, traitant les bâtiments de club selon un pittoresque méditerranéen : tuiles creuses, pergolas, baies et arcades en plein-cintre, génoises, enduits... *La Construction moderne*, 29 janvier 1928, p. 205-212).
19. Une affiche publicitaire vantant l'agrément du paquebot "L'Atlantique" lancé en 1931, le surnomme "le Pont des Sports" et montre un pont converti en court de tennis ; on y distinguerait volontiers un court convertible, aux beaux jours, en piscine découverte (Paris, Bibliothèque du Musée des Arts Décoratifs, Fonds Macier).
20. L'architecte Gabriel Veissière (1884-1945) fut l'élève de Paulin et de Laloux à l'Ecole des Beaux-Arts. Diplômé en 1919, il n'adhère à la S.A.D.G. qu'en 1931. Installé à Paris, rue Saint-Honoré, il réalise surtout des commandes privées pour Paris et la région parisienne (Archives S.F.A.). Dossier d'inventaire topographique de Garches, 1988, Guillemette Andreu, (Inventaire Général de l'Ile-de-France, Paris).
21. GUENE (Hélène). *L'architecture automobile : Monuments historiques*, n° 134, août-septembre 1984, p. 33-41.
22. - Garage de Banville, rue Demours, Paris 17<sup>e</sup>  
- Garage de La Motte-Picquet, 6, rue de la Cavalerie, Paris 15<sup>e</sup>.  
Tous deux ont été publiés dans *L'Encyclopédie de l'architecture*, tome 9 : bâtiments industriels, ateliers, garages : Paris, Albert Morancé (1929 environ).  
- Auto-Tennis, 8 boulevard du Montparnasse, Paris 14<sup>e</sup>  
- Le Saint-Didier, rue des Sablons, Paris 16<sup>e</sup>.
- Le premier et les deux derniers ont paru dans : GOISSAUD (Antony). *Garages et salles d'exposition*. Paris : Librairie de la Construction moderne, (vers 1930).
23. L'architecte Charles Adda (1873-1938) fut l'élève de Laloux ; diplômé en 1901, il adhère la même année à la S.A.D.G.. Il élève pavillons et maisons de rapport à Paris, Champigny-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Asnières et construit divers entrepôts (Compagnie Parisienne de transport) et magasins (Les Cent Mille Chemises). Il est aussi l'auteur des planches et cabines de bain de la plage de Deauville (*Monuments historiques*, n° 159, octobre-novembre 1988).
24. GUERIN (A.). *Traité du béton armé...*, tome 5, p. 456-459, fig. 9-56 et 9-57.
25. GAILLARD (Marc). *Les Hippodromes*. Paris : Ed. La Palatine, Bibliothèque des arts, 1984, p. 108.
26. Eugène Lambert fut l'élève de Chéret. EDOUARD-JOSEPH, *Dictionnaire biographique...*, Tome 2, p. 305.
27. L'architecte Jean Papet (1889-1966) fut l'élève de Gromort et de Expert. Il réalise en 1927 à Malakoff l'Ecole Supérieure d'Electricité, en collaboration avec les architectes Raimbert et Georges Appia. Il se verra ensuite confier la réalisation des hippodromes de Cannes, de Clairefontaine (à Deauville), des Flandres (Aisne) et d'Enghien-les-Bains.
28. *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 3, avril 1934, p. 46.
29. TROUSSEAU (Jean). *L'Autodrome de Linas-Montilhéry : Monuments historiques*, n° 134, août-septembre 1984, p. 27-32.
30. *Ibidem*, p. 29.
31. Cette fascination de l'avion devait conduire Mallet-Stevens, en 1936, à présenter en collaboration avec l'architecte G.-H. Pingusson, un projet non primé au concours pour l'aérogare du Bourget. Un Cahier de l'Inventaire consacré à l'architecture de l'aéronautique est à paraître prochainement.
32. PINGUSSON (G.-H.). *Formes issues de la technique : L'architecture*, 1938, p. 119-125.
33. *L'Architecture*, 1938, p. 119-125 ; GUIDOT (R.) et GUIHEUX (A.). *Jean Prouvé constructeur*. Paris : Centre Pompidou, 1990, p. 66-69.
34. COLEY (Catherine). *Jean Prouvé en Lorraine*. Nancy : A.M.A.L., P.U.N., 1990, p. 17.

# Index\*

- Adda, Charles : 105.  
Albrizio, Edmond : 46.  
*Alfort voir Maisons-Alfort (Val-de-Marne).*  
*Alfortville, (Val-de-Marne), piscine : 14, 57, 58.*  
*Alma voir Paris, hippodrome de l'Alma.*  
Alymoff : 83, 88.  
Amoros, Colonel : 36, 38, 42.  
*Angers (Maine-et-Loire) : 55.*  
*Antony (Hauts-de-Seine), parc des sports de l'U.S.M. : 117 ; stade de la Croix-de-Berny : 21, 82, 89, 91.*  
Argy, Commandant : 55.  
*Asnières (Hauts-de-Seine), gymnase : 42, 49, 63, 77 ; groupe scolaire Aulagnier : 77.*  
Astanières, C. d' : 52.  
*Ateliers Esders voir Paris.*  
Aubery : 29.  
Auray, Charles : 73.  
*Auteuil voir Paris, établissement Balnéaire et hippodrome.*  
Automobile Club de Paris : 95.  
*Auto-Tennis voir Paris, tennis.*  
*Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) : 20.*  
Baillièrre, H. : 100.  
Bailly, Antoine Nicolas : 22.  
Bailly, P. : 89.  
Balley, F. : 82.  
Barrillet, Jean-Pierre dit Barrillet-Deschamps : 34, 36.  
Bassompierre, Joseph : 62, 70, 96.  
Baudot, Anatole de : 45, 57.  
*Baule (La) (Loire-Atlantique) : 15.*  
Beaudouin, Eugène : 16, 109.  
Bellan, Léopold : 50.  
Bernard, Henri : 13.  
Bert, Paul : 42.  
Berthault, Louis : 23.  
Blanc, Edmond : 20, 23, 25.  
*Boileau (Hameau), voir Paris, Hameau Boileau.*  
*Bois de Boulogne, voir Paris, Bois de Boulogne.*  
*Bois de Boulogne, voir Paris, golf du Bois de Boulogne.*  
*Bois de Vincennes, voir Paris, golf du Bois de Vincennes.*  
Bonnier, Louis : 14, 62, 64, 70.  
*Bordeaux (Gironde) : 15 ; stade : 88.*  
*Bougival, (Yvelines) : 31.*  
*Boulainvilliers, voir Paris, Hameau de Boulainvilliers.*  
*Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) : 61 ; Ile de Billancourt : 39.*  
Bourdelle : 91.  
*Bourg-la-Reine, (Hauts-de-Seine), stade : 84, 88.*  
*Bourget (Le) (Seine-Saint-Denis), aérogare : 109.*  
*Brighton (Grande-Bretagne), Royal Pavillon : 14.*  
Brillaud de Laujardière, M. : 99.  
Brunnarius : 13, 18.  
Brunfaut, Jules : 39.  
*Bry-sur-Marne, (Val-de-Marne), Gymnase : 14, 16, 50 ; stade : 91.*  
*Buc, (Yvelines), aéro-club : 16, 95, 109.*  
*Buffon, voir Paris, Lycée Buffon.*  
*Butte-aux-Cailles (rue de la), voir Paris, piscine de la Butte-aux-Cailles.*  
*Celle-Saint-Cloud (La) (Hauts-de-Seine), haras : 20.*  
Cercle Nautique du Perreux : 28.  
Chabat, Pierre : 56.  
*Champigny-sur-Marne, (Val-de-Marne), hippodrome du Tremblay : 13, 14, 15, 26, 27.*  
*Champs-Élysées (avenue des), voir Paris, jardin d'hiver.*  
*Champs-Élysées (avenue des), voir Paris, piscine.*  
*Chantilly (Val-d'Oise), hippodrome : 105.*  
*Chaptal (Lycée), voir Paris, Lycée Chaptal.*  
Chapus, Eugène : 19, 22, 34, 37.  
Charpentier, Théodore : 35, 37.  
*Château-Landon (rue), voir Paris, piscine.*  
*Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine) : 15 ; cité-jardin : 62, 63, 70, 71 ; piscine : 10, 16.*  
*Chaux-de-Fonds (La) (Doubs) : 73.*  
*Chennevières-sur-Marne (Val-de-Marne), piscine "Le Lido" : 96*  
Chevallier, A. : 77.  
*Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) : 14.*  
Chollet, J. : 62.  
Christmann, Paul : 20, 33, 35, 55, 57.  
Clésinger, Jean-Baptiste : 50.  
Club nautique de Paris : 28.  
Collineau, Docteur : 44, 46.  
*Colombes (Hauts-de-Seine), Stade : 62, 83, 84, 88, 90.*  
*Condorcet (lycée), voir Paris, lycée Condorcet.*  
Coubertin, Pierre de : 12, 39.  
*Courbevoie (Hauts-de-Seine), stade : 86, 88, 92.*

\* Noms de lieux et de personnes renvoyant au texte.

- Croissy (Yvelines), golf : 101.  
 Croix de Berny (La), voir Antony (Hauts-de-Seine).  
 D'Welles, Jacques : 16, 84, 88.  
 Davioud, Gabriel : 14, 22.  
 Deauville (Calvados), hippodrome : 15, 105.  
 Debat-Ponsan : 61.  
 Delaire, Emile : 49.  
 Delormel, voir Paris, piscine Delormel.  
 Desbonnet, E. : 37.  
 Destailleurs : 14, 22.  
 Diet, Arthur Nicolas : 25.  
 Dion : 48, 49, 104.  
 Dollat, Gaston : 64.  
 Doncourt-lès Conflans, (Meurthe-et-Moselle), aéro-club : 109.  
 Doriot, Jacques : 64.  
 Dossunet, Louis : 29.  
 Duc, Louis-Joseph : 41, 44.  
 Duruy : 41.  
 Edoux : 20.  
 Enghien (Val-d'Oise), hippodrome : 95, 108.  
 Eustache : 12, 13.  
 Falguière : 52.  
 Faubourg Saint-Denis, 57, voir Paris, gymnase.  
 Faure-Dujarric, Louis : 84, 90.  
 Fédération des Rameurs Indépendants : 30.  
 Ferry, Jules : 42.  
 Fillon, Tony : 83, 84, 88.  
 Flèche (La) (Sarthe) : 42.  
 Florence (Italie), stade : 78, 84.  
 Foucault : 103.  
 Fougère (La), Rueil-Malmaison, voir Saint-Cloud, (Hauts-de-Seine).  
 Fourqueux (Yvelines), golf : 101.  
 Freyssinet : 104.  
 Gabetta : 42.  
 Garage de La Motte-Picquet, voir Paris, tennis.  
 Garage Saint-Didier, voir Paris, tennis.  
 Garches, (Hauts-de-Seine), tennis : 104.  
 Gare (boulevard de la), voir Paris, piscine.  
 Garin : 13.  
 Garnier, Tony : 16, 61, 63, 69, 84, 91.  
 Ginain : 12.  
 Grand Garage Banville, voir Paris, tennis.  
 Grenelle (rue de), voir Paris, gymnase.  
 Guadet, Julien : 11, 52, 53.  
 Guenot, Georges : 100.  
 Guiraud-Rivière, Maurice : 21.  
 Haour, J. : 83, 88.  
 Hébrard, Albert : 101.  
 Hennebique, François : 80.  
 Henri IV (Lycée), voir Paris, lycée.  
 Hittorff : 14.  
 Hoche (lycée), voir Versailles (Yvelines).  
 Hondt, Albert-Emmanuel d' : 107.  
 Huysmans : 36.  
 Ile de Billancourt, voir Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).  
 Ile Fanac, voir Joinville-le-Pont (Val-de-Marne).  
 Ile Saint-Germain, voir Issy-les-Moulineaux.  
 Imbert, J. : 108.  
 Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), Institution Saint-Nicolas : 55, 57 ; projet de gymnase : 49 ; Ile de Billancourt : 34 ; Ile Saint-Germain : 11, 13, 16, 37, 115.  
 Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), piscine : 57.  
 Jacottot, Marius : 61.  
 Jamin, Raymond : 109.  
 Jardy (haras de), voir Marnes-la-Coquette (Hauts-de-Seine).  
 Jatu, Pierre : 91.  
 Jay-Gould, Franck : 32, 103.  
 Jean-Bouin (stade), voir Paris, stade.  
 Jeanson de Saily (lycée), voir Paris, lycée.  
 Joinville-le-Pont (Val-de-Marne) : 30, 31 ; Ile Fanac : 28 ; Club nautique : 28 ; école militaire : 42, 55 ; établissement nautique : 97, 98.  
 Jourdes, R. : 88.  
 Lacroux : 56.  
 Laffitte, Jacques : 20.  
 Laisné, Napoléon : 33, 55.  
 Lakanal (lycée), voir Sceaux (Hauts-de-Seine).  
 Lambert, J. : 89.  
 Lambert, Léon-Eugène : 107.  
 Lamblin, Alexandre : 109.  
 Lantrac, E. : 22.  
 Launay, M. : 77.  
 Le Corbusier : 109.  
 Leroux : 22.  
 Levêque, A. : 35, 37.  
 Lido, voir Paris, piscine.  
 Lods, Marcel : 16, 109.  
 Longchamp, voir Paris, hippodrome.  
 Longchamp, voir Paris, Projet du Sport International.  
 Lucas, Charles : 52.  
 Lurçat, André : 15, 62, 80.  
 Lyon (Rhône) : 16 ; stade Gerland : 61, 84.  
 Maisons-Alfort, (Val-de-Marne), Association patronale de la Suze : 15 ; école vétérinaire : 53 ; manège : 52 ; stade de la Suze : 99.  
 Maisons-Laffitte, (Yvelines) : piscine : 32 ; hippodrome : 20 ; tennis : 103, 104..  
 Maistrasse, Alexandre : 62, 68, 109.  
 Majorelle, Louis : 27.  
 Marnes-la-Coquette, (Hauts-de-Seine), haras de Jardy : 20, 25.  
 Mathon, J.-B. : 62.  
 Maugue, Jean-Gaston : 32.  
 Maurice-Payret-Dortail, voir Suresnes, (Hauts-de-Seine).  
 Meulan (Yvelines), base nautique : 98.  
 Michaux, Docteur : 43.  
 Michelet (lycée), voir Vanves (Hauts-de-Seine).  
 Migeon : 13.  
 Milan (Italie), vélodrome : 81.  
 Molinić, Jean : 73.  
 Molitor, voir Paris, piscine.  
 Monaco, voir (Principauté de) : 20.  
 Montaigne (36, avenue) voir Paris, gymnase.  
 Montaigne (55-57, avenue) voir Paris, gymnase.  
 Montesson (Yvelines), projet de stade : 16.  
 Montlhéry (Essonne), autodrome : 13, 16, 109.  
 Montreuil-sous-Bois, (Seine-Saint-Denis), école : 92.  
 Morizet, Albert : 61.  
 Nancy (Meurthe-et-Moselle) : 27, 43.  
 Nanquette, Florent : 86, 92.  
 Napoléon III : 41.  
 Nervi, Luigi : 78, 84.  
 Niermans, frères : 61, 62, 72.  
 Nogent-sur-Marne, (Val-de-Marne) : 30 ; Ile-des-Loups : 30 ; établissement nautique : 97.  
 Normand, Alfred : 55, 56.  
 Oller, Joseph : 20.  
 Pantin, (Seine-Saint-Denis), piscine : 15, 16, 73, 86.  
 Papet, J. : 108.  
 Parc-des-Princes, voir Paris, stade.  
 Paris, Ateliers Esders : 14 ; Bois de Boulogne : 13, 19, 22, 56 ; établissement balnéaire d'Auteuil : 96 ; golf du Bois de Boulogne : 101 ; golf du Bois de Vincennes : 101 ; gymnase, 36, avenue Montaigne : 34, 37, 38 ; gymnase, 55-57, avenue Montaigne : 34, 37 ; gymnase, 57, rue du Faubourg Saint-Denis : 20 ; gymnase, rue de Grenelle : 38, 42 ; gymnases : 49 ; Hameau Boileau : 35 ; Hameau de Boulaivilliers : 35 ; hippodrome d'Auteuil : 14, 22, 95, 107 ; hippodrome de l'Alma : 22, 23 ; hippodrome de Longchamp : 22, 34, 95, 105, 107 ; hippodrome du Rond-point de l'Etoile : 21 ; Jardin d'hiver, avenue des Champs-Élysées : 35, 37 ; lycée Ampère : 42 ; lycée Buffon : 42 ; lycée Chaptal : 42 ; lycée Condorcet : 42 ; lycée Henri IV : 42 ; lycée Janson de Saily : 52 ; lycée Saint-Louis : 42 ; piscine, rue des Amiraux : 10 ; piscine, avenue des

- Champs-Élysées : 55 ; piscine, boulevard de la Gare : 20, 55 ; piscine de la Butte-aux-Cailles : 10, 14, 61, 63 ; piscine de la rue Blomet : 70 ; piscine Delormel : 96 ; piscine du Lido : 96 ; piscine Georges-Vallerey, stade nautique des Tourelles : 82 ; piscine Hébert : 57 ; piscine Ledru-Rollin : 57 ; piscine Molitor : 10, 73, 111-113 ; piscine Rouvet : 57 ; piscine, rue de Château-Landon : 20 ; 55 ; piscine, rue de Pontoise : 73 ; piscine, rue de Rochechouart : 20 ; projet de cité-jardin : 70 ; salle Valentine : 20 ; stade Charléry : 84 ; stade du Parc-des-Princes : 88 ; stade Jean-Bouin : 84, 86, 89, 92 ; stade Roland-Garros : 84, 86 ; tennis : 103 ; stade-vélodrome du Parc-des-Princes : 83 ; tennis de l'Auto-Tennis : 104 ; tennis du Garage de La Motte-Picquet : 10, 104 ; tennis du Garage Saint-Didier : 104 ; tennis du Grand Garage Banville : 104.
- Paul-Langevin (lycée), voir Suresnes (Hauts-de-Seine).
- Payret-Dortail, Maurice : 62, 66, 75.
- Paz, Eugène : 33, 45.
- Perret, frères : 14, 16, 64, 75.
- Perreux (Le) (Val-de-Marne), 30, 100 ; Club des rameurs : 30 ; stade de l'Alsacienne-Lorraine : 91 ; base nautique : 98.
- Petit, Théo : 50.
- Plessis-Robinson (Le), (Hauts-de-Seine), Groupe scolaire Anatole-France : 76 ; cité-jardin : 62.
- Poète, Marcel : 61.
- Pollet, Lucien : 111.
- Polonceau : 44, 53, 54, 58.
- Pontoise (rue de) voir Paris, piscine.
- Prouvé, Jean : 16, 109.
- Puteaux, (Hauts-de-Seine) : 61 ; Groupe scolaire Marius-Jacottot, piscine : 72.
- Puthomme, R. : 99.
- Raincy (Le) (Seine-Saint-Denis) : 21.
- Raquins : 26.
- Riggins, Aileen : 111.
- Rohault de Fleury, Charles : 14, 21, 22.
- Roland-Garros, voir Paris, stade.
- Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), école : 92.
- Roussier : 57.
- Roux-Spitz, Michel : 12.
- Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), hippodrome de La Fouilleuse, voir Saint-Cloud.
- Rutté, Paul de : 62, 70.
- Saacké, G. : 89.
- Saint-Arnaud, Général de : 55.
- Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), golf : 101, 104 ; hippodrome de La Fouilleuse : 10, 13, 14, 15, 20.
- Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), piscine : 64.
- Saint-Germain (Yvelines), golf : 101.
- Saint-Louis (lycée), voir Paris, lycée.
- Saint-Mandé (Val-de-Marne), Groupe scolaire Paul-Bert : 46 ; gymnase : 58.
- Saint-Maur-des-Fossés, (Val-de-Marne), piscine : 96 ; stade Adolphe Chéron : 82, 86, 91.
- Sauvage, Henri : 27, 62.
- Sceaux (Hauts-de-Seine), lycée Lakanal : 45, 46, 52, 54, 57.
- Sée, C.-E. : 62.
- Selheimer : 13.
- Sellier, Henri : 61, 66, 72.
- Signeux : 54.
- Sirvin, Paul : 62, 70.
- Société "Beach Sports Nautiques" : 96.
- Société d'éducation physique alsacienne et lorraine de Paris : 100.
- Société d'Enseignement Moderne : 50.
- Société de Sport de France : 25.
- Société des Steeple-chase : 107.
- Société Nautique de la Marne : 20, 28, 29, 98.
- Suresnes (Hauts-de-Seine) : 15, 70 ; cité-jardin : 62, 63, 66, 68 ; école Maurice-Payret-Dortail : 69, 75 ; lycée Paul-Langevin, gymnase et piscine : 66, 76.
- Touquet (Le) Pas-de-Calais : 15.
- Tremblay (Le), voir Champigny-sur-Marne, (Val-de-Marne).
- Triat, Hippolyte : 20, 33-39 ; 41, 45.
- Triel (Yvelines), base nautique : 98.
- Union des Sociétés Française de Sport Athlétique : 82.
- Union sportive Métropolitaine : 117.
- Vaillant-Couturier, Paul : 62, 80.
- Vallée, Henri : 39.
- Vanves (Hauts-de-Seine), lycée Michelet : 11, 42, 52, 54, 55, 57.
- Veissière, Gabriel : 104.
- Versailles, (Yvelines), golf : 101 ; lycée Hoche : 42.
- Vigorelli : 91.
- Vigoureux, Alphonse : 35.
- Villebon (Essonne) : 20.
- Villejuif (Val-de-Marne), groupe scolaire Karl-Marx : 16, 62, 63, 80, 82 ; stade Karl-Marx : 86.
- Villennes-sur-Seine (Yvelines), base nautique : 98.
- Viollet-le-Duc : 14.
- Visconti : 35.
- Vrolix, Gaston : 82, 91.
- Wagner, Otto : 15.
- Weismuller, Johnny : 111.
- Wimbledon (Grande-Bretagne), tennis : 103.
- Wingfield, Major : 103.



Dans la même collection :

- *Chinon : Architecture (Indre-et-Loire).*
- *La manufacture du Dijonval et la draperie sedanaise (1650-1850) (Ardennes).*
- *Les forges du pays de Châteaubriant (Loire-Atlantique).*
- *La tenture de l'Apocalypse d'Angers (Maine-et-Loire).*
- *L'Hôtel de Vigny.*
- *Châteldon entre Doré et Bois-Noirs (Puy-de-Dôme).*
- *Peintures murales des Hautes-Alpes, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.*
- *Berry : architecture, Saint-Amand-Montrond et son canton.*
- *Millevaches en Limousin : architecture du plateau et des ses abords (Corrèze, Haute-Vienne).*
- *La ville de Noyon (Oise).*
- *La métallurgie du fer dans les Ardennes.*
- *Architectures d'usines en Val-de-Marne (1822-1939).*
- *Saint-Léonard-de-Noblat. Un culte, une ville, un canton (Haute-Vienne).*
- *Peintures murales romanes.*
- *Haguenau : art et architecture.*
- *Le Vésinet, modèle français d'urbanisme paysager (Yvelines).*
- *Les orfèvres de Nantes (Pays de la Loire).*
- *Claude-François-Marie Attiret (1750-1823). Architecte de Riom (Auvergne).*
- *Cognac. Cité marchande : urbanisme et architecture (Poitou-Charentes).*
- *Clisson ou le retour d'Italie (Loire-Atlantique).*
- *Mémoire de Verre. Vitraux champenois de la Renaissance (Champagne-Ardenne).*
- *Les inventaires européens des biens culturels. Actes du colloque international de Bischenberg.*

A paraître :

- *Métallurgie normande et percheronne du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle.*
- *Les châteaux de Sologne.*
- *Métallurgie comtoise.*

Ya-t-il des modèles architecturaux pour les lieux où se pratiquent les sports ? De quelle façon, entre 1870 et 1940 cette architecture peut-elle se construire une image ?

Cet ouvrage, aborde une gamme de constructions qui touche à l'architecture des spectacles autant qu'à celle de l'industrie, s'insère dans les programmes architecturaux scolaires, côtoie les problèmes d'hygiène et de santé, participe à la panoplie des lieux de loisirs. Val de Marne, Hauts de Seine : l'est et l'ouest de Paris. En s'appuyant sur une enquête modeste mais systématique, dans des territoires bien typés, les auteurs démontrent que la couronne a fonctionné comme un véritable laboratoire d'expérimentation de nouveaux types mais aussi que leur évolution a été différente :

Si l'ouest de Paris est resté longtemps le parc de loisirs des beaux quartiers dont il accueillait les clubs et les stades, l'est avait acquis une autonomie précoce.

Edifices "extra-ordinaires"... l'école Karl-Marx de Villejuif ou la piscine de Châtenay-Malabry et édifices "ordinaires"... gymnase de Bry-sur-Marne ou patinoire de Boulogne-Billancourt, cet ouvrage les inscrit dans l'Histoire du sport et traite de leur implantation au sein des tissus urbains. C'est une façon nouvelle de découvrir l'évolution des pratiques sportives qui est proposée au lecteur, au "sportif".

L'Inventaire recense, étudie et fait connaître  
le patrimoine artistique de la France.

Les *Cahiers de l'inventaire* révèlent les découvertes  
les plus intéressantes faites lors de ses enquêtes.

